

Université de Fribourg, Faculté des lettres

Domaine « Sociologie, politiques sociales et travail social »

Master of Arts spécialisé en Éthique, Responsabilité et Développement

Entre vulnérabilité et impunité

La stratégie multidimensionnelle des programmes de réintégration des enfants soldats

Mémoire de Master présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (CH)

Présenté par Charlotte Gisler, Genève, Suisse

Sous la direction de Dr. Vivianne Châtel

le 27 juin 2017

Université de Fribourg, Faculté des lettres

Domaine « Sociologie, politiques sociales et travail social »

Master of Arts spécialisé en Éthique, Responsabilité et Développement

Entre vulnérabilité et impunité

La stratégie multidimensionnelle des programmes de réintégration des enfants soldats

Mémoire de Master présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (CH)

Présenté par Charlotte Gisler, Genève, Suisse

Sous la direction de Dr. Vivianne Châtel

le 27 juin 2017

Remerciements

Ce travail de mémoire est le résultat d'un long processus comprenant des hauts et des bas et qui demande beaucoup de temps, d'investissement, de réflexions critiques ainsi qu'un constant équilibre entre l'immersion dans le sujet et le recul scientifique. Enfin, c'est un processus qui gagne en richesse avec l'apport de stimuli externes, sans lesquels l'analyse ci-présente n'aurait pas le même ancrage. Je tiens donc à remercier pour cet apport mes chères collègues du Master Éthique, Responsabilité et Développement, qui m'ont constamment soutenu dans ce processus, ainsi que ma famille et mes proches. Je tiens également à remercier ma directrice du mémoire Vivianne Châtel qui m'a procuré le savoir nécessaire pour réaliser un tel travail.

J'aimerais en particulier remercier Lola Nydegger, Hardy Giezendanner, Marina Richter, Ueli Hostettler et Marie Thiébaud pour leurs soutiens très précieux et constructifs et sans lesquels la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été faisable. Leurs expériences, encouragements ainsi que leur bienveillance m'ont beaucoup aidés et remotivés dans mes phases de découragement. En effet, ils ont consacré du temps et des efforts afin de me pousser dans mes réflexions, mais aussi afin de relire et corriger mes écrits. À ce propos, j'aimerais en particulier remercier Solenne Boisseaux, Jean-Baptiste Quesnel, Lola Nydegger et Marie Thiébaud qui ont relu et corrigé mon travail et qui l'ont ainsi rendu plus pertinent. Enfin, je tiens également à remercier Lisa Bissegger, Eugène Rutembesa, mes parents Dominique et Albin Gisler, ainsi que ma sœur Julie et mon frère Pirmin pour leur soutien.

Table des matières

Remerciements	5
Introduction	9
Méthodologie	14
Posture épistémologique	14
Le terrain : un corpus de documents	16
PREMIÈRE PARTIE: LA CONSTRUCTION DES SUJETS-VICTIMES	
Chapitre I : La complexité du phénomène enfant soldat	27
1.1. Le processus transitoire de l'enfant à l'enfant soldat	27
1.1.1. Les conditions contextuelles.....	28
1.1.2. Le processus d'assimilation	32
1.2. Les représentations ambiguës de l'enfant soldat	39
1.2.1. La perception de l'espace international	40
1.2.2. La perception de l'espace terrain	43
Chapitre II : Les conséquences du conflit : la victimisation de la société civile	47
2.1. La vulnérabilité de la population civile.....	47
2.1.1. Une victime du conflit	47
2.1.2. L'assistance aux victimes	50
2.2. De la défaillance gouvernementale à la culture d'impunité	51
2.2.1. L'autonomisation de la dynamique relationnelle.....	54
2.3. Les efforts de construction d'un État de Droit.....	56
DEUXIÈME PARTIE: L'ARTICULATION PAR LES PROGRAMMES DE RÉINTÉGRATION	
Chapitre III : Les mesures de l'espace international.....	67
3.1. Les mesures par intermédiaires	67
3.2. Les mesures directes	68
3.2.1. Population civile	69
3.2.2. Enfant soldat	74
3.3. La complémentarité des mesures internationales	85
Chapitre IV : Le défi de la réalité du terrain	87
4.1. Défi des programmes de réintégration.....	87
4.2. Défi culturel	92
4.2.1. Les représentations divergentes.....	92
4.2.2. Les vécus divergents	95
Conclusion.....	99
Bibliographie.....	109
Tables des figures	123
Sigles et acronymes.....	124
Annexes	125
Annexe 1 : La stratégie d'enquête	125
Annexe 2 : Grille de lecture et d'analyse	134

« The necessity of the rule of law in our crowded, interdependent planet is becoming increasingly evident. It is clear that if we fail to act together on many matters, we may lose the capacity to act at all. At the superpower level we are seeing the first practical steps of disarmament – a recognition of the undoubted fact that war is no longer a practicable instrument of national policy. »

Javier Pérez de Cuéllar
(5ième Secrétaire Général des Nations Unies de 1982 à 1991)

Introduction

« Les villages qu'on conquérait et transformait en base durant nos marches, et les forêts dans lesquelles on dormait, devenaient ma maison. Mon groupe était ma famille, mon arme mon prestataire et protecteur, et ma règle était de tuer ou de se faire tuer. La réflexion de mes pensées n'allait pas au-delà. On se battait depuis plus de deux ans et les tueries sont devenues une activité quotidienne. Je ne ressentais aucune pitié pour quiconque. Mon enfance est passée sans que je le sache et il semble comme si mon cœur s'était figé. Je savais que les jours et les nuits passaient à cause de la présence de la lune ou du soleil, mais je ne savais pas si on était un dimanche ou un vendredi. Dans ma tête ma vie était normale. »¹

Le passage cité ci-dessus est tiré des mémoires d'Ishmael Beah. Il a été recruté à l'âge de douze ans par des forces armées² quand en 1991, la guerre civile sierra-léonaise atteignit son village dans le sud du pays. Il a ensuite combattu contre les groupes armés – l'ennemi du gouvernement – pendant trois ans, avant d'être démobilisé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). C'est à ce moment qu'il s'est retrouvé dans un centre de transition où il s'est vu confronté à une autre réalité, celle de la population civile, qui devient à fur et à mesure aussi la sienne. Le parcours d'Ishmael Beah est celui d'un enfant qui devient soldat et ensuite « redevient » enfant. Ce parcours, ainsi que son vécu au sein de la force armée, est typique chez les enfants soldats.

Les enfants qui se retrouvent au sein des groupes armés se voient face à un milieu violent et ce, depuis leur plus jeune âge. Grandir dans un tel contexte provoque un impact important sur la socialisation d'un enfant qui intègre les valeurs dominantes du groupe armé et ceci, au lieu des valeurs et des normes transmises par les parents et les instances scolaires. La socialisation primaire qui correspond à l'inculcation d'un savoir de base ou d'un savoir-faire dans la société, est menée dans un milieu dominé par des rapports de force et par la violence. Selon Claude Dubar, « l'enfant absorbe le monde social dans lequel il vit 'non pas comme un univers possible parmi d'autres mais comme le monde, le seul monde existant et convenable, le monde tout court'. »³ Ceci souligne la malléabilité d'un enfant et donc sa vulnérabilité face au monde social. Cette idée rejoint l'énoncé de la Déclaration des droits de l'enfant qui stipule que « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance »⁴. De part ce manque de maturité, l'enfant s'inscrit dans une relation de dépendance envers les adultes. Ces adultes comptent normalement parmi sa famille, qui est le milieu où « l'épanouissement harmonieux de sa personnalité [de l'enfant] » a lieu⁵. En conséquence, l'enfant est d'autant plus vulnérable s'il est détaché de son milieu familial. Ce qui est une réalité fréquente dans de nombreux pays en situation de guerre civile, et qui devient un facteur parmi d'autres qui favorisent l'émergence du phénomène enfant soldat.

¹ BEAH I., *A long way gone*, London, Harper Perennial, 2008, p. 126. (Traduit par nous-mêmes, citation originale: "The villages that we captured and turned into our bases as we went along and the forest that we slept in became my home. My squad was ma family, my gun was my provider and protector, and my rule was to kill or to be killed. The extent of my thoughts didn't go much beyond that. We had been fighting for over two years, and killing had become a daily activity. I felt no pity for anyone. My childhood had gone by without my knowing, and it seemed as if my heart had frozen. In knew that day and night came and went because of the presence of the moon and the sun, but I had no idea whether it was a Sunday or a Friday. In my head my life was normal.")

² Les forces armées désignent les forces gouvernementales qui ont, dans certains pays également recruté des enfants pour compléter leurs rangs et pour lutter contre les groupes armés, notamment les rebelles.

³ DUBAR C., *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 1995, pp. 98-99.

⁴ Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990.

⁵ *Ibid.*

Ce phénomène n'est pourtant pas si récent et se retrouve dans différentes époques et cultures, notamment l'implication des enfants dans la guerre de Sécession au XIX siècle ou encore durant la Deuxième Guerre mondiale sous forme de la Jeunesse hitlériennes. En 2007, UNICEF a estimé le nombre d'enfants associés à des forces ou des groupes armés à 250'000⁶, un chiffre qui a persisté jusqu'à l'heure actuelle⁷. Selon l'organisation Child Soldiers International, de nombreux pays, tels que la République Démocratique du Congo (RDC), la République centrafricaine (RCA), la Colombie, l'Iraq, les Philippines, ou encore le Sud-Soudan, étaient touchés par le recrutement des enfants soldats en 2016⁸. La reconnaissance internationale du phénomène suite au rapport révolutionnaire de Graça Machel en 1996⁹, a finalement mené à la création du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants en situation de conflit armé, à l'inclusion des enjeux liés au recrutement des enfants soldats dans diverses résolutions du Conseil de sécurité¹⁰, ainsi qu'à l'adoption du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La mise en place de toute une série d'outils, de standards et de normes internationales a permis d'établir des définitions et des clarifications qui prennent en compte les différents rôles des enfants dans les groupes armés. L'établissement de définitions reconnues a permis la conceptualisation de programmes d'assistance appropriés. Désormais, les Principes de Paris définissent comme enfant « toute personne âgée de moins de 18 ans ». Sur ce principe repose ensuite la définition d'un enfant soldat qui est défini comme « un **'enfant associé à une force armée ou à un groupe armé'** est toute personne âgée de moins de 18 ans qui est ou a été recrutée ou employée par une force ou un groupe armé, quelle que soit la fonction qu'elle y exerce. Il peut s'agir, notamment mais pas exclusivement, d'enfants, filles ou garçons, utilisés comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles. Le terme ne désigne pas seulement un enfant qui participe ou a participé directement à des hostilités. »¹¹ Il convient à ce point de la réflexion de mentionner que la délimitation de l'âge de l'enfant qui le différencie des adultes est arbitraire. Le rôle et la perception de l'enfant sont liés « à l'organisation de la société et à la représentation que la société se fait de la jeunesse. »¹² Par conséquent, la perception de l'enfant n'est pas universelle et peut varier selon l'espace et le temps. Par contre, une telle définition semblait nécessaire pour les organisations internationales afin de pouvoir délimiter et légitimer l'aide et l'assistance amenée à ce groupe spécifique, dont l'âge devient un critère de démarcation.

Enfin, cette définition d'un enfant associé à une force armée prend en compte la diversité des rôles qu'un enfant occupe, sans se limiter à celui du combattant au sens propre du terme. Au sein d'un groupe semblable, les enfants remplissent des tâches en fonction de certaines caractéristiques physiques comme l'âge ou la taille¹³. Cependant, le genre peut avoir une influence sur la distribution des tâches, dans la mesure où les représentations dominantes tendent à associer les filles au travail de

⁶ UNICEF, *Facts on Children*, mis en ligne en Avril 2007, consulté le 09.03.2017, URL : https://www.unicef.org/media/media_35903.html.

⁷ FDFA (Federal Department of Foreign Affairs), *FDFA Action Plan for the protection of children associated with armed forces or groups in armed conflict 2014-2016*, Bern, Swiss Federal Department of Foreign Affairs FDFA, 2014.

⁸ CHILD SOLDIERS INTERNATIONAL, *Where are there child soldiers?*, consulté le 09.03.2017, URL : <https://www.child-soldiers.org/where-are-there-child-soldiers>.

⁹ MACHEL G., *Impact of armed conflict on children*, A/51/306, General Assembly, United Nations, 1996.

¹⁰ Voir les résolutions 1261, 1314, 1379, 1460, 1539, 1612, 1882, 1998, 2143, 2225

¹¹ Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés [Principes de Paris], 2007.

¹² GAUTHIER M., « L'âge des jeunes : 'un fait social instable' » in *Lien social et Politiques*, n° 43, 2000, p. 31.

¹³ AMNESTY INTERNATIONAL, *In the firing line: War and children's rights*, PB170, Amnesty International United Kingdom, 1999.

domestique et plus extrême encore, à l'exploitation sexuelle. Il n'est pas rare que les jeunes filles tombent enceintes, leur sort devenant ainsi plus visible pour la collectivité¹⁴. Néanmoins et comme mentionné auparavant, la distribution des tâches ne dépend pas uniquement du genre. De nombreuses tâches, effectuées par des filles tout comme des garçons, dépassent pourtant l'aspect armé ou violence sexuelle et consistent à la gestion quotidienne du groupe, comme par exemple les préparations logistiques, l'encadrement des membres, l'entretien du camp, l'alimentation, le confort des combattants masculins ou encore le soutien psychique et psychologique¹⁵. Ces tâches quotidiennes effectuées par des enfants en retrait, peuvent ne pas être associées au premier abord au phénomène des enfants soldats. Il en résulte un manque de visibilité, qui se prolonge jusqu'aux acteurs de démobilisation, de désarmement et de réintégration (DDR). Un tel manque de visibilité peut donc avoir une conséquence directe sur le processus de réintégration d'un enfant soldat ayant quitté le groupe. Malgré une définition inclusive des divers rôles d'enfants soldats, des déterminants politiques, sociaux ou encore culturels sont engagés. Ces déterminants forment le cadre contextuel dans lequel la réintégration a lieu et ils influencent la représentation de la population civile quant aux enfants soldats. Anatole Ayissi et Catherine Maia expliquent ce mécanisme de la manière suivante : « L'une des raisons fondamentales du rapport de synomie que, consciemment ou inconsciemment, l'on établit entre 'enfant-soldat' et 'garçon-combattant' puise ses racines dans des stéréotypes solidement ancrés dans un univers culturel qui établit un rapport direct entre la masculinité et la puissance, le pouvoir et la violence armée. Cette hégémonie masculine sur les affaires d'armes et des armées explique la priorité accordée aux 'adultes mâles au-dessus de 18 ans, plus conforme à la définition internationale du soldat' dans les programmes de DDR. »¹⁶

Alors que le manque de visibilité de certains enfants soldats est un enjeu majeur pour les programmes de réintégration, il relève directement des valeurs, des normes et des représentations de la population locale. L'exemple des filles soldates illustré ci-dessous par deux cas de figure, permet de mieux comprendre cette problématique.

Le premier cas de figure est celui de la souillure. Les jeunes filles recrutées par une force ou un groupe armé, sont très fréquemment victimes de viols, de violences et d'abus sexuels. Parfois, elles se retrouvent même mariées de force à un combattant adulte. Or, ces filles sont d'avantage exposées à des risques, tels que les maladies sexuellement transmissibles ou à celui de la grossesse non désirée. La population locale tend à réduire ces filles à leur seule « activité » sexuelle. Dans de nombreux pays sur le continent africain, ces rapports sexuels hors mariage sont considérés comme une souillure de l'honneur de la vierge et sont par conséquent fortement stigmatisés. Le stigmate que portent ces jeunes filles peut par ailleurs provoquer leur exclusion lors de leur retour au sein de leur communauté. Cette stigmatisation ne considère en aucun cas l'expérience difficile, voire brutale de la fille au sein du groupe armé, mais se concentre sur les éléments de déviance qui diffèrent de la norme exigée et majoritairement acceptée par la population locale¹⁷.

¹⁴ GÖNC K., *Addressing Sexual Violence in Peacebuilding. How could Disarmament, Demobilization and Reintegration Process make the Morning After Less Horrible ? Good Morning Liberia*, Saarbrücken, VDM Verlag, 2010, p. 43.

¹⁵ AYISSI A., et MAIA C., « Les filles-soldats : grandes oubliées des conflits en Afrique » in *Etudes*, Volume 7, Tome 401, 2004, p. 24.

¹⁶ *Ibid.*, p. 26.

¹⁷ Le concept de stigmatisation est fortement mis en avant par le sociologue américain Erving Goffman : GOFFMAN E., *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de minuit, 1975.

Le deuxième cas de figure est celui de la fille combattante qui participe activement aux combats armés. Selon Katja Gönc, ce phénomène des combattantes féminines transgresse les démarcations des genres. Ces démarcations attribuent à la femme des caractéristiques telles que la passivité, la maternité (le fait de *donner* la vie), la victime et la paix, alors que l'homme est associé à l'énergie active, au fait de *prendre* la vie, au bourreau ou encore à la guerre¹⁸. La construction sociale des rôles genrés à partir de laquelle les individus apprennent à se comporter selon ce qui est attendu d'eux dans leur communauté, prend en compte non seulement des valeurs dominantes mais aussi des caractéristiques biologiques des personnes, notamment son âge ou son sexe. De manière générale, le sexe biologique devient objet d'une construction sociale qui définit les comportements féminins et masculins selon les valeurs d'une société respective¹⁹. C'est cette construction sociale qui par conséquent définit la place de la femme et de l'homme au sein de la société. Dans de nombreux pays africains tels que la RDC, la Somalie ou encore le Sud-Soudan, la femme est associée à la vie privée et à la famille, alors que l'homme appartient à la vie publique. Katia Gönc souligne alors la difficulté de lutter contre un stigmatisme si ce dernier renvoie à la sphère privée d'un individu. Par exemple dans certaines sociétés les violences sexuelles sont perçues comme un acte d'agression qui devrait être géré au sein de la famille même²⁰.

Dès lors les deux cas de figure présentés ci-dessus démontrent l'impact des valeurs et des représentations socialement construites dans la production des stigmates. Ces stigmates peuvent entraver de manière non-négligeable le retour d'un enfant soldat dans sa famille et communauté d'origine. Il est important de préciser que les stigmates qui peuvent impacter le processus de réintégration ne sont pas exclusivement liés aux représentations genrées. Comme mentionné auparavant, les processus de stigmatisations sont ancrés dans les valeurs, normes et représentations dominantes d'une société. Selon Erving Goffman²¹, chaque individu est porteur de certaines caractéristiques qui lui sont propres et qui dépendent de son « bagage ». Ces caractéristiques, ou plutôt les attributs d'un individu, sont identifiés par la collectivité et transformés en indicateurs servant à la classification d'individu. Une telle classification se fait sur une base comparative : l'individu est comparé aux représentations dominantes et sa « catégorie » lui est raccrochée. Si certains attributs peuvent être identiques à ceux des représentations dominantes, certains peuvent en dériver et être perçus comme négatifs parce que différents. C'est ce qui pose les bases d'une stigmatisation, voire d'une exclusion. Ce processus de stigmatisation qui n'est d'ailleurs que brièvement abordé dans ce paragraphe est un concept sous-jacent, mais omniprésent dans ce travail : ceci étant dû à son lien avec les représentations des enfants soldats. En l'occurrence, ces représentations se basent sur des attributs identifiés par celui qui porte le regard sur ce phénomène, ce qui par conséquent peut mener à la cristallisation de cette catégorie stigmatisante dans la représentation de l'enfant soldat. En outre, des facteurs culturels et contextuels peuvent influencer, voire même construire de nouvelles représentations. Il s'agit notamment des représentations que la population locale a vis-à-vis des enfants soldats, qui se voient attribuer une dénomination spécifique à l'instar des « kadogos » de la

¹⁸ GÖNC K., *Addressing Sexual Violence in Peacebuilding. How could Disarmament, Demobilization and Reintegration Process make the Morning After Less Horrible ? Good Morning Liberia*, Saarbrücken, VDM Verlag, 2010, p. 30.

¹⁹ CHICHE S., « Y-a-t-il un éternel féminin ? » in *Sciences Humaines* (en ligne), mis en ligne mars 2012, consulté le 18.11.2015, URL : http://www.scienceshumaines.com/y-a-t-il-un-eternel-feminin_fr_28401.html.

²⁰ GÖNC K., *op. cit.*, p. 32.

²¹ GOFFMAN E., *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de minuit, 1975.

région des Grands Lacs²². Dans ce cas-là, c'est la guerre civile qui mène à l'implication des enfants dans les groupes armés et à l'émergence de cette nouvelle représentation qui caractérise ce groupe d'enfants.

C'est alors dans le cadre de la construction des représentations que s'inscrit l'enjeu central que ce travail ci-présent cherche à examiner. Notamment, il est question de la construction du « sujet-victime »²³ par les programmes de réintégration, qui se trouve alors en contraste avec les représentations locales des enfants soldats. L'énonciation de cet enjeu central ainsi que les divers éléments abordés dans les paragraphes précédents, mène à la formulation de la question de recherche qui guidera la réflexion tout au long de ce travail. Il s'agit alors de comprendre dans quelle mesure les programmes de réintégration prennent en compte les processus de stigmatisation des enfants soldats, dans des contextes socio-culturels eux-mêmes producteurs de stigmates ?

La question sous-tend ainsi trois axes majeurs qui sont (1) l'instrumentalisation de la vulnérabilité des enfants par les groupes armés, (2) le double statut des enfants soldats, à la fois victimes et bourreaux, et enfin (3) l'impact que les contextes de conflit ou d'insécurité et d'instabilité ont sur la réintégration des enfants soldats. Ainsi, la question de recherche relève non seulement des caractéristiques stigmatisantes des enfants soldats aux yeux de la société civile, mais aussi de la dynamique qui mène à cette stigmatisation. Les deux cas de figure mentionnés auparavant, illustrent le fait qu'en plus des caractéristiques des enfants soldats, les déterminants contextuels influencent les nouvelles représentations dominantes de la société civile, qui par conséquent s'y réfèrent et s'engagent dans des processus de stigmatisation, voire d'exclusion. Cette question de la réintégration ne peut donc pas être abordée sans se pencher sur le contexte dans lequel le conflit armé se perpétue, et dont la population civile est victime. Or, il s'agit de comprendre une dynamique relationnelle impliquant des enfants soldats qui contribuent à la situation de conflit, laquelle à son tour influence la création de nouvelles représentations par la société civile. A cette dynamique relationnelle s'ajoute l'aspect des programmes de réintégration qui se réfèrent à des standards élaborés au niveau international et qui introduit ainsi une différenciation entre trois espaces dans lesquels prend place l'action humanitaire : l'espace (1) international, (2) national et celui du (3) terrain²⁴. Finalement, l'examen des conditions qui influencent les stigmates ainsi que l'analyse à travers ces trois espaces rendant les représentations stigmatisantes, permet de comprendre les tensions et les enjeux qui peuvent entraver la réintégration des enfants soldats sur le long terme.

Alors l'étendue de la question de recherche prend également en compte la manière dont les programmes de réintégration articulent les différentes représentations des enfants soldats selon les espaces. En d'autres termes, afin de permettre une réintégration des anciens enfants soldats à long terme, il est nécessaire de voir comment les programmes de réintégration concilient les représentations qui découlent des standards internationaux avec celles venant du terrain, notamment de la population civile.

²² VAN ACKER F. et VLASSENROOT K., « Les "Mai-Mai" et les fonctions de la violoncelle milicienne dans l'est du Congo » in *Politique africaine*, n° 84, 2001, pp. 103-116.

²³ SAILLANT F., « Présentation : une anthropologie critique de l'humanitaire » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, p. 17.

²⁴ EBERWEIN W.-D., « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes et Pratiques » in *Cultures & Conflits* (en ligne), mis en ligne le 23.02.2006, consulté le 30.09.2016. URL : <http://conflits.revues.org/1916>.

Pour traiter ces dimensions de la question d'une manière scientifique, la partie suivante expose la méthode et la posture épistémologique qui guident le regard analytique lors du traitement des données récoltées.

Méthodologie

Posture épistémologique

La recherche qualitative présentée dans ce travail s'inscrit dans la tradition herméneutique et phénoménologique visant non-seulement à expliquer les phénomènes sociaux mais aussi à les comprendre. En outre, la posture adoptée s'inspire de l'herméneutique du sujet de Michel Foucault²⁵ afin de comprendre et s'interroger sur la « transformation de l'être humain en sujet » ainsi que sur « [l']obligation faite au sujet d'acquérir et de construire un savoir sur soi. »²⁶ Or, l'approche constructiviste²⁷ appréhende les phénomènes sociaux comme étant les résultats des interactions des sujets avec la réalité sociale, et analyse comment la construction et l'institutionnalisation d'un phénomène peut devenir une nouvelle réalité sociale²⁸. Dans le contexte qui nous intéresse, il s'agit alors de comprendre la construction « du sujet victime »²⁹ par la machinerie humanitaire en s'interrogeant sur la souffrance de la population, le statut des victimes ainsi que sur les négociations « des identités, des attributs mettant tantôt l'accent sur l'agencéité (*agency*), telles que la capacité et l'autonomie, tantôt sur l'impuissance, telles l'incapacité et la vulnérabilité. »³⁰ Pour ce faire, l'élaboration du Projet de mémoire a permis la conception de la recherche ci-présente. Cela implique le développement de la question de recherche, de la problématique, du modèle d'analyse et de la méthodologie. Cette démarche concerne également le développement des critères de sélection pour les documents secondaires, qui, nous y reviendrons, constituent le corpus de documents de la recherche. L'élaboration du projet de mémoire mène finalement à l'établissement d'une stratégie d'enquête (cf. Annexe 1). Cette stratégie traduit la problématique en indicateurs concrets, indicateurs auxquels sont ensuite assignés les types de documents relatifs, la stratégie de récolte des données, les potentielles difficultés et solutions ainsi que l'organisation temporelle de l'enquête. Ensuite, l'opérationnalisation de cette approche épistémologique s'effectue par la méthode hypothético-déductive, qui peut être appréhendée en trois étapes distinctes³¹.

La première étape est celle de la récolte des données. Pour récolter les documents qui vont constituer le corpus de cette recherche, il était tout d'abord nécessaire d'identifier la diversité des acteurs impliqués dans le processus de réintégration au sens large. Par sens large, nous entendons le fait de prendre en compte les enjeux contextuels qui encadrent le processus de réintégration. Or, la sélection des acteurs impliqués a ensuite permis la recherche systématique de documents qui traitent du processus de réintégration et qui sont produits par les acteurs identifiés. Pour ce faire une recherche en ligne a été effectuée, dont la stratégie consistait à s'inscrire et à demander l'accès aux bibliothèques telle que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld des Nations Unies, la librairie du Comité international de la

²⁵ FOUCAULT M., *L'Herméneutique du sujet. Cours au Collège de France (1981-1982)*, Paris, Hautes Etudes/Gallimard/Seuil, 2001.

²⁶ WUILLÈME T., Michel Foucault, l'herméneutique du sujet, in *Questions de communication* (en ligne), Volume 1, 2002, mis en ligne le 01.03.2002, consulté le 10.03.2017, URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/6522>.

²⁷ selon Emmanuel Kant, Alfred Schütz et ensuite Peter L. Berger et Thomas Luckmann

²⁸ BERGER P. et LUCKMANN T., *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Collin, 2014.

²⁹ SAILLANT F., « Présentation : une anthropologie critique de l'humanitaire » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, p. 17.

³⁰ *Ibid.*, p. 18.

³¹ Udo Kuckartz, démontre que l'analyse de contenu peut également être appliqué en s'inscrivant dans une tradition herméneutique. Voir aussi : KUCKARTZ U., *Mixed Methods. Methodologie, Forschungsdesigns und Analyseverfahren*, Berlin, Springer, 2014.

Croix-Rouge, ou encore en s'adressant au Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui opère un service de gestion des politiques et des pratiques de références³². En conséquence, la récolte des données s'est faite majoritairement par une recherche exhaustive en ligne et a été complétée par des documents récoltés auprès des sièges du CICR et des Nations Unies à Genève. Enfin, la récolte des données a été conditionnée par l'accessibilité des documents recherchés et a suivi le principe de saturation.³³ Ce dernier a permis de terminer la récolte des données quand les nouveaux documents trouvés n'ont plus ajoutés une valeur supplémentaire au contenu déjà récolté.

La deuxième étape implique une analyse de contenu structurant le corpus de documents élaboré selon la méthode de récolte de données définie dans la stratégie d'enquête. Il s'agit notamment de construire une grille de lecture et d'analyse (cf. Annexe 2). Cette dernière reprend les indicateurs développés par la stratégie d'enquête et les structures en catégories et sous-catégories. La constitution des catégories et sous-catégories a pour but de se conformer aux exigences d'unidimensionnalité, d'exclusivité et d'exhaustivité mises en avant par Margrit Schreier³⁴. L'analyse du corpus de documents s'effectue à travers cette grille et permet ainsi l'association du contenu aux indicateurs. Cette première lecture permet de structurer les données qui ont pour but de répondre à la problématique établie.

Finalement, la troisième étape consiste en une seconde analyse du corpus de documents et s'effectue cette fois sur les données récoltées par la grille de lecture et d'analyse. Il s'agit d'une analyse abstraite qui amène plus de profondeur et implique un travail d'abstraction et de généralisation qui permet alors de réduire le volume des données récoltées initialement. Si ce processus de tri peut donner l'impression que certaines informations sont mises de côté, il a l'avantage de faire ressortir les enjeux majeurs ainsi que de mettre en lumière les mécanismes qui permettent ensuite d'aborder la problématique traitée avec des éléments de réponse obtenus de manière systématique. Plus concrètement, ce travail de généralisation qui, se base sur les données récoltées initialement, s'effectue de la manière suivante.

Tout d'abord, la grille de lecture et d'analyse, a permis d'analyser ces données-là en fonction de la catégorie dans laquelle elles se trouvent, afin de produire une première *étiquette* qui équivaut au premier niveau dans la montée en généralité. Cette première *étiquette* est ensuite l'objet de la prochaine montée en généralité et ainsi de suite. Ce processus permet ensuite de regrouper les étiquettes en catégories thématiques et en conséquence de condenser un très grand nombre de données, pour le cas du travail ci-présent, en 6 catégories thématiques qui sont constituées de nombreuses *étiquettes* à quatre niveaux.

Les étapes méthodologiques exposées ci-dessus s'appliquent à un corpus de documents, qui est l'objet d'une rigoureuse sélection. Les critères de sélection des documents sont définis lors de

³² La demande effectuée auprès du Département des opérations de maintien de la paix a été refusée pour la raison que « le matériel de formation sur le Hub ressources maintien de la paix – politique, leçons apprises, n'est seulement accessible pour des missions permanentes de l'ONU et des Institutions de formation au maintien de la paix. » (Courriel électronique du 18.07.2016).

³³ DRAPEAU M., « Les critères de scientificité en recherche qualitative » in *Pratiques psychologiques*, n° 10, 2010, pp. 81-82.

³⁴ Le critère d'unidimensionnalité implique qu'une catégorie couvre un seul aspect de la thématique et qu'en conséquence il y a plusieurs catégories qui couvrent à leur tour un aspect différent. Le critère d'exclusivité suppose que les sous-catégories au sein d'une même catégorie s'excluent mutuellement. Finalement, le critère d'exhaustivité implique que les catégories établies arrivent à couvrir la totalité des documents, ce qui peut être réalisé en établissant des catégories « autres » correspondants à des enjeux qui n'étaient pas pensés aux débuts. Voir : SCHREIER M., « Qualitative Content Analysis » in FLICK U. (éd.), *The SAGE Handbook of Qualitative Data Analysis*, London, Sage Publication Ltd., 2014, pp. 170-183.

l'élaboration du Projet de mémoire et renvoient à la faisabilité et à la crédibilité³⁵. Or, la richesse de la recherche menée dans ce travail ainsi que la pertinence de l'analyse et des conclusions qui en découlent dépendent du choix de ces mêmes documents. Il s'agit alors de se pencher maintenant sur les critères de sélection des documents qui ont menés à former le corpus utilisé dans ce travail. La partie suivante traite de leurs descriptions ainsi que leurs différents aspects internes et externes.

Le terrain : un corpus de documents

La recherche ci-présente est menée à partir de données secondaires. Par données secondaires, il faut comprendre des documents existants et écrits par des acteurs humanitaires, plus particulièrement issus du domaine de la réintégration des enfants soldats. Le choix d'utiliser des données secondaires s'est fait non seulement en fonction de la question de recherche, mais est aussi le résultat de nombreuses considérations telles que, la difficulté d'accès au terrain et à la population cible, la limite des ressources à disposition ainsi que la faisabilité d'une telle recherche. Toutefois, si une recherche à partir des données secondaires s'avère tout aussi riche, informative et diversifiée, elle peut aussi poser le défi de la quantité et qualité du matériel considéré. C'est pour ces raisons que les documents sélectionnés pour la constitution du corpus de documents, doivent répondre à une sélection systématique. Cette sélection systématique s'effectue dans ce travail selon quatre critères, présentés ci-dessous : les deux premiers sont relatifs à une délimitation géographique, tel que le fait de se concentrer sur le continent africain³⁶ ; alors que les deux autres touchent à l'accessibilité, à la disponibilité ainsi qu'à des aspects propres aux documents.

Le premier critère concerne *l'existence et l'actualité du phénomène à étudier* : le continent africain a connu et surtout, connaît encore actuellement de nombreux conflits internes. Conflits dans lesquels des groupes armés ainsi que des forces armées recrutent des enfants pour renforcer leurs rangs. Selon Child Soldiers International, en 2016, 19 pays ont été touchés par le recrutement des enfants soldats par des groupes armés et parmi eux, 8 se situaient sur le continent africain. Il s'agissait de la République centrafricaine (RCA), la République Démocratique du Congo (RDC), le Mali, le Nigeria, la Somalie, le Sud-Soudan, le Soudan et la Libye. Parmi ces 8 pays, 4 ont été dénoncés par les Nations Unies pour le recrutement des enfants soldats par des forces armées qui étaient sous les ordres du gouvernement³⁷. Une telle prépondérance du phénomène *enfant soldat* en Afrique, justifie alors le choix de se concentrer sur ce continent ainsi que celui de considérer que les documents produits dans ce contexte sont pertinents à la recherche.

Le deuxième critère est celui *de la recherche de similarités* culturelles et traditionnelles des pays africains. Il convient de noter que cette recherche de similarités ne vise pas à négliger les différences existantes entre les pays, entre les différentes tribus, ethnies, les religions ou encore entre les régions linguistiques. En effet, ce critère ne fait pas de l'Afrique une masse homogène, mais identifie des

³⁵ DRAPEAU M., « Les critères de scientificité en recherche qualitative » in *Pratiques psychologiques*, n° 10, 2010, p. 82.

³⁶ Ce choix découle initialement de ma curiosité et de mon intérêt personnel pour le continent africain ainsi que de l'expérience vécue dans la région des Grands Lacs. Une telle expérience peut s'avérer utile dans la compréhension des contextes sociaux ou culturels de certains pays africains, et permet de mieux s'imaginer les conditions de vie en situation de paix, qui évidemment se dégradent gravement en conditions de conflits.

³⁷ CHILD SOLDIERS INTERNATIONAL, *Where are there child soldiers?*, consulté le 09.03.2017, URL : <https://www.child-soldiers.org/where-are-there-child-soldiers>.

points de similarité qui permettent de comparer les pays sur une base commune et ceci, malgré leurs différences avérées.

Le troisième critère relève de *l'accessibilité* des documents et rejoint ainsi le principe de faisabilité de cette recherche. Les documents doivent être accessibles au public et donc publiés sur des sites internet, dans des bases de données et des librairies thématiques, disponibles dans des bibliothèques publiques ou alors sous forme de publication accessible par les organisations étudiées.

Le quatrième critère touche à la *crédibilité* des documents. La crédibilité dépend des organisations productrices des documents étudiés, ainsi que du type même de document. De ce critère découle le choix de prendre en compte majoritairement des documents produits par les grandes organisations internationales, des organisations non-gouvernementales dont la réputation internationale est établie, des journaux crédibles ou encore des documents étatiques officiels. Sachant que tous ces acteurs produisent des documents divers, le type de document sélectionné est également important pour le critère de crédibilité. Pour ce faire, ce travail considère six types de documents : des rapports d'activités, des rapports de recherche, des guides et des outils pratiques, des témoignages³⁸, des articles de journaux, ainsi que des standards internationaux³⁹.

En prenant en compte les exigences de sélection du critère de crédibilité, le corpus de documents se constitue comme tel :

Table 1: Nombre de documents selon le type et les acteurs

Acteurs	Catégories de documents						Total (n=)
	AJ	TE	RR	RA	GP	SI	
Organisations internationales		4	11	3	18	6	42
ONG		10	6	3	7	1	27
CICR ⁴⁰						2	2
États				2	1		3
Journaux	20						20
Total (n=)	20	14	17	8	26	9	94

³⁸ Ce sont des témoignages qui ont été récoltés par des organisations internationales (UNICEF) ou/et des ONG (WAR CHILD, Amnesty International).

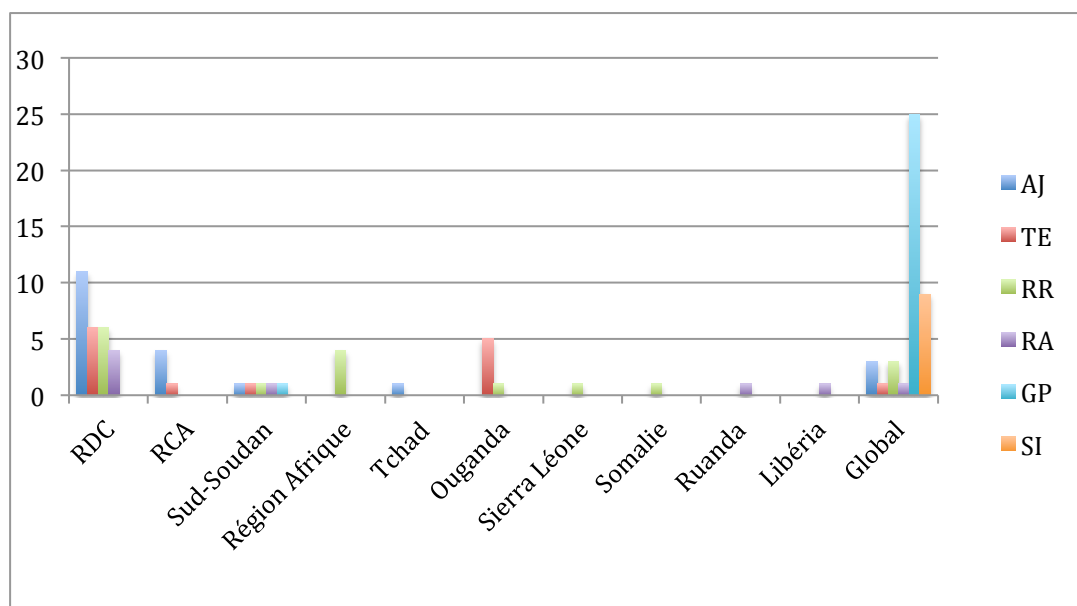
³⁹ Les standards internationaux comprennent non seulement les conventions relatives mais aussi les standards professionnels de l'humanitaire à suivre lors des programmes de réintégration sur le terrain.

⁴⁰ Les mouvements internationaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pourraient être inclus dans la catégorie des organisations internationales mais sont traités, dans ce travail, comme une catégorie séparée dû à l'historique du mouvement. La création du Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR) en 1863 et son sillage constituent la première phase dans l'histoire de l'humanitaire et a préparé le terrain pour la création d'une action humanitaire et l'intervention de divers acteurs et organisations non-gouvernementales et gouvernementales. En outre, le CICR a contribué à l'élaboration des Conventions de Genève et entreprend des efforts pour encourager « les gouvernements à renforcer le droit international humanitaire et à le respecter. » (CICR, *Histoire du CICR*, mis en ligne le 29.10.2010, consulté le 12.03.2017, URL : <https://www.icrc.org/fre/who-we-are/history/overview-section-history-icrc.htm>.)

Légende		
AJ : Articles de journaux	TE : Témoignages	RR : Rapports de recherche
RA : Rapports d'activité	GP : Guides et outils pratiques	SI : Standards internationaux

Le tableau 1 montre la prépondérance des organisations internationales, telles que les agences onusiennes, la Banque mondiale ou encore l'Union africaine⁴¹ par rapport aux autres acteurs. Sur la totalité des documents considérés (n=94), une majorité des documents (n=42) sont produits par les organisations internationales. La contribution de ces organisations dépasse celle des autres acteurs notamment dans les catégories rapports de recherche (RR), guides et outils pratiques (GP) ainsi que dans celle des standards internationaux (SI). Dans le corpus de documents sélectionnés, un nombre conséquent de documents (n=28) et de témoignages (n=10) est fourni par des organisations non-gouvernementales. En ce qui concerne les documents issus des agences gouvernementales et du Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR), ceux-ci sont moins nombreux et se limitent aux rapports d'activités (n=2), aux guides et outils pratiques (n=1) ainsi qu'aux standards internationaux (n=2). Les contributions de journaux faites à travers des articles publiés (n=20) composent également le corpus de documents sélectionné⁴². De manière transversale aux types de documents ainsi qu'aux organisations productrices, il est possible de se pencher sur les pays traités. La figure 1 illustre alors la distribution des types de documents selon le pays traité :

Figure 1: Distribution des types de documents selon le pays traité



⁴¹ L'Union africaine est considérée dans ce travail comme une organisation internationale et non pas comme une organisation supranationale car à l'heure actuelle elle n'a pas encore atteint tous les critères qui la caractériseraient comme organisation supranationale, même si elle démontre cette tendance. (WUBIE H., et TSEGAW Z., *African Union Law Teaching Material* (en ligne), sponsored by the Justice and Legal System Research Institute, 2009, URL : <https://chilot.files.wordpress.com/2011/06/african-union-law.pdf>).

⁴² Les journaux sélectionnés couvrent les niveaux régionaux (Radio Okapi, Jeune Afrique), nationaux (NZZ, Tagesanzeiger, Le Monde) et internationaux (RFI, Courrier international) qui sont écrits en français, en anglais ou en allemand. Or les articles de journaux sont également un exemple remarquable de l'internationalisation du phénomène des enfants soldats, qui se retrouvent ainsi dans le monde entier.

De toute évidence, les documents qui traitent du phénomène *enfant soldat* au niveau global (n=42) sont prépondérants au niveau de leur nombre, ainsi que de leurs types. Effectivement, l'analyse globale du phénomène se reflète dans chaque type de document, et surtout dans les guides, les outils pratiques et les standards internationaux. Ces documents traitent de la problématique sur une échelle large, qui ne se limite pas à certains pays. En effet, il s'agit des standards auxquels chaque pays devrait adhérer, ainsi que des guides et des outils généraux destinés à tous les types d'acteurs et adaptés à plusieurs contextes spécifiques. Les pays les plus représentés dans les documents sont : la RDC (n=27), suivi par l'Ouganda (n=6), la RCA (n=5), le Sud-Soudan (n=5), la région de l'Afrique centrale⁴³ (n=4) et finalement par le Tchad (n=1), la Sierra Léone (n=1), la Somalie (n=1), le Rwanda (n=1) et le Libéria (n=1).

Face à la diversité des documents et des régions représentées, il semble nécessaire d'approfondir l'examen des sources. En s'inspirant de la critique des sources des sciences de l'histoire⁴⁴, les documents sont examinés selon deux types d'aspects : les aspects externes qui se résument au contexte de création du document ainsi qu'à son public cible ; les aspects internes qui reprennent les dispositions factuelles et linguistiques des documents. Les aspects externes démontrent que le corpus de documents couvre la période de 2001 à 2016. Par conséquent, le corpus intègre des conflits terminés, en cours, régionaux⁴⁵, ainsi que des situations d'instabilité générale. D'ailleurs il convient de noter que les programmes de réintégration qui seront analysés dans ce travail, ne cessent pas au moment de la fin d'une guerre civile, mais continuent de contribuer à la réforme du secteur sécuritaire de l'après-guerre. La période susmentionnée est avant tout couverte par les articles de journaux, les témoignages, les rapports de recherche, les rapports d'activités ainsi que les guides et les outils pratiques. Il est alors évident que tous les types de documents ne s'adressent pas aux mêmes personnes ; notamment les standards internationaux relatifs au phénomène *enfant soldat* ne s'adressent pas forcément ni de la même manière, ni au même public cible que les autres types de documents sélectionnés dans ce travail. En effet, les standards tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)⁴⁶ adoptée en 1989, la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant de 2000, où encore les Principes de Paris de 2007, sont des documents universels qui pérennisent dans le temps et s'adressent en principe à *tout le monde*. Alors que les autres types de sources sont plus passagers et sont plutôt destinés à un grand public intéressé (AJ, TE), aux bailleurs de fonds, aux partenaires, aux organisations internationales, aux autorités locales, aux gouvernements, aux universitaires (RA, RR), ainsi qu'aux professionnels du terrain (GP). Enfin, tous ces documents s'adressent aux acteurs au niveau international, au niveau national et au niveau local d'une manière non-impérative. Même si les standards internationaux sont considérés comme des références en comparaison avec un rapport d'activité, la pression internationale se fait essentiellement à partir de la signature, la ratification et la réalisation des standards internationaux par un pays. Ce qui nécessite tout de même un minimum de

⁴³ Un document récolté sous cette catégorie est un document qui traite de plusieurs pays, notamment de la RDC, de la RCA, et du Sud-Soudan. Afin de ne pas biaiser le nombre de documents, ces documents traitant plusieurs pays sont comptés comme un seul document, tout en contribuant à la richesse des informations sur les pays respectifs lors de l'analyse.

⁴⁴ BROWSKY P., *et al.*, *Einführung in die Geschichtswissenschaft I. Grundprobleme, Arbeitsorganisation, Hilfsmittel*, Opladen, Wetdeutscher Verlag GmbH, 5. Auflage, 1989.

⁴⁵ Ceci est le cas dans la région de l'Afrique centrale et plus concrètement dans la région des Grands Lacs où la RDC voisine avec l'Ouganda et le Burundi, et dans le nord de la République centrafricaine et le Sud-Soudan. Les régions de conflits ne sont pas rarement les régions frontalières, comme l'illustre l'exemple de l'Ouganda où le nord du pays est à nouveau touché par des attaques des groupes armés qui sont également actifs en RDC.

⁴⁶ Entrée en vigueur le 2 septembre 1990.

volonté de la part des États. En ce qui concerne les acteurs à l'origine des documents, le tableau 1 montre la prédominance des organisations internationales et des organisations non-gouvernementales. Cette prédominance s'inscrit dans l'histoire de l'aide humanitaire qui a pris forme dans les pays occidentaux. Si la notion d'humanitaire sous-entend « l'obligation de sauver la vie des victimes d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle »⁴⁷, elle engendre une dimension d'action qui par conséquent, se base sur une différenciation entre les individus bénéficiaires et ceux qui apportent de l'aide⁴⁸.

En ce qui concerne les aspects internes, la plus grande majorité des documents du type AJ, TE, RR, RA, GP sont écrits en anglais (62%), suivi par le français (31.8%) et l'allemand (5.9%). Si ceux écrits en allemands sont essentiellement des articles de journaux, l'anglais et le français se retrouvent dans toutes les autres catégories. Si l'on considère que le français et plus particulièrement l'anglais, sont des langues dites « universelles », ceci souligne le fait que ces documents s'adressent à des acteurs de niveau international. Les standards internationaux sont disponibles en diverses langues. Dans le cadre de ce travail, ils ont été consultés dans leur version française afin de s'appropriier les notions adéquates. Cette clarification conceptuelle met en avant le fait que les concepts de réinsertion et de réintégration ne sont pas abordés de la même façon dans tous les documents. En effet, c'est surtout les organisations non-gouvernementales qui ont entrepris des efforts de réintégration des enfants soldats au début des années 2000. Cependant il est nécessaire de définir les concepts clefs auxquels ce travail fait référence et ceci, afin d'éviter tout malentendu lors de la lecture. Les définitions sélectionnées sont celles des organisations internationales, qui ont produit la plus grande partie des documents analysés et qui utilisent fréquemment le concept de DDR, désignant les étapes progressives du combattant qui retourne à la société civile.

La notion de *désarmement* « consiste à rassembler, enregistrer, contrôler et éliminer les armes de petit calibre, les munitions, explosifs, les armes légères et lourdes détenues par les combattants, mais souvent aussi par la population civile. »⁴⁹ En l'occurrence il s'agit de la première étape du processus de *démobilisation*. Cette dernière « est le processus formel et contrôlé de décharge des combattants actifs des forces armées ou des autres groupes armés »⁵⁰, qui sont temporairement placés dans des sites ou des camps de cantonnement pour leurs enregistrements ou pour leur faire des tests médicaux. La *réinsertion* est considérée comme étant une phase au sein de l'étape de démobilisation et consiste en l'assistance « apporté[e] aux ex-combattants pendant la démobilisation [et] avant le processus à plus long terme de réintégration. La réinsertion est une forme d'aide transitoire permettant de couvrir les besoins de base des ex-combattants ainsi que ceux de leurs familles. (...) Alors que la réintégration est un processus de développement social et économique continu et à long terme, la réinsertion est une

⁴⁷ EBERWEIN W.-D., « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes et Pratiques » in *Cultures & Conflits* (en ligne), mis en ligne le 23.02.2006, consulté le 30.09.2016. URL : <http://conflits.revues.org/1916>.

⁴⁸ Chez Hannah Arendt cette différenciation se fait entre l'homme qui souffre (le malheureux) et l'homme qui ne souffre pas (l'heureux). Chez Francine Saillant elle se fait entre le « Eux » et le « Nous », ou elle se fait tout simplement entre la population civile locale et les acteurs humanitaires. Voir aussi : ARENDT H., *Essai sur la Révolution*, Paris, Gallimard, 1967, cités par BOLTANSKI L., *La souffrance à distance*, Paris, Gallimard, 2007, pp. 22-23. ; SAILLANT F., « Présentation : Une anthropologie critique de l'humanitaire » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, p. 11.)

⁴⁹ NATIONS UNIES MAINTIEN DE LA PAIX, *Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)*, consulté le 13.03.2017, URL : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/ddr.shtml>.

⁵⁰ UNDP (United Nations Development Programme), *Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-combatants. Practice Note*, consulté le 13.03.2017, URL :

http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/crisispreventionandrecovery/focus_areas/livelihoods_and_economicrecovery/disarmament-demobilization-reintegration.html.

aide matérielle et/ou financière à court terme répondant aux besoins immédiats. Elle peut durer jusqu'à un an. »⁵¹ Enfin, cette phase préparatoire est suivie par la *réintégration* qui est définie comme étant « le processus consistant à restituer aux anciens combattants leur statut civil et à les aider à obtenir un emploi et des revenus réguliers. Il s'agit d'un processus politique, social et économique de durée indéterminée qui se déroule essentiellement au sein des communautés, au niveau local. »⁵² Par conséquent, c'est surtout le caractère immédiat et de courte durée qui différencie la réinsertion de la réintégration. Mais il peut tout de même y avoir des confusions entre ces deux notions, et surtout auprès des acteurs qui ne collaborent pas étroitement avec les agences onusiennes lorsque ces acteurs produisent des documents / ou les agences onusiennes productrices de documents. Toutefois ce travail se base sur la définition des Nations Unies et utilise d'avantage le terme de réintégration ou de *programme de réintégration* qui a le mérite de tenter d'englober la diversité des projets de réinsertion et/ou de réintégration fournis par de nombreuses organisations non-gouvernementales, internationales ou encore gouvernementales. Enfin, le travail ci-présent se base sur ces définitions et utilise également le concept de DDR ou de *programme de réintégration* pour englober toutes les étapes qui constituent le retour en société, peu importe les acteurs internationaux qui l'implémente. Ceci afin d'éviter le risque d'exclusion de l'analyse des programmes de réintégration qui n'ont pas été établis en collaboration avec les agences onusiennes.

La description ainsi que l'analyse externe et interne des documents mettent en avant trois caractéristiques du corpus de documents : (1) la surreprésentation des documents globaux et de la RDC, (2) les auteurs des documents sont majoritairement issus du secteur de l'humanitaire, qui agit généralement depuis des pays occidentaux, (3) l'utilisation incohérente des concepts de réinsertion et de réintégration par les auteurs des documents sélectionnés dans le corpus de documents. Ces caractéristiques sont le résultat du niveau d'accessibilité aux documents ainsi que de la question de recherche, à savoir comment les acteurs humanitaires gèrent la réintégration. Il faut donc en être conscient lors de l'analyse des données, mais sans pour autant remettre en question la validité des résultats. En effet, le corpus de documents permet une récolte de données saturée, c'est-à-dire que le « recueil et [l']analyse des données ne fournissent plus aucun élément nouveau à la recherche. »⁵³

En conséquence, une des difficultés majeures rencontrée dans cette recherche est justement amenée par un des points forts du corpus de documents qui est sa richesse, son exhaustivité, mais aussi son niveau analytique. C'est donc cette gestion qui s'est avérée difficile. L'analyse des 94 documents, ce qui équivaut à environ 3000 pages de textes, a généré une très grande quantité de données. Face à cette multitude d'informations, un travail important de tri a été opéré en gardant en tête la question de recherche en faisant l'impasse sur certains éléments. De plus, il s'avère difficile lors de l'écriture de ce travail de faire une séparation claire entre l'état de la recherche scientifique sur ce phénomène et les données de l'analyse. C'est-à-dire que la saturation obtenue à travers la sélection des documents du corpus ainsi que les types de documents, impliquent que les données récoltées reflètent en même temps l'état de recherche quant au phénomène *enfant soldat*. Certains documents sont en effet très

⁵¹ UNDP (United Nations Development Programme), *Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-combatants. Practice Note*, consulté le 13.03.2017, URL: http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/crisispreventionanderecovery/focus_areas/livelihoods_and_economicrecovery/disarmament-demobilization-reintegration.html.

⁵² NATIONS UNIES MAINTIEN DE LA PAIX, *Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)*, consulté le 13.03.2017, URL : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/ddr.shtml>.

⁵³ DRAPEAU M., « Les critères de scientificité en recherche qualitative » in *Pratiques psychologiques*, n° 10, 2010, p. 82.

poussés dans leurs analyses critiques du phénomène, ce qui peut limiter l'analyse présentée dans ce travail, vu que ce dernier se base exclusivement sur ces données secondaires. En outre, le corpus de documents représente également une limite dans ce travail, puisqu'il se base essentiellement sur le point de vue des acteurs humanitaires. Ces acteurs étant situés, la généralisation à la totalité des acteurs impliqués dans les programmes de réintégration est limitée. Alors, les résultats et conclusions présentés dans ce travail montrent une facette de la réintégration, et en aucun cas ne doivent être considérés comme le reflet exhaustif d'une réalité très complexe.

Enfin, suite à la présentation de la question de recherche ainsi que du corpus de documents permettant la récolte et l'analyse des données, ce paragraphe présente la structure et le contenu des parties suivantes. Le travail est divisé en deux parties. La première décrit la complexité des enjeux du phénomène *enfant soldat* et constitue ainsi la base primordiale pour la deuxième partie, qui s'attarde davantage sur l'articulation et l'incorporation des différentes représentations dans le processus de réintégration. Plus concrètement, le premier chapitre de la première partie démontre le parcours transitoire d'un enfant à l'enfant soldat, en identifiant les conditions qui créent une base favorable à l'enrôlement dans des groupes armés et des forces armées. Ainsi il est possible de voir que certaines conditions positionnent l'enfant dans une position active, lorsqu'il entreprend une action dans le but de rejoindre un groupe, alors que d'autres le situent dans une position passive, lorsqu'il s'agit d'enlèvements. Le processus de transition démontre également les mécanismes qui mènent à l'adhésion de l'enfant au groupe respectif, et ainsi à l'éloignement de la population civile. L'exposition de ce processus permet enfin de s'attarder sur les différentes représentations des enfants soldats selon le positionnement. Pour ce faire, ce travail emprunte l'idée de Wolf-Dieter Eberwein selon laquelle le système humanitaire international « se joue[nt] simultanément dans les trois arènes constitutives » c'est-à-dire dans l'arène du terrain, l'arène du système international et l'arène du système national politique⁵⁴. En l'occurrence, l'analyse ci-présente adapte la vision des arènes à la problématique de recherche en parlant d'espaces plutôt que d'arènes. Or, ces trois espaces permettent de comprendre la formation du sujet-victime enfant soldat par les acteurs humanitaires, c'est-à-dire dans l'espace international, qui se voit contraster par la formation d'un sujet-bourreau par la population civile dans l'espace du terrain. Ce sont concrètement ces trois espaces du système humanitaire, qui soulèvent les dynamiques relationnelles, les enjeux complexes et les tensions liés à la construction du sujet-victime. Le premier chapitre tente alors de mettre en lumière les spécificités des enfants soldats qui permettent d'un côté une reconnaissance en tant que victime par les acteurs humanitaires, et de l'autre une reconnaissance en tant que bourreau par la société civile. La transformation des enfants soldats en sujet-victime et en sujet-bourreau selon l'acteur parlant, constitue une difficulté majeure dans une perspective de réintégration des enfants soldats qui implique nécessairement un degré de réconciliation.

Ceci mène alors au deuxième chapitre qui met en avant la victimisation parallèle de la population civile qui souffre des conséquences du conflit armé et dont font partie les enfants soldats. Ce chapitre souligne également les impacts de la défaillance gouvernementale et de la culture d'impunité sur la population civile, et en outre sur le processus de réintégration. En effet, ce deuxième chapitre met en lumière l'autonomisation de la culture d'impunité au détriment de la population civile qui ensuit

⁵⁴ EBERWEIN W.-D., « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes et Pratiques » in *Cultures & Conflits* (en ligne), mis en ligne le 23.02.2006, consulté le 30.09.2016. URL : <http://conflits.revues.org/1916>.

légitime moralement l'ingérence de l'espace international, pour établir un État de Droit. Une telle intervention dans l'espace national permet alors d'analyser les types d'influences que les acteurs des divers espaces ont les uns sur les autres. En conséquence, l'interconnexion des espaces a un effet sur le processus de réintégration des enfants soldats, puisque les représentations stigmatisantes se basent sur des circonstances créées par cette interconnexion.

Après l'établissement d'une base de compréhension primordiale dans la première partie de ce travail, la deuxième partie reprend alors les enjeux identifiés afin de comprendre comment l'espace international, qui implémente les programmes de réintégration, englobe les conditions et les représentations stigmatisantes dans la conception de ces mesures. En l'occurrence, le troisième chapitre traite les mesures mises en place et comment celles-ci sont influencées par des rétroactions des différents espaces. En plus de ces rétroactions et des interactions entre les différents espaces, le quatrième chapitre met en avant les défis auxquels les acteurs des programmes de réintégration font face lors de l'implémentation de ces mesures. Or, l'acte d'implémenter reflète la *relocalisation* du phénomène *enfant soldat* globalisé, dans la réalité de l'espace terrain notamment. Or, malgré la connectivité et la collaboration des trois espaces, la relocalisation des programmes de réintégration fait émerger des difficultés dans la réalisation du processus de réintégration. Ces difficultés reflètent justement les défis qui se présentent pour les mesures mises en place par les acteurs internationaux, qui doivent prendre compte les stigmatisations sociales dans le processus de réintégration des enfants soldats.

Finalement, la réflexion sur le sujet qui est présentée dans ces quatre chapitres permet de conclure et de répondre à la question de recherche en démontrant l'aspect multidimensionnel et la complexité des enjeux qui sous-tendent la réintégration des enfants soldat. En outre, la conclusion s'attarde aussi sur la rétroaction que les mesures de l'espace international ont sur le processus de stigmatisation par la population civile.

Première partie
La construction des sujets-victimes

Chapitre I : La complexité du phénomène enfant soldat

Une compréhension approfondie du phénomène *enfant soldat* nécessite d'aller au-delà de la simple définition donnée par les standards internationaux et de s'attarder sur les conditions contextuelles qui ont permises et permettent encore, l'émergence de ce phénomène. Par conséquent, ce chapitre vise d'une part à se pencher sur le processus transitoire qui transforme un enfant en enfant soldat, et d'autre part à voir comment le contexte influence ce processus. Cette compréhension plus vaste du phénomène est indispensable pour dresser l'image ambiguë qui est caractéristique des enfants soldats. L'ambiguïté est non seulement le résultat d'un discours international qui peut différer des différentes représentations locales, mais aussi d'un embrouillage des représentations et des responsabilités des adultes avec celles des enfants soldats.

1.1. Le processus transitoire de l'enfant à l'enfant soldat

La transition de l'enfant à l'enfant soldat peut être appréhendée par deux espaces, celui du système international et celui du terrain. Alors que le système international soulève des aspects qui font de ces enfants soldats des victimes, la réalité du terrain ne s'avère pas si tranchée. Pour la population civile, une telle transition signifie plutôt une augmentation de l'insécurité dans la région, voir même dans le pays, ainsi qu'un risque accru d'être exposé à des violences de la part des groupes armés, y compris de la part des enfants soldats. La transition de l'enfant à l'enfant soldat peut être provoquée de manière brusque et violente, mais peut aussi s'induire d'une manière plus latente et graduelle. Dans les deux cas, ce sont pourtant les contextes sociaux, politiques, économiques et culturels du terrain qui permettent ces transitions. Cette partie tente alors de comprendre comment le contexte de conflit prépare ces transitions, notamment celle qui est qualifiée de latente et graduelle. Selon le Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés⁵⁵, ou encore selon le professeur Daya Somasundaram, le contexte produit des facteurs « push » et « pull » qui expliquent pourquoi certains enfants deviennent des enfants soldats. Selon le professeur, les facteurs « push » comprennent les expériences traumatiques, la brutalisation, la soustraction, la violence institutionnalisée ou encore les facteurs socioculturels⁵⁶. Les facteurs « pull » étant ceux qui attirent, peuvent être considérés comme étant la réponse aux facteurs « push »⁵⁷. Plus précisément, les groupes armés et les forces armées répondent aux besoins existentiels des enfants d'avoir une sécurité alimentaire, un endroit pour dormir, une identité sociale ou encore un groupe d'appartenance. Certaines filles « peuvent, en effet, chercher à fuir une situation de subordination ou d'exploitation et rejoindre les rangs des forces armées pour démontrer leur égale dignité avec leurs 'frères'. »⁵⁸

Enfin, les deux facteurs soulignent dans le fond l'inexistence d'un engagement volontaire. « La distinction entre engagement 'volontaire' et recrutement forcé n'a aucun sens parce que même si les enfants rejoignent 'volontairement' un groupe armé, il s'agit d'une tentative désespérée de survivre. »⁵⁹ Par conséquent, les enfants, filles comme garçons, peuvent rejoindre un groupe armé en

⁵⁵ OFFICE OF THE SPECIAL REPRESENTATIVE OF THE SECRETARY-GENERAL FOR CHILDREN AND ARMED CONFLICT, *Root Causes of Child Recruitment*, consulté le 16.03.2017, URL: <https://childrenandarmedconflict.un.org/effects-of-conflict/root-causes-of-child-soldiering/>.

⁵⁶ SOMASUNDARAM D., « Child soldiers: understanding the context » in *BMJ*, Volume 324, 2002, pp. 1268-1269.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ AYISSI A. et MAIA C., « Les filles-soldats: grandes oubliées des conflits en Afrique » in *Etudes*, Volume 7, Tome 401, 2004, p. 23.

⁵⁹ BUREAU DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS, *Causes profondes du recrutement d'enfants*, consulté le 16.03.2017, URL : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/problematiques/causes-du-recrutement-denfants/>.

raison de diverses conditions contextuelles contraignantes. Au-delà de la contrainte, certains enfants sont recrutés de manière forcée, c'est-à-dire par le biais d'enlèvement. Ce sont des situations dans lesquelles les enfants suivent le groupe sous la menace. Cette différenciation entre enrôlement contraint et enrôlement sous la menace peut avoir un impact sur le processus transitoire qu'un enfant traverse pour « devenir » enfant soldat. Il est toutefois nécessaire de s'attarder dans un premier temps sur les conditions contextuelles qui exposent les enfants à l'enrôlement dans les groupes armés, pour ensuite se pencher sur les processus transitoires que les enfants traversent une fois recrutés par les groupes.

1.1.1. Les conditions contextuelles

La partie précédente introduit l'importance du contexte dans le phénomène *enfant soldat*, et que sans sa nature déstabilisante par le conflit, un tel enrôlement n'existerait pas. L'utilisation du terme *condition contextuelle* fait référence à la production de facteurs qui influencent les décisions d'un individu quand il s'agit de faire face à une situation concrète. Ces facteurs, comme mentionnés auparavant, peuvent avoir un caractère « pull » ou « push » qui explique les raisons de l'enrôlement. L'analyse faite dans ce travail a pourtant mis en avant la difficulté de différencier les facteurs « pull » des facteurs « push ». La pratique montre que les deux types de facteurs sont interdépendants⁶⁰. Il semble alors plus adéquat de parler en termes de motifs qui contraignent l'enfant de rejoindre un groupe ou une force armée. Ainsi, ce travail différencie les *motifs personnels* des *motifs situationnels*. Le premier motif touche aux contraintes personnelles, c'est-à-dire aux démarches internes à l'individu, et sont en contraste avec les motifs situationnels. Ceux-ci découlent de situations externes à l'individu, notamment du monde social mais aussi du contexte général. Alors, même si le contexte est principalement lié aux motifs personnels, il peut les expliquer seulement jusqu'à un certain degré. Cette différenciation reste dès lors importante pour comprendre ensuite le processus transitoire ainsi que l'investissement personnel fourni par l'enfant au sein du groupe.

Motifs situationnels

Un des *motifs situationnels* le plus fréquent est celui de la pauvreté qui se présente sous deux formes. Il y a premièrement la pauvreté qui fait référence au manque de ressources pour subvenir aux besoins physiologiques ou sécuritaires de l'enfant et de sa famille. Cette forme de pauvreté est d'autant plus présente dans les milieux ruraux ou encore dans des camps de réfugiés où les conditions de vie sont difficiles. Selon Human Rights Watch, les conditions de vie dans des camps de réfugiés peuvent être si mauvaises que les enfants choisissent de rejoindre des groupes armés afin de subvenir à leurs besoins, tels que le besoin de nourriture ou celui d'une meilleure accommodation⁶¹. Le manque de ressources incite les familles et les enfants à se réorienter pour trouver un moyen de pallier ce manque, et ceci dans des situations de conflits qui impactent considérablement l'économie nationale. La deuxième forme de pauvreté correspond au manque de ressources sociales. Comme constaté dans la Convention relative aux droits de l'enfant, le réseau social et notamment le milieu familial

⁶⁰ Cette interdépendance peut être illustrée à l'aide d'un exemple. Un facteur « push » peut être le besoin sécuritaire d'un enfant qui a été séparé de sa famille au cours de la guerre civile. Le facteur « pull » serait en conséquence le sentiment de sécurité qu'un groupe peut offrir à cet enfant, ce qui peut pousser l'enfant à rejoindre ce groupe, en occurrence un groupe armé. C'est ainsi que les deux facteurs sont interdépendants et touchent en fait le même besoin mais de deux perspectives différentes : celle du demandeur (enfant) et celle du donneur (groupe).

⁶¹ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 39.

est fondamental « pour la croissance et le bien-être (...) des enfants ». Une séparation de la famille ou de l'environnement social par la guerre, l'exclusion, le décès, peut avoir des conséquences néfastes sur l'enfant. Ce dernier doit faire face à des situations particulièrement difficiles sans pouvoir recourir à un réseau social établi.

Ces deux formes de pauvreté sont souvent liées l'une à l'autre comme par exemple lors de la perte d'un parent et particulièrement celle du père, qui engendre une perte de revenu, comme le montre le cas de Visna. « Visna, le plus jeune de trois enfants, qui n'est jamais allé à l'école parce que ses parents n'avaient pas les moyens. Il aidait plutôt son père à la pêche. Visna avait 12 ans quand son père est décédé. Étant trop jeune pour faire la pêche comme son père compétent, le garçon est devenu une charge pour sa mère. »⁶²

Certaines situations familiales peuvent donc créer de la pression et contraindre l'enfant à prendre des responsabilités face à sa famille ou sa communauté et ceci, afin d'assurer leur subsistance. La pauvreté sous ses deux formes vulnérabilise la famille et surtout l'enfant, qui risque d'autant plus d'être exposé au risque d'un enrôlement dans un groupe ou une force armée. En plus de la pauvreté, le contexte de conflit baisse l'entrave face à l'utilisation de la violence et accroît le risque d'enrôlement. De plus, les situations de conflits résultent souvent en la fermeture ou l'altération du secteur de l'éducation. Il est évident qu'un « conflit est semblable à l'interruption de la formation scolaire d'un enfant. Quand les écoles sont fermées, il y a peu d'alternatives qui s'offrent aux enfants, qui tendent alors plus facilement vers l'adhésion à un groupe armé ou une force armée. »⁶³

Motifs personnels

Les motifs situationnels expliquent pourquoi les enfants se retrouvent au sein d'un groupe ou d'une force armée. Il convient de noter que la situation ne peut expliquer toutes les raisons et c'est donc sur ce point que les *motifs personnels* complètent la situation. Les motifs personnels découlent de la culture, de la tradition ou encore de la religion qu'un individu et notamment l'enfant, intériorise par sa socialisation et par son éducation. La recherche ci-présente a fait ressortir trois principaux motifs personnels : le sens de responsabilité et de protection, le motif de la croyance et le sens de vengeance. Premièrement, le sens de responsabilité et de protection fait référence à la volonté de survivre à la guerre, mais aussi à la représentation de soi de l'enfant. Au Sud-Soudan par exemple, les garçons déclarent souvent « qu'ils ont rejoint les groupes armés non seulement pour se protéger soi-même mais aussi par un sens de responsabilité aiguë de défendre leur communauté et leur bétail des attaques »⁶⁴. C'est un constat qui est également fait pour ce qui est de la région des Grands Lacs⁶⁵. Ce sens de responsabilité est relatif à la culture, dans laquelle l'homme et le garçon ont le rôle de protéger

⁶² UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 51, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale: "The youngest of three children, Visna had never gone to school because his parents couldn't afford to send him. Instead, he helped his father fish. Visna was 12 when his father died. Too young to fish as competently as his father had, the boy soon saw himself as a burden to his mother.")

⁶³ *Ibid.*, p. 5. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale : « Conflict is also likely to disrupt children's education. When schools are closed, children are left with few alternatives and may be more easily swayed to join armed groups or forces. »)

⁶⁴ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 31. (Traduit par nous-mêmes, citation originale : Perhaps half of the boys who spoke with Human Rights Watch said they joined armed groups not just to protect themselves but also out of a strong sense of responsibility to defend their communities and cattle from attack. »)

⁶⁵ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 21.

leur communauté contre les ennemis. Ce sentiment de responsabilité et de protection se cristallise dans le fait de rejoindre un groupe ou une force armés existants, ou de former eux-mêmes un groupe de défense local, souvent armé justement. Le témoignage d'un garçon de 17 ans permet d'illustrer les propos émis ci-dessus : « nous sommes de cette région et c'est pour ça qu'on se bat...Je ne veux pas être un soldat, je veux simplement protéger ma région, mes vaches et mes parents. »⁶⁶ Alors non seulement la protection au niveau individuel est en jeu, mais il y a également une sorte de responsabilité face au collectif. Cette forme de responsabilité émane de l'intériorisation du rôle qui est construit autour de la fonction de certains individus et s'assimile par le biais des valeurs transmises lors de la socialisation et de l'éducation. D'ailleurs, le sens de protection et de responsabilité peut être plus marqué si l'enfant appartient à une ethnie ciblée par le conflit et qu'il décide de la protéger en rejoignant un groupe armé qui lutte contre l'ennemi spécifique à son ethnie. Cette disposition visant à rejoindre un groupe armé pour une cause peut s'intensifier si elle est menée par un deuxième motif personnel, celui de la croyance. Ce motif comprend les croyances qu'un enfant détient et qui glorifie soit le groupe armé en tant que tel, soit la cause pour laquelle un groupe se bat à l'instar de l'exemple suivant : « une fille de 17 ans a expliqué comment elle a quitté l'école en 2012 quand elle avait 15 ans pour rejoindre les Mai-Mai Kata Katanga parce qu'elle avait été influencée par une campagne de recrutement organisée par des éléments de ce groupe qui disaient que la Province du Katanga devait se séparer du reste de la RDC. »⁶⁷ Cette croyance provient d'une conviction personnelle. De plus, cette croyance peut aussi être apparentée aux meilleures conditions de vie qui peuvent se révéler attirantes quand il s'agit de rejoindre un groupe armé. Enfin, le troisième motif personnel, le sens de vengeance trouve son origine dans une situation d'injustice vécue par l'enfant. Cette situation vécue peut avoir touché ses parents, sa famille, sa communauté, son ethnie, ou encore sa communauté religieuse. Le vécu donne alors à l'enfant un motif intrinsèque à son engagement. Par ailleurs, il est fréquent que ce désir de vengeance soit instrumentalisé par des groupes armés pour renforcer le lien des enfants soldats aux groupes armés ou aux forces armées (cf. Partie 1.1.2.).

Le recrutement par les groupes armés

De ce fait, les motifs situationnels et personnels comprennent, comme leur nom l'indique, l'origine permettant de comprendre pourquoi certains enfants se voient contraints de prendre la décision de rejoindre un groupe armé ou une force armée. Concrètement il y a des incitations qui expliquent le passage à l'action, plus précisément à l'adhésion à un groupe armé ou une force armée. Mais ces motifs ne décrivent qu'une partie de l'enrôlement des enfants soldats. En effet, comme mentionné auparavant, les groupes armés entreprennent des efforts de recrutement des enfants soldats. Il s'agit souvent de recrutements forcés, mais aussi de recrutements opérés par des stratégies de manipulation des enfants ou par la mise en place de processus d'enrôlement progressif.

Le recrutement forcé, c'est-à-dire par des enlèvements ou encore des menaces, se déroule souvent « a l'occasion d'une attaque [sur un village], des enfants sont kidnappés pour transporter un butin

⁶⁶ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 54 (Traduit par nous-mêmes. Citation originale: « We are from the area that is why we fight...I don't want to be a soldier I just want to protect my own area, my cows and my parents. »)

⁶⁷ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 20.

depuis leur village jusqu'à un camp (...). Une fois là-bas, ils sont forcés à rester. »⁶⁸ D'ailleurs, le rassemblement d'un grand nombre d'enfants dans un même lieu, telle que les écoles⁶⁹, les camps de réfugiés⁷⁰ ou encore des bases onusiennes⁷¹, représente pour les groupes des situations de recrutement efficace. Une autre stratégie développée par les groupes armés pour forcer les enfants à entrer dans leurs rangs est celle de l'enrôlement par la manipulation. Le recrutement par manipulation consiste à faire des fausses promesses aux enfants, et surtout en leur faisant miroiter des opportunités de scolarisation⁷², ou encore « d'y trouver du travail ou de l'argent »⁷³. Ces fausses promesses attirent les enfants au sein des groupes armés, et se retrouvent ensuite piégés n'ayant plus la possibilité de partir. En effet, une fois arrivés au sein des groupes armés, les enfants sont forcés de rester et dans certains cas, reçoivent un entraînement militaire avant d'être envoyé aux combats. La dernière méthode de recrutement, notamment l'enrôlement progressif, se déroule de manière moins manifeste car il s'agit d'un enrôlement qui prend forme à travers un processus graduel. Tout d'abord un contact initial entre un enfant et le groupe armé se fait. Ce premier contact peut aboutir à une adhésion formelle de l'enfant au groupe. Ce que démontre le centre de ressources sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des Nations Unies (UNDDR) dans le passage suivant : « des enfants peuvent occasionnellement retrouver les camps des forces armées ou des groupes armés pour demander de la nourriture, pour cirer des chaussures ou pour effectuer d'autres tâches. Ils reçoivent graduellement plus de responsabilité et peuvent recevoir un abri dans le camp, et participent tôt ou tard pleinement au quotidien militaire. »⁷⁴

Afin d'illustrer les paragraphes précédents, la figure ci-dessous met en perspective les arguments présentés. Elle met aussi en évidence les différents déterminants qui contraignent l'enfant dans les rangs des combats. Les canaux d'enrôlement identifiés y sont représentés et mis en lien avec les différents motifs qui incitent un enfant à s'associer à un groupe armé ou une force armée. Sont aussi intégrés dans ce schéma les méthodes de recrutement qui aboutissent également à l'association de l'enfant au groupe.

⁶⁸ RFI, « RDC : près de 600 enfants-soldats libérés depuis janvier 2015 » in *RFI*, mis en ligne le 06.08.2015, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20150806-rdc-pres-600-enfants-soldats-liberes-depuis-janvier-2015>.

⁶⁹ SIGNER D., « Töte, um nicht getötet zu werden » in *Neue Zürcher Zeitung*, mis en ligne le 04.12.2015, consulté le 04.12.2015, URL : <http://www.nzz.ch/international/nahe-osten-und-nordafrika/toete-um-nicht-getoetet-zu-werden-1.18657217>.

⁷⁰ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 39

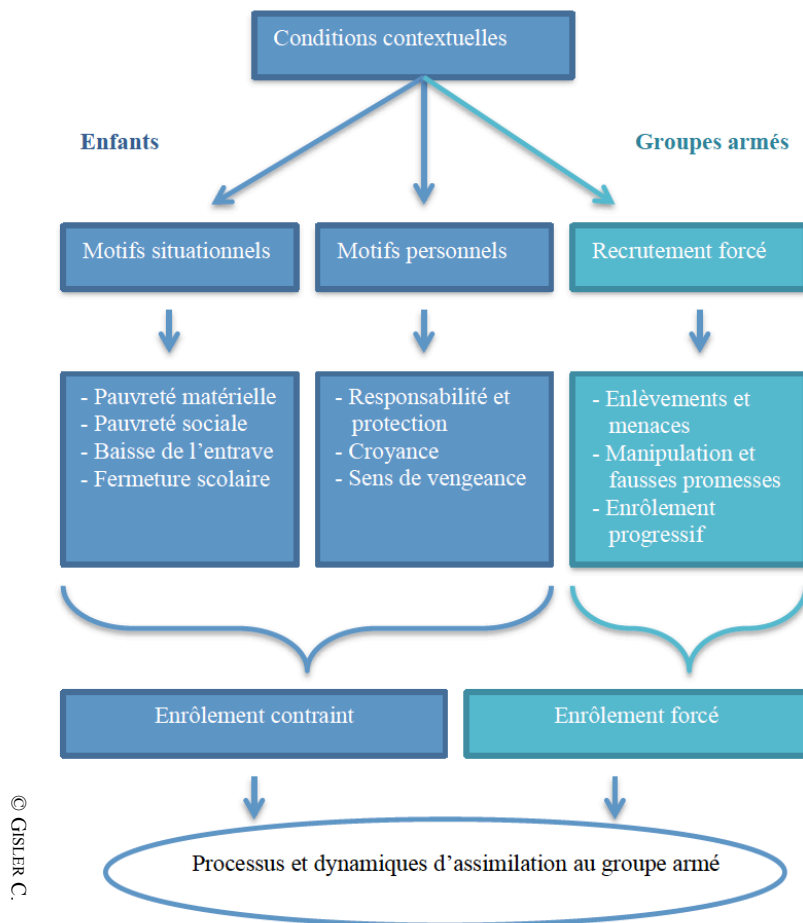
⁷¹ *Ibid.*, p. 47. Une base onusienne peut également être un camp de cantonnement établi pour les programmes de DDR. Ces camps sont des lieux rassemblant un grand nombre de combattants et d'enfants soldats démobilisés sur un terrain restreint, ce qui rend ces camps lucratifs aux yeux des groupes armés qui y trouvent des combattants déjà familiarisés à la guerre. Cette méthode de recrutement est traitée ultérieurement dans ce chapitre.

⁷² *Ibid.*, 2015, p. 62.

⁷³ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 19.

⁷⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 17, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddr.aspx?&lang=fr>. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale : « Children may start with occasional visits to the camps of armed forces or groups to look for food, polish shoes or carry out other tasks. Increasingly, they are given more responsibilities, then may seek shelter at these camps, and eventually start to take part fully in military life. »)

Figure 2: Conditions et manières d'enrôlement



L'enrôlement des enfants représenté dans la figure ne constitue que le « début » de ce qu'on peut qualifier de parcours d'un enfant soldat. La partie suivante s'attarde alors sur le processus et les dynamiques qui expliquent pourquoi un enfant demeure au sein du groupe et s'assimile à celui-ci.

1.1.2. Le processus d'assimilation

L'assimilation au groupe armé ou à la force armée qui suit le moment d'association est un processus qui s'étend sur une durée variable selon les dispositions propres de chaque enfant. Il s'agit d'une socialisation au groupe armé. Cette assimilation consiste en l'intériorisation et l'apprentissage des codes de conduite, des valeurs, des pratiques, des fonctionnements et tout simplement des règles qui organisent le quotidien du groupe. Il est évident que la socialisation au groupe armé dans un contexte de guerre est caractérisée par des violences soit subies, soit perçues ou exécutées. Si cette socialisation se distingue clairement de celle de la vie antérieure à l'enrôlement, il se peut que la socialisation au groupe constitue une rupture chez l'enfant. Selon Claude Dubar, la rupture implique un changement de monde et une déstructuration suivie d'une restructuration de l'identité⁷⁵. Ainsi, les groupes armés peuvent assujettir les enfants soldats qui au fur et à mesure, s'identifient par rapport au nouveau groupe qu'ils ont intégré. La réalité dans laquelle cette socialisation a lieu semble être un

⁷⁵ DUBAR C., *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 101.

monde normatif établi par le groupe armé respectif qui, de manière évidente, existe en parallèle de celui de la population civile.

L'ordre des rôles

Les différents rôles et tâches remplis et effectués par les enfants soldats contribuent non seulement au maintien du quotidien du groupe, mais aussi à l'intériorisation des savoir-faire, des règles et des valeurs du groupe. Comme mentionné auparavant, il existe une multitude de rôles qu'un enfant peut remplir dans de tels groupes. Cette multitude de rôles dépasse la vision stéréotypée de l'enfant soldat comme étant uniquement le combattant avec une arme. En effet, un grand nombre d'enfants soldats occupent des rôles de support, qui permettent au groupe armé de fonctionner et de conduire leurs activités. Parmi les rôles de support il y a ceux qui assurent le fonctionnement quotidien du groupe, tel que cuisiner⁷⁶, puiser de l'eau, l'entretien du camp⁷⁷, cultiver des champs⁷⁸, ou encore il y a le rôle de domestique⁷⁹. Ensuite il y a les rôles qui permettent aux groupes armés d'entreprendre leurs activités militaires. Concrètement il s'agit des rôles tels que porteurs des biens pillés⁸⁰, des armes et de munitions⁸¹, il s'agit aussi d'être espions et messagers⁸², de « collecter des taxes »⁸³ ou encore d'enterrer les cadavres⁸⁴. Ces rôles déjà très diversifiés, se diversifient encore davantage avec la dernière forme de support, notamment le support fétichiste. Même si cette forme de support a été identifiée exclusivement dans des documents relatifs à la situation en RDC, il est toutefois pertinent de la mentionner, si ce n'est pour montrer la diversité des rôles de support que les enfants occupent. Pour ce qui est de ce dernier type, il s'agit particulièrement des filles vierges qui « furent identifiées pour concocter des fétiches et préparer les hommes au combat. »⁸⁵

Enfin, le rôle le plus connu quand le sujet des enfants soldats est abordé, c'est celui du combattant. Même si ses caractéristiques peuvent sembler évidentes, il est tout de même nécessaire d'en distinguer et d'en souligner les quelques nuances qui sont typiques à ce rôle de combattant. Autant dire qu'il y a des enfants qui effectivement suivent un entraînement militaire pour devenir combattant⁸⁶, mais qu'il y en a nombreux qui sont utilisés comme « boucliers humains »⁸⁷, comme gardes du corps pour protéger un commandant⁸⁸, ou encore comme poseurs de mines terrestres⁸⁹. Dans son rôle de combattant, l'enfant s'expose de manière directe à des risques mortels.

Ces rôles de support et de combattant sont remplis par des garçons tout comme des filles, ce qui n'empêche que les filles sont de manière amplifiée vulnérables aux exploitations et aux abus sexuels.

⁷⁶ NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 32.

⁷⁷ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 7.

⁷⁸ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 24.

⁷⁹ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 14.

⁸⁰ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 55.

⁸¹ NOSWORTHY D., *op. cit.*, p. 32.

⁸² UNICEF, *Guide to the optional Protocol on the involvement of children in armed conflict*, New York, UNICEF, 2003, p. 5.

⁸³ MONUSCO, *op. cit.*, 2015, p. 22.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 29.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 33.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 20.

⁸⁷ NOSWORTHY D., *op. cit.*, p. 34. Voir aussi: COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS, *Child Soldiers Global Report 2008 Summary*, ISBN 978095416245-0, Coalition to stop the use of child soldiers, 2008, p. 8.

⁸⁸ HRW, *op. cit.*, p. 7.

⁸⁹ UNICEF, *op. cit.*, p. 5. Voir aussi : NOSWORTHY D., *op. cit.*, p. 4.

L'analyse a fait ressortir que l'exploitation sexuelle des garçons par des membres du groupe armé est très peu traitée dans les documents analysés, alors que l'exploitation sexuelle des filles y est davantage thématifiée. Une telle thématification se révèle sans aucun doute importante et nécessaire, mais provoque cependant le risque d'associer systématiquement les enfants soldats féminins aux exploitations sexuelles, et d'oublier leur rôle de combattante ou de support qu'elles peuvent également occuper. Faire l'impasse dans les représentations d'un certain rôle occupé implique le risque de réclusion des filles à des activités moins « manifestes » d'un groupe armé. Ainsi elles sont rendues moins visibles en tant qu'enfants soldats, dans le sens où elles se trouvent en arrière-plan, qui de toute évidence est une dimension moins connue par la population civile. Une reconnaissance des rôles différents des filles au sein des groupes ainsi que d'éviter de les réduire exclusivement aux exploitations sexuelles, semble être une démarche nécessaire afin d'éviter de ne pas négliger la double charge d'une enfant soldate : « (...) il y a des cas où la majorité des filles portent des armes et que pratiquement toutes ont des rôles militaires en plus de ce qu'elles sont exploitées sexuellement. »⁹⁰ En plus de cette double charge, les filles font également face à un risque accru de contracter des maladies sexuellement transmissibles ou d'avoir des grossesses non-désirées. C'est justement le cas de Grace A., qui « a donné naissance à même le sol à une fille dont le père était l'un de ses ravisseurs de l'ARS⁹¹. Ensuite, elle a été contrainte de continuer de se battre. 'J'ai pris un fusil et attaché mon bébé au dos', se rappelle l'adulte émaciée de 18 ans en s'occupant de son bébé chétif. »⁹² L'analyse révèle que ce risque de négligence de la double charge des filles n'est pas seulement présent au niveau des documents produits par des acteurs internationaux (l'espace international), mais aussi au niveau des représentations locales (espace du terrain). Cette négligence dans les deux espaces semble pouvoir conditionner l'accès de ces filles aux programmes de réintégration (cf. Deuxième partie). L'exploitation des filles à des fins sexuelles peut alors avoir des conséquences cruciales sur leur développement psychologique, physique et social. En outre, les filles peuvent également devenir des concubines ou des épouses⁹³ des commandants ou d'autres combattants adultes, ce qui contribue à la construction d'une identité sociale de la femme qui est liée au « mari ».

Si les enfants soldats de manière générale peuvent occuper plusieurs rôles de support ou de combattant au sein du groupe, aux filles s'ajoute les rôles de concubine, d'épouse ou d'esclave sexuelle. La diversité des rôles démontre aussi que le fonctionnement d'un groupe armé peut être associé à un « microcosme » si l'on considère qu'il s'y construit un monde et une réalité qui fonctionnent de manière parallèle à ce qu'il se passe dans la réalité propre à la population civile. Le constat que des filles deviennent des épouses et des mères reflète par exemple la plus petite unité d'une société civile, qu'est l'unité familiale⁹⁴. Si d'une part des rôles permettent le fonctionnement de cette *réalité parallèle*, et d'autre part la socialisation des enfants à leur nouveau rôle, les groupes

⁹⁰ LUKANGYU ONESIPHORE B., BALEKEMBAKA MUSAFIRI A. et LODE K. (ed), *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolens forlag, 2007, p. 24.

⁹¹ ARS est l'acronyme français pour l'Armée de Résistance du Seigneur (ou Lord's Resistance Army (LRA) en anglais). C'est un groupe armé qui s'est formé sur les bases d'une guerre civile, celle qui ravageait l'Ouganda ans les années 1980. Ce groupe set est également actif dans le nord-est de la RDC, en RCA et au Sud-Soudan.

⁹² NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 32.

⁹³ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 19. Voir aussi: VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 13 ; MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, pp. 14-15.

⁹⁴ Voire WIDMER E.D., KELLERHALS J., et LEVY R., « Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social » in *Revue française de sociologie*, Volume 45, n° 1, 2004, pp. 37-67.

armés utilisent aussi d'autres dispositifs pour assimiler les enfants soldats, ce qui par conséquent permet au groupe de se pérenniser.

Dispositifs d'assimilation

Instrumentalisation de la violence

Pratiquement toutes les méthodes et pratiques utilisées par les groupes armés sont de nature violente. Il s'agit soit d'une forme de violence physique soit d'une violence de type psychologique, voire morale. Les enfants soldats sont exposés à des maltraitements perpétrés par les autres membres du groupe armé. Mais on peut également considérer qu'ils subissent une certaine maltraitance à travers les atrocités qu'ils sont forcés de commettre. Dans ce sens, ils sont brutalisés⁹⁵ par divers biais. La maltraitance physique se manifeste par des privations alimentaires et de sommeil, par la détention arbitraire⁹⁶, par le viol⁹⁷, par le travail forcé ou par d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants⁹⁸ qui leurs sont infligés. La maltraitance se manifeste aussi comme mentionnée auparavant, c'est-à-dire par les atrocités qu'ils sont forcés de commettre. Même si les pratiques de brutalisation varient selon les groupes armés, les enfants soldats font généralement face à un premier événement violent qui marque la rupture avec leur vie antérieure.

Ce premier événement violent peut être instrumentalisé par des groupes armés en accentuant volontairement l'intensité de la violence et ceci, afin de susciter un sentiment de culpabilité auprès de l'enfant, ce qui lui donne l'impression qu'il n'a nulle part ailleurs où aller. Le sentiment de culpabilité peut induire l'enfant à croire qu'il ne peut pas retourner dans sa communauté, soit parce qu'il a détruit les liens justement avec cet acte violent, soit parce que la culpabilité qu'il ressent suscite un sentiment d'indignité qui l'empêche de rentrer : d'où l'expression « *nowhere else to go* ». Ces sentiments d'indignité ou de culpabilité peuvent être déclenchés par la participation active de l'enfant à une atrocité ; atrocité à laquelle il a été forcé par le groupe armé comme par exemple la perpétuation d'actes de cruauté contre sa propre famille. Ce type de cruauté détruit les liens familiaux et communautaires établis⁹⁹. Un autre exemple est celui qui relate l'expérience de Susan, qui a été obligé de s'en prendre à d'autres enfants : « Un garçon a essayé de s'échapper mais il a été pris... On lui a attaché les mains, ensuite on nous a demandé, à nous autres nouveaux captifs, de le tuer à coup de bâtons. J'en fus malade. Je connaissais ce garçon, nous venions du même village. J'ai refusé de participer et ils ont menacé de m'abattre. Ils m'ont braquée avec un fusil, et j'ai dû obéir. Le garçon me demandait : 'Pourquoi fais-tu cela ?' Je lui ai répondu que je n'avais pas le choix. Après l'avoir tué, ils nous ont demandé d'ouvrir nos bras avec son sang... Ils ont dit que nous devions le faire de façon à ne plus avoir peur de la mort et à ne plus essayer de nous échapper...Je revois encore dans mes rêves ce garçon de mon village que j'ai tué. »¹⁰⁰

⁹⁵ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), p. 18.

⁹⁶ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 38.

⁹⁷ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 27. Voir aussi : NDUWIMANA D., *op. cit.*, p. 18.

⁹⁸ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 55.

⁹⁹ UNICEF, *Guide to the optional Protocol on the involvement of children in armed conflict*, New York, UNICEF, 2003, p. 5.

¹⁰⁰ NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 12. Voir aussi : WAR CHILD, *Agnes' story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/agnes-story>.

Cette exposition directe à la violence qui mène à la rupture avec les repères familiaux d'un enfant, le positionne dans une situation d'extrême vulnérabilité qui permet aux groupes armés de *briser la volonté* de l'enfant, et d'augmenter sa dépendance face au groupe armé. En plus de la violence physique, le viol est fréquemment utilisé par les groupes armés pour détruire les repères établis des enfants. Même si les violences sexuelles sont présentes tout au long de l'expérience de l'association au groupe armé, l'analyse démontre qu'il y a une tendance chez certains groupes armés, de systématiquement violer les nouvelles recrues¹⁰¹. Ce viol systématique est une autre manière de briser l'enfant, est particulièrement les filles, afin de leur donner ce sentiment de ne pas pouvoir retourner à la maison. Dans le cas du viol, ce sentiment de ne pas pouvoir rentrer chez soi, découle en particulier des blocages culturels tels que la souillure. Tous ces sentiments de culpabilité, d'indignité, de peur, ou encore de besoins d'association qu'un enfant peut ressentir au début de son association au groupe, sont utilisés par des groupes armés afin d'instaurer un assujettissement des enfants. Il convient de noter ici que les motifs situationnels et personnels traités précédemment dans ce travail, peuvent jouer un rôle important dans le processus d'assujettissement de l'enfant. Selon les motifs qui ont incité l'enfant à s'associer au groupe armé, il peut ressentir une gratitude ou une dette envers le groupe armé qui « s'occupe » de lui. Selon Human Rights Watch (HRW) ceci s'explique partiellement par le contexte : « lors d'un conflit outrancièrement abusif, ils [les enfants] pensent que faire partie d'un groupe armé leur fournit une protection ainsi que l'opportunité de se battre pour protéger leur communauté ou de répondre au désir de vengeance pour des attaques ou des abus. »¹⁰² Ce sentiment de gratitude peut également être provoqué par la sécurité alimentaire et plus généralement les besoins vitaux qu'offre le fait de rejoindre les rangs d'un de ces groupes.

En outre, le constant climat de violence contribue à l'établissement d'une culture de méfiance et de peur qui aboutit à des mécanismes de contrôle déployés par les enfants eux-mêmes. Ces mécanismes de contrôle intimident les enfants au point qu'ils préviennent les fuites et tentatives d'évasions. En conséquence, les enfants soldats craignent les punitions et commencent à se contrôler entre eux-mêmes, ce qui par ailleurs alimente une culture de la méfiance et de la peur. En outre, le sort des enfants soldats dépend des décisions ou encore « des humeurs » de ses leaders. La notion « d'humeur » semble être appropriée pour expliquer des actes violents aléatoires perpétrés à l'encontre des enfants soldats. En effet, ils peuvent être battus par les combattants adultes peu importe s'ils ont fait une faute ou non¹⁰³. Au climat de violence s'ajoute le délaissement arbitraire des enfants soldats. Dès lors, les enfants ne sont pas seulement témoins et acteurs de violences, ils sont en plus victimes du fait de l'exposition constante au risque de subir une violence arbitraire.

L'endoctrinement

¹⁰¹ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 18. Voir aussi: MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 27. ; WAR CHILD, *Agnes' story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/agnes-story>.

¹⁰² HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-3309-2, New York, HRW, 2015, p. 12. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale : « In the midst of a grossly abusive conflict, they believed that being part of an armed group afforded them some protection, and also the opportunity to fight to protect their community or to fulfil their desire for revenge for attacks or abuses. »)

¹⁰³ COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS, *Child Soldiers Global Report 2008 Summary*, ISBN 978095416245-0, Coalition to stop the use of child soldiers, 2008, p. 16.

Les discours utilisés par les groupes armés pour familiariser les enfants soldats à la mentalité du groupe ainsi que pour leur transmettre les valeurs et le fonctionnement, sont caractérisés par un aspect de glorification de la violence et des armes. Ces dernières deviennent le symbole du pouvoir avec lequel l'enfant peut s'emparer de ce qu'il a besoin. Ce sont des discours tenus par des combattants adultes et *lavent les cerveaux* des enfants soldats. Ils sont endoctrinés pour les pousser à commettre des actes particuliers qui servent les groupes armés¹⁰⁴. L'analyse a démontré qu'il y a une forme d'endoctrinement militaire qui comprend non seulement l'entraînement militaire pratique, mais aussi la transmission de la mentalité militaire, de la structure hiérarchisée auxquels ils doivent se soumettre ou encore de celle des pratiques d'exécutions comme pour le bon maniement des armes. Ce constat rejoint alors l'idée d'une tendance glorificatrice de la violence. Toutefois, tous les groupes armés n'offrent pas un tel entraînement militaire. Dans certains cas, les enfants soldats ont été envoyés au combat après seulement quelques jours d'entraînement rudimentaire¹⁰⁵ ou après une « initiation rapide au maniement des armes » avant de recevoir « un AK 47 pour combattre aux côtés de l'armée »¹⁰⁶. Ensuite il y a des cas où les entraînements militaires s'étendent jusqu'à 6 mois¹⁰⁷ et qui sont par conséquent plus poussés. Ce sont des entraînements où les enfants soldats apprennent « comment tuer des personnes », « comment s'agenouiller quand tu t'approches »¹⁰⁸, comment charger ou décharger des armes¹⁰⁹, « à manier les armes (fusils, machettes, arcs et flèches, couteaux), [et] reçoivent des formations sur les règles et tactiques militaires »¹¹⁰. Cet endoctrinement militaire, suivi par des garçons tout comme par des filles¹¹¹, a des conséquences redoutables sur les enfants. Selon l'Action for the Rights of Children (ARC), une initiative inter-agence initié par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et Save the Children International, les enfants « auront passé une bonne partie de leur enfance dans une structure strictement hiérarchisée et auront connu un processus de socialisation qui sert les objectifs du commandement militaire. »¹¹² En conséquence, une telle rupture avec la vie antérieure à l'enrôlement entrave un retour sans encombre au sein de la population civile. En effet, lors d'un tel retour les enfants soldats doivent réapprendre les codes comportementaux qui ne sont pas basés sur une hiérarchie militaire, ni sur le pouvoir ou une culture de peur¹¹³.

Ensuite, il existe des groupes armés et notamment le groupe armé des Maï-Maï en RDC, qui endoctrinent les enfants soldats à travers l'utilisation de certaines croyances, voir de fétiches. Les enfants qui effectuent certains rituels, utilisent des potions magiques ou pratiquent des sacrifices¹¹⁴, acquièrent une croyance déformée de la réalité, comme le fait de croire qu'ils ne peuvent être touchés par les balles¹¹⁵. Pourtant, l'endoctrinement par les croyances ne se limite pas à des fétiches mais peut

¹⁰⁴ CORI, (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 18.

¹⁰⁵ UN, « The road from soldier back to child. Demobilization and rehabilitation are only the first steps » in *Africa Recovery*, vol. 15, nr. 3, octobre 2001.

¹⁰⁶ NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 13.

¹⁰⁷ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 25.

¹⁰⁸ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 59.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 41.

¹¹⁰ MONUSCO, *op. cit.*, p. 25.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 24.

¹¹² NOSWORTHY D., *op. cit.*, p. 34.

¹¹³ *Ibid.*, p. 34.

¹¹⁴ MONUSCO, *op. cit.*, p. 21.

¹¹⁵ CORI, *op. cit.*, p. 54.

également comprendre un endoctrinement idéologique de la lutte au groupe spécifique¹¹⁶. Dans ce cas-là, les enfants soldats sont soumis à l'identification au groupe et ceci, guide leurs actions. L'endoctrinement aux valeurs du groupe n'est pas seulement perpétré par des commandants qui persuadent ou moralisent les enfants soldats, mais aussi par les combattants eux-mêmes. C'est-à-dire que des filles ou même des garçons rejoignent un membre de leur famille ou encore leur mari dans la brousse et adoptent indirectement, par le biais de leurs proches, les valeurs du groupe armé¹¹⁷.

Toutefois, l'intensité avec laquelle ces méthodes d'assimilation sont utilisées par les groupes armés dépend aussi des motifs situationnels et personnels et plus généralement, de la manière selon laquelle l'enfant se retrouve dans le groupe armé. C'est-à-dire qu'un enrôlement contraint peut par exemple impliquer que l'enfant soit moins « résistant » à un endoctrinement par la croyance et ceci par rapport à un enfant qui a été recruté par le biais d'un enlèvement. Ce constat est d'autant plus valable pour des enfants soldats qui s'associent aux groupes armés pour des motifs personnels, tel que le sens de vengeance ou encore le sens de responsabilité et de protection. En effet et par déduction logique, ces enfants-là ont moins besoin d'être persuadés de se battre que des enfants qui ont été forcés de rejoindre un groupe. La prédétermination personnelle de chaque enfant joue en conséquence un rôle dans son engagement face à la cause du groupe armé. Toutefois la prédétermination favorable au groupe n'implique pas que l'enfant ne sera pas soumis à la brutalisation ou encore à un endoctrinement plus poussé. Chaque enfant fait face à la socialisation du groupe, processus qui est accompagné par la violence instrumentalisée et les méthodes d'endoctrinement. Ceci a la fonction d'assurer l'assimilation par la socialisation ainsi que le contrôle sur l'enfant soldat en suscitant des sentiments de méfiance et de peur.

Une réalité parallèle bancale

Finalement, le processus d'assimilation par l'attribution des rôles, par l'instrumentalisation de la violence et par l'endoctrinement des enfants soldats, soulève l'enjeu majeur de la rupture identitaire et de reconstruction identitaire. Les actes déshumanisants des dispositifs d'assimilation des groupes armés ont pour seul but de briser la volonté, de rompre avec les habitudes morales intériorisées par l'enfant ou encore d'annihiler l'attitude répulsive de l'enfant face aux combats et à la violence. Ceci a pour conséquence de construire sur ces ruines morales, une nouvelle identité qui est celle de l'enfant soldat. Cette nouvelle identité peut être soulignée et renforcée, soit par des symboles tels qu'un uniforme, un surnom¹¹⁸ ou une arme, soit par le réseau social qui se créent parmi les enfants soldats et les combattants adultes. En conséquence, l'analyse met en avant que la nouvelle identité de l'enfant soldat est liée à un changement de base référentielle. C'est-à-dire que la base de référence sur laquelle l'enfant s'oriente est celle des valeurs et du quotidien du groupe armé, qui devient la « nouvelle » réalité de l'enfant et même au-delà la « nouvelle » normalité. En effet, ce processus transitoire de l'enfant à l'enfant soldat, notamment vers cette « nouvelle » normalité, comporte une composante

¹¹⁶ PERLMUTT B. J., *Maisha's story : Former child soldier reclaims his life in DR Congo*, UNICEF, consulté le 29.09.2016, URL : http://www.unicef.org/protection/drcongo_41224.html. Voir aussi: UN, « The road from soldier back to child. Demobilization and rehabilitation are only the first steps » in *Africa Recovery*, vol. 15, nr. 3, octobre, 2001.

¹¹⁷ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 20.

¹¹⁸ Il n'est pas rare que les enfants soldats se voient attribuer de nouveaux noms qui reflètent leur capacité et leur qualité en tant qu'enfant soldat et qui leur attribue une nouvelle identité. Cette nouvelle identité se réfère au groupe armé, comme le montre l'exemple d'un enfant qui s'est battu pour une force armée et qui a ensuite « gagné le surnom 'Redoutable tueur' en raison de la manière dont il assassinait et mutilait les rebelles capturés par sa troupe. » NOSTORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 13.

temporelle : plus un enfant passe du temps dans le groupe armé, plus la réalité du groupe devient la normalité et donc plus la socialisation est intense.

Pourtant il y a des enfants soldats qui, indépendamment du temps passé dans le groupe, s'enfuient si la chance se présente. Ce constat montre que malgré la socialisation aux groupes armés et les dispositifs d'assimilation, il y a des circonstances qui font que l'enfant développe une stratégie de survie : cela implique une adaptation comportementale¹¹⁹ qui fait l'impasse sur les quelconques adhésions idéologiques, ou encore affaiblit l'assimilation. Un tel affaiblissement peut survenir si (1) l'enfant perd un lien important établi au sein du groupe armé, par exemple quand le « mari » d'une enfant soldate décède¹²⁰, si (2) la réalité parallèle du groupe interfère et est relativisée par la réalité de la population civile – « du monde extérieur », notamment par exemple les chaînes radio¹²¹, ou si (3) la brutalisation atteint un degré de cruauté qui n'est plus supportable pour un enfant soldat. En conséquence il semble que les microcosmes dans lesquels les groupes armés endoctrinent les enfants soldats, constituent une réalité parallèle qui existe sur le terrain mais nonobstant est une réalité parallèle bancale.

1.2. Les représentations ambiguës de l'enfant soldat

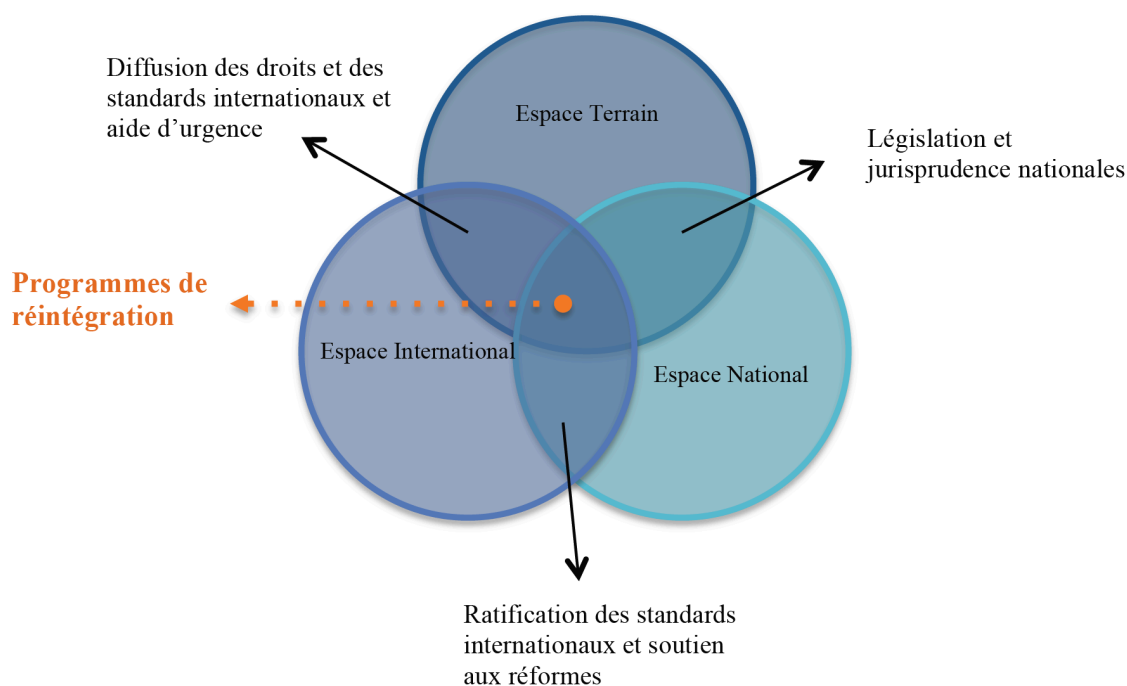
La présentation de la complexité du phénomène *enfant soldat* dans la partie précédente, pose la base pour comprendre les différentes représentations des enfants soldats. Pour se faire, il est utile de se pencher sur la logique de Wolf-Dieter Eberwein, selon laquelle la politique et l'action humanitaire qui contribuent à la mise en place des programmes de réintégration, « se jouent simultanément dans les trois arènes constitutives », c'est-à-dire dans l'arène du terrain, l'arène du système international et l'arène du système national politique¹²². Cette tripartition des « arènes » est dès lors reprise par cette recherche et ceci bien évidemment en l'adaptant à la problématique de la réintégration des enfants soldats. En conséquence les trois « arènes » de Wolf-Dieter Eberwein sont dans ce travail (1) l'espace international, (2) l'espace national et (3) l'espace terrain. La figure ci-dessous illustre les points d'interconnexion de ces trois espaces lorsqu'il s'agit de les appliquer à la question de la réintégration des enfants soldats.

¹¹⁹ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 134.

¹²⁰ MONUSCO, *op. cit.*, p. 10.

¹²¹ NDUWIMANA D., *op. cit.*, p. 21.

¹²² EBERWEIN W.-D., *op. cit.*



Les trois points d'interconnexions qui sont la diffusion des droits des standards internationaux, la législation et la jurisprudence nationale ainsi que la ratification des standards internationaux, forment le cadre formel dans lequel les programmes de réintégration sont développés et déployés (cf. chapitre III). Or, si la figure 3 fait ressortir les points d'interconnexion, elle démontre aussi que les espaces contiennent des sphères qui ne sont pas connectées les unes aux autres. Celles-ci peuvent être considérées comme les enjeux de fonds qui comprennent le politique, l'économique, le culturel et le social de chaque espace. Elles sont le cheminement qui permet de comprendre l'état de l'espace à un moment concret dans le temps. En prenant la RDC comme exemple, les enjeux de fonds de la population civile démontrent comment elle s'est retrouvée dans une économie de cueillette¹²³. Les enjeux de fonds de l'espace international comprennent son émergence et son développement, ce qui explique son état à l'heure actuelle. De même pour l'espace national, où l'histoire du pays permet de saisir les relations de pouvoir qui ont amené le pays à sa situation actuelle. Enfin, le fait que chaque espace contienne une sphère qui dépasse largement les points d'interconnexion, implique que les espaces peuvent avoir des enjeux de fonds qui diffèrent mais qui peuvent aussi se retrouver en conflit. Pour ce travail il s'agit de se demander comment les espaces perçoivent les enfants soldats et ensuite, comment l'espace international, à travers l'espace national, cherche à concilier ces représentations pour réintégrer les enfants soldats à long terme.

1.2.1. La perception de l'espace international

Le simple fait que la définition de l'enfant soldat a été élaborée par des organisations internationales illustre la sensibilité de cet espace face au phénomène *enfant soldat*. En outre, les conventions et les standards internationaux tels que les Conventions de Genève (1977), la Convention

¹²³ Une « économie de cueillette se base entre autres sur les stratégies suivantes : l'agriculture itinérante sur brûlis, la coupe de bois énergie et la production de charbon de bois, l'exploitation minière et forestière artisanale, le braconnage de la faune sauvage, la pêche incontrôlée et la collecte incontrôlée de produits forestiers non ligneux. Une grande partie de ces activités de survie sont souvent déléguées aux femmes et aux enfants qui sont alors davantage sujettes à l'exploitation. » (PNUE, *République Démocratique du Congo. Evaluation Environnementale Post-Conflic* Synthèse à l'intention des décideurs, ISBN 978-92-807-3227-6, Nairobi, PNUE, 2011, p. 8).

relative aux droits de l'enfant (1989), la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (1990), la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999) ainsi que le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000), sont tous des produits de l'espace international. Il est donc évident que la représentation générale que cet espace se fait des enfants soldats est une représentation qui victimise l'enfant. L'analyse effectuée soutient sans aucun doute ce constat préliminaire mais permet au-delà, de dégager trois arguments majeurs et cohérents, qui expliquent la représentation en tant que victime.

Le premier argument est juridique, puisque, notamment dans le droit international, le recrutement des filles et des garçons avant l'âge de 18 ans est une violation du droit international et que le recrutement des enfants de moins de 15 ans est même considéré comme un crime de guerre¹²⁴. En conséquence, une violation d'un droit d'une personne, le place par définition en position de victime.

Le deuxième argument est celui de la protection de l'enfant et de ses droits. Cette protection est perçue comme une priorité par l'espace international qui cherche à la déployer dans des sociétés en conflit tout comme dans des sociétés post-conflits¹²⁵. Le déploiement de cette protection comprend également la mise en place d'une stabilité sociale dans l'environnement de l'enfant afin qu'il puisse développer sa personnalité dans « un climat de bonheur, d'amour et de compréhension » et qu'il puisse faire valoir ses droits fondamentaux à la liberté, justice et de paix¹²⁶. Il est pourtant évident que cela n'est pas le cas, non seulement pour les enfants soldats, mais de manière plus générale pour tous les enfants qui grandissent dans des contextes de guerre. L'analyse met d'ailleurs en avant qu'il est reconnu qu'en temps de guerre, les enfants ont des spécificités¹²⁷ et des besoins spécifiques qui génèrent des obligations spécifiques¹²⁸ du côté des acteurs internationaux. Pourtant il est rarement précisé quelles sont ses *spécificités* des enfants. Or, ce devoir de protection est une obligation morale. En effet, apporter de l'aide et de l'assistance aux enfants en détresse, telle que celle vécue par les enfants soldats, est nécessaire. Selon Wolf-Dieter Eberwein, « la morale légitime inconditionnellement toute action qui contribuerait à sauver la vie de victimes »¹²⁹ ce qui de ce fait, rejoint l'argument, qu'est l'argument juridique. C'est alors qu'il est important à ce moment de la réflexion d'introduire la différence entre le droit (juridique) et la morale. Pendant que la représentation kantienne de la morale est une contrainte intérieure qui mène à l'action afin d'éviter une auto-sanction, le droit est selon Paul Ricoeur la négociation de la morale et du politique¹³⁰, ou en d'autres termes les devoirs et les droits définis par le droit ont un caractère plus restreint que les devoirs et les droits qui découlent de la morale¹³¹. En conséquence, l'argument de protection qui se base notamment sur des *spécificités*

¹²⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *op. cit.*, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 3, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?lang=fr>.

¹²⁵ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 10, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?lang=fr>.

¹²⁶ Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990.

¹²⁷ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 134.

¹²⁸ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 8.

¹²⁹ EBERWEIN W.-D., « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes et Pratiques » in *Cultures & Conflits* (en ligne), mis en ligne le 23.02.2006, consulté le 30.09.2016. URL : <http://conflits.revues.org/1916>.

¹³⁰ RICOEUR P., « L'intervention : Entre la souffrance des victimes et la violence des secours » in *Esprit*, Volume 2, n° 199, 1994, p. 155.

¹³¹ EBERWEIN W.-D. *op. cit.*

vagues qui caractérisent l'enfant, semble être un argument d'ordre moral dont une partie est ensuite concrétisée et définie dans le droit international. Par ailleurs, la protection fait également allusion au troisième argument, qu'est l'argument de la vulnérabilité de l'enfant.

La différence entre l'argument précédent, qui est celui de la protection de l'enfant et l'argument de la vulnérabilité de l'enfant présenté ci-dessous, n'est pas évidente car de premier abord, ces deux arguments semblent être liés et interdépendants. Pourtant il y a une différence qui se trouve dans l'aspect actif de la protection, c'est-à-dire l'aspect qui est lié à une action ainsi que dans l'aspect passif de la vulnérabilité. Dans le sens passif de la vulnérabilité, celle-ci est conditionnée par des situations et non pas par une action de l'individu. Enfin, la vulnérabilité de l'enfant fait référence à une capacité limitée d'agir dans des situations à risque, entre autres à cause de son « manque de maturité physique et intellectuelle »¹³². Ainsi, l'enfant se trouve dans une relation de dépendance avec une personne adulte de référence, qui, lorsqu'il s'agit des enfants soldats, est souvent un commandant ou un autre combattant adulte du groupe armé. La responsabilité qu'une personne de référence a pour l'enfant, peut être manipulée et transformée en des formes de relation de pouvoir et ceci au détriment de l'enfant. Si la relation de dépendance s'établit avec une personne de référence, elle peut également comprendre la relation avec des points de repères familiaux, culturels, géographiques ou sociaux. La perte de tels repères contribue à l'affaiblissement de l'autonomie et de la capacité d'agir des individus. C'est ce que connaissent notamment les personnes déplacées qui se retrouvent dans des camps de réfugiés ou de cantonnement. Même si les règles qui organisent de tels camps sont souvent restreintes, les habitants doivent s'y cantonner afin de subvenir à leurs besoins¹³³, notamment pour ce qui est de la nourriture, de l'hébergement ou encore des soins et de la santé. De nouveau, l'organisation par des règles restreintes entrave la liberté et la capacité d'agir des habitants en les mettant dans une position de dépendance pour leur survie.

Ces situations démontrent que le niveau de vulnérabilité dépend de la faculté d'agir, permettant à l'enfant de faire face à un risque potentiel. Lors d'une menace, l'enfant et les individus en général doivent gérer la situation afin d'empêcher l'aboutissement de la menace et ceci en mobilisant leur « pouvoir agir »¹³⁴. Selon Marc-Henry Soulet¹³⁵ ce sont des conditions de fragilité qui empêchent l'individu d'agir d'une manière appropriée pour faire face au risque. Ces conditions peuvent être diversifiées et touchent comme mentionné auparavant la relation de dépendance, mais dépendent également de la précarité, de la rupture du lien familial¹³⁶, du faible niveau d'éducation¹³⁷, des conditions de vie à risque¹³⁸, de l'appartenance à une ethnie ou une religion à risque¹³⁹, ou encore de la

¹³² Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990.

¹³³ GLOBAL PROTECTION CLUSTER WORKING GROUP, *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons*, Geneva, Global Protection Cluster (GPC), 2010, p. 1.

¹³⁴ CHÂTEL V., « Au-delà de la Vulnérabilité sociale, la Vulnérabilité symbolique » in CHÂTEL V. et ROY S. (dir.), *Penser la Vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 217.

¹³⁵ SOULET M.H., « La vulnérabilité, une ressource à manier avec prudence » in BURGOGNE-LARSEN L. (éd), *La Vulnérabilité saisie par les juges en Europe*, Paris, Éditions Pedone, 2014.

¹³⁶ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *op. cit.*, p. 17. Voir aussi: NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 11 ; WAR CHILD, *Andrew's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/andrews-story>.

¹³⁷ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 17.

¹³⁸ Parmi les conditions de vie à risque se trouvent les enfants de rues ou encore les anciens enfants soldats qui sont formés à la guerre et en conséquence sont des recrues idéales pour les groupes armés. NDUWIMANA D., *op. cit.*, p. 29. Voir aussi: NOSWORTHY D., *op. cit.*, p. 12.

¹³⁹ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 22. Voir aussi: NOSWORTHY D., *op. cit.*, p. 11.

provenance d'une région rurale ou en conflit¹⁴⁰. De telles situations sont fragilisantes et poussent les enfants à la recherche d'une protection, d'une stabilité, d'un substitut familial, d'un toit, ainsi que de contacts sociaux, pour mettre fin à leur solitude¹⁴¹. Cette situation d'extrême vulnérabilité des enfants peut être exploitée et instrumentalisée en faveur des groupes armés. D'ailleurs, il se peut que dans ce troisième argument de l'espace international se retrouvent des conditions qui engendrent des motifs situationnels ou personnels à l'association à un groupe armé. La présence de ces motifs est le moteur d'une action et se réfère par conséquent au pouvoir d'agir. Cependant, dans une perspective de l'espace international, ce pouvoir d'agir est estimé comme inapproprié car il est considéré que cette action augmente la détresse de l'enfant qui, en devenant un enfant soldat, se rend plus vulnérable.

L'impact des situations fragilisantes sur le pouvoir agir d'un enfant semble être différent selon les catégories d'âges. C'est en se basant sur cette différence que l'espace international a posé les limites de ce qu'est un crime de guerre lorsqu'il s'agit du recrutement des enfants. Le recrutement des enfants de moins de 15 ans est donc considéré comme tel, et celui des enfants de moins de 18 ans, comme une violation du droit international. Par conséquent, il est évident que pour l'espace international les enfants de moins de 15 ans sont perçus comme étant plus vulnérables que les enfants de 15 à 18 ans. Malgré une différenciation selon l'âge, tous les enfants recrutés lorsqu'ils ont moins de 18 ans, sont perçus comme des victimes par l'espace international et suscitent l'obligation morale d'amener de l'aide. Les trois arguments de l'espace international sont présents dans les discours et légitiment l'aide apportée aux victimes enfants soldats. La diffusion de cette représentation est liée à la capacité de « l'imposer dans l'espace public »¹⁴² comme pour mettre fin à l'ignorance du public en suscitant l'obligation morale. L'espace international mobilise ces arguments pour aider les enfants soldats et par conséquent les reconnaît en tant que victimes et manifeste sa solidarité¹⁴³. Pourtant Didier Fassin explique que ces arguments ont tendance à réduire la réalité de l'espace terrain à l'existence physique, à la « vie nue » des enfants soldats, ce qui impliquerait que le contexte soit effacé et l'histoire suspendue¹⁴⁴. Cette réduction dans l'espace international pose pourtant la question de savoir comment l'espace terrain qui est l'espace réel des enfants soldats, perçoit ce phénomène et les conséquences qui en découlent.

1.2.2. La perception de l'espace terrain

Dans l'espace terrain, la population civile fait miroiter des représentations ambiguës quand il s'agit du phénomène *enfant soldat*. Cette ambiguïté est due à divers sentiments tel que la pitié, la peur, le déshonneur, l'incompréhension ou encore la reconnaissance, comme l'illustre le passage suivant : « Selon les contextes, les communautés ou les familles font elles-mêmes pression sur les autorités pour obtenir la libération de leurs enfants, ou au contraire elles appréhendent avec inquiétude le retour des enfants qui pour certains ont pu commettre des attaques ou des violences contre des membres de leur propre communauté. Elles peuvent aussi accueillir facilement une partie des enfants et rester

¹⁴⁰ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 48. Voir aussi: NOSWORTHY D., *op. cit.*, p. 11.

¹⁴¹ AMNESTY INTERNATIONAL, *In the firing line : War and children's rights*, PB170, London, Amnesty International United Kingdom, 1999.

¹⁴² JUHEM P., « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires » in *Mots* n° 65, 2001, p. 11.

¹⁴³ FASSIN D., « La cause des victimes » in *Les Temps Modernes*, Volume 2, n° 627, 2004, p. 87.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 90-91.

partagés sur le sort des jeunes filles ayant eu des enfants avec des hommes appartenant au groupe armé qui a terrorisé leur communauté. »¹⁴⁵

L'ambiguïté peut résulter de la représentation que le groupe armé ou la force armée a au sein de la population civile. C'est-à-dire que selon la cause représentée par le groupe ou la force spécifique, l'enfant soldat peut être perçu comme ayant lutté pour la cause de la population civile¹⁴⁶, ou au contraire comme ayant commis des attaques contre celle-ci. Or, l'analyse démontrant les explications aux représentations dites ambiguës de la population locale s'avère bien plus complexe.

Les enfants soldats, leur enrôlement ainsi que leur évolution au sein des rangs des groupes armés, ont un impact considérable sur la pérennisation de ces mêmes groupes, qui sont à l'origine des climats d'insécurité et de peur qui caractérise certaines régions¹⁴⁷. Ainsi ils sont des parties actives et commettent entre autres des crimes dont souffre la population civile et en est notamment victime¹⁴⁸. Les crimes sont souvent de nature très violente tel que le démontre l'utilisation du viol comme une stratégie de guerre. L'analyse démontre qu'il existe différentes « politiques de viol », ce qui permet même d'identifier les groupes armés¹⁴⁹. Tout comme les autres activités entreprises par les groupes armés, ces pratiques spécifiques nécessitent des savoirs et des entraînements qui font des enfants soldats des redoutables instruments de combat pour les groupes armés. A travers le groupe armé, l'enfant soldat reçoit un pouvoir qui lui permet d'acquérir un statut¹⁵⁰, soit au sein du groupe, soit au sein de la population civile. L'association des enfants soldats à la brutalité des forces armées suscite de la peur et de la haine auprès de la société civile, ce qui effectivement provoque des réactions. Certains enfants soldats se voient dès lors emprisonnés suite à leur évasion d'un groupe armé¹⁵¹, ils font face à de fortes discriminations quand ils veulent retourner dans leur société d'origine¹⁵², ou encore ils sont, de manière générale, méprisés par la population. Même si un enfant soldat n'a pas directement participé à un crime, il est peu probable que cette distinction soit relevée par la population civile qui souffre de ces attaques et qui a donc tendance à y associer tous les enfants qui ont été recrutés. La réputation des groupes armés suscite la peur. Comme cette peur devient le sentiment dominant de la population, la distinction entre le groupe armé et les enfants soldats est floue. Et ceci, même si comme déjà abordé dans ce travail, les enfants sont des victimes de méthodes spécifiques des membres adultes du groupe. En conséquence, le retour de ces enfants soldats au sein de la population civile est corrélé à l'insécurité dans les représentations de celle-ci. En effet, un tel retour peut être perçu comme risque de désordre et d'insécurité au sein de la communauté. A la vue de ces arguments, la stigmatisation des enfants soldats par des membres de la communauté peut être perçue comme une conséquence logique

¹⁴⁵ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 125.

¹⁴⁶ LUKANGYU ONESIPHORE B., et al., *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolens forlag, 2007, p. 22.

¹⁴⁷ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 5, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

¹⁴⁸ CORI, (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 41.

¹⁴⁹ CORI, (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 17.

¹⁵⁰ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 220, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

¹⁵¹ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 10.

¹⁵² RAUPP J., « Die entwaffneten Kinder des Kongo » in *Tagesanzeiger*, mis en ligne le 02.09.2015, consulté le 18.09.2015, URL : <http://www.tagesanzeiger.ch/ausland/nahe-osten-und-afrika/Die-entwaffneten-Kinder-des-Kongo/story/20762701>.

et expliquerait aussi pourquoi les programmes de réintégration connaissent des difficultés majeures, qui seront évidemment présentées ultérieurement dans ce travail (cf. chapitre IV).

Pourtant, ceci ne signifie pas que suite à leur association au groupe armé qui suscite la peur, tous les enfants soldats ne peuvent pas retourner dans leur communauté d'origine. Comme démontré au début de ce chapitre, certains enfants soldats sont acceptés à leur retour et d'autres non. Le retour de certains est même exprimé par la population. Dans ce dernier cas, il s'agit surtout des enfants soldats qui ont rejoint un groupe armé engagé pour la cause de la société civile ou de l'ethnie et qui sont par conséquent considérés comme ayant protégé leur communauté¹⁵³. Cette reconnaissance positive découle des valeurs culturelles et traditionnelles de la population en question et s'est établie au fil du temps et ceci malgré des phases de guerre civile qui peuvent remettre en question certaines valeurs. La stabilité des valeurs culturelles permet de comprendre pourquoi la représentation des filles souillées se perpétue malgré le contexte de guerre, où le viol devient alors une stratégie de guerre répandue et qui par conséquent ajoute des éléments de stigmatisation résultant de l'association à un groupe armé. Les représentations socioculturelles du genre dans l'espace terrain impactent alors la manière dont la population civile perçoit, accueille, ou rejette un ancien enfant soldat. Alors que l'association à un groupe armé peut être associée à la virilité du garçon¹⁵⁴, la fille est pratiquement toujours fustigée pour son historique au sein du groupe indépendamment du fait qu'elle ait été abusée sexuellement ou non¹⁵⁵.

Enfin, il devient évident que la représentation de l'enfant soldat dans l'espace terrain ne correspond pas à celle de l'espace international. Elle a plutôt tendance de considérer l'enfant soldat comme le bourreau, ou en d'autres termes le malfaiteur qui contribue à la situation d'insécurité. Une perception qui est pourtant fortement guidée par des sentiments de peur et d'insécurité ainsi qu'une grande proximité géographique avec le phénomène. A part pour les cas où la représentation de l'enfant soldat est celle de celui qui s'est battu pour une cause juste et appropriée, la perception générale relève une connotation plutôt négative et fait référence à des arguments qui tendent à responsabiliser l'enfant pour ses actes. Or, l'opposition des représentations de l'espace international à celles de l'espace terrain met en évidence qu'elles sont clairement différentes. Au-delà de leur différence, il y a un constant quant à la confusion des responsabilités et des représentations des adultes, avec celles des enfants. Si l'espace international définit l'enfance à partir de l'âge qui implique avoir une idée précise de ce que représente être un enfant et être un adulte, il est difficile d'identifier cette différenciation dans l'espace du terrain. Au sein du groupe armé, les enfants soldats prennent les mêmes responsabilités que les combattants adultes : ils se comportent et se battent comme eux et sont « pratiquement traités de la même manière que les combattants adultes »¹⁵⁶. Pour ce qui est des filles, elles sont confrontées dès leur plus jeune âge à des responsabilités de femmes adultes, comme pour ce qui est de la maternité. Ce constat met en avant que « la définition standard de 'l'âge pour une sexualité active' n'est pas

¹⁵³ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 11.

¹⁵⁴ NOSWORTHY D, *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 10.

¹⁵⁵ LUKANGYU ONESIPHORE B., *et al.*, *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolen forlag, 2007, p. 24. Voir aussi: ECI (Eastern Congo Initiative), *Landscape Analysis of Community-Based Organizations : Maniema, North Kivu, Orientale and South Kivu Provinces of Democratic Republic of the Congo. Full Report*, Seattle, Eastern Congo Initiative, 2011, p. 65. ; UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 15, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

¹⁵⁶ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 12.

applicable dans des conditions de conflit »¹⁵⁷. Les enfants soldats se trouvent alors dans une situation où ils font face à une maturité accélérée provoquée par la situation de conflit. La maturité est alors un des critères qui veut que l'individu mature soit responsable de ses actes. Cette vision de la maturité représente une différence faites entre les représentations des deux espaces. Le discours victimaire de l'espace international tend à déresponsabiliser l'enfant soldat des actes commis, alors que l'espace terrain a plutôt tendance à percevoir l'enfant comme un membre actif du groupe armé, comme un sujet ayant du pouvoir et un statut. Alors, il est possible de conclure que l'ambiguïté autour du phénomène *enfant soldat* ne résulte pas seulement de celle des représentations de la population civile, mais aussi de cette diversité de vision de la responsabilité dans les deux espaces. Le pouvoir d'agir de l'enfant soldat est considéré comme affaibli et inapproprié par l'espace international, alors que ce même pouvoir condamne l'enfant comme étant le malfaiteur responsable de ses actes dans l'espace de terrain.

¹⁵⁷ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *op. cit.*, p. 258.

Chapitre II : Les conséquences du conflit : la victimisation de la société civile

Le chapitre précédent discute les différentes perceptions du phénomène *enfant soldat*. Les perceptions de l'espace international sont victimaires alors que celles du terrain sont plutôt de nature criminalisant puisque l'enfant est considéré comme un malfaiteur que l'on responsabilise pour ses actes. Afin de compléter cette réflexion sur les perceptions des différents espaces, il conviendra donc dans ce deuxième chapitre de se pencher sur l'espace national dont il n'a pas encore été question. Ce deuxième chapitre examine d'une part la manière dont cet espace national contribue à la perception des enfants soldats des autres espaces, et d'autre part son impact sur l'espace terrain, à savoir sur la population civile. Il est question de voir que c'est justement l'impact de l'espace national qui met en avant la fragilité de la population civile et l'émergence du phénomène *enfant soldat*. Il s'agit alors de s'attarder dans un premier temps sur l'autre face de la guerre dans laquelle luttent les enfants soldats et en particulier sur les conséquences pour la population civile victime du conflit. Il est nécessaire de s'interroger sur la société en tant que victime afin de comprendre les difficultés auxquelles font face les programmes de réintégration (cf. chapitre IV). Ceci permet d'introduire le deuxième sous-chapitre qui traite les enjeux étatiques qui contribuent au contexte dans lequel la guerre civile a lieu et fragilise l'espace terrain. En effet la population civile se voit confrontée à une culture d'impunité, traitée dans le troisième sous-chapitre. La culture d'impunité impliquant que la population n'est pas reconnue en tant que victime par l'espace national et que le bourreau n'est ni jugé, ni puni pour son crime. Ceci concerne évidemment les groupes armés et les enfants soldats, mais aussi les forces armées du gouvernement qui ont la fonction d'assurer la sécurité de la population civile. Enfin, le dernier sous-chapitre reprend les enjeux discutés lors des chapitres précédents pour ensuite examiner comment ils sont inclus dans les efforts entrepris par l'espace national pour établir un État de Droit. C'est l'établissement de l'État de Droit qui mène à la reconnaissance de la société civile en tant que victime et par conséquent, d'établir une force armée sûre et efficace.

2.1. La vulnérabilité de la population civile

2.1.1. Une victime du conflit

La vulnérabilité de la population civile a déjà été abordée de manière indirecte dans le chapitre précédent. Les crimes commis par les enfants soldats sont faits au détriment de la société. En effet, les deux sont interdépendants et la présence et les actes des groupes armés fournissent indirectement beaucoup d'informations sur la vulnérabilité de la population. La réaction de cette dernière face aux enfants soldats, renseigne indirectement sur les représentations et sur la disposition de la population à accueillir ces enfants une fois libérés du groupe. S'il est évident que la population civile est victime d'attaques perpétrées par les groupes armés, les conséquences qui en découlent ne sont toutefois pas réductibles seulement au sentiment de peur qui est dû aux nombreux pillages, aux enlèvements et aux attaques meurtrières, mais sont évidemment bien plus nuancées.

Tout d'abord, le changement dans la nature des conflits depuis la fin de la guerre froide, c'est-à-dire le changement des guerres entre États à des guerres internes, a pour conséquence une hausse importante du nombre de décès des civils. Selon UNICEF « les conflits internes s'alimentent par les exploitations des ressources, sont caractérisés par des désordres fastidieux et des exactions de la

vulnérabilité des femmes et des enfants par les pires formes de violences et d'abus. Les civils, notamment les enfants, sont délibérément la cible des groupes armés et des forces armées, et l'accès facile aux armes légères a mené au recrutement additionnel d'enfants soldats. »¹⁵⁸ En conséquence, un conflit interne expose davantage la population civile aux tirs croisés des groupes armés, qui se battent non seulement pour les ressources naturelles nécessaires au financement de leur lutte, mais aussi pour une cause qui n'est pas soutenue par la totalité de la population. En l'occurrence cela peut même devenir une raison qui justifie une attaque sur la population civile, c'est-à-dire le soupçon de la part d'un groupe armé qu'un certain village supporte un autre groupe armé¹⁵⁹. Cette accusation par le soupçon semble avant tout être un outil des commandants pour justifier et motiver les combattants d'attaquer un certain village, qui va en fait être pillé afin de permettre au groupe de se réapprovisionner en nourriture, vêtements, nouvelles recrues ou encore en munitions et en armes. Lors des attaques, les filles et les femmes courent non seulement le risque d'être enlevées mais surtout d'être victimes de violences sexuelles¹⁶⁰ et ceci surtout dans un contexte où le viol et la mutilation sont utilisés comme stratégie de guerre. Les garçons et les hommes peuvent également être victimes de violences sexuelles, même si le corpus de documents analysé a davantage mis en avant leurs caractéristiques masculines qui les vulnérabilisent. Comme les garçons et les hommes correspondent au profil recherché par les groupes armés, ils sont par conséquent exposés au risque de recrutement forcé. Alors que les jeunes hommes en bonne santé qui protègent leurs familles¹⁶¹, représentent le pouvoir et la force masculine voir la violence masculine¹⁶², les enfants, garçons et filles sont vulnérables à cause de leurs « qualités spéciales »¹⁶³. Ces dernières se réfèrent au fait qu'un enfant est moins coûteux à entretenir qu'un adulte, parce qu'il consomme moins¹⁶⁴, ne recherche pas une position de commandement, représente un « défi moral pour les ennemis »¹⁶⁵, apprend vite et est facilement influençable¹⁶⁶, ou encore a la capacité de remplacer un combattant adulte dans une lutte¹⁶⁷. Enfin, c'est cette *malleabilité* des enfants qui les rend attractifs pour les groupes armés et les vulnérabilise davantage lors des attaques.

La population civile est à la merci des besoins des groupes et des forces armés qui persistent entre autres à cause de leurs attaques sur cette population. C'est un cercle vicieux de violence qui mène à ce qu'une grande partie de la population civile fuit les régions en conflit, en abandonnant leurs repères tels que leurs terres, leur communauté, leur lieu de croyance ou encore les tombeaux des ancêtres et ceci, pour se réfugier dans des autres villages et plus souvent encore dans des camps de réfugiés. Pourtant le travail a mis en avant que de tels camps, même s'ils fournissent une aide immédiate à la population déplacée, peuvent devenir un lieu qui vulnérabilise ses habitants et les réexpose même aux risques d'attaques par des groupes armés qui cherchent à recruter des nouveaux combattants. Les

¹⁵⁸ UNICEF, *Guide to the optional Protocol on the involvement of children in armed conflict*, New York, UNICEF, 2003, p. 9.

¹⁵⁹ CORI, (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 7.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 18.

¹⁶¹ UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS, *Gender Resource Package for Peacekeeping Operations*, New York, United Nations, 2004, p. 187.

¹⁶² UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 209, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddr.aspx?&lang=fr>.

¹⁶³ NOSWORTHY D. *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 8.

¹⁶⁴ BERNAS A., « Des milliers d'enfants soldats toujours impliqués dans les guerres » in *RFI*, mis en ligne le 12.02.2016, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20160212-enfants-soldats-impliques-trentaine-conflits-daech-syrie-soudan-onu-reinsertion>.

¹⁶⁵ NOSWORTHY D., *op. cit.*, p. 9.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 8.

¹⁶⁷ CORI, *op. cit.*, p. 49.

conditions de vie de la population civile se dégradent d'une manière drastique et elle se retrouve dans des conditions indignes tiraillées par des crises humanitaires chroniques, des violations des droits de l'homme et des crimes de guerre. Le conflit a pour conséquence l'appauvrissement des infrastructures étatiques, la destruction des hôpitaux et des villages¹⁶⁸, l'écroulement du secteur juridique, de l'éducation¹⁶⁹ et de l'économie¹⁷⁰, et plonge ainsi la population dans une extrême pauvreté. À la détresse matérielle s'ajoute évidemment le fardeau psychologique et mental qui résulte de l'exposition systématique aux violences, des menaces de mort constantes, ou encore des traumatismes¹⁷¹.

Les conditions susmentionnées dont la population civile est victime, mènent à l'instauration d'une insécurité sociétale et humaine¹⁷² qui est à son tour renforcée par la fragilité de l'État. Ce dernier n'est pas capable de mettre fin aux violences persistantes, que ce soit à cause de son incapacité politique, du manque de ressources financières et humaines¹⁷³, du manque d'intérêt ou pire encore que ce soit parce que le conflit permet à des hommes d'État de s'enrichir. Cet argument sera traité dans les parties suivantes. Pour faire face à la détresse, la population civile est obligée de se réorienter pour subvenir à ses besoins en créant une économie alternative et informelle ainsi que des associations d'entraide autonomes¹⁷⁴. Même si cette réorientation est nécessaire, elle provoque aussi des conditions favorables à la persistance de la situation d'instabilité. Une économie alternative, telle que celle basée sur la cueillette en RDC¹⁷⁵, implique que la population civile se serve des « ressources » existantes pour se procurer des moyens. En conséquence, l'exploitation clandestine des ressources naturelles par la population civile ne contribue pas à l'amélioration de l'instabilité. Enfin, la pauvreté et la situation d'insécurité impactent aussi la réintégration des enfants soldats. En plus des représentations de la population civile, la situation d'extrême pauvreté limite la capacité de la population civile à prendre en charge un enfant soldat qui a fui et s'est échappé de l'entrave du groupe armé. Non seulement celui-ci représente pour la communauté d'accueil une bouche en plus à nourrir, une personne additionnelle à prendre en charge, mais il augmente également le risque que cette communauté devienne la cible d'une attaque venant de l'ancien groupe armé.

Les conflits victimisent la population civile qui se retrouve en situation de pauvreté extrême, avec des conditions de vie indécentes, un accès lamentable aux services de bases, un manque d'infrastructures¹⁷⁶ ou encore une absence du système juridique qui condamne les crimes commis contre la population civile. L'inexistence d'un État de Droit permet en fait l'appauvrissement de la situation par le conflit voire même dans certains cas l'émergence d'un tel conflit et implique que le

¹⁶⁸ CORI, (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 13.

¹⁶⁹ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 11.

¹⁷⁰ PNUE, *République Démocratique du Congo. Evaluation Environnementale Post-Conflic Synthèse à l'intention des décideurs*, ISBN 978-92-807-3227-6, Nairobi, PNUE, 2011, p. 8.

¹⁷¹ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 17.

¹⁷² NOSWORTHY D., « Children's Security in Post-Conflict Peacebuilding » in NOSWORTHY D. and GYA G. (éds.), *Investing in Children's Security, DCAF-ISIS Europe Joint Report, 2008*, DCAF and ISIS, 2008, p. 21.

¹⁷³ LUKANGYU ONESIPHORE B., et al., *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolens forlag, 2007, p. 15.

¹⁷⁴ PNUE, *op. cit.*, pp. 54-55.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 54.

¹⁷⁶ TDRP (Transitional Demobilization and Reintegration Program), *Stabilization and Rehabilitation Needs in the Areas Affected by Lord's Resistance Army*, Washington, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2013, p. 11.

gouvernement ne soit pas capable de couvrir les besoins de la population civile, ce qui renforce la pauvreté de la population¹⁷⁷.

2.1.2. L'assistance aux victimes

Même si la détresse de la population civile n'implique pas forcément de l'aide du côté du gouvernement, c'est-à-dire de l'espace national, elle ne passe en général pas inaperçue dans l'espace international ni par l'espace terrain. En collaboration avec des acteurs de l'espace international, l'espace du terrain a en effet établi des ONG locales afin d'aider la population civile. L'aide fournie par les ONG locales s'adresse à différents groupes cibles et surtout de manière prédominante aux plus vulnérables parmi la population victime que sont surtout les femmes, les enfants, les jeunes ou encore les veuves. Les ONG locales sont concentrées dans des domaines tels que la violence genrée, la santé publique, la sécurité alimentaire, le support agro-pastoral, le support psychologique et psychosocial ou dans les efforts de sensibilisation¹⁷⁸. Ces programmes sont fréquemment orientés vers toute une communauté et s'organisent sur une base d'entraide, de solidarité et de coopération. Même s'il s'agit d'ONG locales, il est fort probable qu'elles soient financées par des acteurs de l'espace international qui en conséquence, ont une influence sur les objectifs définis par les ONG locales. Il s'agit ici d'un point d'interconnexion entre les deux espaces. D'ailleurs, l'implication des acteurs de l'espace international ne se limite pas à un rôle de bailleurs de fonds. Des organisations tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Human Rights Watch (HRW), UNICEF, Save the Children, Terre des hommes (Tdh), la Banque mondiale ou encore l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), établissent directement leurs programmes d'aide et d'assistance, tout en collaborant avec des acteurs locaux. Cependant, la plupart de ces programmes restent de l'aide d'urgence pour une population se trouvant en situation de conflit. Cela implique que l'aide s'adresse avant tout aux plus vulnérables et ensuite à la population civile. L'aide aux victimes des violences sexuelles, aux personnes déplacées, aux enfants vulnérables, l'aide médicale ainsi que les efforts de sensibilisation et d'information sur les maladies sexuellement transmissibles et sur les droits de l'homme, sont désormais récentes en situation de conflit. Pourtant ce ne sont pas des programmes qui permettent de changer la situation d'insécurité, ni de réguler l'offre des armes sur le marché¹⁷⁹, ce qui par ailleurs pourrait impacter la qualité et la durabilité des programmes d'aides¹⁸⁰. L'analyse démontre que la population civile a peu de confiance en les autorités locales et le gouvernement en général¹⁸¹ à cause de leur incapacité d'aider ou encore de leur implication dans le conflit même. En l'occurrence, c'est l'espace international qui intervient pour protéger la population civile des violations commises par des acteurs du gouvernement ou encore par des groupes armés, et

¹⁷⁷ MDRP (Multi-Country Demobilization and Reintegration Program), *Position Paper : Linkages between Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-Combatants and Security Sector Reform*, World Bank, 2003, pp. 5-8.

¹⁷⁸ ECI (Eastern Congo Initiative), *Landscape Analysis of Community-Based Organizations : Maniema, North Kivu, Orientale and South Kivu Provinces of Democratic Republic of the Congo. Full Report*, Seattle, Eastern Congo Initiative, 2011, p. 65.

¹⁷⁹ POTI (Peace Operations Training Institute), *Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) : Principes d'intervention et de gestion au sein des opérations de maintien de la paix, Leçon 1 : L'approche des Nations Unies au DDR*, UN, 2007, p. 16, accessible en ligne, URL: <http://www.peaceopstraining.org/fr/peacekeeper-training/>.

¹⁸⁰ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 28.

¹⁸¹ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 25.

ce qui est mis en place, peut aller des patrouilles dans les zones de conflit¹⁸² aux interventions militaires contre les groupes armés¹⁸³.

Ces interventions militaires de la part de l'espace international sont déployées pour sauver ainsi que pour protéger la population civile de l'espace terrain. L'existence de telles interventions touchent un aspect central qui mène à réfléchir sur le pouvoir et les limites de chaque espace. Premièrement, une telle intervention soulève des enjeux moraux, notamment, comme le soulève Paul Ricoeur, ceux de réfléchir à quand est-ce que la souffrance des victimes à sauver légitime l'utilisation de la violence, source de souffrance, de la part de l'espace international¹⁸⁴. Ou encore et en changeant de point de vue, « la question n'est plus de savoir si une guerre peut être conduite pour une raison humanitaire, mais si le refus d'intervention n'est pas criminel au regard même du droit humanitaire. »¹⁸⁵. Il est donc évident qu'une intervention militaire menée par l'espace international pose un certain dilemme, ou comme le dénomme Luc Boltanski, une « incertitude de l'action » qui implique que l'intégration de « l'exigence de ne pas tuer et de ne pas laisser mourir » lors d'une intervention militaire peut être troublée¹⁸⁶. Sans vouloir négliger l'intérêt que suscite ce dilemme, c'est surtout le deuxième aspect de l'intervention militaire présenté ci-dessous, qui est nécessaire d'être approfondi et ceci, par l'extension de la question de recherche de ce travail. En l'occurrence le fait qu'une intervention militaire implique que l'espace international ignore jusqu'à un certain degré au nom d'une « raison humanitaire »¹⁸⁷ la souveraineté du gouvernement relève ainsi des enjeux politiques entre l'espace international et l'espace national. Afin de mieux comprendre ces enjeux politiques, il est utile de s'attarder sur la situation gouvernementale dont la défaillance semble être la source de cette discussion.

Pour mener le raisonnement sur les besoins d'assistance de la population civile ainsi que sur l'interdépendance de la pauvreté avec la situation sécuritaire, il est nécessaire de s'attarder sur le rôle du gouvernement afin de dresser une compréhension holistique des enjeux qui victimisent la population civile et légitiment une intervention militaire. Malgré les programmes d'aides mis en place par les ONG locales ou les organisations internationales, les aspects de l'accès à la justice et de la sécurité de la population civile restent un enjeu central qui exige l'implication du gouvernement, c'est-à-dire de l'espace national.

2.2. De la défaillance gouvernementale à la culture d'impunité

La partie précédente met en lumière la méfiance de la population civile face aux autorités et au gouvernement. Cette méfiance est liée à l'incapacité ou l'ignorance de ces derniers de faire face aux inégalités ainsi qu'aux maltraitements dont la population est victime. Ce sentiment de méfiance généralisée résulte donc de l'abus de pouvoir de la part du gouvernement et de ses institutions, comme par exemple la police ou encore le corps militaire et plus particulièrement les forces armées. Selon le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), « les forces de sécurité sont elles-mêmes trop souvent responsables de violations du droit international humanitaire en toute impunité et à l'écart de tout contrôle et de supervision. De telles violations ont été documentées à travers le monde

¹⁸² CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p 1.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 49.

¹⁸⁴ RICOEUR P., « L'intervention : Entre la souffrance des victimes et la violence des secours » in *Esprit*, Volume 2, n° 199, 1994, p. 155.

¹⁸⁵ FASSIN D., « L'humanitaire contre l'état, tout contre » in *Vacarme*, Volume 1, n° 34, 2006, p. 18.

¹⁸⁶ BOLTANSKI L., *La souffrance à distance*, Paris, Editions Métailié, 2007, p. 43.

¹⁸⁷ FASSIN D., *op. cit.*, p. 16.

et comprennent des exécutions extra-judiciaires, des disparitions forcées, des détentions secrètes et illégales, de la torture, des viols, des vols et extorsions, pour n'en mentionner que quelques-unes. »¹⁸⁸ À cette liste s'ajoute d'ailleurs le recrutement des enfants soldats. Comme démontré au début de cette recherche, le recours aux enfants soldats ne se fait pas seulement par des groupes armés, c'est-à-dire des rebelles, mais aussi par des forces armées gouvernementales. Un tel abus de pouvoir de la part des forces de sécurité implique qu'il n'y ait pratiquement plus de différenciation entre les forces armées et les groupes armés, à part dans le fait que les forces armées représentent le gouvernement qui à son tour est censé protéger la population civile. Une différenciation qui a pourtant des conséquences graves pour l'espace terrain tout comme pour l'espace national. Or, il semble évident que le gouvernement ferme les yeux sur les abus de pouvoir perpétrés par ses propres forces sécuritaires. Ce constat suppose que les acteurs gouvernementaux soient corrompus et qu'ils s'enrichissent grâce au conflit. Une des conséquences de cette corruption est qu'il est peu probable que l'abus de pouvoir ne se limite qu'à ces acteurs-là. C'est-à-dire que les institutions juridiques et notamment les juges, renforcent les positions des acteurs gouvernementaux¹⁸⁹ au détriment de la population civile qui en est la victime. En l'occurrence, la justice ne protège pas les droits de la population civile et sachant que le système ne fonctionne pas, cette dernière tend à ne pas signaler des abus ou des crimes. Ce silence de la part de la population civile face aux abus soutient la situation de pouvoir des forces sécuritaires corrompues qui agissent en pleine impunité à cause de la corruption. Ce constat démontre qu'il y a une claire défaillance du gouvernement quant à la sécurité de la population civile. De plus l'analyse souligne qu'un élément favorisant l'abus de pouvoir des forces de sécurité est le faible salaire que les membres des forces de sécurité perçoivent. Étant peu élevé, ce montant les incite à piller la population civile¹⁹⁰. Selon le Réseau européen pour l'Afrique Centrale (EURAC), les salaires insuffisants peuvent être liés à la taille de l'armée. En effet, le gouvernement choisit de recruter des soldats pour le secteur militaire sans augmenter le budget de ce dernier¹⁹¹. Par contre, comme mentionné par DCAF dans le paragraphe précédent, les violations du droit international humanitaire commises par les forces de sécurité vont au-delà de simples pillages qui ont pour but de combler le manque à gagner provoqué par les bas salaires.

De plus, si l'incapacité du gouvernement à établir des forces de sécurité qui agissent de manière juste, honnête, compétente et efficace ainsi que la défaillance du secteur juridique sont des défaillances importantes, elles ne sont pas les seules que l'on peut reprocher à certains de ces gouvernements. En effet, dans certaines régions et notamment dans la Région des Grands Lacs, l'absence de mesures gouvernementales ainsi que leur manque de visibilité dans l'espace public mène à l'établissement par des groupes armés d'institutions administratives et politiques alternatives, lesquelles sont chargées de la sécurité de la population civile ou encore du fonctionnement des

¹⁸⁸ NOSWORTHY D., « Children's Security in Post-Conflict Peacebuilding » in NOSWORTHY D. and GYA G. (éds.), *Investing in Children's Security, DCAF-ISIS Europe Joint Report, 2008*, DCAF and ISIS, 2008, p. 21. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale : « The security forces themselves are too often responsible for committing violations of international human rights law, often acting with impunity, and beyond the reach of any control or oversight. Such violations have been well documented across the world but, to name just a few, include extra-judicial killings, enforced disappearances, unlawful and secret detentions, torture, rape, theft and extortion. »)

¹⁸⁹ EURAC (European Network for Central Africa), *EU support to security sector reform in the DRC. Towards an improved governance of Congolese security forces ?*, Bruxelles, EURAC, 2016, p. 19.

¹⁹⁰ MÜNGER C., « Der Kongo ist gefangen in seiner Geschichte » in *Tagesanzeiger*, mis en ligne le 26.11.2012, consulté le 18.09.2015, URL : <http://www.tagesanzeiger.ch/ausland/naher-osten-und-afrika/Der-Kongo-ist-gefangen-in-seiner-Geschichte/story/21296829>. Voir aussi: MDRP, MDRP (Multi-Country Demobilization and Reintegration Program), *Position Paper : Linkages between Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-Combatants and Security Sector Reform*, World Bank, 2003, p. 7.

¹⁹¹ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 28.

activités quotidiennes¹⁹². À travers ces institutions parallèles les groupes armés profitent également de lever des taxes qui vont de nouveau leur servir pour financer leur combat.

La défaillance gouvernementale met en péril les droits de l'homme et ceci non seulement par l'inaction qui la caractérise, mais aussi surtout par ses activités arbitraires et corrompues comme par exemple les détentions despotiques des acteurs de l'opposition¹⁹³ ou encore des journalistes¹⁹⁴. En conséquence, la liberté de presse ainsi que les valeurs qui servent de base à la démocratie ne sont pas présentes dans les sociétés. Un tel manque de fondement démocratique et de liberté tend à renforcer la vulnérabilité de la population civile qui dépend de plus en plus de l'aide de l'espace international pour faire face à la détresse causée par les groupes armés, les forces armées et par l'absence du gouvernement qui ne remplit pas une de ses fonctions premières, qui est la protection de ses civils. Si l'aide et l'assistance fournie par les acteurs de l'espace international vise à sauver des vies et à soulager la souffrance¹⁹⁵, ces actions risquent aussi de provoquer une déresponsabilisation du gouvernement qui profite de l'aide amenée pour ne pas développer ses propres programmes. En amenant l'aide aux victimes, l'espace international effectue des tâches qui dans la conception de l'espace international de l'assistance aux civils, relèvent de l'ordre gouvernemental. Ce constat rejoint la critique formulée par Philippe Juhem¹⁹⁶ qui explique que les acteurs de l'espace international contribuent à un processus de substitution qui entrave à son tour le développement d'un espace national approprié et adapté à sa fonction de protection et d'assistance.

Malgré l'aide fournie, les arguments susmentionnés suscitent également la méfiance de la part de l'espace international. L'aide d'urgence s'adresse à la population civile qui comme il a déjà été abordé, est victime non seulement du conflit mais aussi de la défaillance gouvernementale. L'assistance apportée aux gouvernements afin de mettre fin à la corruption dans ses institutions et de se reformer en un État de Droit, est plus difficile à mobiliser parce qu'il y a relativement peu d'institutions disposées à fournir une telle assistance¹⁹⁷. Toutefois, assister un gouvernement dans sa réforme, signifierait aborder les origines de la détresse de la population civile. Or, dans un monde sécurisé, une aide d'urgence n'est plus considérée comme nécessaire¹⁹⁸. C'est un constat qui semble simple mais qui soulève en fait des questions liées aux intérêts des espaces international et national. Ce constat sera donc traité plus concrètement dans le paragraphe 2.4. Enfin, la défaillance du gouvernement provoque de nombreux besoins auprès de la population civile, tels que celui de la création d'emplois à travers l'établissement d'une économie sociale¹⁹⁹, celui de l'accès à l'éducation²⁰⁰, de la protection²⁰¹ ou encore le besoin d'être reconnu en tant que victime. Toutefois il

¹⁹² CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 76.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 36.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 30.

¹⁹⁵ FASSIN D., « La cause des victimes » in *Les Temps Modernes*, Volume 2, n° 627, 2004, p.87.

¹⁹⁶ JUHEM P., « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires » in *Mots* n° 65, 2001, p. 19.

¹⁹⁷ MDRP (Multi-Country Demobilization and Reintegration Program), *Position Paper : Linkages between Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-Combatants and Security Sector Reform*, World Bank, 2003, p. 9.

¹⁹⁸ SAILLANT F., « Présentation : une anthropologie critique de l'humanitaire » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, p. 11.

¹⁹⁹ PNUE, *République Démocratique du Congo. Evaluation Environnementale Post-Conflit Synthèse à l'intention des décideurs*, ISBN 978-92-807-3227-6, Nairobi, PNUE, 2011, p. 21.

²⁰⁰ WAR CHILD, *Andrew's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/andrews-story>. Voir aussi: HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 62.

²⁰¹ CORI, *op. cit.*, p. 106.

semble que le besoin le plus important pour population civile soit celui de mettre fin à la culture d'impunité pour ensuite restaurer la confiance envers les acteurs gouvernementaux²⁰².

2.2.1. L'autonomisation de la dynamique relationnelle

L'impunité a dès lors son origine sur la défaillance du gouvernement à établir un système juridique juste et efficace qui a la capacité de défendre les droits de la population civile. Un tel système juridique impliquerait que la victime soit reconnue en tant que telle et que l'auteur de l'infraction soit responsabilisé pour son acte. Or, l'analyse présentée dans ce travail démontre que ce mécanisme de reconnaissance et de responsabilisation n'existe en général pas pour la population civile. En effet, la tendance est qu'il n'y a pas de cadre légal qui la protège ou lui garantit la sécurité ce qui par conséquent implique que la population soit davantage exposée à des risques variés. C'est un cercle vicieux où l'absence de reconnaissance et de responsabilisation mène à la création d'une situation de non-droit qui à son tour provoque des violations de la loi et des crimes qui sont alors banalisés puisque non signalés par les victimes. Cela se produit justement à cause de l'absence même du mécanisme de départ. Ceci pousse alors ceux qui commettent des infractions à reproduire leurs actions, sachant qu'il n'y a pas forcément de conséquences. Si l'absence de signalement des victimes a non seulement une influence sur l'attitude du malfaiteur, cela implique au-delà que ces inégalités vécues par les individus ne soient pas visibles dans l'espace public. Pourtant, l'espace public est censé être le lieu qui inclut les besoins de la population civile dans la législation et la juridiction nationale et ceci, afin de lui fournir un cadre de règles sécurisantes. L'absence de signalement des délits mène ensuite au manque de reconnaissance de cette injustice dans la législation et juridiction nationales, ce qui à nouveau renforce l'impunité des malfaiteurs. Toutefois, cet argument n'a pas pour intention le blâme de la victime pour son silence, mais plutôt de démontrer qu'il s'agit tout d'abord d'une dynamique relationnelle qui est alimenté et qui se renforce avec le temps, et ensuite que les espaces terrain et national sont interconnectés lorsqu'il s'agit de cette question de l'impunité. En effet, les infractions commises en toute impunité dans l'espace terrain sont pourtant possibles à cause de l'espace national et sont notamment dues à la défaillance du gouvernement. D'ailleurs ce dernier ne prend pas les mesures nécessaires afin de pallier à cette impunité qui sous-tend la situation d'insécurité et d'instabilité de ces deux espaces. En partant du constat qu'une culture d'impunité est créée dans l'interaction entre l'espace terrain et l'espace national, l'analyse ci-présente soulève l'autonomisation de celle-ci en se basant d'un côté sur l'exemple des anciens combattants adultes et de l'autre sur l'impact de l'impunité sur la généralisation des violences sexuelles. Ainsi il est possible de démontrer que la culture d'impunité s'autonomise par rapport à son origine, qui est la défaillance gouvernementale et ceci afin de s'établir au sein de l'espace terrain.

Premièrement, l'amnistie des combattants adultes qui étaient associés à des groupes armés, leur garantie l'impunité pour leurs violations commises du temps de leur temps de combat. Ces anciens rebelles se voient régulièrement intégrés dans les rangs des forces de sécurité du gouvernement une fois avoir quitté le groupe armé²⁰³. En conséquence, cette pratique contribue à provoquer la méfiance de la population civile vis-à-vis des forces de sécurité et du gouvernement. Il semble pourtant logique

²⁰² EURAC (European Network for Central Africa), *EU support to security sector reform in the DRC. Towards an improved governance of Congolese security forces ?*, Bruxelles, EURAC, 2016, p. 5.

²⁰³ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 18.

que l'intégration d'anciens combattants qui ont commis des violations du droit international humanitaire ainsi que des violations des droits de l'homme, ne contribue pas à la stabilisation de la situation. Surtout si ceux-ci ont tendance à se retrouver dans des positions importantes au sein des corps militaires²⁰⁴. En l'occurrence avoir le pouvoir de donner des ordres dans une structure militaire hiérarchisée quand on est un ancien combattant rebelle, peut contribuer au dysfonctionnement des forces de sécurité gouvernementales comme le souligne l'exemple de la RDC : « ces dysfonctionnements mènent à ce que l'armée ne remplisse pas toujours ses tâches de protection de la population. Il y a des violations des droits de l'homme commises par les FARDC [Forces armées de la République démocratique du Congo] qui sont fréquemment rapportées. (...) La violation des droits de l'homme est un problème persistant et découle du manque de contrôle de la part des autorités congolaises sur leurs troupes, ce qui contribue à un nombre de commandants incapables, une défaillance de la chaîne de commandement ou encore des mauvaises conditions de travail pour les FARDC et à ce qu'elles [les violations par les forces armées] ne peuvent pas être prévues ni empêchées. »²⁰⁵ Ce passage, qui souligne le fait que les violations des droits de l'homme ne peuvent ni être prévues ni empêchées, démontre que même si l'impunité tire son origine de la relation entre l'espace national et l'espace terrain, elle semble finir par s'autonomiser de l'espace national. C'est-à-dire que ce dernier n'a plus suffisamment de pouvoir et de moyen de contrôle pour amener ses forces armées à respecter les droits de l'homme et à protéger la population civile.

Cet échec quant au respect et à la protection permet d'introduire le deuxième exemple qui traite de la généralisation des violences sexuelles. Comme abordé précédemment, la violence sexuelle peut être utilisée comme une stratégie de guerre par les groupes armés. Suite à l'intégration dans les rangs des forces armées des anciens combattants adultes familiers à de telles stratégies de guerre, le recours à la violence sexuelle se répand au sein des forces gouvernementales²⁰⁶. Or, malgré la corruption et la défaillance du gouvernement, les forces armées gouvernementales représentent l'aspect « officiel », c'est-à-dire qu'elles sont malgré tout le reflet de la force officielle du pays et agissent tout de même selon les ordres émanant des sphères étatiques. En l'occurrence, le gouvernement véhicule des messages de violences qui envahissent le quotidien²⁰⁷ de la population et constituent le contexte dans lequel leur vie quotidienne se déroule et provoque une contrainte à laquelle la population se retrouve obligée de s'adapter. Cette brutalisation de l'espace terrain peut avoir une conséquence particulière sur la population civile qui, tout comme le gouvernement, adopte également certains comportements comme le recours à la violence sexuelle. Dans son documentaire, Vanessa Block²⁰⁸ thématise la généralisation de la violence sexuelle en RDC en démontrant que celle-ci fait beaucoup partie de réalités vécues par des femmes. Non seulement les femmes sont victimes des violences sexuelles commises par les forces armées et les groupes armés, mais aussi de par leur propre mari ou par

²⁰⁴ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 37.

²⁰⁵ ERUAC, (European Network for Central Africa), *EU support to security sector reform in the DRC. Towards an improved governance of Congolese security forces ?*, Bruxelles, EURAC, 2016, p. 11. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale: « These dysfunctions lead sometimes the army to not fulfil its duty of population's protection. Human rights violations by FARDC are often reported. (...) The persistent problem of human rights abuses is coming from the lack of control of the Congolese authorities over their troops which together with number of incapable commanders, failure in the command chain or bad service conditions for the FARDC don't allow to prevent and impede them. »)

²⁰⁶ BUREAU INTÉGRÉ DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME, *La situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo (RDC) au cours de la période de juillet à décembre 2006*, Division des Droits de l'Homme de la MONUC, Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Nations Unies, 2007, p. 20. Voir aussi: CORI, *op. cit.*, p. 37.

²⁰⁷ VIDAL C., *La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003*, in *Revue Africaine de Sociologie*, n° 7(2), 2003, p. 45.

²⁰⁸ *The Testimony*, Block Vanessa (dir.), Atria Film et Escape Artists, 2015.

d'autres hommes de la communauté. Même s'il est évident que la violence sexuelle existe est présente en dehors d'un contexte de guerre, l'exemple de la RDC démontre pourtant comment des stratégies de guerre s'installent dans le quotidien de la population civile et ceci, à cause de l'autonomisation de la dynamique de l'impunité.

Enfin, il est évident que la culture d'impunité n'admet pas le droit de reconnaissance d'une victime²⁰⁹. La possibilité donnée aux individus de perpétrer des crimes en toute liberté tend à vulnérabiliser davantage la population civile. Ainsi la situation d'instabilité et d'insécurité s'intensifie et il semble difficile pour le gouvernement d'entreprendre des mesures de stabilisation de la situation. La prise en considération de ce contexte fait référence à un point central de ce travail de recherche. L'impunité peut seulement se produire à partir d'une injustice qui génère un malfaiteur et une victime. Or, ceci s'applique également aux enfants soldats qui sont perçus comme des malfaiteurs responsables de leurs actes par la majorité de la population civile. Si l'impunité des anciens combattants adultes s'établit par le biais de leur intégration dans les rangs des forces armées, ce qui est une amnistie controversée²¹⁰, la réintégration des enfants soldats par le biais des programmes de réintégration peut tout aussi être perçue de la même manière par l'espace terrain (cf. chapitre IV). Enfin, l'établissement de la culture de l'impunité concerne principalement l'espace national et l'espace terrain. Mais comme cette culture de l'impunité concerne également des violations des droits de l'homme, des droits de l'enfant ou encore du droit international humanitaire, elle peut aussi être considérée par l'espace international. Sachant que tous les pays traités lors de cette étude sont des États membres des Nations Unies et ont ratifié les Conventions de Genève et diverses autres conventions, l'espace international est présent de par l'existence d'une exigence qui veut mettre en place l'adaptation de la législation et juridiction nationales aux standards internationaux. Peu importe si les outils internationaux et les législations nationales sont établis conformément et comme nous venons de voir, l'impunité est justement l'ignorance de ces derniers et prime sur le droit international et national. La corruption, l'absence de conséquence et l'insuffisance du système juridique, du secteur de la sécurité mais aussi des législations et des juridictions nationales nécessitent dès lors des réformes afin de mettre fin aux violations des droits de l'homme qui se produisent en toute impunité. C'est aussi la reconnaissance de la population civile en tant que victime des insécurités et de l'instabilité qui est importante tout comme le fait que les malfaiteurs soient tenus responsables de leurs actes²¹¹. C'est par l'ingérence de l'espace international dans l'espace national que la réforme du secteur de sécurité est introduite et a pour but d'améliorer les conditions générales pour l'espace terrain afin que l'aide d'urgence ne soit plus nécessaire.

2.3. Les efforts de construction d'un État de Droit

La partie précédente tente de démontrer l'impact de la culture d'impunité sur la situation d'insécurité et d'instabilité ainsi que sur la vulnérabilité de la population civile. Ces impacts sont pourtant très interconnectés et complexes, et par conséquent risquent d'être déconcertants. La figure ci-dessous reprend les éléments-clés de la dynamique relationnelle qui permet l'émergence de la culture d'impunité, qui est à la base de la situation d'instabilité et d'insécurité. Les cinq éléments clefs

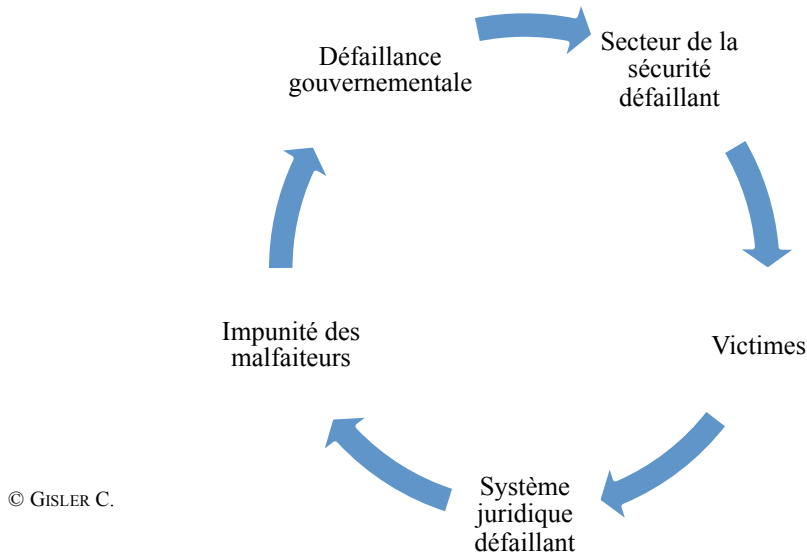
²⁰⁹ RICOEUR P., « L'intervention : Entre la souffrance des victimes et la violence des secours » in *Esprit*, Volume 2, n° 199, 1994, p. 155.

²¹⁰ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 16.

²¹¹ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 14.

sont également des éléments centraux abordés dans les efforts pour la réforme du secteur de la sécurité pour l'établissement d'un État de Droit.

Figure 4: Dynamique relationnelle



L'ingérence de l'espace international dans l'espace terrain s'effectue dans un premier temps par l'aide d'urgence amenée aux victimes. Une telle aide ne traite pourtant que les « symptômes » du problème, qui est bien plus ancré dans la dynamique qui s'opère entre l'espace national et le terrain. En conséquence, une aide amenée n'est pas durable si la source même n'est pas traitée. Pour que l'aide puisse être efficace, il est nécessaire que l'espace national ait un niveau minimum d'institutionnalisation, c'est-à-dire qu'il y ait une base de normes propres à cet espace et surtout que ces normes soient appliquées et respectées²¹². Ce niveau d'institutionnalisation pose les fondations pour l'espace international qui assiste l'espace national et notamment le gouvernement, dans les efforts de stabilisation du pays comme par exemple la consolidation de la paix, d'assistance dans la tenue d'élections, de surveillance des violations des droits de l'homme ou encore de support des interventions gouvernementales contre les groupes armés²¹³. Alors, la réforme politique du secteur de sécurité et du système juridique se fait à partir de ces mêmes fondations. Une telle réforme vise tout d'abord à mettre fin aux activités des groupes armés (ce qui se réfère à la partie sur l'*Impunité des malfaiteurs*) et ceci entre autre par l'obstruction du support étranger. Elle vise ensuite à « promouvoir la réforme globale des institutions étatiques, telle que la force armée nationale, la police et le secteur juridique »²¹⁴ (ce qui correspond aux éléments *Défaillance gouvernementale* ; *Secteur de la sécurité défaillant* ; *Système juridique défaillant*). En conséquence une réforme globale permettrait de rompre la dynamique relationnelle de l'impunité mais aussi de réinstaurer le monopole de l'utilisation de la

²¹² EBERWEIN W.-D., « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes et Pratiques » in *Cultures & Conflits* (en ligne), mis en ligne le 23.02.2006, consulté le 30.09.2016. URL : <http://conflits.revues.org/1916>.

²¹³ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 13.

²¹⁴ CORI, *op. cit.*, p. 24.

force auprès du gouvernement²¹⁵. Il est toutefois important de souligner qu'une telle réforme ne peut être imposée par l'espace international, mais doit se faire en collaboration avec les institutions étatiques²¹⁶, ce qui aboutit à l'établissement du plan de réforme ou encore à la création des « mécanismes de justice transitionnels »²¹⁷.

Si la réforme politique susmentionnée permet de briser la dynamique relationnelle de l'impunité, elle ne résout pas forcément les inégalités causées avant que l'espace international intervienne. Comme il a été discuté dans le sous-chapitre 2.2., l'absence de signalement des violences subies par les victimes, ce qui d'ailleurs est une conséquence directe de la culture d'impunité, ne permet pas de rendre visible les inégalités vécues et qu'elles soient publiquement reconnues comme telles. Pour les rendre visibles et reconnues du point de vue des législations nationales, il est utile de porter son intérêt pour le contexte social, culturel, traditionnel et circonstanciel qui permet de comprendre les sources des inégalités. Cette prise en compte du contexte permet d'alimenter en toute connaissance la réforme politique qui vise à reconnaître les victimes en tant que telles. Au vu du recours fréquent aux violences sexuelles, il est nécessaire de s'attarder sur la représentation sociale de la femme et ainsi que de celle des filles afin de comprendre mieux les enjeux sociaux qui découlent des violences sexuelles.

La représentation de la femme et de la fille est profondément associée à un rôle de prestataire des besoins quotidiens²¹⁸, ce qui la rattache davantage à l'espace privé et l'espace de la maison. De plus, les femmes ont tendance à avoir en moyenne un niveau d'éducation moins élevé que celui des hommes et leurs compétences tendent à relever de secteurs moins profitables que pour ce qui est de leurs homologues masculins²¹⁹. Dans certaines sociétés, cette perception induit des mécanismes de discrimination de la femme lorsqu'il s'agit de détenir des propriétés privées, telle que les fermes, des terres ou encore des maisons²²⁰. En conséquence les femmes rencontrent de grandes difficultés lorsqu'il s'agit d'être propriétaires d'une parcelle. Une telle inégalité d'accès aux propriétés symbolise une dépendance de la femme envers les hommes, laquelle augmente les risques d'exploitation des femmes²²¹. Ainsi, le rapport de force entre homme et femme est disproportionné et peut être un précurseur d'abus sexuels. En RDC notamment, la violence sexuelle et genrée est une réalité de guerre²²². Mais la violence s'étend à d'autres réalités du quotidien²²³, comme il a déjà été abordé précédemment. Il en ressort que les femmes et les filles sont discriminées au niveau économique, ce qui les rend encore plus vulnérables face à toutes sortes d'abus d'ordre sexuels. Ces abus sexuels, même s'ils sont le produit de systèmes sociaux basés sur des inégalités de genre marquées, restent profondément stigmatisés dans nombre de communautés. L'analyse met en avant que quand les

²¹⁵ NOSWORTHY D., « Children's Security in Post-Conflict Peacebuilding » in NOSWORTHY D. and GYA G. (éds.), *Investing in Children's Security, DCAF-ISIS Europe Joint Report, 2008*, DCAF and ISIS, 2008, p. 24.

²¹⁶ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 7, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

²¹⁷ POTI, *Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) : Principes d'intervention et de gestion au sein des opérations de maintien de la paix, Leçon 1 : L'approche des Nations Unies au DDR*, UN, 2007, p. 16, accessible en ligne, URL: <http://www.peaceopstraining.org/fr/peacekeeper-training/>.

²¹⁸ UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS, *Gender Resource Package for Peacekeeping Operations*, New York, United Nations, 2004, p. 187.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 123.

²²⁰ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *op. cit.*, pp. 215-216.

²²¹ *Ibid.*, p. 15.

²²² ECI, *Landscape Analysis of Community-Based Organizations : Maniema, North Kivu, Orientale and South Kivu Provinces of Democratic Republic of the Congo. Full Report*, Seattle, Eastern Congo Initiative, 2011, p. 39.

²²³ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 16.

femmes sont victimes d'un enlèvement par un groupe armé et réussissent à s'enfuir, elles se voient fréquemment rejetées par leur propre mari à cause des violences sexuelles qu'elles ont subies, mais aussi parce que ceux-ci ont honte ou craignent que les rapports sexuels ont été des rapports consentants²²⁴. Cette différenciation très réductrice veut dire que la population civile et particulièrement les hommes, ne prennent pas en compte la totalité de la réalité qui est bien plus complexe. En effet, la femme est tenue pour responsable des abus sexuels qu'elle a subi, même si dans la mesure du possible, elle les a subis pour préserver sa vie. USAID dénomme cela « sexe de survie » pour mettre en avant l'inexistence du choix²²⁵. L'absence de la dimension de choix est d'ailleurs non seulement présente dans le cas des violences sexuelles perpétrées par des groupes armés ou des forces armées, mais aussi au sein du mariage même. Or, les rapports de forces inégaux entre hommes et femmes impliquent la dépendance de la femme envers un mari afin de s'assurer une subsistance du point de vue économique. Cette dépendance dans un contexte de brutalisation de la population civile mène à ce que les violences domestiques ainsi que le viol au sein du mariage soient des réalités vécues pourtant négligées²²⁶ dans les espaces national et terrain. Cette réalité sociale explique aussi pourquoi certaines filles mariées à des combattants adultes affirment qu'elles ne sont pas victimes de violences sexuelles. En effet, leur perception de la violence sexuelle ne se situe pas au sein du mariage parce que le mariage légitime les rapports sexuels. Cette impression de légitimité découle des perceptions genrées inégales et acceptées de façon généralisée par la population civile. Or, la stigmatisation des victimes de violences sexuelles émerge surtout quand les violences subies sont évidentes, notamment celles visibles et perçues par la communauté. Si la violence domestique dans l'espace privé de la famille n'est guère visible pour la population, l'enlèvement des femmes et des filles par des groupes armés ou des forces armées ne peut pas passer inaperçu aux yeux de l'extérieur. Une association à un tel groupe amène à une stigmatisation de ces femmes et de ces filles²²⁷ et ceci par le simple fait que faire partie du groupe est souvent lié au fait d'avoir subi des violences sexuelles. Si la stigmatisation des femmes et des filles victimes de violences sexuelles se fait surtout à partir d'une visibilité et de la représentation de la souillure, la grossesse d'une jeune fille, d'une femme célibataire ou d'une veuve sont des éléments qui viennent renforcer leur vulnérabilité face à la communauté. La stigmatisation ainsi que les inégalités sociales et économiques entravent la capacité de la fille ou de la femme à prendre en charge de manière adéquate un nouveau-né et les expose encore au risque d'exploitation, puisqu'elles doivent par tous les moyens subvenir à leurs besoins et à ceux de l'enfant²²⁸.

Il s'agit d'un cercle vicieux qui enferme les femmes et les filles. Pourtant elles ne sont pas les seules victimes de violences sexuelles. Sachant que surtout au sein du groupe armé, les garçons peuvent également être victimes des violences sexuelles, Terre des hommes met en avant que malgré cela « les communautés rejettent plus souvent les filles, du fait de valeurs et tabous culturels et traditionnels liés au rôle des filles mais aussi à la croyance qu'elles ont toutes subies des violences sexuelles. De nombreuses filles peuvent ainsi choisir de rester avec un homme du groupe armé, même

²²⁴ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 18.

²²⁵ ECI, *Landscape Analysis of Community-Based Organizations : Maniema, North Kivu, Orientale and South Kivu Provinces of Democratic Republic of the Congo. Full Report*, Seattle, Eastern Congo Initiative, 2011, p. 41.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 19.

²²⁸ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 15, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

après la démobilisation, perdant son statut d'enfant pour devenir une « compagne », de peur des jugements ou de la violence de la famille ou de sa communauté. »²²⁹

La reconnaissance de ces inégalités économiques et genrées qui exposent les filles et les femmes davantage aux risques d'exploitation doit être prise en considération par l'espace national dans ses efforts de réformes politiques pour la lutte contre l'impunité. Or, l'intégration de la dimension de genre dans une réforme gouvernementale est considérée comme un « facteur clé » pour l'efficacité opérationnelle des institutions étatiques, pour l'appropriation locale ainsi que pour le renforcement d'une supervision gouvernementale sur ses institutions²³⁰. L'identification et l'intégration des besoins spécifiques des femmes, des enfants et des hommes dans le cadre l'égal de l'espace national constituent un point important dans les efforts de stabilisation du pays et de transition vers un État de Droit. Cela implique effectivement l'intégration aux standards internationaux de l'espace international dans la législation et de la juridiction nationale.

L'ingérence par l'espace international

La réforme politique et la reconnaissance des inégalités discutées ci-dessus s'inscrivent dans un long processus de construction de paix soutenu par des missions onusiennes comme en RDC (MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo), au Sud-Soudan (MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud), en Somalie (UNSOM : United Nations Assistance Mission in Somalia), ou encore en Centrafrique (MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique). Chacune de ces missions détient un mandat décidé par le Conseil de sécurité à travers une résolution formulée en fonction des contextes respectifs des pays ainsi que selon les points d'interconnexion entre l'espace national et l'espace international²³¹. Or, tous les pays n'ont pas ratifié toutes les conventions internationales et cela peut avoir un impact sur le droit d'ingérence de l'espace international. Les missions onusiennes citées auparavant démontrent que les mandats peuvent aller des rôles de consultants pour l'UNSOM à ceux de protection et de réforme pour la MINUSCA et l'UNMISS, jusqu'aux rôles militaires quand il s'agit de la MONUSCO. En priorité, dans chaque mission il est question de la protection des civils et la promotion des droits de l'homme et du droit humanitaire international²³². La MINUSCA²³³ hiérarchise d'ailleurs son mandat en quatre niveaux de priorités. Premièrement, les tâches prioritaires urgentes comprennent la protection de la population civile, la promotion et la protection des droits de l'homme, « l'aide à la mise en place de conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entraver l'aide humanitaire » et la protection du personnel et les biens de la mission. Il s'agit dès lors des tâches qui sont relatives à la sécurité physique des individus et ceci, soit par l'établissement des conditions sécurisantes, soit par

²²⁹ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 141.

²³⁰ BASTICK M. et VALASEK K., *Gender and Security Sector Reform Toolkit*, Geneva, DCAF, OSCE/ODIHR, UN-INSRAW, 2008, p. 1.

²³¹ Les mandats de la MONUSCO et de l'UNSOM prennent fin le 31.03.2017. Au moment de la rédaction de ce travail, le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres a demandé le prolongement du Mandat de la MONUSCO (RADIO OKAPI, « RDC : Antonio Guterres demande le renouvellement du mandat de la MONUSCO » in *Radio Okapi* (en ligne), mis en ligne le 19.03.2017, consulté le 22.03.2017, URL : <http://www.radiookapi.net/2017/03/19/emissions/magazine-un/rdc-antonio-guterres-demande-le-renouvellement-du-mandat-de-la>), pendant qu'il n'y a pas d'information sur l'état de prolongement de la UNSOM.

²³² MONUSCO, *Mandat*, consulté le 22.03.2017, URL : <https://monusco.unmissions.org/mandat>.; UNSOM, *Mandate*, consulté le 22.03.2017, URL : <https://unsom.unmissions.org/mandate>.; MINUSS, *Mandat*, consulté le 22.03.2017, URL : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unmiss/mandate.shtml>.

²³³ MINUSCA, *Mandat*, consulté le 22.03.2017, URL : <https://minusca.unmissions.org/mandat>.

la protection des victimes du conflit. Deuxièmement, les tâches considérées comme prioritaires comprennent le soutien aux « processus politiques de réconciliation et de stabilisation de l'extension de l'autorité de l'État et du maintien de l'intégrité territoriale », le soutien à la réforme du secteur de la sécurité, le DDR et le « renforcement de l'État de Droit et de la lutte contre l'impunité ». Ensuite, les tâches qui font référence à l'essentiel constituent le troisième niveau de priorité et impliquent que les actions soient « en faveur de la justice nationale et internationale et de l'état de droit » et traitent aussi de l'exploitation et du trafic illicite des ressources naturelles. Le quatrième niveau est celui qui compte les tâches supplémentaires, c'est-à-dire des tâches de coordination et de surveillance qui résultent des autres niveaux de priorités.

Enfin, les exemples de mandats des missions onusiennes à l'instar de la MINUSCA permettent non seulement d'introduire ce que les mesures de l'espace international impliquent plus concrètement, mais aussi de démontrer que la priorisation des tâches de la mission rejoint la dynamique relationnelle expliquée dans la figure 4. Le premier niveau fait référence aux victimes et à l'intégrité physique²³⁴ mise en péril par le conflit ainsi que la situation d'instabilité et d'insécurité. Ce premier niveau comprend donc l'aide et la protection amenées aux victimes. C'est l'aide d'urgence qui permet de protéger et soulager la souffrance²³⁵ mais qui ne traite pourtant que les « symptômes » et non pas la source de la situation. Plus le niveau de priorité baisse, plus la mission tend à se concentrer sur le traitement des origines de l'insécurité et de l'instabilité. Ce constat démontre bien que l'aide d'urgence et les efforts de stabilisation doivent être effectués d'une manière complémentaire afin d'envisager une pérennisation des mesures mises en place sur le long terme. Or pour ce faire, la collaboration avec l'espace national est également nécessaire, que ce soit simplement pour avoir l'accès aux victimes ou pour soutenir les efforts contre les groupes armés ou encore ceux pour l'établissement d'une réforme politique durable.

Comme déjà abordé, selon Didier Fassin l'action de l'espace international constitue non seulement une aide mais est surtout symbolique pour la reconnaissance de la victime. La reconnaissance d'une injustice comme telle ainsi que l'élaboration d'une condamnation si appropriée sont effectivement les premières étapes à la reconnaissance dans toute situation d'aide. C'est cette reconnaissance et l'identification des besoins qui débouchent sur la mise en place de l'aide. Alors que les missions de stabilisation et de paix onusiennes sont déployées suite aux signatures des accords de paix, d'autres programmes d'aide et d'assistance ne nécessitent pas la signature d'un accord de paix pour leur mise en place. C'est le cas pour des ONG, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Médecins sans frontières (MSF), Médecins du monde (MDM), et d'autres organisations internationales, qui ne font pas partie du système onusien. Cette différenciation entre les agences onusiennes et les autres acteurs humanitaires permet de démontrer deux manières par lesquelles l'espace international influence et exerce une pression sur l'espace national afin de stabiliser un pays.

Premièrement et en ce qui concerne les agences onusiennes, c'est effectivement ces accords de paix qui leur permettent d'avoir un rôle et une influence dans une réforme politique ainsi que dans le développement d'un secteur de la sécurité fonctionnel et sécurisé. Ces accords leur permettent

²³⁴ FASSIN D., « La cause des victimes » in *Les Temps Modernes*, Volume 2, n° 627, 2004, p. 90.

²³⁵ VERNA G., « Le comportement des ONG engagés dans l'aide humanitaire : selon leur culture d'origine et les pressions politiques subies » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, pp. 26-27.

également de déployer des casques bleus²³⁶, de soutenir les négociations entre le gouvernement et les groupes armés²³⁷ ou encore d'améliorer la collaboration inter-agence qui intervient entre les différents acteurs de l'espace international²³⁸. La signature de tels accords de paix renforce donc le poids et la légitimité des agences onusiennes pendant que les autres acteurs de l'espace international s'adonnent à ce qui relève de l'aide d'urgence et de l'aide au développement dans des contextes post-conflit²³⁹. Cette légitimité permet aux missions de paix onusiennes d'exercer une pression sur l'espace national et notamment sur le gouvernement. Cette pression vise à faire avancer la réforme politique, à lutter contre la corruption et l'impunité ainsi qu'à maintenir les progrès effectués²⁴⁰. De plus, l'inclusion de la dimension genrée dans la réforme permet d'impliquer de plus en plus de femmes dans des domaines jusqu'alors considérés comme relevant du masculin à l'instar des forces sécuritaires gouvernementales²⁴¹. Une telle inclusion soutient la promotion et la diffusion d'une perception plus égalitaire des genres et par conséquent lutte contre l'image traditionnelle qui vulnérabilise le genre féminin. Si la capacité des missions des Nations Unies à contribuer à la réforme du secteur de la sécurité est en conséquence un facteur clef dans la stabilisation du pays, elle constitue en même temps une ingérence importante dans la hiérarchie des autorités publiques²⁴². Même si ces interventions relèvent de questions intrinsèquement politiques et qui touchent à la dimension de souveraineté, la signature des accords de paix reste une légitimation très puissante pour les agences onusiennes.

La deuxième forme d'influence que l'espace international peut exercer sur l'espace national émane des autres acteurs humanitaires non onusiens qui fournissent l'aide d'urgence et l'assistance au développement. Pour mieux comprendre le type d'influence que les acteurs humanitaires peuvent avoir sur l'espace national, il est utile de brièvement aborder les principes qui guident l'intervention de ces acteurs et qui les responsabilisent. Le principe primordial est celui de l'humanité duquel découlent ensuite les principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance²⁴³. Sachant que les acteurs humanitaires dépendent non seulement des bailleurs de fonds mais aussi de l'accès aux victimes, il semble alors que le respect de tous ces principes lors d'une intervention soit irréaliste, voir utopique. Même si derrière les actions humanitaires se trouve certainement une motivation altruiste, il est aussi possible d'y déceler une motivation modernisatrice comme le soulève Jean-Pierre Olivier de Sardan²⁴⁴. Or, la motivation modernisatrice ne coïncide pas avec le principe de neutralité et d'indépendance. Un autre problème qui se pose lorsqu'il s'agit de respecter ces principes est que de manière générale, l'espace national lui-même ne s'y soumet pas ce qui renforce la dépendance des acteurs humanitaires vis-à-vis de cet espace. Alors, dès qu'il y a une relation de dépendance qui potentiellement influence les actions des acteurs humanitaires, le principe de neutralité n'est plus valide. De plus, Rony Brauman remet en question le principe d'impartialité en constatant que chaque choix de terrain est arbitraire. Il ajoute également que la neutralité et l'indépendance ne sont pas des principes, mais qu'ils

²³⁶ CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013, p. 10.

²³⁷ *Ibid.*, p. 97.

²³⁸ *Ibid.*, p. 49.

²³⁹ SAILLANT F., « Présentation : une anthropologie critique de l'humanitaire » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, p. 9.

²⁴⁰ EURAC, *EU support to security sector reform in the DRC. Towards an improved governance of Congolese security forces ?*, Bruxelles, EURAC, 2016, pp. 3-5.

²⁴¹ CORI, *op. cit.*, p. 29.

²⁴² EURAC, *op. cit.*, p. 19.

²⁴³ EBERWEIN W.-D., « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes et Pratiques » in *Cultures & Conflits* (en ligne), mis en ligne le 23.02.2006, consulté le 30.09.2016. URL : <http://conflits.revues.org/1916>.

²⁴⁴ OLIVIER DE SARDAN J.-P., *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995, p. 114.

peuvent plutôt être considérés comme une condition pratique pour la réalisation de l'aide²⁴⁵. Face à ces réalités, les acteurs humanitaires s'orientent vers un « *third-way humanitarianism* » qui selon Nicholas Leader cherche à « souligner le rôle de l'aide humanitaire dans le développement, la construction de la paix et le traitement des origines [du conflit]. Si ce sont en effet des objectifs qui relèvent du politique, cette position s'abstient de prendre parti. Elle reste ainsi très vague sur la nature et les règles des politiques humanitaires. »²⁴⁶ En se basant sur cette définition, Wolf-Dieter Eberwein explique que cet humanitaire de troisième voie renonce au principe de neutralité pour rapprocher l'action humanitaire des objectifs politiques, ce qui selon lui, mène à la combinaison de l'action humanitaire avec le développement et les stratégies d'établissement de paix²⁴⁷. Ceci correspond en effet à ce qui se fait sur le terrain, notamment pour ce qui est de l'inclusion des programmes de réintégration dans un contexte plus large à l'instar de celui de la réforme du secteur de la sécurité. D'ailleurs les programmes de réintégration sont des programmes qui réconcilient l'action humanitaire et le développement. Alors que le désarmement et la démobilisation sont plutôt de l'ordre de l'action humanitaire en situation de conflit, la réintégration se réfère au développement. Ceci est lié à la dimension de long-terme que la réintégration met en avant à travers des efforts d'éducation et de socialisation qui contribuent au développement social de la société post-conflit²⁴⁸. Enfin, pour revenir au type d'influence que les acteurs peuvent exercer sur l'espace national, c'est justement par l'abandon de la neutralité que se fait cette influence. L'abandon de la neutralité symbolise non seulement la reconnaissance de la dépendance que l'espace international peut avoir envers l'espace national, mais permet ainsi aux acteurs humanitaires d'avoir recours à leurs compétences professionnelles et leur expertise pour plaider auprès du gouvernement au nom des enfants soldats. En l'occurrence, cette prise de position en faveur de la réintégration des enfants soldats peut aller à l'encontre de certaines valeurs culturelles de l'espace terrain, d'où l'idée d'abandon de la neutralité de la part des acteurs internationaux. Or, le « plaider-témoignage » permet d'introduire ce que Philippe Ryfman a dénommé la diplomatie humanitaire²⁴⁹ et qui démontre le type d'influence que les acteurs humanitaires ont sur l'espace national.

La diplomatie humanitaire des acteurs humanitaires non-gouvernementaux associe leurs capacités de plaider et de mobilisation à leurs « techniques de type diplomatique pour peser sur les relations internationales. »²⁵⁰. Plus concrètement, il s'agit de formation de coalitions comme la Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, plus récemment connue sous le nom de Child Soldiers International, qui se constituent à partir de plusieurs ONG internationales y compris Amnesty International, Save the Children ou encore Human Rights Watch et ceci afin de promouvoir la fin du recrutement des enfants soldats²⁵¹. Il s'agit également d'encourager la transformation des mobilisations des organisations internationales et nationales en des structures permanentes, permettant une meilleure visibilité au

²⁴⁵ BRAUMAN R., *Les limites de l'humanitaire* (en ligne), Médecins sans Frontières, mis en ligne le 01.08.2006, consulté le 06.10.2015, URL : <http://www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/2006-08-01-brauman-mancha.pdf>.

²⁴⁶ LEADER N., « The politics of principle : the principles of humanitarian action in practice, Londres, Overseas Development Institute » in *HPG Report*, n° 2, 2000, p. 2. (Traduction pour nous-mêmes. Citation originale : « It emphasises the role of humanitarian aid for developmental relief, peace-building and dealing with root causes. These are in effect political objectives, but this position resists taking sides. It thus tends to be most unclear about the nature and rules of a humanitarian politics. »)

²⁴⁷ EBERWEIN W.-D., « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes et Pratiques » in *Cultures & Conflits* (en ligne), mis en ligne le 23.02.2006, consulté le 30.09.2016. URL : <http://conflits.revues.org/1916>.

²⁴⁸ SAILLANT F., « Présentation : une anthropologie critique de l'humanitaire » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, p. 9.

²⁴⁹ RYFMAN P., « L'action humanitaire non gouvernementale : une diplomatie alternative ? » in *Politique étrangère*, Volume 3, 2010, p. 567.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 568.

²⁵¹ CHILD SOLDIERS INTERNATIONAL, *Who we are*, consulté le 23.03.2017, URL : <https://www.child-soldiers.org/who-we-are-1>.

niveau international et un soutien accru aux ONG locales²⁵². Les acteurs humanitaires arrivent à influencer l'espace national en s'adressant directement au gouvernement tout en ayant mobilisé les « opinions publics, [les] médias et...[les] diplomaties étatiques »²⁵³. Enfin, il semble que la diplomatie humanitaire arrive à résoudre le dilemme humanitaire qui découle de la dépendance des acteurs humanitaires face aux bailleurs de fonds et aux gouvernements respectifs en renonçant au principe de neutralité et en réconciliant l'humanitaire avec des objectifs politiques. Les intérêts qui sous-tendent les actions des humanitaires soi-disant basées sur un principe utopique sont alors visibles. Cette visibilité des intérêts implique à leur tour une sortie de l'aide d'urgence qui soulage principalement la souffrance et qui en l'occurrence traite les « symptômes » pour se retrouver dans l'espace national et ceci afin de traiter les sources de la souffrance de la population civile.

Finalement, ce deuxième chapitre dresse l'image de la population civile en tant que victime des groupes armés mais aussi de la défaillance gouvernementale et vient contraster le premier chapitre qui présente l'enfant soldat comme sujet-victime. Si ces deux perceptions de victimes sont issues de celles des espaces international et terrain, il est évident que les trois espaces sont fortement interconnectés et par conséquent, s'influencent réciproquement. Malgré cette interconnexion, il est possible de relever dans ces espaces des perceptions qui s'opposent comme lorsqu'il s'agit de parler de victime et de malfaiteur pour qualifier les représentations de l'enfant soldat. Il convient de préciser que la représentation de l'enfant soldat en tant que victime relève majoritairement de l'espace international et que celle de l'enfant soldat malfaiteur de l'espace terrain. Après avoir traité la manière dont l'espace international transmet les standards internationaux dans l'espace national, la prochaine partie de ce travail examine la façon dont les standards internationaux sont amenés vers l'espace terrain afin de préparer la réintégration des enfants soldats.

²⁵² RYFMAN P. « L'action humanitaire non gouvernementale : une diplomatie alternative ? » in *Politique étrangère*, Volume 3, 2010, pp. 569-570.

²⁵³ *Ibid.*, p. 576.

Deuxième partie

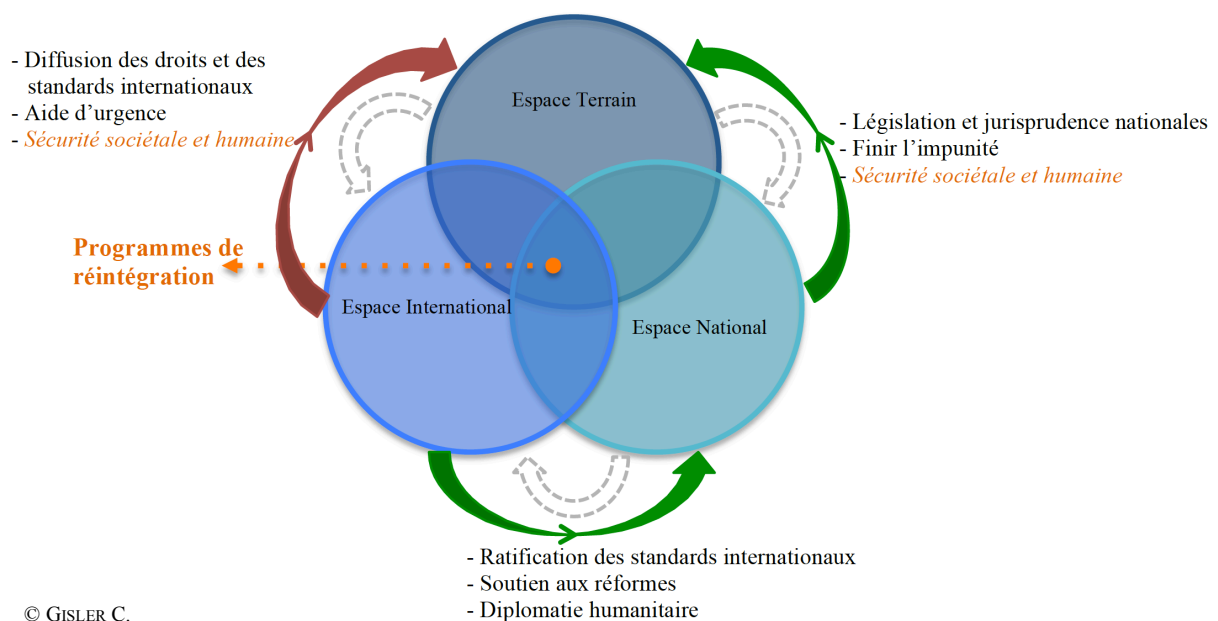
*L'articulation par les programmes de
réintégration*

Chapitre III : Les mesures de l'espace international

3.1. Les mesures par intermédiaires

La première partie de ce travail a démontré que les espaces international et terrain ont des représentations des enfants soldats qui s'opposent. Le premier espace, celui des acteurs internationaux, construit avec les standards internationaux non seulement le sujet-victime *enfant soldat*, mais aussi le sujet-victime *population civile*. Or, l'espace terrain qui souffre des attaques commises par les groupes armés, considère ces enfants comme des malfaiteurs qui sont responsables de leurs actions. Quant au troisième espace, celui de l'espace national, l'analyse n'a pas pu dégager une représentation spécifique des enfants soldats. Pourtant elle a mis en avant que cet espace est considérablement impliqué dans la promotion de l'utilisation des enfants soldats ainsi que dans l'appauvrissement de la population civile. Ainsi, la défaillance gouvernementale de l'espace national est considérée comme une source de détresse de la population civile et de recrutement des enfants soldats. Le travail ci-présent cherche à voir dans quelles mesures les programmes prennent en compte la représentation négative que la population civile a des enfants soldats dans leurs efforts de réintégration à long terme des enfants démobilisés. Il est alors utile de voir dans quelles directions les mesures internationales sont déployées.

Figure 5: Les directions des mesures internationales



La figure 5 traite justement de l'orientation que prennent ces mesures de l'espace international. Cette figure démontre également l'influence que les autres espaces ont sur ces mesures. Premièrement les flèches vertes renvoient au processus de construction de paix et de stabilisation du pays ainsi qu'à la diplomatie humanitaire qui exerce une pression sur le gouvernement de l'espace national. Les conséquences de ces démarches touchent effectivement l'espace national, mais s'étendent aussi à l'espace terrain à travers l'espace national. Or, l'espace international incite des changements dans l'espace national qui se traduisent par des adaptations et des réformes politiques qui à leur tour, conditionnent le contexte de la population civile. En l'occurrence les flèches vertes démontrent l'impact indirect des mesures des acteurs internationaux sur l'espace terrain. Il s'agit surtout du

rétablissement d'une sécurité sociétale et humaine. La notion de sécurité sociétale et humaine renvoie « aux rapports entre sécurité, identité et société »²⁵⁴ alors que la sécurité humaine fait référence « aux liens entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme, qui logiquement comprennent la protection des droits de l'enfant. »²⁵⁵ Selon DCAF, la vaste utilisation de ces deux notions permet de viser à la sécurité de la population civile en tant qu'objectif et de lutter contre les diverses menaces qui sont faites à cette sécurité, telles que les mines terrestres, les conflits, les violations des droits de l'homme, le recrutement des enfants soldats, mais aussi le manque d'accès à la santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire ou encore à la sécurité environnementale²⁵⁶. C'est alors dans le cadre de ces sécurités que la conception et l'implémentation des programmes de réintégration prennent place.

Même si les mesures de l'espace international semblent principalement aller dans une direction bien définie, c'est-à-dire vers le national et ensuite vers le terrain, ces deux espaces influencent à leur tour ces mesures, ce qui est illustré par les flèches pointillées dans la figure 5. Comme abordé dans les chapitres précédents, l'espace terrain influence l'espace national à travers divers faits, par exemple à travers l'économie de cueillette, les inégalités de genre ou encore à travers les enfants soldats. Ces faits doivent ensuite être pris en compte par l'espace national afin de les inclure dans les réformes ou encore pour implémenter des programmes d'aide. Ensuite, l'influence de l'espace national sur les mesures internationales s'effectue par des négociations des accords de paix, de souveraineté étatique, des relations de collaborations ainsi que par le fait que l'espace national soit l'intermédiaire entre la réalité dans l'espace terrain et la compétence de l'espace international. En collaborant avec l'espace national, les acteurs internationaux se renseignent indirectement sur les conditions de vies réelles de la population civile. Enfin, si ces constats concernent les relations représentées par les flèches vertes de la figure 5, c'est dans les parties suivantes qu'est abordée la relation qu'implique la flèche rouge et qui relève notamment des mesures internationales qui vont directement et sans intermédiaire vers l'espace terrain. Concrètement, il s'agit de voir cette relation à partir des mesures DDR et de protection de l'enfant.

3.2. Les mesures directes

L'espace international met en place des mesures qui s'adressent directement à l'espace terrain, qui est constitué de la population civile tout comme des enfants soldats. Même si le travail ci-présent s'intéresse avant tout aux mesures implémentées pour réintégrer les enfants soldats, il est évident que la population civile est bénéficiaire de l'aide d'urgence, et qu'en situation de post-conflit elle est soutenue par des programmes d'assistance au développement. En outre, la société dans sa totalité est censée profiter des mesures internationales qui sont mises en place en collaboration et par l'intermédiaire de l'espace national. L'analyse a également mis en avant le fait que la totalité de la population civile est rarement bénéficiaire directe d'une mesure internationale. Par ce constat, il est possible de déceler que les acteurs internationaux identifient plutôt un groupe considéré comme étant

²⁵⁴ La notion de sécurité sociétale met en avant la relation entre les trois notions, notamment la sécurité, l'identité et la société: "une société est définie par son identité", en l'occurrence une identité culturelle, et la sécurité permet la "reproduction autonomes des identités sociétales." Sans la sécurité, la reproduction de l'identité de la société est mise en péril. (CHENA S., « L'Ecole de Copenhague en Relations Internationales et la notion de "sécurité sociétale". Une théorie à la manière de Huntington », in *Revue Asylon(s)* (en ligne), n° 4, mai 2008, consulté le 24.03.2017, URL: <http://www.reseau-terra.eu/article750.html>.)

²⁵⁵ NOSWORTHY D., « Children's Security in Post-Conflict Peacebuilding » in NOSWORTHY D. and GYA G. (éds.), *Investing in Children's Security, DCAF-ISIS Europe Joint Report, 2008*, DCAF and ISIS, 2008, p. 17. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale : « While there is debate about the 'reach' of human security, what has been recognised is the link between security, development and human rights, which should logically include the protection of children's rights. »)

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 21.

plus vulnérable que les autres groupes qui constituent la société. Ceci est le cas pour les organisations internationales qui visent à soutenir les femmes, les enfants, les malades et les enfants soldats. En conséquence, l'espace international tend à établir une hiérarchisation des vulnérabilités. Cette démarche rappelle aussi celle de l'aide d'urgence qui s'adresse aux plus démunis quand il s'agit de catastrophes. Toutefois, malgré l'établissement des groupes cibles par les acteurs internationaux, les mesures d'aides et d'assistances impliquent pour la totalité de la population civile certaines conséquences particulières. L'exemple de la réintégration des enfants soldats permet de souligner davantage ces conséquences indirectes qui découlent des programmes. Sachant que les perceptions des enfants soldats varient selon l'espace terrain ou international, les acteurs internationaux entreprennent des mesures pour réconcilier les deux perceptions. En l'occurrence l'analyse démontre que ces mesures s'adressent à la population civile mais aident aussi et surtout, à la réintégration des enfants soldats.

3.2.1. Population civile

Les acteurs internationaux adaptent tout d'abord leurs efforts de plaidoyer selon les besoins et le contexte concret de chaque espace terrain²⁵⁷. C'est seulement par une telle adaptation qu'il est possible de capter l'intérêt de la population et des organisations locales afin d'entamer les mesures d'informations et de sensibilisation autour du phénomène *enfant soldat*. Un entendement commun est nécessaire pour envisager le processus de réintégration à long terme²⁵⁸. La conscience est alors une condition clef à la réussite de la réintégration des enfants soldats dans une population qui les perçoit comme des malfaiteurs. Toutefois, l'idée de conscience implique non seulement une connaissance approfondie du phénomène *enfant soldat* par la population civile, mais aussi une conscience de la part des acteurs internationaux sur la vulnérabilité et les besoins spécifiques de la population civile²⁵⁹. Enfin, l'examen du corpus de documents démontre que, pour réconcilier les différentes perceptions, l'espace international met en place des mesures concrètes, notamment (1) des campagnes de sensibilisation, (2) un renforcement du réseau par l'approche communautaire, ou encore (3) une création des espaces de dialogues.

Les efforts de sensibilisation et d'information

Les campagnes de sensibilisation visent à fournir à la population civile des informations qui leurs permettent de saisir la complexité du phénomène *enfant soldat* et en conséquence de percevoir ces derniers comme des victimes afin de s'accorder avec la perception de l'espace international. Ainsi la population reçoit des informations sur les représentations²⁶⁰ et les violences générées²⁶¹, les conditions contextuelles qui font émerger le phénomène *enfant soldat*²⁶², les droits de l'homme et de l'enfant²⁶³,

²⁵⁷ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 149.

²⁵⁸ UNDP (United Nations Development Programme), *Liberia Disarmament Demobilisation and Reintegration Programme (DDRR) Activity Report*, United Nations Development Programme Administered Trust Fund, 2004, p. 7.

²⁵⁹ CPRU, *Child Soldiers : Prevention, Demobilization and Reintegration, Dissemination Notes*, Social Development Department, Worldbank, may 2002, p. 4.

²⁶⁰ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 217, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr..>

²⁶¹ UNDP, *op. cit.*, p. 29.

²⁶² NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 8.

²⁶³ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 3

ou encore les besoins spécifiques des enfants soldats après le désarmement²⁶⁴. La sensibilisation de la société aux enjeux de genre permet de lutter contre les stéréotypes qui favorisent l'inégalité sociale et économique entre homme et femme. Ainsi les besoins spécifiques de chaque genre peuvent être mis en avant, ce qui est essentiel pour une prise en charge adéquate des enfants soldats lors du processus de réintégration. Pourtant les besoins des enfants ne découlent pas seulement du genre, mais aussi de leurs parcours spécifiques qui les amènent au sein d'un groupe armé. Or, la sensibilisation compréhensive aux conditions contextuelles, notamment aux causes du phénomène *enfant soldat*, est essentielle et explique à la population civile comment « les situations données prennent une part active » et pourquoi certains enfants sont plus vulnérables au recrutement que d'autres²⁶⁵. De plus, la population civile est informée sur le fait que le recrutement des enfants soldats est une violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces conventions internationales sont alors rendues accessibles à l'espace terrain et renseignent la population non seulement sur les droits des enfants mais aussi sur ses propres droits en tant que civils. Au-delà des informations relatives aux enfants soldats, la population civile est instruite quant aux services de prise en charge²⁶⁶ et aux programmes d'aide et d'assistance à la population civile. Si ces informations préparent la population civile au retour des enfants soldats, les acteurs internationaux doivent également renseigner sur le déroulement concret du processus de réintégration. Cela vaut surtout pour les communautés qui sont proches des centres de cantonnement ou de transitions où les enfants soldats sont placés dans un tout premier temps²⁶⁷. Ce renseignement est nécessaire afin d'éviter que la communauté perçoive une inégalité de traitement par rapport aux enfants soldats – les malfaiteurs – qui profitent d'un soutien alors qu'eux n'en reçoivent pas. C'est également une opportunité d'échanges permettant de prendre en considération les craintes et les avis de la communauté²⁶⁸ ainsi que de pouvoir leur fournir une réponse ou une clarification, voire même d'entreprendre des adaptations dans le centre. À travers l'information transparente mais aussi grâce aux efforts de sensibilisation au phénomène, les acteurs de l'espace international peuvent mettre en confiance la communauté locale face aux programmes de DDR²⁶⁹. Finalement, ces efforts préparent et constituent la base de l'espace terrain pour la mise en place de la réintégration des enfants soldat.

Si ces campagnes de sensibilisation et d'information peuvent se dérouler d'une manière active à travers les médias ou encore à travers certains événements, elles peuvent aussi se faire d'une manière plus passive, à l'instar des activités communautaires ou des collaborations avec des acteurs de l'espace terrain comme nous allons le voir ultérieurement. D'ailleurs, la sensibilisation à travers les médias permet aussi de rendre attentifs les médias sur la manière dont ils se positionnent quant aux enfants soldats ainsi que sur la façon dont ils contribuent au renforcement d'une certaine perception²⁷⁰. Les médias ont alors un rôle important dans la diffusion d'une perception. Ce rôle ne se limite pas à la

²⁶⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 9, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

²⁶⁵ NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 8.

²⁶⁶ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 118.

²⁶⁷ UNDP, *Liberia Disarmament Demobilisation and Reintegration Programme (DDRR) Activity Report*, United Nations Development Programme Administered Trust Fund, 2004, p. 40.

²⁶⁸ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 24.

²⁶⁹ UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS / DEPARTMENT OF FIELD SUPPORT, *Reinsertion Programmes Policy, Ref. 2014.09*, United Nations, 2014, p. 6.

²⁷⁰ UNDP, *op. cit.*, p. 39.

diffusion des messages de sensibilisation au sein de la population, mais concerne aussi la diffusion du message au sein des groupes armés et des forces armées. À travers les médias, notamment les radios, les acteurs humanitaires peuvent faire passer le message de DDR aux groupes et forces armés²⁷¹. Sachant alors qu'il y a des programmes pour les soutenir, les enfants soldats sont encouragés à s'enfuir. Il arrive également que les commandants les laissent simplement s'en aller afin de rejoindre ces programmes. Si la sensibilisation des groupes armés et des forces armées est un point essentiel, elle n'en demeure pas moins difficile de par l'accès limité aux commandants. La sensibilisation des groupes et des forces armées est également essentielle pour les acteurs internationaux qui n'arrivent pas toujours à identifier quels combattants ont moins de 18 ans²⁷². En conséquence l'espace international a besoin de la collaboration des commandants pour permettre l'identification des enfants soldats éligibles à l'aide à la réintégration.

Les messages véhiculés à travers les efforts de sensibilisation s'adressent donc à la population civile, plus particulièrement aux communautés dans les zones de conflit, aux commandants ainsi qu'aux groupes et forces armés²⁷³, aux leaders traditionnels et religieux²⁷⁴, aux institutions gouvernementales et aux professionnels locaux. Ces derniers reçoivent par ailleurs des formations plus précises quant aux techniques qui soutiennent l'enfant soldat dans son processus de réintégration. Nous l'avons vu, la sensibilisation des institutions gouvernementales est importante pour que les forces armées représentent le gouvernement, et pour que les autorités reconnaissent le statut de victime des enfants soldats afin de collaborer adéquatement avec les acteurs internationaux. Ainsi, le gouvernement peut contribuer aux campagnes de sensibilisation qui s'adressent à la population civile au niveau national²⁷⁵, aux programmes d'entraînement militaire, aux droits de l'enfant ainsi qu'aux impacts du conflit sur ces enfants²⁷⁶.

En l'occurrence, l'analyse ci-présente souligne que la diffusion des informations au sein de la population civile semble être un pilier fondamental sur lequel le succès de la réintégration repose. Au-delà de la diffusion des informations, elle promeut la paix par la réconciliation²⁷⁷ et prépare ainsi la population civile au retour des enfants soldats²⁷⁸. Plus la diffusion du message est vaste, plus il est probable que la sensibilisation se poursuive de manière informelle, notamment par le bouche à oreille. L'importance de la sensibilisation est notamment reflétée par l'établissement d'unités d'information et de sensibilisation au sein de certaines organisations internationales²⁷⁹. Ces unités ont l'objectif de

²⁷¹ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 21.

²⁷² RFI, « RDC : plus de 2500 enfants-soldats ont rendu les armes » in *RFI*, mis en ligne le 13.09.2013, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20130913-rdc-enfants-soldats-ntumba-mudingayi-ocha-reinsertion>. Voir aussi: NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 80.

²⁷³ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 51. Voir aussi : UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 10, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

²⁷⁴ VERHEY B., *op. cit.*, p. 29.

²⁷⁵ MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 20.

²⁷⁶ VERHEY B., *op. cit.*, p. 31.

²⁷⁷ RDRC (Rwanda Demobilisation and Reintegration Commission), *Rwanda Demobilization and Reintegration Programme, Annual Activity Report*, Kigali, RDRC, 2013, p. 40. Voir aussi : UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS / DEPARTMENT OF FIELD SUPPORT, *Guidelines on Reinsertion Programmes, Ref. 2014.10*, United Nations, 2014. ; UNDP, *Liberia Disarmament Demobilisation and Reintegration Programme (DDRR) Activity Report*, United Nations Development Programme Administered Trust Fund, 2004, p. 35.

²⁷⁸ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 13.

²⁷⁹ UNDP, *op. cit.*, p. 39.

limiter les conséquences que le décalage des deux réalités (réalité de la population et la réalité des enfants soldats) peut avoir sur le processus de réintégration²⁸⁰. Enfin, il est évident que la sensibilisation n'est pas exclusivement bénéfique à la réalisation des programmes de réintégration, mais qu'elle renforce également la conscience de la population civile en les informant sur leurs droits fondamentaux qui sont souvent négligés dans un contexte d'instabilité et d'insécurité. Or, une conscience peut mener à la revendication de leurs droits et à l'émergence d'une pression sur le gouvernement afin qu'il prenne les mesures jugées adéquates. La sensibilisation permet une prise de conscience ainsi qu'une certaine transparence quant au déroulement des DDR et en l'occurrence un premier pas vers une société plus juste.

L'approche communautaire

L'approche communautaire comme son nom l'indique, permet de renforcer les réseaux de protection au sein des communautés et de transmettre une connaissance plus approfondie sur le phénomène *enfant soldat*. Cette démarche implique que la population civile puisse partager ses soucis et craintes liées à la représentation des enfants soldats de l'espace terrain. En conséquence, il s'effectue un échange direct quant aux représentations entre les acteurs de l'espace international et les acteurs de l'espace terrain, ce qui permet alors à chaque côté de mieux comprendre le raisonnement de l'autre. Or, la collaboration avec les communautés facilite la réussite de la réintégration des enfants soldats à long terme²⁸¹ et renforce « les dispositifs de protection sociale visant à renforcer les conditions et capacités des familles à protéger leurs enfants. »²⁸² Enfin, l'approche communautaire permet à l'espace international d'encourager et de soutenir la communauté et les familles dans leur rôle de protecteur de l'enfance, tel que mentionné dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Cet aspect familial et son importance dans le recrutement et la réintégration est repris par de nombreux acteurs. Ainsi, l'approche communautaire se voit attribuer un caractère de responsabilisation des parents et de la communauté dans le parcours de vie d'un enfant soldat. Terre des hommes souligne alors que dans ce contexte « la famille, comprise comme le noyau des responsables des enfants, est un autre acteur communautaire clé. L'activité avec les familles passe par la formation des compétences parentales sur des bases de protection et de prévention des recrutements et des rejets (...). Elle contribue aux capacités psychosociales des parents de la prise en charge et la protection de leurs enfants (...) »²⁸³. L'UNDDR s'inscrit également dans cette perspective en soulignant que les communautés et les familles sont en mesure de prévenir l'association d'un enfant aux groupes armés ou aux forces armées²⁸⁴, ce qui induit indirectement que les parents des enfants recrutés n'ont pas su s'acquitter de cette responsabilité²⁸⁵.

²⁸⁰ UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS, *Guidelines on Reinsertion Programmes, Ref. 2014.10*, United Nations, 2014, p. 125.

²⁸¹ UNDP, *Liberia Disarmament Demobilisation and Reintegration Programme (DDRR) Activity Report*, United Nations Development Programme Administered Trust Fund, 2004, p. 34.

²⁸² HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 125.

²⁸³ *Ibid.*, p. 127.

²⁸⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 17, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

²⁸⁵ En effet nous avons vu ultérieurement dans ce travail que de nombreux enfants rejoignent les groupes armés suite à la séparation de la famille, soit par décès ou par enlèvement. En tout cas, tous les enfants n'ont pas des parents qui auraient pu prévenir un tel recrutement.

L'espace de dialogue

Enfin, la troisième mesure de l'espace international est la *création des espaces de dialogue et de non-violence*²⁸⁶. Il s'agit ici d'une mesure qui se fait à partir de l'approche communautaire, mais qui va plus loin en créant des réseaux au sein de la communauté qui défendent activement les intérêts des enfants soldats et de la communauté. Selon Save the Children, ces « réseaux ont la capacité de redresser des cas spécifiques de recrutement et de re-recrutement, par des négociations directes entre une délégation du réseau, les autorités locales et les commandants. Dans des cas plus difficiles, Save the Children est contactée afin de soutenir leur plaidoyer et leur négociation et ceci y compris par le biais de contacts avec les autorités provinciales »²⁸⁷. Les réseaux communautaires agissent d'une manière autonome mais ont toujours la possibilité d'avoir recours aux acteurs internationaux. Afin d'agir dans l'intérêt de l'enfant, ces réseaux s'approprient alors les informations véhiculées à travers les efforts de sensibilisation et les approches communautaires. Une telle mesure a un impact important sur le recrutement des enfants, ainsi que les activités du réseau par lesquelles le message de sensibilisation est indirectement diffusé. Or, les communautés ayant de tels réseaux communautaires enregistrent une baisse du recrutement des enfants. À cet effet positif s'ajoute le fait que les membres des réseaux apprennent à travers des activités de plaidoyer à faire valoir leurs droits, à faire part de leurs avis et à réclamer justice. Ils sont renforcés dans leur capacité à faire face à des injustices vécues ainsi qu'à s'adresser directement aux autorités pour demander du soutien²⁸⁸. Une telle mobilisation de la part de la population peut exercer une pression sur les autorités locales et par ce biais, sur l'espace national.

D'ailleurs ces réseaux communautaires permettent, au-delà de leurs efforts pour négocier la libération des enfants, de faciliter l'accueil et la réintégration des enfants soldats libérés. En créant des espaces de dialogue et de non-violence dans un contexte tendu, la retrouvaille entre l'enfant soldat, ses parents et sa communauté est facilitée et permet de « se recentrer sur les besoins des enfants »²⁸⁹. Il s'agit alors d'une manière de soutenir la réconciliation au niveau local et de préparer la communauté et l'enfant soldat au processus de réintégration qui se base sur une compréhension commune du passé de l'enfant et des enjeux qui en découlent.

En se référant à la figure 5, les paragraphes précédents expliquent de quelle manière les mesures directes de l'espace international s'adressent à l'espace national et comment celui-ci influence la façon dont les mesures sont implémentées et notamment par le biais du dialogue. Les dialogues permettent ainsi un échange approfondi qui prend en compte les représentations des deux côtés en les articulant et en les rendant compréhensives pour les différents acteurs. De plus, à travers la sensibilisation au phénomène *enfant soldat*, les acteurs internationaux soulèvent des thématiques qui sont pertinentes pour ces enfants mais aussi pour la société civile, à l'instar des droits de l'homme, des maladies sexuellement transmissibles, ou encore de l'amélioration de la prise en charge de la famille et du système sécuritaire communautaire. Les mesures de l'espace international n'ont pas pour seul objectif

²⁸⁶ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 122.

²⁸⁷ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 22.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 28.

²⁸⁹ HIMBERT S., *op. cit.*, p. 122.

l'implémentation des programmes de réintégration, mais prennent aussi en compte les besoins de la population civile, ce qui par ailleurs est intégralement dans l'intérêt de l'enfant.

3.2.2. Enfant soldat

Les mesures de l'espace international qui s'adressent directement à l'enfant soldat sont effectivement centrales dans ce travail de recherche. Elles sont constituées d'un côté des mesures de sensibilisation des enfants soldats mêmes, et de l'autre des programmes de réintégration qui se déroulent dans un cadre plus large qui est celui des programmes DDR. Même si les deux mesures ne se distinguent pas clairement l'une de l'autre, il est utile de les aborder dans des paragraphes séparés afin de comprendre de manière distincte les défis et les forces de ces mesures.

Sensibilisation

En ayant abordé la sensibilisation dans la partie précédente, l'analyse systématique a fait ressortir que les médias sont instrumentalisés pour atteindre les enfants soldats. Ceci est nécessaire afin de montrer aux enfants soldats qu'il existe une alternative pour eux à travers les programmes de réintégration. Au cours du processus de réintégration, les enfants soldats démobilisés sont informés sur les maladies sexuellement transmissibles et sont l'objet de tests médicaux systématiques. Les efforts de sensibilisation pour les enfants démobilisés ne semblent pas être aussi poussés que les efforts entrepris par l'espace international pour la population civile. Tout de même, les enfants soldats sont informés sur le déroulement du processus de réintégration et sont sensibilisés aux efforts de la communauté pour la favorisation de leur réintégration²⁹⁰. Ces efforts limités de sensibilisation peuvent être attribués à la manière dont les enfants soldats ont été affectés. C'est-à-dire que si les acteurs internationaux déploient beaucoup de ressources afin d'expliquer à la population civile pourquoi les enfants soldats commettent des atrocités, une telle démarche n'est pas utile pour les enfants soldats. Leur socialisation au groupe armé et le contexte de brutalisation qu'ils ont vécu, sont des éléments qui ne peuvent être abordés uniquement par la diffusion d'informations et par des efforts de sensibilisation. Ces éléments relèvent en effet de traumatismes et d'habitudes qui ne sont pas assimilables à celles des communautés. Une expression utilisée en Centrafrique souligne que le « chantier de la réconciliation entre populations » est le « désarmement des cœurs »²⁹¹. Cette expression démontre la profondeur et la difficulté des conséquences du conflit armé sur les enfants, et surtout sur les enfants soldats. En conséquence les mesures de l'espace international qui s'adressent aux enfants soldats vont bien au-delà de l'information comme le démontre le prochain paragraphe sur les programmes de désarmement, démobilisation, et réintégration.

Les programmes de désarmement, démobilisation et de réintégration

Comme déjà mentionné au début de ce travail, les programmes de DDR désignent le processus d'accompagnement et de soutien fourni aux combattants des groupes armés et des forces armées lorsqu'ils retournent dans la société civile. En l'occurrence ce travail se concentre davantage sur les DDR destinés aux enfants soldats, qui se différencient alors des DDR destinés aux populations

²⁹⁰ UNDP, *Liberia Disarmament Demobilisation and Reintegration Programme (DDRR) Activity Report*, United Nations Development Programme Administered Trust Fund, 2004, p. 11.

²⁹¹ RFI, « RCA : quand les enfants de Bangui 'jouent' à la guerre » in *RFI*, mis en ligne le 19.09.2014, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20140919-rca-quand-enfants-bangui-jouent-guerre-seleka-anti-bakala>.

adultes, notamment par ses implémentations avant même la signature des accords de paix²⁹² tout en étant ensuite inclus dans ces derniers. Cela implique concrètement que « les enfants ne peuvent être recrutés légalement ; par ce fait, les mesures qui visent à prévenir le recrutement ou à les réintégrer dans leur communauté, ne doivent pas être perçues comme un élément routinier du rétablissement de la paix, mais comme un effort pour prévenir ou redresser la violation des droits de l'homme d'un enfant. C'est-à-dire que les DDR destinés aux enfants ne sont pas les mêmes que celles qui s'adressent aux adultes. Il s'agit plutôt d'un processus spécifique avec ses propres conditions, dont plusieurs se différencient fondamentalement des programmes de démobilisation pour adultes. »²⁹³ Cette partie du travail vise alors à démontrer les spécificités des programmes de réintégration et discute la façon dont ceux-ci sont gérés par les acteurs de l'espace international.

Conception et organisation de la réintégration

Même si les DDR destinés aux enfants prennent place indépendamment des accords de paix, ils suivent tout de même les standards de l'espace international. Les normes intégrées de DDR (IDDRS) sont par exemple des normes directrices élaborées à partir des leçons tirées de l'expérience par les Nations Unies et proposent trois objectifs principaux: (1) « donner aux praticiens de DDR la possibilité d'informer leurs décisions sur la base d'orientations claires, souples et approfondies sur l'ensemble des activités de DDR », (2) « proposer une base commune au début de la planification opérationnelle intégrée au Siège et au niveau du pays » et enfin (3) « servir de ressource pour la formation de spécialistes du DDR. »²⁹⁴ Ces objectifs de types administratifs et organisationnels sont ensuite opérationnalisés dans un guide pratique dans lequel les normes sont intégrées de manière exhaustive et qui contient également une section sur les femmes et le genre, une sur les jeunes ainsi qu'une sur les enfants²⁹⁵. Ce constat souligne une fois de plus la spécificité des DDR destinés aux enfants qui doivent être mis en place à tout moment et même si le conflit est encore en cours, qui doivent également persister dans des situations de post-conflit, ainsi que proposer des mesures préventives pour le recrutement des enfants soldats²⁹⁶. Un autre guide pratique qui détermine la mise en place de la protection de l'enfance, est celui élaboré par le Groupe de travail sur la protection de l'enfance (GTPE). De nouveau il contient des standards qui guident les principes, la qualité, l'approche et la stratégie des programmes mis en place²⁹⁷.

Or, la formulation générale de ces standards qui relève surtout de la procédure, permet aux acteurs de l'espace international d'élaborer des cadres opérationnels selon les stratégies d'implémentations

²⁹² GLOBAL PROTECTION CLUSTER WORKING GROUP, *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons*, Geneva, Global Protection Cluster (GPC), 2010, p. 5.

²⁹³ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 3, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale : « Unlike adults, children cannot legally be recruited ; therefore, measures that aim to prevent their recruitment, or that attempt to reintegrate them into their communities, should not be viewed as a routine component of peacemaking, but as an attempt to prevent or redress a violation of children's human rights. This means that child DDR is not the same as that for adults. Rather, it is a specific process with its own requirements, several of which are fundamentally different from adult demobilization programmes. »)

²⁹⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *op. cit.*

²⁹⁵ UN, *Operational Guide to the integrated disarmament, demobilization and reintegration standards*, New York, United Nations, 2014.

²⁹⁶ UN, *op. cit.*, p. 225.

²⁹⁷ GTPE (Groupe de travail sur la protection de l'enfance), *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans les interventions humanitaires* (en ligne), 2012, mis en ligne le 07.05.2015, consulté le 11.11.2016, URL: http://cpwg.net/minimum_standards/minimum-standards-child-protection-humanitarian-action-cpwg-2012-french/.

indiquées dans les guides, tout en les adaptant aux spécificités des contextes respectifs²⁹⁸. Pour ce faire, il est impératif d'établir une évaluation contextuelle afin de prendre en compte d'un côté les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels qui structurent la société et qui sous-tendent la situation d'instabilité et d'insécurité²⁹⁹, et de l'autre les conditions de vie de la population civile³⁰⁰. A partir de ces connaissances, il est alors possible de mettre en place des programmes de désarmement et de démobilisation afin que de manière consécutive la phase essentielle qui consiste en la réintégration puisse s'effectuer. Comme déjà mentionné dans ce travail, la réintégration fait référence à un processus qui s'établit sur le long terme et qui vise à l'acquisition du statut civil pour les enfants soldats démobilisés. Afin de mettre en place des programmes pertinents et adaptés au contexte, l'analyse démontre que l'espace international collabore davantage avec les services publics et les partenaires locaux³⁰¹ et ceci dans le but : (1) d'établir les critères de protection et de bien-être des enfants à prendre en charge, (2) d'élaborer les activités de développement et de renforcement des capacités sociales et économiques, (3) de planifier un quotidien qui est plus proche de la réalité en société et qui leur fournit un rythme auquel ils peuvent s'adapter, (4) mais aussi de soutenir la confiance et l'amour-propre des enfants³⁰², ou encore (5) de préparer des options de prise en charge communautaire comme notamment des systèmes de placement familial³⁰³.

Ainsi, les mesures de l'espace international permettent non seulement une prise en charge adaptée aux spécificités des enfants soldats, mais aussi de les séparer physiquement des combattants adultes dans les camps de cantonnement³⁰⁴. Ces camps représentent la première étape des processus de réintégration et accueillent tous les combattants qu'ils soient adultes ou enfants après que ceux-ci aient procédé à leur désarmement et démobilisation. Il est alors important de protéger les enfants démobilisés des combattants adultes afin d'éviter des abus, en particulier pour les jeunes filles et les filles-mères³⁰⁵. Toutefois, ces camps de cantonnement aident pour le regroupement des enfants, afin de les identifier, de les compter et d'effectuer des examens médicaux, ce qui ensuite permet de planifier la continuation du processus de réintégration. En ce qui concerne les enfants soldats, le désarmement et la démobilisation sont fréquemment précédés par des négociations avec les commandants des groupes armés et des forces armées pour leur libération. Ceci ne signifie pourtant pas que tous les enfants soldats passent automatiquement par ce chemin-là. Non seulement il y a des commandants qui refusent la démobilisation des enfants qui se trouvent parmi leurs rangs, mais il y a de nombreux enfants qui fuient le groupe armé sans se référer ensuite auprès des acteurs des DDR. Ceci soit parce qu'ils ne savent pas qu'ils existent, soit parce qu'ils craignent de ne pas être éligibles à ces programmes, ou encore parce qu'ils craignent qu'en se manifestant, ils risquent d'être davantage

²⁹⁸ COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS, *Child Soldiers Global Report 2008 Summary*, ISBN 978095416245-0, Coalition to stop the use of child soldiers, 2008, p. 6. Voir aussi : HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 124. ; UN DEPARTEMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS / DEPARTMENT OF FILED SUPPORT, *Guidelines on Reinsertion Programmes, Ref. 2014.10*, United Nations, 2014, p. 2.

²⁹⁹ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 38, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

³⁰⁰ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 54.

³⁰¹ UN DEPARTEMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS / DEPARTMENT OF FILED SUPPORT, *op. cit.*, Annexe 2, p. 4.

³⁰² NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 83.

³⁰³ VERHEY B. *op. cit.*, p. 51.

³⁰⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *op. cit.*, p. 19.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 20.

reconnus et stigmatisés par leur communauté. En conséquence, un nombre important³⁰⁶ d'enfants soldats s'*auto-démobilise* ce qui pose diverses difficultés aux programmes de réintégration (cf. chapitre IV). Ces derniers doivent par conséquent envisager des voies d'entrées alternatives, permettant d'accueillir d'une manière réactive des enfants qui se sont auto-démobilisés et qui se rendent à un moment ultérieur aux centres de transitions, ou qui y sont référés à posteriori par la communauté locale³⁰⁷. En effet, comme la population locale a généralement été sensibilisée et informée quant au déroulement des programmes de réintégration, elle soutient ainsi la réintégration des enfants soldats.

Enfin, suite au court séjour dans les centres de cantonnement, les enfants soldats sont transférés dans des centres de transition qui sont plus proches des communautés. Comme l'indique son nom, il s'agit d'un lieu de transition où les enfants soldats se retrouvent après leur désarmement et avant leur placement au sein des communautés. Save the Children perçoit les centres de transition comme une structure d'aide intérimaire qui collabore avec les communautés pour ensuite réaliser des programmes de réintégration basés dans la communauté. Ceci vaut surtout pour les activités de réintégration socioéconomiques qui ne sont pas efficaces si elles se déroulent exclusivement dans les centres de transition³⁰⁸. Toutefois, avant de discuter les activités de réintégration concrètes, il s'agit de se pencher sur l'organisation des centres de transition ainsi que sur les durées de séjour. Cette durée est jugée comme étant variable selon les acteurs internationaux et locaux qui gèrent le centre respectif. La durée peut dans des cas extrêmes, aller de quelques jours à plus d'un an. Cette grande variabilité dépend selon Save the Children du fait que la durée du séjour au centre de transition dépend de chaque cas³⁰⁹ alors que Terre de hommes explique que cela dépend des objectifs de protection fixés par le centre de transition³¹⁰. Elle dépend d'ailleurs aussi des facteurs externes, notamment de la durée nécessaire pour retracer et retrouver la famille³¹¹ ou une famille d'accueil pour le placement de l'enfant. Quant à l'organisation des centres de transition, celle-ci doit pouvoir mettre en place une stratégie efficace, pluridisciplinaire et contextuelle pour réintégrer les enfants soldats démobilisés, tout en adressant les causes et les conséquences profondes du recrutement³¹². La recherche ci-présente met pourtant en avant le fait que l'organisation des centres de transition et plus généralement du processus de réintégration, soulève plutôt des questions sur les différentes manières de gérer les centres et donc par conséquent relève de l'efficacité de chaque organisation.

Le débat autour de l'organisation des *aspects de la sécurité* au sein des programmes et des critères d'éligibilité pour le centre, illustre ce questionnement. Il semble évident que les enfants, selon leur rôle occupé au sein du groupe, la brutalisation vécue ou tout simplement selon les différences de caractères, peuvent présenter des comportements très variables. Certains peuvent être très agressifs alors que d'autres plutôt introvertis et calmes. En conséquence il se pose la question de comment gérer ces différents niveaux d'agressivité et de dangerosité au sein du centre et il convient également de

³⁰⁶ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 22.

³⁰⁷ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 14.

³⁰⁸ *Ibid.*, pp. 38-39.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 39.

³¹⁰ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 138.

³¹¹ VERHEY B., *op. cit.*, p. 49.

³¹² COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS, *Child Soldiers Global Report 2008 Summary*, ISBN 978095416245-0, Coalition to stop the use of child soldiers, 2008, p. 7.

définir s'il est utile de placer les enfants en prenant en compte justement ces différents niveaux d'agressivité. De plus, les risques qui découlent des niveaux d'agressivité et notamment celui pour les filles démobilisées, mènent au questionnement de savoir si les filles doivent être placées dans un centre séparé ou s'il suffit de les séparer des garçons seulement la nuit. La tendance de placement est que généralement les filles partagent les activités quotidiennes avec les garçons et sont placées dans des quartiers séparés pour la nuit³¹³. Ce questionnement mène au débat sur l'inclusion des enfants affectés par le conflit dans des centres de transition qui hébergent les enfants soldats démobilisés. Sachant que les conventions internationales relatives aux droits de l'enfant et notamment le protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, comprennent non seulement les enfants soldats, mais tous les enfants en général qui sont touchés par le conflit. Cela induit que des enfants de la rue, des orphelins ou d'autres enfants vulnérables sont éligibles à une prise en charge dans les centres de transition. Une telle ouverture des critères d'éligibilités soulève la tension qui existe entre les principes humanitaires qui sont censés guider l'action sur le terrain, et les risques qui découlent de la réalité sur le terrain. Concrètement il s'agit selon Wolf-Dieter Eberwein du paradoxe humanitaire qui démontre un décalage entre les normes et les pratiques humanitaires³¹⁴. Au principe humanitaire d'impartialité exigeant que l'aide soit apportée d'une manière proportionnelle et équitable à toutes les victimes qui en ont besoin, s'oppose alors la réalité du terrain qui démontre qu'une telle impartialité peut être au détriment de certains enfants. De nouveau, l'analyse démontre qu'il n'y a pas une seule manière de faire, mais que selon les acteurs internationaux et nationaux qui gèrent un centre, les autres enfants considérés comme vulnérables peuvent être inclus et ceci, en justifiant que les tensions initiales s'estomperont et qu'une telle mixité est bénéfique pour la réintégration des enfants soldats³¹⁵. Pourtant, si ces autres enfants vulnérables sont exclus des centres, cette exclusion se fait souvent au nom de leur propre sécurité. De toute manière il semble que peu importe l'inclusion ou l'exclusion des autres enfants vulnérables, ceux-ci font face à une inégalité de traitement par rapport aux enfants soldats démobilisés.

Cette inégalité de traitement peut être rapportée à l'exclusion du programme, aux risques qui découlent de l'agressivité de certains enfants soldats en cas d'inclusion au programme, ou encore au manque de reconnaissance officielle de leur vulnérabilité. L'inclusion dans des programmes de réintégration donne dès lors un caractère officiel au placement des enfants, ce qui montre à la communauté locale leur besoin d'aide. Ce caractère officiel est pour les enfants soldats primordial. En effet, le certificat officiel de démobilisation que les enfants reçoivent lors de leur réintégration vise à les protéger des risques de re-recrutement, d'exploitation ou encore de poursuites judiciaires pour les crimes commis lors de leur association aux groupes armés ou aux forces armées³¹⁶.

Les approches de réintégration

L'objectif des programmes de réintégration des enfants soldats se veut étendu sur le long terme. Pour ce faire, il est important « de rétablir la continuité des soins, de l'éducation et du soutien aux

³¹³ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 42.

³¹⁴ EBERWEIN W.-D., « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes et Pratiques » in *Cultures & Conflits* (en ligne), mis en ligne le 23.02.2006, consulté le 30.09.2016. URL : <http://conflits.revues.org/1916>.

³¹⁵ VERHEY B., *op. cit.*, p. 42.

³¹⁶ LUKANGYU ONESIPHORE B., *et al.*, *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonskogskolens forlag, 2007, p. 20. Voir aussi : VERHEY B., *op. cit.*, p. 14.

enfants et de normaliser leur vie quotidienne.»³¹⁷ Au début du processus de réintégration, dont d'ailleurs font partie les centres de transition, les acteurs des DDR effectuent une évaluation des besoins des enfants soldats démobilisés afin d'établir un programme d'activités adéquates³¹⁸. Cette évaluation se fait tout en prenant en compte les conditions et les besoins de la population civile afin de les englober dans les activités pour les enfants soldats. Ceci est nécessaire pour réduire le clivage entre les enfants et la population civile ainsi que pour lier la réintégration des enfants soldats avec les besoins de la population civile. Dès lors, il y a deux principaux types de réintégration qui sont fréquemment utilisés dans les programmes. Il s'agit d'un côté de la réintégration sociale et de l'autre de la réintégration économique. Les activités concrètes pour y réussir, s'effectuent d'une manière complémentaire et en collaborant avec une diversité d'acteurs afin d'offrir des activités qui correspondent aux besoins, tout comme à la réalité.

La réintégration sociale des enfants soldats démobilisés est avant tout transmise au travers d'activités qui préparent à la vie en société et qui fournissent des capacités et des compétences sociales³¹⁹. Elle comprend également la sensibilisation aux maladies sexuellement transmissibles, le soutien psychosocial, la sensibilisation familiale, l'assurance maladie et la réhabilitation médicale³²⁰. Ces activités très spécifiques et centrées sur la santé sont jugées comme essentielles afin de donner une chance égale à la réintégration, c'est-à-dire que les conditions de santé sont considérées comme une source de stigmatisation qui entrave davantage la réintégration. Or, la réintégration par le social n'est pas seulement la transmission des compétences sociales et interactionnelles, mais aussi une transmission du savoir-vivre et de la gestion des tâches quotidiennes et administratives. C'est ainsi qu'un enfant soldat démobilisé peut s'assurer une existence sociale durable. En effet la réintégration sociale est plus efficace et pertinente quand la famille ou la communauté de l'enfant soldat démobilisé peuvent être incluses dans ces activités. « L'aspect social de la réintégration inclut le rôle permanent de la famille de l'enfant ainsi que des membres clés de la communauté. Leur rôle et leur capacité de soutenir et conseiller l'enfant démobilisé sont plus importants dans le processus de réintégration que le rôle des ONG. »³²¹ L'analyse met en avant l'unanimité des acteurs de l'espace international quant à la réunification familiale. En effet, il ressort que tous les acteurs de cet espace sont d'avis que la réunification familiale doit se faire dans les meilleurs délais et que la reconstruction du lien familial et communautaire est perçue comme le meilleur soutien psychosocial dont un enfant puisse bénéficier³²². D'ailleurs, la réunification familiale développe également la collaboration inter-agence parmi les organisations internationales qui travaillent ensemble dans la recherche des familles des enfants démobilisés³²³. Pourtant, cette priorité sur la réunification familiale met les programmes de réintégration face aux faits que de nombreux enfants ont perdus leurs parents lors du conflit et que les familles et même les communautés ont rejeté l'enfant en apprenant son association aux groupes armés. Dans de telles situations, le processus de réintégration est rendu plus difficile et ceci malgré les efforts

³¹⁷ NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 41.

³¹⁸ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 24.

³¹⁹ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 25.

³²⁰ RDRC (Rwanda Demobilisation and Reintegration Commission), *Rwanda Demobilization and Reintegration Programme, Annual Activity Report*, Kigali, RDRC, 2013, p. 19.

³²¹ NDUWIMANA D., *op. cit.*, p. 25.

³²² VERHEY B., *op. cit.*, p. 40.

³²³ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 135. Voir aussi : NDUWIMANA D., *op. cit.*, p. 22.

des programmes de recherche pour des alternatives de placement qui permettent à l'enfant d'être intégré dans une unité familiale.³²⁴ Une telle unité n'est pourtant plus fondée sur le lien familial, mais sur l'empathie et la volonté de la famille d'accueil. Dans des situations caractérisées par l'insécurité et l'instabilité sociale, il est pourtant difficile de trouver des familles qui veulent bien prendre en charge des enfants soldats démobilisés et dans ce genre de contexte, un placement peut exposer l'enfant à des risques d'exploitation. Pour éviter cela, les acteurs des programmes de réintégration ont établi des critères de sélection que les familles d'accueil doivent remplir, mais comme mentionné auparavant, leur nombre est limité. La réintégration sociale, notamment à travers le placement en famille, est une méthode nécessaire mais peut être soutenue par des arguments plus économiques, voir même d'utilité sociale.

En conséquence, la réintégration économique permet aux enfants soldats démobilisés d'être indépendants et de subvenir à leurs besoins tout en exerçant un travail reconnu. Une telle reconnaissance dans une société tiraillée par l'insécurité et l'instabilité permet à l'enfant soldat démobilisé d'avoir aux yeux de la population civile une *utilité* communautaire. Pourtant, cette utilité n'existe seulement que si la profession que l'enfant démobilisé exerce répond à un besoin réel de la population. Quand celle-ci dépend des capacités de ces enfants démobilisés, il est moins probable qu'ils soient exclus de la communauté. Afin de favoriser la réintégration économique des enfants soldats démobilisés, les programmes de réintégration offrent des activités scolaires et professionnelles qui visent au renforcement des capacités et du savoir technique qui permettront alors à l'enfant de s'autofinancer³²⁵.

Ces deux approches de réintégration mettent en avant l'importance de la population civile dans ce processus. Les activités proposées aux enfants démobilisés doivent correspondre aux besoins de la population civile. Quand la réintégration représente la reconstruction de l'identité et de la vie de l'enfant avant le recrutement³²⁶, la collaboration avec la communauté est d'autant plus importante³²⁷. En conséquence, les programmes de réintégration visent à remettre progressivement le suivi des enfants démobilisés à des acteurs communautaires, voir même à des acteurs étatiques comme dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité³²⁸. Le poids que le contexte exerce sur la réussite de la réintégration des enfants soldats démobilisés est illustré dans la figure 6 ci-dessous. Cette figure démontre la dépendance du programme de réintégration des mesures dans l'espace national et des mesures entreprises au sein de la population civile.

³²⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 25, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr..>

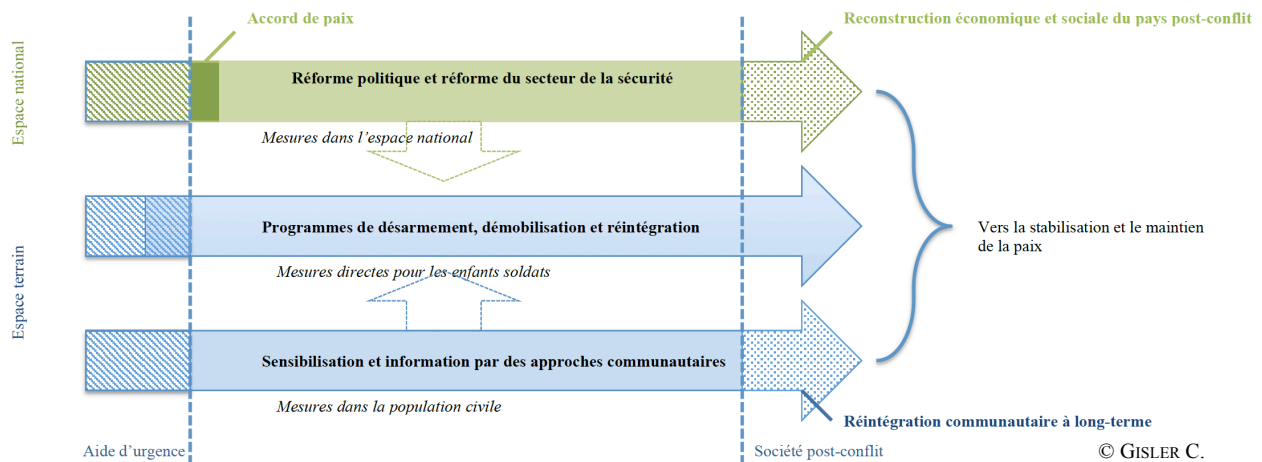
³²⁵ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 26.

³²⁶ *Ibid.*, p. 15.

³²⁷ NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 76.

³²⁸ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 125.

Figure 6: La complémentarité des mesures internationales



La figure 6 résume les mesures identifiées par l'analyse des documents et mises en place par l'espace international, qui ont été présentées dans le troisième chapitre. Les programmes de réintégration des enfants soldats se situent entre les mesures de sensibilisation et d'information de la population civile et celles des réformes politiques dans l'espace national. Ceci symbolise la dépendance du processus de réintégration face à la population civile et aux institutions étatiques. D'un côté, sans une réforme politique du secteur de sécurité, il n'est possible ni de mettre fin à l'impunité, ni de stabiliser le pays et ceci a pour conséquence l'exposition constante des enfants démobilisés aux risques de re-recrutement ou d'exploitation. De l'autre côté, sans une population civile sensibilisée aux causes qui ont menées les enfants à rejoindre un groupe, ainsi qu'informée sur les méthodes de brutalisation employées par ces mêmes groupes, le retour dans la communauté serait plus difficile et incertain. Pourtant, une des spécificités des DDR destinés aux enfants est que ces programmes opèrent durant les conflits, durant les missions de stabilisation et de maintien de paix ainsi que dans les sociétés post-conflit. En conséquence, les programmes de réintégration des enfants soldats démobilisés sont systématiquement confrontés à l'influence d'un environnement instable et en conflit. Or, il semble logique que les DDR doivent inclure ces instabilités dans la gestion du processus de réintégration.

La philosophie des programmes de réintégration

L'analyse ci-présente a déjà mis en avant le fait que la réintégration des enfants soldats est une mesure nécessaire pour tenter de restaurer le mal fait aux enfants par la violation du droit international³²⁹. C'est pour cela que les DDR opèrent indépendamment des accords de paix et font face à un environnement social et politique volatil et instable. Il est donc utile de voir comment les programmes gèrent ces instabilités tout en préparant les enfants soldats au retour dans la société civile. Tout d'abord, les programmes de réintégration destinés aux enfants adoptent une position qui reflète la valeur de neutralité, notamment non militarisée mais civiliste³³⁰. C'est-à-dire que ces programmes

³²⁹ NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013, p. 15.

³³⁰ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 46.

cherchent à prendre de la distance avec les acteurs et les centres militaires gouvernementaux ou les casques bleus. Ainsi les programmes de réintégration et en particulier les centres de transitions marquent le passage du groupe armé à la population civile³³¹, un passage qui est censé neutraliser l'enfant brutalisé. De plus, leur transparence³³² face à la population civile quant aux étapes de réintégration et leur proximité géographique et sociale avec celle-ci, permettent de mieux saisir l'attitude de la communauté face aux enfants démobilisés et de construire un dialogue si nécessaire. Un autre trait caractéristique des programmes de réintégration est la promotion de l'égalité de genre, notamment par l'émancipation des filles démobilisées afin qu'elles puissent subvenir à leurs besoins malgré le risque d'exclusion de la part des familles ou des communautés. Concrètement cette autonomisation des filles se traduit par l'accès égalitaire aux activités professionnelles proposées par les programmes. Les filles sont même encouragées au cours du processus de réintégration à s'engager dans des domaines plutôt perçus comme des domaines masculins par la population civile. Ceci rejoint le constat de Katja Gönc³³³ qui est que le phénomène *enfant soldate* transgresse la démarcation traditionnelle des genres puisqu'elles ne remplissent pas exclusivement des rôles typiquement féminins au sein des groupes armés. Une telle transgression peut, comme nous allons le voir plus concrètement ultérieurement dans ce travail, non seulement accroître le risque de stigmatisation de la fille mais aussi entraver la réintégration, puisque la fille démobilisée rencontre des difficultés lorsqu'il s'agit de retrouver les rapports de domination traditionnelle. Les activités poussant à l'égalité de genre dans les programmes de réintégration, soutiennent les filles démobilisées pour la reconstruction de leur propre maison, l'accès au droit à la propriété, la conduite des activités professionnelles indépendantes ou encore pour être reconnues en tant que tête du foyer³³⁴. Ceci peut alors contribuer petit à petit à un changement au sein de la population civile. Celle-ci peut subir des transformations des règles établies lorsque les filles démobilisées regagnent la communauté avec une attitude et des capacités qui poussent à une répartition égalitaire des rôles genrés. Enfin, la caractéristique globale qui guide ces programmes de DDR est la reconnaissance du fait que « le meilleur intérêt de l'enfant réside dans la poursuite de toutes les possibilités pour réaliser une démobilisation et une réintégration sûres . »³³⁵

La gestion des programmes de réintégration

Tout d'abord, la réintégration des enfants soldats peut être facilitée considérablement si le contexte socio-politique est sensibilisé et favorable à l'accueil des démobilisés, mais aussi si les enfants démobilisés acquièrent au cours de leur processus de réintégration des qualifications professionnelles. Il est donc évident que l'espace international investit dans la formation et l'orientation technique des équipiers internationaux tout comme locaux, ainsi que dans celle des partenaires locaux qui gèrent le

³³¹ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 133.

³³² *Ibid.*, p. 137.

³³³ GÖNC K., *Addressing Sexual Violence in Peacebuilding. How could Disarmament, Demobilization and Reintegration Process make the Morning After Less Horrible ? Good Morning Liberia*, Saarbrücken, VDM Verlag, 2010, p. 30.

³³⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 216, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

³³⁵ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 28.

processus de réintégration et en particulier les centres de transitions et les activités sociales et économiques³³⁶. De plus, les équipes de professionnels-encadrants sont multidisciplinaires et arrangées de manière à ce que le nombre d'effectifs soit le plus favorable pour l'enfant. Chez Save the Children ceci implique que « les arrangements relatifs à la dotation en effectifs soient organisés dans l'objectif de maintenir un ratio de 1 à 10 entre le personnel encadrant et les anciens enfants soldats. »³³⁷ De plus, l'espace international vise à établir des équipes mixtes pour prendre en charge les enfants³³⁸. Une équipe interdisciplinaire et mixte avec un ratio de 1 à 10 a toutes les chances d'être efficace lorsqu'il s'agit d'impliquer les enfants démobilisés d'une manière active durant le processus de réintégration. Le principe de participation des enfants dans le processus est jugé comme essentiel parce qu'ils « sont considérés comme capables d'exprimer leurs opinions, de prendre des initiatives et des décisions au sein de la famille, à l'école, mais aussi au niveau local. Leur participation est un apprentissage de leurs droits, de leurs capacités à s'auto-protéger, des soutiens possibles au sein des communautés et auprès des ONGs. »³³⁹ Avec une telle organisation au niveau du personnel, il est possible de mettre en place des activités pluridisciplinaires tout en maintenant une organisation flexible afin de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque enfant soldat. Ainsi, les différents besoins des enfants peuvent être pris en compte selon les catégories d'âges³⁴⁰, mais aussi selon le genre et leurs parcours individuels. Ces besoins sont identifiés pour ensuite être intégrés dans les activités des centres de transition qui en plus comprennent des activités sociales, éducationnelles et professionnelles, des programmes psychosociaux et un suivi de l'enfant lors de son placement au sein de sa famille ou d'une structure d'accueil dans la communauté³⁴¹. En outre la Conflict Prevention and Reconstruction Unit (CPRU) de la Banque mondiale met en avant l'importance d'être attentif aux besoins spécifiques des filles démobilisées afin de prendre en compte les risques de stigmatisation et pour préparer les filles au retour dans la population civile³⁴². Des outils d'évaluation situationnelle rapides sont alors nécessaires pour saisir les conditions et les besoins de chaque enfant dès leur démobilisation. Ces évaluations des enfants sont ensuite mises en relation avec l'évaluation et l'analyse du contexte de la population civile afin d'adresser des difficultés potentielles d'une manière efficace³⁴³.

Ensuite, l'établissement systématique de partenariats et d'un réseau de soutien parmi les organisations locales est important pour la pertinence et la durabilité des programmes de réintégration³⁴⁴. Pourtant cet objectif de collaboration n'est pas cantonné aux organisations locales mais nécessite également la bonne collaboration entre les diverses organisations internationales présentes sur le terrain et ceci, afin d'accroître les chances de réintégration à long terme pour les

³³⁶ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 11.

³³⁷ *Ibid.*, p. 43. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale : « The staffing arrangement is organised to maintain a ratio of 1 :10 between caregivers and former child soldiers. »)

³³⁸ UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS, *Gender Resource Package for Peacekeeping Operations*, New York, United Nations, 2004, p. 122.

³³⁹ HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 127.

³⁴⁰ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 7, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

³⁴¹ LUKANGYU ONESIPHORE B., *et al., Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolen forlag, 2007, p. 15.

³⁴² CPRU, *Child Soldiers : Prevention, Demobilization and Reintegration, Dissemination Notes*, Social Development Department, Worldbank, may 2002, p. 4.

³⁴³ HIMBERT S., *op. cit.*, p. 118.

³⁴⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *op. cit.*, p. 7.

enfants démobilisés. Ainsi, le développement d'une stratégie commune, flexible et décentralisée³⁴⁵ permet de mettre en place des processus de réintégration coordonnés qui s'adaptent aux spécificités de chaque région. De plus, la collaboration avec les divers acteurs augmente la chance de mettre en place des programmes durables car cette collaboration encourage l'implication et le développement des structures locales existantes³⁴⁶. Un tel réseau de partenaires fournit un soutien en termes de connaissances, de crédibilité et de nombre d'effectifs de professionnels-encadrants, ce qui peut être essentiel en situation d'impasse financière. En effet, les programmes de réintégration dépendent fortement des financements nationaux et internationaux, ce qui par conséquent influence la réalisation concrète de ces programmes et en particulier des centres de transition³⁴⁷. Sachant que les financements sont alloués à partir d'un calcul qui prend en compte le nombre estimé d'enfants soldats démobilisés qui bénéficient du programme, il est probable que ces calculs ne reflètent pas la réalité dans l'espace terrain. Une des difficultés majeures pour les programmes DDR est justement de ne pas connaître le nombre exact d'enfants associés à des groupes armés et des forces armées. S'ils se basent sur les données enregistrées lors du désarmement, alors ces programmes passent à côté de tous les enfants qui se sont auto-démobilisés et de ceux qui résident au sein de ces groupes puisqu'ils ne sont pas inclus dans ces données. En l'occurrence, les programmes de réintégration peuvent rencontrer des difficultés financières qui se ressentent au niveau des professionnels-encadrants. Les réseaux de soutien parmi les organisations locales permettent de faire face à ces difficultés en réorganisant les responsabilités et les tâches entre chaque organisation impliquée³⁴⁸. Une autre possibilité est la mise en place des activités génératrices de revenus afin de travailler vers une autosuffisance notamment des centres de transition. Il s'agit par exemple des activités agricoles et d'élevage qui permettent non seulement de subvenir aux besoins des enfants démobilisés du centre et ainsi diminuer les coûts alimentaires, mais aussi de responsabiliser les enfants quant aux tâches nécessaires pour subvenir à leurs besoins³⁴⁹.

Finalement, la mise en place des mécanismes d'évaluation systématique des programmes de réintégration ainsi que l'utilisation des guides pratiques établis et des standards internationaux, contribuent à l'évaluation qualitative des activités de réintégration. Il s'agit d'un côté de mettre en place une structure d'évaluation et de monitoring afin de vérifier la responsabilité des programmes quant aux livrables déclarées³⁵⁰ mais aussi d'évaluer l'impact réel des mesures de réintégration à long terme. Afin d'évaluer l'impact à long terme, ces programmes nécessitent une planification holistique des étapes de réintégration, c'est-à-dire une planification garantissant la continuité et une transition fluide d'une étape à l'autre³⁵¹. En conséquence, le passage des centres de transition à la communauté locale nécessite un suivi et un monitoring de la part des professionnels-encadrants afin de s'assurer que l'enfant soldat démobilisé s'établisse de manière adéquate et ceci, avec les capacités sociales et

³⁴⁵ LUKANGYU ONESIPHORE B., *et al.*, *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo*, SIK-rapport, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolens forlag, 2007, p. 12.

³⁴⁶ GLOBAL PROTECTION CLUSTER WORKING GROUP, *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons*, Geneva, Global Protection Cluster (GPC), 2010, p. 4.

³⁴⁷ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 41.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 35.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 48.

³⁵⁰ UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS / DEPARTMENT OF FIELD SUPPORT, *Guidelines on Reinsertion Programmes*, Ref. 2014.10, United Nations, 2014, Annexe 2, p. 6.

³⁵¹ CPRU, *Child Soldiers : Prevention, Demobilization and Reintegration, Dissemination Notes*, Social Development Department, Worldbank, may 2002, p. 2.

économiques acquises au centre de transition. C'est par un tel suivi qu'il est possible d'évaluer l'impact sur le long terme³⁵².

3.3. La complémentarité des mesures internationales

Jusqu'à présent dans cette deuxième partie du travail, il était question d'expliquer les diverses mesures mises en place par l'espace international afin de préparer la bonne implémentation des programmes de réintégration. En effet, ces mesures dans les différents espaces ne se déroulent pas d'une manière progressive mais d'une manière parallèle, comme mis en avant par la figure 5. Il est évident que les mesures de l'espace international se basent davantage sur des efforts de plaidoyer, de sensibilisation et d'information, soit auprès des acteurs gouvernementaux, soit de la population civile. L'analyse démontre aussi que si les activités de plaidoyer mènent à la réforme politique et en conséquence à des changements par *le haut*, la sensibilisation et l'information de la population amènent des changements par *le bas*. Dans une perspective de réintégration les deux types de changement sont importants et pourtant les enfants soldats démobilisés sont plus directement touchés par les réactions de la population civile, et par conséquent par les changements venant *du bas*. Concrètement, les enfants démobilisés ressentent l'attitude positive ou négative que les communautés ont, ce qui va ensuite directement conditionner le processus de réintégration. De même, le succès de la réintégration dépend non seulement de l'attitude de la population civile, mais aussi du risque du re-recrutement des enfants démobilisés, notamment lorsqu'il s'agit de la prévention du re-recrutement. Pour cette raison, les efforts entrepris par les acteurs de DDR afin de chercher et développer un dialogue avec les communautés, avec les organisations locales ou encore avec les leaders religieux ou traditionnels, sont jugés comme essentiels.

Les programmes de réintégration s'inscrivent alors dans un contexte de changements que ce soit au niveau local et national ou à partir d'un changement d'attitude de la population ou encore un changement dans la législation nationale. Cependant, le changement d'attitude de la population civile peut non seulement être lié à la sensibilisation venant de l'espace international, mais aussi aux « effets secondaires positifs » liés à la réintégration des enfants soldats. L'UNDDR démontre que les enfants démobilisés qui retournent dans la société aident à développer la communauté³⁵³, notamment à travers leurs capacités acquises et leurs attitudes liées à l'égalité des genres. En effet, l'égalité des genres est un enjeu principal dans une société en conflit, puisque les femmes sont pratiquement obligées de prendre des responsabilités initialement attribuées aux hommes. Puisque les hommes ont plus tendance que les femmes à s'enrôler dans les groupes armés ou les forces armées, les femmes doivent assurer les rôles masculins pendant leur absence. Quant aux changements au niveau national, ceux-ci sont liés à la réforme du secteur de la sécurité et du système juridique. Dans ce travail, l'importance de cette réforme dans la lutte contre l'impunité a déjà été abordée, ainsi que le lien avec les programmes de DDR destinés enfants³⁵⁴, qui sont le futur de la société civile.

³⁵² UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 29, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

³⁵³ *Ibid.*, *op. cit.*, p. 28.

³⁵⁴ BRYDEN A., and SCHERRER V., « The DDR-SSR Nexus : Concepts and Policies » in BRYDEN A. and SCHERRER V. (éds.), *Disarmament, Demobilization and Reintegration and Security Sector Reform*, München, LIT Verlag, 2012, p. 19.

La complémentarité des mesures internationales mises en place dans les différents espaces est évidente. Par ce fait, l'espace international adopte une approche holistique quant à la réintégration des enfants soldats. Un constat qui se voit renforcé par les objectifs des programmes de réintégration qui ressortent de l'analyse présentée dans ce travail. Les programmes regroupent trois objectifs principaux, notamment (1) la contribution à la consolidation de la paix en libérant les enfants soldats et en établissant un système de protection de l'enfant qui lutte contre le recrutement, (2) le rétablissement d'un développement positif des enfants démobilisés en prenant en compte leurs intérêts, leurs besoins et en offrant un accès égalitaire aux programmes de réintégration, et finalement (3) l'amélioration des conditions de vie des enfants démobilisés et de leur communauté respective en mettant la pression sur les autorités et en implémentant des programmes durables qui soutiennent l'autonomie de la communauté. Ainsi il est possible non seulement d'inclure les besoins des enfants démobilisés, mais aussi de prendre en compte les conditions contextuelles et les besoins de la population civile afin de les inclure dans le processus de réintégration.

Enfin, ce troisième chapitre a mis en avant l'aspect multidimensionnel des mesures mises en place par l'espace international en collaboration avec les acteurs de l'espace national et de l'espace terrain. Or, comme le démontre la figure 5, les programmes de réintégration se situent à l'intersection des trois espaces. Ces derniers influencent les programmes de réintégration non seulement par leurs enjeux de fond, mais aussi par l'appropriation des mesures venant de l'espace international. La figure 6 schématise alors l'impact sur le processus de réintégration des enfants soldats des mesures déployées par les acteurs internationaux dans les espaces national et terrain. La spécificité des DDR destinés aux enfants est d'avoir lieu même lors de situations de conflit et ces programmes s'organisent d'une manière différente et décentralisée afin de faire face aux insécurités et aux instabilités qui peuvent entraver le processus de réintégration. Comme déjà mentionné, la gestion organisationnelle renvoie avant tout à une décentralisation et une autonomisation des programmes de réintégration et ceci facilite l'adaptation aux conditions contextuelles tout en respectant les normes et les standards internationaux qui guident l'implémentation de ces programmes. Mais malgré tous ces efforts, les programmes de réintégration font face à divers défis et des difficultés traités dans le chapitre suivant.

Chapitre IV : Le défi de la réalité du terrain

Les chapitres précédents ont avant tout abordé les représentations des enfants soldats et les mesures mises en place par l'espace international pour leur réintégration à long terme. À l'exception des difficultés liées à la situation d'instabilité et d'insécurité d'un pays en guerre, les chapitres précédents n'ont pas abordé de manière plus spécifique les difficultés auxquelles font face les programmes de réintégration. Il est donc question à présent de se pencher plus précisément sur ces difficultés rencontrées par les acteurs internationaux et qui sont très délicates à déceler et à prévoir au moment de l'implémentation des programmes. Il s'agit alors premièrement des difficultés qui sont propres aux programmes de réintégration, c'est-à-dire qui émergent avec l'implémentation des DDR, et deuxièmement des difficultés liées aux différences culturelles et traditionnelles. Or, la différenciation entre ces deux types de difficultés n'est pas évidente en particulier quand il s'agit des enjeux de genre qui non seulement constituent un réel défi pour les programmes de réintégration et qui en plus trouvent leurs sources dans des représentations ancrées dans la culture et la tradition de chaque population civile.

4.1. Défi des programmes de réintégration

L'analyse ci-présente identifie les difficultés majeures rencontrées sur le terrain par les programmes de DDR destinés aux enfants et les regroupe en cinq types, qui sont : (1) le défi des efforts de sensibilisation, (2) la réaction de la population civile, (3) le manque de ressources, (4) les troubles comportementaux des enfants démobilisés et encore (5) l'augmentation du risque de stigmatisation.

Premièrement, les difficultés liées aux efforts de sensibilisation, d'information et d'éducation résident dans la complexité d'atteindre la majorité nécessaire pour diffuser le message ou encore que le message véhiculé ne trouve aucun encrage auprès du groupe ciblé. Ce dernier aspect concerne surtout les groupes armés et les forces armées. Sachant que la démobilisation dépend fortement de la collaboration des commandants des groupes respectifs, si ces derniers ne reconnaissent pas l'importance de la démobilisation des enfants soldats, cet objectif devient bien plus difficile à atteindre. Ceci concerne surtout les groupes armés qui tendent à continuer d'utiliser les enfants soldats, malgré les efforts de sensibilisation et les accords de paix³⁵⁵. Toutefois, il se peut que les commandants acceptent le message de sensibilisation mais que la chaîne de transmission au sein d'un groupe soit lacunaire et tout aussi infructueuse. Selon Save the Children, ceci s'explique qu'avec la « multitude des groupes armés avec des hiérarchies dispersées, il est évident que les décisions faites par les hauts niveaux politico-militaires soient communiquées vers le terrain d'une manière limitée. En fait il y a des situations où les commandants locaux ont refusé de respecter les documents de démobilisation signés à un haut niveau politico-militaire. »³⁵⁶ En plus du risque d'une sensibilisation infructueuse, les programmes de réintégration encourent également le risque d'une exploitation des bénéficiaires des programmes de DDR. Sachant que ces derniers offrent des kits de réintégration, et dans

³⁵⁵ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 13.

³⁵⁶ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 30. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale : « Due to the multiplicity of armed groups and their dispersed hierarchy, it was clear that decisions at the top political-military level were communicated to the field in a limited manner. In fact there remain instances where local commanders refuse to respect demobilisation documents signed at the highest political-military level. »)

certain cas des sommes d'argent³⁵⁷ pour faciliter le retour en société, les groupes armés peuvent y percevoir une opportunité pour s'enrichir³⁵⁸. En effet, les efforts de sensibilisation peuvent avoir des effets nuisibles sur la situation. Surtout que cet aspect soulève la question posée par Gérard Verna, qui est de savoir à quel point un programme d'assistance de l'espace international aide à diminuer la souffrance et à partir de quand elle alimente cette situation de détresse³⁵⁹. Les bénéfices matériels qui découlent des programmes de réintégration peuvent tout à fait être perçus comme des ressources pour les groupes armés même si ce constat semble plutôt toucher les DDR destinés aux combattants adultes que ceux destinés aux enfants. Même si cet argument pourrait en théorie être ignoré car les enfants ne reçoivent pas d'argent, il risque en réalité d'être pertinent, notamment pour la population civile. C'est-à-dire que la sensibilisation au phénomène *enfant soldat* et au processus de réintégration risque de susciter non seulement de la jalousie auprès de la population civile quant aux bénéfices perçus par les enfants démobilisés, mais aussi de la méfiance, ce qui par ailleurs peut participer à davantage stigmatiser ces enfants³⁶⁰. Enfin, il semble que peu importe les efforts mis en place, il réside toujours le risque d'une mauvaise interprétation ou d'une méfiance quant au message véhiculé. Comme mentionné auparavant, les programmes de réintégration essaient de faire face à ce risque en cherchant les échanges directs avec la population civile afin de prendre en considération leurs points de vue et leurs craintes. Enfin, les acteurs internationaux et nationaux des programmes de DDR cherchent à faire passer le message de sensibilisation à tous les concernés et notamment aux hommes et aux femmes de la population civile³⁶¹.

Or, cette diffusion égalitaire mène à une difficulté à laquelle font face les efforts de sensibilisation et qui relève d'enjeux culturels et traditionnels. Il s'agit de la difficulté liée à la sensibilisation au genre et les inégalités qui en découlent. Non seulement il est difficile de sensibiliser les autorités par rapport à l'importance de prendre en compte les besoins des filles³⁶², mais il est tout aussi difficile d'informer la population civile que la souillure est une perception culturelle et traditionnelle qui participe à renforcer la vulnérabilité de la fille. Malgré les efforts de sensibilisation à cet égard, la population civile reste méfiante face aux filles « souillées » et renforcent ainsi leur stigmatisation³⁶³. De plus, ces représentations sont intériorisées par les filles de manière générale ce qui entrave leur accès aux programmes de DDR. De nombreuses filles ne veulent pas être associées aux DDR à cause de la crainte que ceux-ci les rendent plus visibles et vulnérables aux jugements de la population civile³⁶⁴. En conséquence, l'accès aux programmes de DDR n'est pas égalitaire et les filles se voient davantage discriminées et vulnérabilisées³⁶⁵. Afin de faire face à cette difficulté, il semble que les

³⁵⁷ Pourtant la distribution des sommes d'argent aux enfants démobilisés est évitée si possible, dû aux expériences faites dans le passé qu'une telle attribution vulnérabilise les enfants en augmentant le risque de se faire re-recruter par les groupes armés qui veulent profiter des sommes d'argent que les enfants auraient reçu lors du processus de réintégration. En l'occurrence cette démarche a été adaptée aux enfants qui reçoivent plutôt des kits de réinsertion au lieu des sommes d'argent. (HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 136)

³⁵⁸ HIMBERT S., *op. cit.*, p. 132.

³⁵⁹ VERNA G., « Le comportement des ONG engagés dans l'aide humanitaire : selon leur culture d'origine et les pressions politiques subies » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, p. 29.

³⁶⁰ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 5, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddr.aspx?&lang=fr>.

³⁶¹ *Ibid.*, p. 5.

³⁶² VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 14.

³⁶³ LUKANGYU ONESIPHORE B., *et al.*, *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolens forlag, 2007, p. 24.

³⁶⁴ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *op. cit.*, p. 212.

³⁶⁵ UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS, *Gender Resource Package for Peacekeeping Operations*, New York, United Nations, 2004, p. 195.

programmes de DDR doivent tout simplement poursuivre avec leurs efforts de sensibilisation et d'informations concernant les inégalités genrées. Pourtant ces efforts sont d'autant plus difficiles à maintenir lorsque cela touche aux enjeux culturels et traditionnels ancrés dans la société, comme le démontrera le chapitre 4.2.

Deuxièmement, la réaction de la population civile face à la réintégration des enfants soldats démobilisés est un facteur qui peut fortement influencer le processus de réintégration. Concrètement, l'attitude de la communauté peut non seulement avoir un impact sur le déroulement même du processus d'intégration, mais peut aussi être une condition qui fait que l'enfant soldat ne préfère pas quitter le groupe armé ou la force armée. En l'occurrence c'est la méfiance de la société civile envers ces enfants démobilisés qui peut mener à des confrontations et notamment des réactions violentes de la part de la communauté. À cet égard, Save the Children témoigne de situations où la population civile a attaqué des centres de transition afin de faire part de leur mécontentement³⁶⁶. De telles réactions venant de la population civile ont un effet sur les enfants soldats qui se retrouvent face à une incertitude et à un risque d'exclusion sociale³⁶⁷ quand ils retournent dans la communauté, ce qui peut entraver leur volonté de participer aux programmes de réintégration. Le sentiment d'incertitude peut aussi être lié aux conditions de vie fixées au sein du centre et qui ne sont pas aussi stables et assurées dans la population civile. Or, ce risque de déséquilibre entre les conditions de vie dans le centre et l'incertitude en communauté peut d'un côté inquiéter un enfant démobilisé³⁶⁸ et de l'autre provoquer des attentes de la part de la population civile³⁶⁹ qui aimerait également bénéficier de ces mêmes conditions de vie. En l'occurrence, il est essentiel que les acteurs des programmes de réintégration adoptent un discours clair envers la communauté afin d'éviter des malentendus et la création de fausses attentes. D'ailleurs, l'examen des documents montre que même si les enfants démobilisés sont acceptés par leur famille, ils encourent toujours un risque de réaction stigmatisante émanant du reste de la communauté³⁷⁰ ainsi qu'un risque vis-à-vis de l'infiltration des commandants et des membres de groupes armés dans la population civile³⁷¹. Ces derniers peuvent harceler et intimider les enfants démobilisés qui représentent à leurs yeux des traîtres. En conséquence, malgré les efforts de sensibilisation et le processus de réintégration qu'un enfant soldat traverse, la transition d'un quotidien militarisé et violent à un quotidien communautaire s'avère tout de même très difficile et incertaine. Or, la réappropriation du statut civil de la part des enfants soldats démobilisés semble se baser sur le mérite et la récupération de la confiance de la communauté qui se fait avec le temps.

Troisièmement, le manque de ressources matérielles et humaines est un problème qui met l'existence et le fonctionnement du programme en péril. À part le fait qu'une absence totale de ressources entraîne la fermeture des centres de transition ou d'autres étapes du processus de réintégration, le *manque* de ressources se traduit d'une manière plus subtile. C'est-à-dire que les programmes de réintégration existent mais fonctionnent avec peine au détriment des plus nécessiteux, notamment les enfants soldats. Quand les programmes de réintégration n'ont pas assez de moyens

³⁶⁶ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 24.

³⁶⁷ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 25, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

³⁶⁸ VERHEY B., *op. cit.*, p. 48.

³⁶⁹ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *op. cit.*, p. 21.

³⁷⁰ *Ibid.*, p. 25.

³⁷¹ VERHEY B., *op. cit.*, p. 21.

financiers ni assez de personnel, les voies d'accès pour la démobilisation et l'intégration des enfants soldats dans le processus de réintégration sont limitées³⁷². En conséquence, même si les programmes de DDR offrent tout de même un accès aux enfants qu'ils arrivent à atteindre, ils ne peuvent garantir un accès libre et égal à tous les enfants soldats. Comme abordé dans une partie précédente, l'appel à la démobilisation se fait surtout à travers des médias ou à travers la sensibilisation des commandants. Ainsi, l'analyse met en avant qu'il est difficile de faire passer l'appel de démobilisation aux filles qui se trouvent au sein du groupe parce qu'elles n'ont pas forcément le même accès aux médias que les autres combattants.

De plus, un manque de ressources matérielles et humaines entrave la possibilité de prendre en charge des enfants qui se sont auto-démobilisés et qui ne figurent pas parmi les chiffres sur lesquelles se basent l'allocation du budget et qui par conséquent, ne sont pas enregistrés dans les centres de cantonnement³⁷³. Le manque de précisions des chiffres peut être une conséquence mais aussi une source du manque de ressources en général lorsqu'il s'agit de planifier les programmes de réintégration. En effet, l'étude ci-présente met en avant que le manque de personnel implique qu'il n'y a pas assez de temps pour effectuer toutes les tâches nécessaires afin de répondre à toutes les demandes de la part des enfants soldats, de la population, mais aussi des démarches administratives qui peuvent à leur tour avoir des conséquences sur l'allocation du budget et sur le processus de réintégration. Or, quand le personnel des programmes de DDR n'a pas la capacité d'enregistrer et de vérifier les données des enfants soldats démobilisés, c'est non seulement les statistiques qui se retrouvent biaisées, mais aussi le processus du traçage familial qui se voit considérablement entravé et qui met la réunification familiale en péril³⁷⁴. En plus des enjeux liés au traçage familial, la recherche de placements alternatifs est également entravée et la qualité des placements trouvés n'est pas assurée, ce qui expose davantage l'enfant démobilisé aux risques d'exploitation³⁷⁵. Enfin, le manque de ressources exerce un impact direct sur l'accès égal aux programmes de DDR. Ce passage vient de démontrer que selon le genre, la localisation ou encore la manière de démobiliser (auto-démobilisation ou officielle), l'accès aux programmes peut considérablement varier, pendant que les filles, les auto-démobilisés et les enfants soldats associés à des groupes géographiquement éloignées sont les perdants de ces manques de ressources. Une telle incapacité à offrir un accès égal aux programmes de DDR ne contribue en conséquence pas à l'amélioration de la situation d'insécurité puisque l'auto-démobilisation des enfants soldats constitue un risque sécuritaire pour la population civile³⁷⁶. En outre, l'accès inégal va également à l'encontre des principes humanitaires d'impartialité, qui visent à apporter de l'aide d'une manière proportionnelle et égale aux victimes et notamment aux enfants soldats. Il semble que cette analyse de la situation rejoint une réalité que Gérard Verna a identifié comme la posture de « vaut mieux aider un peu que pas du tout »³⁷⁷, qui s'inscrit dans un débat plus large sur les principes de l'aide humanitaire.

³⁷² VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 12.

³⁷³ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 8, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

³⁷⁴ *Ibid*, p. 26.

³⁷⁵ INTERAGENCY WORKING GROUP ON UNACCOMPANIED AND SEPARATED CHILDREN, *Alternative Care in Emergencies Toolkit*, London, Save the Children on behalf of the Interagency Working Group on Unaccompanied and Separated Children, 2013, p. 65.

³⁷⁶ VERHEY B., *op. cit.*, p. 13.

³⁷⁷ VERNA G., « Le comportement des ONG engagés dans l'aide humanitaire : selon leur culture d'origine et les pressions politiques subies » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, p. 38.

La quatrième difficulté est liée aux troubles comportementaux et psychologiques ainsi qu'aux traumatismes des enfants démobilisés. Comme déjà abordé dans ce travail, les enfants soldats démobilisés peuvent présenter des troubles comportementaux comme conséquence de la brutalisation vécue au sein du groupe armé ou d'une force armée. Ces comportements souvent agressifs des enfants soldats démobilisés, ainsi que leur méfiance face aux professionnels des programmes de DDR peuvent être difficiles à gérer³⁷⁸ et susciter des tensions entre les enfants. Les sentiments de honte, de culpabilité et de souffrance ainsi que les traumatismes vécus peuvent être à l'origine des troubles comportementaux et psychologiques³⁷⁹. Malgré la multidisciplinarité des professionnels-encadrants, la gestion de ces enfants démobilisés est un défi constant qui est renouvelé sans cesse avec les nouveaux arrivants qui rejoignent les centres de transition. Il est donc nécessaire de reconnaître l'effet dévastateur que le recrutement peut avoir sur le développement de l'enfant³⁸⁰ notamment puisqu'il s'agit d'une rupture importante dans le développement naturel de ce dernier. Or, les comportements agressifs et de méfiance ne se manifestent pas seulement envers les professionnels-encadrants, mais aussi à l'encontre des autres enfants du centre. Ce risque est davantage présent si dans le même centre se trouvent des enfants qui auparavant appartenaient à des groupes armés rivaux, ou encore des enfants qui n'étaient jamais associés à des groupes armés mais qui ont été touchés par le conflit à l'instar des orphelins ou des enfants des rues. En l'occurrence dans les centres mixtes, le risque de marginalisation³⁸¹ de certains enfants est présent et demande aux personnels-encadrants d'estimer et d'analyser les risques et les bénéfices d'une démarche de mixité et de mélange des enfants affectés par le conflit de manières différentes.

Enfin, la cinquième difficulté fait référence à la visibilité des programmes de DDR dans l'espace terrain et notamment pour les communautés, ce qui peut augmenter le risque de stigmatisation pour certains enfants démobilisés. Dès qu'un enfant traverse le processus de réintégration, il est fort probable que la population civile le reconnaisse en tant qu'enfant soldat. Ceci est davantage problématique puisque « très souvent les familles et les enfants cherchent à cacher ce statut d'association à une force ou groupe armé afin de se protéger d'actes de rejet ou de stigmatisation par la communauté ou des risques d'interrogatoires de la part des autorités d'accueil ou du gouvernement. »³⁸² En effet, un tel risque de rejet et d'exclusion sociale peut mener à une démobilisation clandestine, c'est-à-dire à l'auto-démobilisation de la part des enfants soldats qui veulent fuir le groupe armé tout en évitant d'être identifiés par la communauté. Pourtant, pour une grande partie de ces enfants, il est irréaliste de penser qu'ils peuvent faire face aux traumatismes vécus sans avoir recours à une aide professionnelle. Par conséquent, l'auto-démobilisation demeure un risque de sécurité pour la population civile. Cette dernière va davantage renforcer la perception stigmatisante quand les enfants auto-démobilisés n'arrivent pas à gérer leurs troubles comportementaux. Enfin ce risque de stigmatisation lié à l'association aux programmes de DDR est pour certains enfants plus problématique que pour d'autres. Il s'agit ici en particulier des filles

³⁷⁸ VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003, p. 44.

³⁷⁹ NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 34.

³⁸⁰ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 22, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/idders.aspx?&lang=fr>.

³⁸¹ VERHEY B., *op. cit.*, p. 42.

³⁸² HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013, p. 119.

associées aux groupes armés et aux forces armées et qui cherchent à retourner dans la vie communautaire en clandestinité afin d'éviter les représentations stigmatisantes liées à la souillure et les exploitations sexuelles. C'est une difficulté qui ne relève pas seulement de la structure ou de l'organisation des programmes de réintégration, mais surtout des représentations culturelles. Alors, il est question de se pencher de manière plus précise sur ces représentations culturelles dans le prochain chapitre.

4.2. Défi culturel

Les difficultés liées à la différence de culture entre l'espace international et l'espace terrain semblent être le noyau dur de cette recherche. Ce travail a analysé comment les différents espaces, en particulier l'international et le terrain, perçoivent les enfants soldats. Alors que l'espace terrain est directement confronté aux actes commis par les groupes armés et tend à les percevoir comme des malfaiteurs, c'est pourtant la perception de victime de l'espace international qui va être diffusée au sein de la population civile. Malgré le fait que cette diffusion d'une perception des enfants soldats comme étant des victimes se fait dans l'échange avec l'espace national et la population civile, il y a des tensions qui émergent et qui se ressentent au niveau des programmes de réintégration. Comme mentionné auparavant, il y a des difficultés qui découlent de l'organisation et des spécificités mêmes des programmes, mais certaines sont directement liées à des enjeux culturels ancrés dans la population civile³⁸³. Il est possible de dégager deux tensions majeures qui sont les tensions qui découlent des différentes représentations de l'espace international et de l'espace terrain, et les tensions qui émanent des différences de réalités vécues par les enfants soldats et par la population civile.

4.2.1. Les représentations divergentes

L'espace international fournit une définition de l'enfant qui englobe tous les êtres humains ayant moins de 18 ans. L'âge est ainsi la limite quantitative mais ne prend pas en compte les représentations de l'enfant qui se basent sur des valeurs culturelles propres à une population spécifique. L'âge biologique prime alors sur l'âge culturel³⁸⁴ dans la définition du groupe de victimes, qui sont considérées comme éligibles aux programmes de DDR. En l'occurrence cela implique que l'accès à l'aide selon l'âge peut entraver l'accès à l'aide selon les besoins. Ceci est d'autant plus délicat si l'âge exact d'un enfant n'est pas connu par l'enfant ni par sa famille. En effet, « beaucoup d'enfants soldats ne connaissent pas leur âge et les perceptions locales des enfants et de la jeunesse, ainsi que leur rôle dans la société, sont variables. »³⁸⁵ Or, cette délimitation relève de la question de se demander comment justifier la gestion des combattants qui ont été recrutés en tant que mineur mais qui ont persisté au sein du groupe pour une diversité de raison déjà évoquées dans ce travail. Sachant que l'association au groupe armé est liée à de nombreuses contraintes, la délimitation de l'accès à l'aide selon l'âge établit une différenciation claire entre adulte et enfant et plus encore entre responsable et victime. Pourtant il est évident que la transition de l'enfant à l'adulte ne s'effectue pas d'un jour à l'autre. Mais c'est par cette délimitation que les acteurs internationaux ont pu limiter d'une manière

³⁸³ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 25, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

³⁸⁴ *Ibid*, p. 26.

³⁸⁵ CPRU, *Child Soldiers : Prevention, Demobilization and Reintegration, Dissemination Notes*, Social Development Department, Worldbank, may 2002, p. 2. (Traduit par nous-mêmes. Citation originale : « Many child soldiers may not know their age and local conceptions of children and youths, and their role in society, may vary. »)

légitime l'accès à l'aide afin de la rendre plus efficace pour ce groupe, considéré comme étant plus vulnérable de par leur pouvoir agir³⁸⁶ limité à faire face à certains risques. Pourtant ce pouvoir faire au sein d'un groupe armé semble prendre une autre signification. En effet la manière dont l'enfant y est parvenu est liée au manque de maturité intellectuelle et physique, mais cela n'empêche pas l'enfant d'avoir commis des crimes contre la population civile. Au sein d'un tel groupe, l'enfant se voit contraint de remplir des tâches qui sont normalement effectuées par les adultes. En l'occurrence le conflit pousse ces enfants dans des rôles d'adultes sans qu'ils n'aient la capacité intellectuelle pour gérer ce pouvoir agir d'une manière responsable. Ceci ne vaut pas seulement pour les enfants soldats associés aux groupes armés mais pour les enfants de manière générale dans un espace terrain. Il semble que ce soient les conditions qui définissent la responsabilité d'un enfant soldat face à son acte qui sont différemment interprétées selon l'espace international et l'espace terrain. Dépendant des populations dans l'espace terrain, l'enfant reçoit des responsabilités familiales et communautaires plus tôt que la plupart des enfants de l'espace international. Au Sud-Soudan, les garçons reçoivent très tôt des responsabilités liées au bétail mais aussi à la protection de la communauté³⁸⁷ alors que les filles prennent davantage de responsabilités liées aux soins et à la prise en charge des autres membres de la famille³⁸⁸ et cela depuis le plus jeune âge. Enfin, des facteurs contextuels influencent une responsabilisation précoce des enfants quant aux tâches à remplir et les responsabilités qui vont avec et qui ne correspondent pas forcément aux représentations internationales.

Cette divergence due à la responsabilisation précoce des enfants dans l'espace terrain contribue à la perception des enfants soldats comme des malfaiteurs responsables de leurs actes. Elle souligne notamment une autre difficulté qui est que cette divergence non seulement explique cette perception de l'enfant soldat, mais tant que la population civile ne reconnaît pas que l'enfance dure jusqu'à l'âge de 18 ans et que le gouvernement n'entreprend pas des mesures actives contre l'enrôlement des enfants soldats, les enfants restent une cible facile pour les groupes armés³⁸⁹. En l'occurrence ceci explique pourquoi c'est l'espace international qui cherche à transmettre sa perception de l'enfant soldat comme victime, et non pas l'inverse : la perception internationale cherche à sortir l'enfant de ce cercle vicieux de violence et d'impunité, alors que la perception de l'espace terrain responsabilise l'enfant soldat pour ses actes et empêche ainsi l'enfant soldat de retourner en société.

Le décalage de perception quant à la responsabilité des enfants et leur reconnaissance en tant que victimes ou malfaiteurs n'est pourtant pas la seule divergence entre les espaces. Au-delà des différentes perceptions de l'enfant, il y a des différences liées à la représentation des filles. Celles-ci, comme mentionné auparavant, se voient davantage associées à l'espace privé ainsi que dans une relation de dépendance avec les hommes. Les différences selon le genre mènent à des inégalités qui positionnent la femme et en conséquence la fille dans une position plus vulnérable. Ces inégalités ne sont pas seulement de nature sexuelle, mais provoquent aussi des limitations importantes quant à l'accès à l'éducation³⁹⁰, l'accès à la propriété ou encore l'accès à certaines professions. Les mesures de

³⁸⁶ CHÂTEL V., « Au-delà de la Vulnérabilité sociale, la Vulnérabilité symbolique » in CHÂTEL V. et ROY S. (dir.), *Penser la Vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 217.

³⁸⁷ HRW, *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015, p. 11.

³⁸⁸ UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS, *Gender Resource Package for Peacekeeping Operations*, New York, United Nations, 2004, p. 121.

³⁸⁹ COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS, *Child Soldiers Global Report 2008 Summary*, ISBN 978095416245-0, Coalition to stop the use of child soldiers, 2008, p. 8.

³⁹⁰ LUKANGYU ONESIPHORE B., et al., *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjons Hogskolens forlag, 2007, p. 25.

l'espace international visent dès lors à sensibiliser et éduquer la population aux droits de l'homme, qui sont aussi les droits des femmes, et qui dénoncent les violences et les abus sexuels³⁹¹ comme des violations de ces mêmes droits. Cette sensibilisation est nécessaire afin de soutenir l'autonomisation des filles et des femmes, mais aussi afin de lutter contre leur vulnérabilité accrue et les rendre plus visibles et accessibles pour les programmes de réintégration. Ces derniers sont confrontés à un accès limité aux filles associées à un groupe armé ou une force armée, notamment à cause de cette situation de dépendance envers les hommes. En l'occurrence, dès qu'une fille est mariée à un combattant adulte du groupe, son identité est rattachée à ce mariage qui reflète alors sur elle le rapport de pouvoir entre homme et femme. Dans ce sens, « bien que 25% des filles associées aux groupes armés interviewées par la MONUSCO ont révélé avoir été sexuellement exploitées, on doit souligner encore une fois que certaines jeunes filles utilisées comme concubines par des combattants adultes se considéraient comme des épouses légitimes et n'ont donc pas signalé une exploitation sexuelle. »³⁹² Cette perception de dépendance envers les hommes positionnent ces filles dans une situation inégale face aux possibilités de démobilisation et de réintégration. Cette position est renforcée par la stigmatisation dont les filles sont victimes lorsqu'elles sont associées aux groupes armés ou aux forces armées. Lors d'un entretien avec *Le Monde*, le responsable des programmes à l'UNICEF France Henri Leblanc, explique que la réintégration faite de manière habituelle ne fonctionne pas à cause des « préjugés sexistes dont certains pays sont imprégnés, particulièrement en Afrique de l'Ouest et du Centre, (...) lorsqu'une fille revient après avoir vécu une telle expérience, on présume souvent qu'elle a perdu sa virginité. Sa famille considère alors qu'étant impure, elle ne vaut plus rien et ne pourra jamais être mariée »³⁹³.

Le mariage ainsi que la souillure sont alors des critères importants pour la population civile quant à la représentation des filles. En effet, si le mariage valorise la fille, la souillure équivaut à la disgrâce familiale et communautaire. Le mépris dont les filles associées aux groupes armés sont victimes les pousse à ne pas vouloir être reconnues en tant que telles et mène à ce qu'elles se démobilisent, si bien sûr elles le font, d'une manière cachée et loin des programmes de réintégration officiels. Dans ce genre de cas, elles ne reçoivent ni le soutien professionnel pour faire face aux traumatismes et aux expériences vécues, ni la protection symbolique des DDR à l'instar de l'officialisation et de la reconnaissance par les autorités et même par une minorité de la population civile. Or, la stigmatisation des filles souillées relève de valeurs profondément culturelles et ancrées dans les représentations sociales d'une certaine communauté. Il semble alors que malgré la reconnaissance des programmes de DDR par la population civile, cette reconnaissance comprend avant tout la démobilisation des garçons associés aux groupes armés, qui se sont entre-autre retrouvés au sein du groupe à cause des contraintes situationnelles comme un contexte de conflit. Il est par conséquent plus facile de sensibiliser la population civile à ces enjeux-là car ils relèvent de la situation d'instabilité et d'insécurité qui affecte toute la population et qui contraint tout le monde à adapter ses stratégies afin de subvenir aux besoins de survie. La souillure en l'occurrence n'est pas considérée au premier abord comme une conséquence de la situation d'instabilité et d'insécurité. La souillure ainsi que les représentations des filles en

³⁹¹ ECI, *Landscape Analysis of Community-Based Organizations : Maniema, North Kivu, Orientale and South Kivu Provinces of Democratic Republic of the Congo. Full Report*, Seattle, Eastern Congo Initiative, 2011, p. 40.

³⁹² MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015, p. 26.

³⁹³ JANIER A., « Les enfants soldats face au défi de la réinsertion » in *Le Monde*, mis à jour le 12.02.2012, consulté le 15.04.2016, URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/12/les-enfants-soldats-face-au-defi-de-la-reinsertion_1640159_3212.html.

général relèvent des valeurs propres à la communauté qui contribuent au maintien de son ordre social. Ce sont des valeurs appropriées par la population civile et qui ont été transmises d'une génération à l'autre et qui persistent à travers le temps et les époques.

Il s'agit ici alors du plus grand défi auquel l'espace international fait face. Malgré les échanges et la collaboration avec l'espace national et l'espace terrain, le changement dans les perceptions basées sur des valeurs ancrées dans la culture d'une communauté, est un long processus qui dépasse largement la durée des programmes de réintégration. Alors que la visibilité et la mise en œuvre des programmes de réintégration sont des éléments qui peuvent contribuer à la protection des enfants soldats démobilisés, notamment des garçons, et ainsi contribuer à la sécurité de la population civile. Ces mêmes visibilités et reconnaissance peuvent constituer des conditions néfastes pour ce qui est des filles démobilisées. Même si ces dernières n'ont pas été abusées et exploitées sexuellement, leur simple association à un groupe ou une force armée peut susciter de la méfiance et une stigmatisation de la part de la population civile³⁹⁴. Par ce fait, les filles restent parmi les plus vulnérables : non seulement elles sont vulnérables à la brutalisation vécue au sein du groupe mais aussi au risque d'exclusion sociale à leur retour. A cela s'ajoute que même si les filles bénéficient des programmes de DDR, elles peuvent être exposées à des inégalités de traitement par les autorités et par le personnel local, comme le démontre l'extrait suivant relatif au certificat de démobilisation officiel : « Cependant nous avons constaté dans certains cas que les animateurs ne constituaient pas de demande d'Attestation de sortie en faveur d'une fille, de peur d'être ridiculisé par les hommes qui allaient recevoir les dossiers. »³⁹⁵ De nouveau, cet extrait illustre bien l'intériorisation des représentations liées au rôle des filles par la population civile et même en l'occurrence celles des professionnels-encadreurs qui soutiennent les enfants dans leur processus de réintégration.

4.2.2. Les vécus divergents

La partie précédente a démontré que les perceptions basées sur les valeurs culturelles et traditionnelles propres à une population civile peuvent mener à des tensions et plus concrètement entraver le bon déroulement du processus de réintégration, en particulier celui des filles associées à des groupes armés ou des forces armées. De plus, l'association à un tel groupe mène non seulement à des tensions d'ordre culturel, mais aussi à des tensions qui découlent des différents vécus dont font l'expérience d'un côté la société civile et de l'autre les enfants soldats. Même si ces différents vécus semblent être tout à fait liés aux valeurs de la population civile, ils ne peuvent toutefois pas être limités à celles-ci. En effet, les vécus font davantage référence à la socialisation d'un enfant aux valeurs du groupe respectif.

Un tel décalage émerge de nouveau plus clairement lorsqu'il s'agit de se pencher sur des enjeux genrés. Or, même si les filles associées aux groupes armés sont fréquemment exploitées sexuellement, elles peuvent également gagner en indépendance et en autonomie³⁹⁶. L'analyse montre qu'il s'agit surtout des filles combattantes qui prennent le même rôle que les garçons combattants et qui même,

³⁹⁴ GLOBAL PROTECTION CLUSTER WORKING GROUP *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons*, Geneva, Global Protection Cluster (GPC), 2010, p. 2. Voir aussi : WAR CHILD, *Agnes's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/agnes-story>.

³⁹⁵ LUKANGYU ONESIPHORE B., *et al.*, *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolens forlag, 2007, p. 25.

³⁹⁶ UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS, *Gender Resource Package for Peacekeeping Operations*, New York, United Nations, 2004, p. 125.

font l'expérience de commander une troupe. La fille se trouve ainsi avec les mêmes responsabilités qu'un garçon combattant, ce qui tend à transgresser les tâches traditionnellement rattachées à la fille. Par conséquent, il semble logique qu'une fille ayant un rôle de combattante au sein d'un groupe armé soit plus contrainte à rencontrer des difficultés lors de son processus de réintégration. Premièrement, comme vu auparavant, ceci peut être dû à la stigmatisation qui émerge de son association au groupe armé et notamment à cause de l'image de l'exploitation sexuelle. Deuxièmement, ceci peut être induit par les représentations traditionnelles des filles qui mènent à ce qu'une fille démobilisée se voit réintégrée dans une communauté où elle est censée reprendre le rôle traditionnel qui lui est attaché et ainsi abonner les responsabilités et l'autonomie dont elle a fait l'expérience lors de sa socialisation au groupe armé. Ces enfants doivent en l'occurrence traverser bien plus qu'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, mais « il est également nécessaire de prendre en compte ce que l'événement lui-même peut signifier pour les enfants dont l'identité est liée à leur rôle en tant que soldats. Pour certains enfants, la démobilisation peut ressembler à une expérience d'abandon. »³⁹⁷

En effet, la représentation des enfants soldats soit en tant que victimes, soit en tant que malfaiteurs responsables, a tendance à les réduire aux violences subies ou aux actes commis. Ces deux représentations réduisent la réalité vécue d'un enfant au sein du groupe et ne prennent pas en compte la brutalisation vécue ou encore les différentes tâches qu'un enfant peut occuper dans un groupe armé ou une force armée. L'analyse a démontré que l'aspect relationnel et le développement individuel de chaque enfant au sein du groupe ne sont pas pris en compte de manière sérieuse, mais sont pourtant un enjeu important surtout chez les filles démobilisées car ce sont des réalités qui viennent renforcer une difficulté déjà existante, c'est-à-dire les représentations genrées ancrées dans les valeurs traditionnelles. En outre, la réalité vécue au sein du groupe contribue d'autant plus aux difficultés de réintégration puisqu'elle est située à l'antipode d'une vie décente pour la population civile. Les enfants ont en effet connu des situations dans lesquelles « le bien matériel, le plaisir sexuel et la position dans la société se procure au bout du fusil. »³⁹⁸ Or, la socialisation des enfants soldats aux groupes armés ne se limite pas à la transmission des valeurs et à la brutalisation des enfants, mais comprend également la transmission d'un mode de vie très différent. Malgré cette différence, les enfants ont tout de même un quotidien, des relations amicales ou encore des personnes de référence. Comme mentionné dans la première partie de ce travail, l'âge au moment du recrutement de l'enfant ainsi que le temps passé au sein du groupe ont un impact considérable sur la socialisation et la normalisation de cette réalité parallèle à la société. Le défi pour les programmes de réintégration est en conséquence de trouver une manière pour rapprocher et concilier la perception traditionnelle des filles avec la réalité vécue par ces dernières et qui ne correspond pas à celle vécue par la communauté³⁹⁹. Ce besoin de concilier la perception traditionnelle avec le vécu détaché des enfants soldats est nécessaire pour lutter contre la stigmatisation, l'exclusion sociale mais aussi contre le risque d'exploitation de l'enfant démobilisé à son retour dans la population civile⁴⁰⁰.

³⁹⁷ NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002, p. 33.

³⁹⁸ LUKANGYU ONESIPHORE B., *et al., Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolens forlag, 2007, p. 22.

³⁹⁹ UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR (United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre), p. 207, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

⁴⁰⁰ NOSWORTHY D., *op. cit.*, p. 34.

Enfin, ce quatrième chapitre permet de comprendre que les difficultés auxquels les programmes de réintégration font face sont non seulement situationnelles puisque liées au conflit même, mais relèvent aussi de traits culturels et traditionnels. En effet ce sont ces traits qui sont le plus difficiles à influencer sur une courte période et ce sont ces mêmes traits qui sont les plus stigmatisants et vulnérabilisants pour les enfants. En effet, l'invisibilité de certains enfants soldats, notamment les filles ou encore les enfants qui occupent un rôle de support au sein du groupe, est influencée par des valeurs culturelles et des représentations locales qui impactent le processus de réintégration, comme démontré dans ce travail⁴⁰¹. Ceci soit par les stigmates qui démotivent les enfants de se présenter pour être intégrés aux programmes de DDR, soit par une divergence importante des réalités qui entrave davantage une adaptation à la vie en communauté à long terme.

⁴⁰¹ JANIER A., « Les enfants soldats face au défi de la réinsertion » in *Le Monde*, mis à jour le 12.02.2012, consulté le 15.04.2016, URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/12/les-enfants-soldats-face-au-defi-de-la-reinsertion_1640159_3212.html.

Conclusion

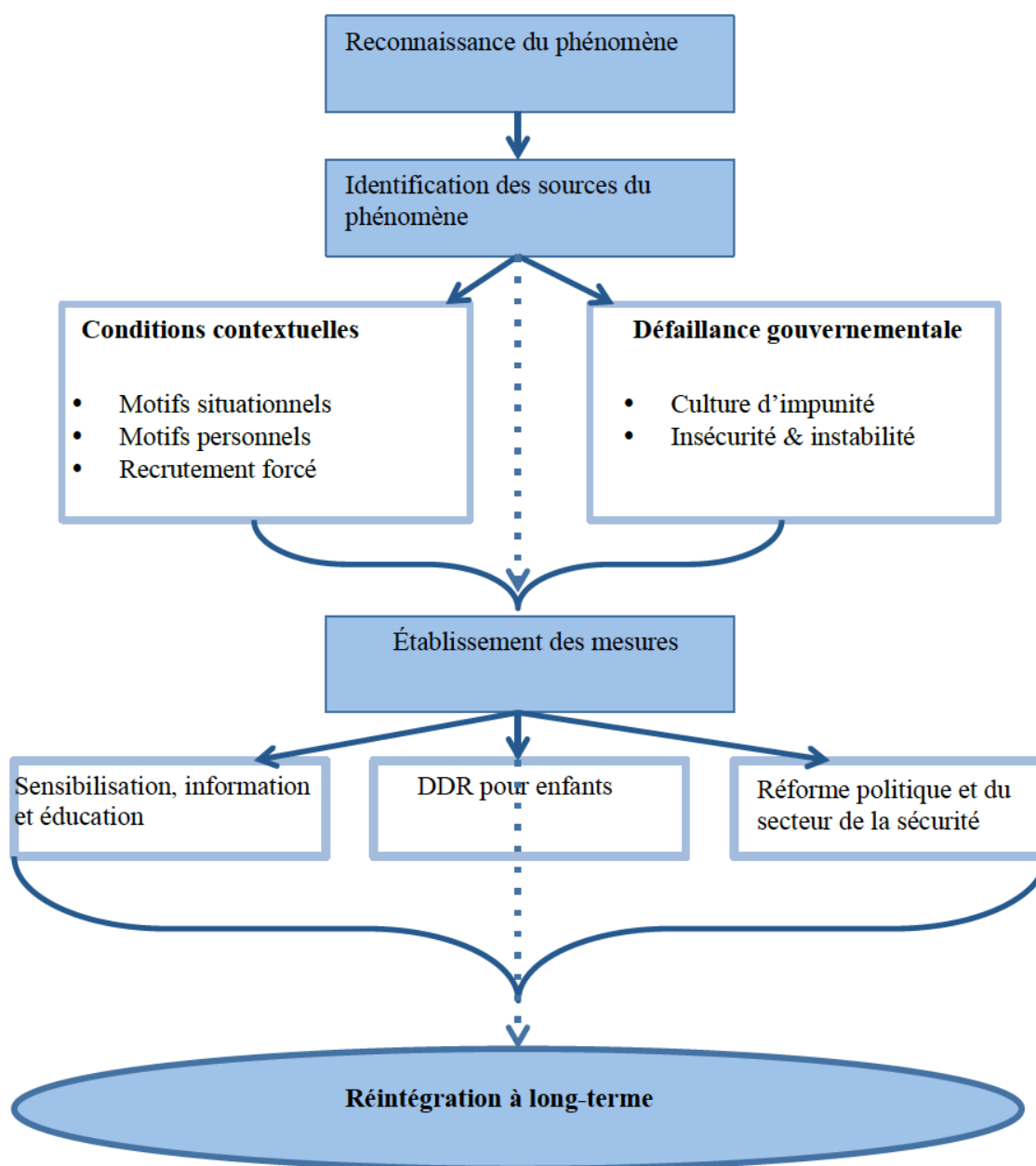
L'analyse présentée dans ce travail tente de mettre en lumière la complexité qui caractérise d'un côté le phénomène *enfant soldat* et de l'autre les enjeux du processus de réintégration. Quand la réintégration implique la réconciliation d'individus déconnectés de la réalité pendant une durée variable, il semble évident que les individus doivent se construire une base commune sur laquelle leur réconciliation ainsi que leur « nouvelle relation » puissent se construire. La mise en place d'une telle base commune n'est pourtant pas si simple. Comme démontré lors de la première partie de ce travail, il y a différentes représentations qui entravent la construction d'une base commune. L'analyse de ces représentations à travers les trois espaces à savoir l'international, le national et le terrain, permet de démontrer d'où viennent les différentes représentations et à partir de quoi celles-ci sont construites. Il semble alors que la plus grande tension se trouve entre la représentation du phénomène *enfant soldat* de l'espace international qui les présente comme les victimes des combattants adultes, et celle de l'espace terrain qui considère l'enfant soldat comme un combattant qui contribue à la détresse de la population civile. D'ailleurs, si l'analyse ne fait pas figurer l'espace national dans la construction d'une représentation spécifique des enfants soldats, elle en fait tout de même un acteur actif quant à l'existence du phénomène.

Sachant que le phénomène *enfant soldat* existe depuis longtemps, l'émergence des programmes de réintégration est pourtant la conséquence de la reconnaissance de ce phénomène qui se traduit par l'émergence des conventions internationales dans l'espace international. En l'occurrence, les premières initiatives de DDR destinés aux enfants sont menées par l'espace international qui toutefois cherche à établir une collaboration avec l'espace national et l'espace terrain. Ceci explique aussi pourquoi c'est ensuite la vision de l'espace international qui est diffusée au sein de la population civile et auprès du gouvernement. En effet, c'est cette perception du phénomène qui encourage une intervention pour briser le cercle vicieux de la stigmatisation des enfants soldats ainsi que l'insécurité et l'instabilité d'un pays ou d'une région.

Ensuite, l'analyse plus systématique des trois espaces met en avant tout d'abord la quasi-disparition de l'espace national quant aux initiatives proactives pour lutter contre la violation des droits de l'enfant, et ensuite que malgré l'établissement de ces trois espaces, tout redevient local au moment de la concrétisation des mesures. Concernant la quasi-disparition de l'espace national dans la lutte active contre le recrutement des enfants soldats, cela n'implique pas la disparition totale de l'espace national, mais plutôt la passivité de celui-ci. Le chapitre trois a justement discuté des mesures mises en place par l'espace international qui s'adressent finalement à l'espace terrain et ceci soit directement, soit par l'intermédiaire de l'espace national. Les mesures par intermédiaires, qui concernent surtout les réformes politiques pour l'établissement d'un cadre légal stabilisant et protégeant la population civile, donnent l'impression que l'espace national devient l'espace de projection des acteurs internationaux. En effet, l'analyse démontre que les initiatives sont plus souvent celles des organisations internationales et rarement du gouvernement même. La défaillance de ce dernier laisse dans l'incertitude qui assure le respect des droits de l'homme et celui du droit international humanitaire. Ces mesures légales et sécuritaires prennent pourtant leur sens seulement dans l'espace terrain. Par conséquent, toutes les représentations et les mesures se retrouvent à un moment donné dans l'espace terrain dans lequel elles sont articulées en visant à une réconciliation de ce *melting-pot* de

représentations, d'acteurs, de valeurs ou encore de règles qui constituent cette situation d'instabilité et d'insécurité. La figure ci-dessous illustre alors la manière avec laquelle l'espace international prend en compte les enjeux du terrain ainsi que ceux de l'espace national dans la conceptualisation du processus de réintégration.

Figure 7: Les enjeux du terrain dans l'établissement des mesures



La figure 7 résume la façon selon laquelle l'espace international parvient à établir des programmes de DDR destinés aux enfants. En effet, la reconnaissance officielle du phénomène *enfant soldat* est la condition nécessaire pour ensuite mobiliser des ressources afin d'effectuer des évaluations situationnelles qui visent à identifier les causes du phénomène. Ce faisant, il est possible de saisir les

enjeux liés à la défaillance gouvernementale qui par ailleurs exerce un impact considérable sur les conditions de vie de la population civile. Cette dernière et notamment les enfants font face à ces conditions en développant des motifs situationnels et personnels qui peuvent les contraindre à rejoindre un groupe ou une force armée, s'ils ne sont pas recrutés de manière forcée ou sous menace. Suite à ces évaluations contextuelles et conformément aux standards internationaux destinés à guider la mise en place des programmes de réintégration, l'espace international développe en collaboration avec des acteurs des deux autres espaces des mesures d'assistance et de soutien afin de mener le processus de réintégration des enfants soldats démobilisés sur le long terme. Concrètement trois mesures principales ont été mises en lumière par l'analyse, il s'agit (1) de la sensibilisation, l'information et l'éducation de la population civile, (2) des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et enfin (3) du soutien aux réformes politiques et au secteur de la sécurité. Le succès d'une réintégration à long-terme dépend de toutes les mesures mises en place et il est favorable que cela se produise de manière simultanée. Pourtant la spécificité des DDR destinés aux enfants est d'être mis en œuvre avant même que les accords de paix soient signés, lesquels par ailleurs permettent les réformes politiques et sécuritaires. Le fait que les DDR peuvent avoir lieu avant la signature des accords de paix démontre l'importance de l'espace terrain dans ce processus de réintégration. C'est à la population civile de pardonner les crimes commis par les enfants associés aux groupes et aux forces armées et c'est à elle de reconnaître les victimes dans ce qu'elle considère comme étant des malfaiteurs qui leur ont causé tant de souffrance. Dans ce contexte, les acteurs internationaux ne peuvent que fournir les informations nécessaires afin que la population civile puisse délibérément reconnaître le côté victime dans les enfants soldats, mais ils ne peuvent en aucun cas forcer les civils à le faire, ni à les accueillir au sein de leur communauté. Si reconnaître la victime, pardonner les actes et accueillir les enfants démobilisés sont des éléments qui interviennent de manière distincte, ils ne sont pas moins interconnectés, dans le sens où il s'agit d'une progression qui peut se faire dans le temps.

À ce moment de la réflexion, il devient utile de rappeler la question de recherche qui guide l'analyse, qui est d'examiner comment les programmes de réintégration prennent en compte les stigmatisations des enfants soldats, sachant qu'elles émergent du contexte socio-culturel de la population civile qui est censée accueillir et réintégrer ces mêmes enfants démobilisés. Or, comme mentionné auparavant et comme la figure 7 l'illustre clairement, l'espace international qui incite les programmes de réintégration, déploie trois mesures principales qui sont toutes nécessaires à la réintégration des enfants. Pourtant deux de ces mesures s'adressent plutôt au cadre qui va ensuite conditionner la réintégration, pendant que la troisième mesure, les programmes de DDR, est en fait l'opérationnalisation et la concrétisation des deux autres mesures. C'est-à-dire que la troisième mesure se base sur les premiers résultats positifs qui découlent de la sensibilisation et des réformes. Or, la stigmatisation des enfants soldats découle des représentations socio-culturelles de la population civile ainsi que de leurs expériences du conflit. Dans ce sens, même si les fondements de la stigmatisation peuvent être compréhensibles pour l'espace national, l'examen des données démontre qu'ils ne contribuent pourtant pas à apaiser les tensions ni à rétablir la paix. L'intervention de la part de l'espace international représente alors un regard externe sur la situation, permettant d'analyser et d'identifier les dynamiques et les représentations dominantes qui tendent à exclure des enfants soldats démobilisés de la population civile, ce qui par ailleurs participe à réalimenter la situation d'insécurité et d'instabilité, voire même leur propre détresse. Si la représentation que la population civile se fait des enfants soldats se base exclusivement sur leurs vécus ainsi que sur leurs cultures et traditions, ces

représentations construisent un cercle vicieux entre la détresse causée par les groupes armés, l'exclusion des enfants soldats démobilisés et le renforcement de la perception de ces derniers en tant que malfaiteurs.

L'espace international fournit alors un regard et des arguments externes qui permettent de lutter contre la situation d'insécurité et d'instabilité. Tout d'abord leur regard se différencie principalement par le fait que les enfants soldats sont considérés comme des victimes du conflit armé et notamment des groupes et des forces armés. Ce regard ne néglige pas le statut de victime de la société civile mais ajoute à cette victime principale du conflit, une victime additionnelle qui est la catégorie des enfants soldats. Ainsi, les enfants soldats considérés comme victimes du conflit armé, contribuent activement à la situation de victime que subit la population civile. Ceci rejoint ce que Didier Fassin dit sur le discours victimaire, à savoir qu'il peut « faire émerger deux figures emblématiques, la victime éternelle et la victime de la victime éternelle. »⁴⁰² Trouver l'équilibre entre la *reconnaissance juste* des deux victimes, sans négliger le droit de reconnaissance des deux, n'est pas évident. En effet, la population civile est le premier groupe auquel est destinée l'aide d'urgence en situation de conflit, et c'est par cette priorisation que la société est reconnue en tant que victime. La reconnaissance des enfants soldats comme victimes n'est pas si évidente et nécessite de la part des organisations internationales un investissement important quant aux échanges avec la population civile et les organisations locales afin d'expliquer et de démontrer qu'il existe des critères qui font également d'un enfant soldat une victime du conflit. Or, l'espace international cherche à transmettre l'idée que les groupes armés et les forces armées instrumentalisent la vulnérabilité des enfants, pour les former comme des soldats capables de prendre le rôle d'un combattant adulte. Les enfants deviennent ainsi un outil pour faire la guerre qui est tout aussi efficace et capable⁴⁰³ et pourtant moins cher et moins exigeant que les combattants adultes.

Dans l'espace international, l'enfant soldat est perçu presque exclusivement comme une victime. L'analyse a démontré que l'image de l'enfant soldat comme malfaiteur responsable n'existe pas dans le discours des organisations de l'espace international. Même si celles-ci reconnaissent que les enfants commettent des crimes et des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ces violations sont fréquemment mises en lien avec les contraintes contextuelles qui ont poussé l'enfant à commettre certains actes. Effectivement cela rejoint le concept de malléabilité, voire même la vulnérabilité de l'enfant, notamment le fait qu'il n'ait pas la maturité nécessaire pour faire face d'une manière adéquate aux situations de risque. Toutefois, la réduction de l'enfant soldat à une victime ne reflète pas la réalité d'une manière adéquate, ni pour l'enfant, ni pour la population civile. Une telle réduction a comme conséquence la déresponsabilisation de l'enfant pour les actes commis. Pourtant l'enfant dans les sociétés africaines est confronté à la dimension de responsabilité depuis son plus jeune âge. En effet, ces enfants occupent des rôles importants dans le fonctionnement du quotidien familial et communautaire et remplissent ces rôles avec compétence et habileté, ce qui fait d'eux des soutiens précieux à la famille. Or, remettre en question la responsabilité des enfants remet quelque part en question le fonctionnement plus général des communautés, ce qui n'est probablement pas transmis lors des efforts de sensibilisation. Cette déresponsabilisation est aussi un mépris de la

⁴⁰² FASSIN D., « La cause des victimes » in *Les Temps Modernes*, Volume 2, n° 627, 2004, p. 85.

⁴⁰³ L'enfant soldat est capable de prendre le rôle du combattant à cause des évolutions technologiques et l'émergence des AK 47 qui sont des armes légères, et qui peuvent facilement être maniées par un enfant.

souffrance vécue par la population civile et infligée par les enfants soldats. Au-delà de la remise en question de l'organisation et de la souffrance de la communauté, la réduction des enfants soldats à des victimes néglige aussi les rôles qu'ils ont occupés au sein du groupe et dans ce sens ne reconnaît pas leurs identités d'enfant soldat. Pourtant cette reconnaissance est importante afin de comprendre et de soutenir de manière adéquate les étapes que ces enfants démobilisés traversent lors de leur transition vers la population civile. Or, c'est une transition d'un rôle de quasi-adulte à celui d'un enfant, une transition qui implique que l'enfant renonce à certaines connaissances et capacités qui lui ont permis de survivre au sein du groupe, et ceci pour réapprendre à vivre comme un enfant. Cela ne semble ni réaliste, ni faisable et touche à des questions d'intersubjectivité de l'enfant qui ne figurent pas dans les documents de ce corpus. Ce manque d'informations est peut-être expliqué par le fait qu'il est évident qu'il s'agit d'informations délicates qui sont à traiter de manière confidentielle et en conséquence ne sont pas accessibles avec la stratégie de récolte de données mise en œuvre de ce travail.

En outre, même si l'espace international adopte un discours victimisant, l'analyse ci-présente met en avant qu'il est nécessaire de souligner la différence entre le discours imposé dans l'espace public et les actions effectivement implémentées dans l'espace terrain. Le discours est un outil de l'espace international, non seulement pour sensibiliser et informer la population civile de l'espace terrain, mais aussi pour légitimer les interventions qui se déroulent au sein de son propre espace. C'est aussi ainsi que les organisations internationales reçoivent les financements qui permettent ces interventions concrètes. En conséquence, une intervention qui vise à apporter de l'aide à une victime et en l'occurrence à l'enfant soldat, semble être plus facile à légitimer moralement auprès de l'espace public qu'une intervention qui vise à soutenir le retour des rebelles adultes dans la population afin qu'ils puissent se réintégrer à la société. Comme mentionné au début du travail, l'enfant est par définition perçu comme un être vulnérable qui nécessite une assistance et ceci peu importe le contexte. Si dans l'espace international il est facile de faire d'un enfant soldat une victime, ce n'est pas la même démarche lorsqu'il s'agit de la population civile dans l'espace terrain, qui de manière générale ne partage pas les mêmes représentations des enfants. En l'occurrence, le discours humanitaire dans l'espace public devient un outil pour financer et légitimer les interventions sur le terrain. Il est évident que le sujet-victime se vend mieux que le malfaiteur responsable. Par contre, le discours humanitaire n'est pas en mesure de transmettre la complexité du phénomène *enfant soldat* et le réduit alors à des caractéristiques qui suscitent des émotions et de la consternation, ce qui poussent le public à contribuer à l'assistance déployée⁴⁰⁴. Si cette manière de mobiliser le soutien est compréhensible du point de vue stratégique, elle fait pourtant émerger le risque de contribuer à l'établissement des stéréotypes figés. Ainsi, ces stéréotypes vont influencer la manière dont l'espace international perçoit le phénomène et comment les acteurs de cet espace conceptualisent les programmes d'aide et d'assistance en fonction des financements qui peuvent être récoltés dans l'espace public. Un des défis de l'instrumentalisation d'un discours réductionniste est alors de le limiter aux pratiques discursives dans l'espace public de l'espace international ainsi que d'éviter que ces stéréotypes soient transmis dans l'espace du terrain à travers l'implémentation des programmes de réintégration. Or, une telle transmission aurait pour conséquence que les enfants qui ne correspondent pas à ces stéréotypes ne sont pas pris en compte à cause des critères d'éligibilités établis pour les programmes de réintégration. Même s'il semble que les programmes de DDR soient guidés par certains stéréotypes centraux ce qui

⁴⁰⁴ JUHEM P., « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires » in *Mots* n° 65, 2001, p. 15.

porte préjudice aux enfants soldats qui ont occupé des rôles de support au sein du groupe, l'analyse met en avant les efforts de ces programmes afin d'inclure tous les enfants associés aux groupes ou aux forces armées, peu importe leurs rôles ou la durée de l'expérience passée au sein d'un tel groupe. En outre, les actions implémentées démontrent que les enfants soldats démobilisés reçoivent des encadrements psychosociaux par des professionnels spécialisés tout comme interdisciplinaires afin de permettre un encadrement des plus adéquats aux différents rôles occupés. Ainsi, les enfants démobilisés se retrouvent dans un environnement compétent qui permet non seulement de traiter leurs traumatismes provoqués par les violences subies, mais aussi ceux qui découlent des violences commises.

Quant à la question de savoir comment les acteurs des programmes de DDR prennent en compte ces représentations de la population civile afin d'éviter la stigmatisation des enfants soldats et en conséquence faciliter leur réintégration, la figure 7 donne déjà une partie de la réponse. L'identification des causes du phénomène *enfant soldat* implique une évaluation contextuelle qui met en avant l'environnement social et notamment l'ordre sociétal, le rôle des enfants, des familles et de la communauté, mais aussi les valeurs culturelles et traditionnelles qui sont caractéristiques de la population civile. Les résultats de ces évaluations contextuelles constituent ensuite la base pour l'établissement des mesures d'aide et d'assistance. En l'occurrence, c'est par cette construction des mesures à partir des conditions concrètes de l'espace terrain, que sont incorporés dans le cadre opérationnel des programmes de DDR les enjeux socioculturels qui peuvent entraver la réintégration des enfants soldats. A partir de ce cadre, les efforts de sensibilisation, d'information et d'éducation permettent aux acteurs de l'espace international de chercher un échange avec la population civile afin d'articuler plus en détail les différentes représentations, et d'inclure les dimensions de craintes et de peurs que la communauté peut ressentir face aux enfants soldats.

Enfin, l'analyse a mis en avant l'émergence d'une différenciation parmi les stigmatisations des enfants soldats. Il y a d'un côté les stigmatisations circonstancielles qui sont liées à la situation de conflit et de l'autre les stigmatisations culturelles qui sont liées aux valeurs socioculturelles de la population civile. Pendant que le premier type de stigmatisation est plus facilement abordable et explicable par les conditions contextuelles qui mettent l'enfant à risque d'être recruté, le deuxième type de stigmatisation relève des valeurs qui persistent depuis des générations et sur lesquelles la population civile organise son ordre sociétal. En effet il s'agit avant tout des représentations liées aux genres et qui se font au détriment des filles et des femmes. Malgré les efforts de sensibilisation et les mesures d'émancipation, il semble que la méfiance envers les filles associées aux groupes armés persiste et ceci à cause du risque d'exploitation sexuelle et notamment celui de la souillure. En outre, l'analyse démontre que les mesures mises en place par les acteurs de l'espace international quant à l'inégalité des genres, risquent de renforcer la représentation des filles en tant que sexe faible. Par une répétition systématique du fait que la fille et les femmes sont parmi les plus vulnérables, ce discours participe effectivement à sensibiliser la population civile au fait qu'il faille les protéger, mais en même temps ce discours véhicule aussi l'image de la femme faible qui nécessite la protection de l'homme. Il s'agit alors d'un nouveau rapport de force qui expose la femme au risque d'exploitation sexuelle. Il s'y ajoute que les documents analysés mentionnent d'une manière très limitée que les garçons associés aux groupes armés peuvent également être victimes de violences sexuelles. Ces dernières sont davantage associées aux filles. Ceci contribue à l'établissement de stéréotypes genrés au sein même du

groupe des enfants soldats. Il s'agit alors d'un côté de la fille, enfant soldate, qui est avant tout concubine, femme, domestique et esclave sexuelle, et de l'autre le garçon, enfant soldat, qui est avant tout le combattant qui porte une arme. Pourtant ce travail a démontré qu'il y a une multitude de rôles qui sont occupés au sein du groupe et cela par des filles tout comme par des garçons. Ces représentations véhiculées à travers les documents produits par l'espace international fournissent une vision fortement simplifiée qui ne permet guère de prendre en compte la complexité qui se cache derrière ce phénomène. Or, la sensibilisation de la population civile tout comme celle du gouvernement doit prendre en compte toute la complexité qui se cache derrière le phénomène afin d'éviter de contribuer au renforcement de certaines représentations de la population civile.

Enfin, ce travail met en avant les efforts multidimensionnels de l'espace international pour incorporer les enjeux qui découlent des représentations dans le processus de réintégration des enfants soldats. Cela se fait soit en dialoguant directement avec la population civile, soit en soutenant la réforme du cadre légal qui est censée véhiculer les valeurs fondamentales de la population civile. La sensibilisation et la transmission d'informations sur les droits humains et le droit international permettent non seulement de préparer la population civile au retour des enfants soldats, mais aussi de les éduquer quant à leurs propres droits et ceux qui peuvent être revendiqués auprès de l'espace national. Généralement, il semble que la démobilisation et la réintégration des enfants soldats est le fleuron de l'espace international, puisque les enfants représentent le sujet-victime *idéal*. En effet, l'enfant a effectivement besoin d'aide afin de sortir de ce cercle de brutalisation. En mettant en place ces programmes, l'espace international tente aussi de s'adresser aux sources du conflit et notamment aux groupes armés. Ce travail a dès lors mis en avant l'importance de la collaboration entre les trois espaces afin d'implémenter des programmes permettant la réintégration à long terme. Or, la force des programmes de réintégration est l'implémentation multidimensionnelle qui permet d'inclure les enjeux et les représentations dominantes ayant un impact sur le retour de l'enfant. De plus, l'aspect multidimensionnel permet de faire face aux transgressions des normes que le phénomène *enfant soldat* implique. Il s'agit concrètement de trois transgressions qui sont (1) la transgression des rôles genrés, (2) la transgression des rôles générationnels ainsi que (3) la transgression des lois. En effet, ces trois transgressions sont plus difficiles à aborder si les programmes de réintégration ne collaborent pas avec les deux autres espaces, ce qui explique pourquoi les programmes de DDR destinés aux enfants vont bien au-delà du simple processus de réintégration. Ils cherchent à inciter un changement qui vient du bas, afin d'assurer la réintégration sur le long terme et ceci, en garantissant un système de protection et de prévention communautaire efficace. Ainsi, les DDR destinés aux enfants soldats sont nécessaires pour restaurer la violation des droits de l'homme de l'enfant, mais en ce faisant, sont une porte d'entrée pour l'espace international afin d'intervenir sur le terrain et pour s'attaquer *par le bas* aux sources des situations d'insécurité et d'instabilité, notamment par une approche qui se base sur la communauté. En effet, comme les enfants sont le futur d'une société, la démobilisation et la réintégration à long terme des enfants soldats améliorent la situation générale de la population civile.

Enfin, ce travail contribue ainsi à la compréhension de la complexité du phénomène *enfant soldat* par le biais de la stratégie de réintégration des programmes de DDR, malgré la tendance réductionniste du discours humanitaire. Les mesures déployées par ces programmes démontrent les vastes enjeux à prendre en compte pour réaliser une réintégration couronnée de succès et surtout qui s'effectue sur le long-terme. Même si l'analyse fait ressortir l'aspect multidimensionnel des mesures de l'espace

international, elle fait toutefois émerger d'autres questions et des ouvertures qu'il serait nécessaire d'examiner en profondeur afin de saisir la manière dont les programmes de réintégration prennent en compte les représentations divergentes du phénomène *enfant soldat*. Tout d'abord, sachant que l'analyse ci-présente se base sur des données secondaires, il serait évidemment nécessaire d'approfondir ce travail en effectuant une enquête sur le terrain où se retrouvent les acteurs impliqués, notamment des trois espaces. Une telle enquête permettrait d'observer les relations entre les différents espaces et les différents acteurs, ainsi que d'examiner comment les programmes de réintégration effectuent réellement des efforts de sensibilisation, d'information et d'éducation des différents espaces. Sachant que les efforts de sensibilisation sont centraux à la réintégration des enfants soldats démobilisés, le message véhiculé est plus important, non seulement pour la sensibilisation mais aussi afin d'éviter le renforcement des stigmatisations, notamment la construction d'un stéréotype. Comme abordé plus tôt dans cette partie, le risque de renforcer les stigmatisations générées par les efforts de sensibilisation et les mesures mises en place par les acteurs internationaux, n'est pas seulement un risque qui s'applique aux différences de genre, mais aussi de manière générale aux représentations véhiculées directement ou indirectement par les acteurs des programmes DDR. Alors, il se pose aussi la question d'une négligence des enfants soldats masculins puisqu'ils ne sont d'un côté pratiquement pas mentionnés en tant que victimes de violences sexuelles, et de l'autre car ils se fondent dans la généralisation de la représentation des enfants soldats. L'analyse a mis en avant que les garçons associés aux groupes armés sont traités comme un groupe plus ou moins homogène, avec quelques différences quant aux rôles occupés au sein du groupe, ce qui n'est par contre relativement pas abordé davantage dans les documents du corpus. Les représentations des filles associées aux groupes armés sont beaucoup plus diversifiées et mises en avant par les acteurs internationaux qui ont produit les documents. En l'occurrence il se pose la question de savoir comment prendre en compte la vulnérabilité accrue des filles associées aux groupes armés, sans négliger la vulnérabilité des garçons qui se trouvent dans ces mêmes groupes ? À ceci s'ajoute la question de la proportionnalité, c'est-à-dire que malgré les constats faits par les acteurs internationaux et qui disent qu'il y a beaucoup de filles dans les rangs des groupes et des forces armées, la grande majorité des enfants soldats qui passent au travers des programmes de réintégration sont des garçons. Dans le sens de la proportionnalité, il serait dès lors intéressant de voir sur le terrain, à partir de quels critères les efforts de sensibilisation sont effectués, d'examiner qui sont concrètement les bénéficiaires de ces efforts ou encore de s'attarder sur l'équité et l'égalité des mesures mises en place par rapport aux effectifs de garçons et de filles associés aux groupes armés.

Une autre ouverture peut être apportée à travers l'idée d'une réintégration à long terme mis en avant par les acteurs de l'espace international. Or, ce travail a démontré l'impact que la situation d'instabilité et d'insécurité a sur le phénomène *enfant soldat* ainsi que sur sa réintégration dans la population civile. La réintégration à long-terme nécessite une stabilité sociétale et humaine pour sa pérennisation, mais il est fort probable qu'un pays secoué par des conflits internes se retrouve à un moment donné dans une situation de précarité, voire même d'instabilité et d'insécurité. En conséquence, si la réintégration fait référence à une durée illimitée, elle peut en l'occurrence sembler irréaliste dans un contexte de paix fragile. Ce travail a souligné l'impact que les conditions contextuelles ont sur les motifs que les enfants mobilisent lorsqu'il s'agit de rejoindre un groupe ou une force armée. Or, en pensant que ces enfants, mêmes si démobilisés et réintégrés, ont passé une durée significative au sein d'un tel groupe, il se pose la question de savoir ce qu'ils deviennent quand

la paix fragile redevient une situation d'insécurité et d'instabilité. Le re-recrutement des anciens enfants soldats démobilisés et réintégrés est en effet un phénomène fréquent. Le risque d'un tel re-recrutement est davantage présent en observant les changements globaux quant à l'augmentation de la privatisation du secteur de sécurité. Il y a de plus en plus d'entreprises occidentales qui recrutent des hommes afin de les envoyer au nom d'une nation, dans une zone de conflit. Or, Mads Ellesøe⁴⁰⁵ a démontré dans son documentaire « *The Child Soldier's New Job* » l'impact de la privatisation de la guerre sur les anciens enfants soldats, entre temps devenus adultes et qui, demeurant dans un pays pauvre, se voient recrutés par des organisations occidentales afin de les envoyer à la guerre – au nom d'un autre pays. Il s'agit d'un arrangement très bon marché pour les organisations privatisées qui recrutent des combattants avec une certaine expérience et beaucoup moins cher que des soldats occidentaux. Quant aux anciens combattants, la somme offerte de la part de ces organisations occidentales dépasse souvent les salaires locaux, tout en représentant une toute petite fraction des salaires payés à leurs homologues occidentaux. A cause de la situation dans leur propre pays, les anciens combattants acceptent l'offre de ces organisations occidentales, mais à quel prix ? Il semble qu'un tel développement est une répétition du passé d'un tel combattant, qui était contraint de rejoindre un groupe armé pour des raisons contextuelles contraignantes, sauf que cette fois, l'espace international n'est pas l'acteur qui permet de briser le cercle vicieux de la guerre, mais l'acteur clé qui alimente ce cercle vicieux.

Pour conclure, il semble que cette dernière ouverture à savoir la privatisation de la guerre, symbolise la fragilité des relations entre les trois espaces puisque ces relations peuvent être instrumentalisées à d'autres fins. Les efforts mis en place pour aider et assister les populations en détresse sont aussi une manière de pointer une réalité qui peut pour certains acteurs et notamment ceux de l'espace international, s'avérer être une opportunité économique. Effectivement, il ne s'agit d'acteurs différents des organisations humanitaires même si pourtant ce sont eux qui ont amené la réalité de l'espace terrain auprès des gens de l'espace international. Ce constat rejoint alors ce que Gérard Verna⁴⁰⁶ a dénommé le dilemme des ONG, c'est-à-dire de savoir quand est-ce que l'assistance amenée est effectivement une aide, et quand est-ce qu'elle commence à alimenter le conflit, voir même à alimenter un conflit dans un autre pays (comme lorsqu'il s'agit de ce nouveau phénomène de privatisation de la guerre essentiellement par des organisations multinationales avec leur siège dans les pays occidentaux). En effet, il s'agit d'adopter un regard holistique sur ces dynamiques afin de pouvoir situer les enfants soldats dans tous ces rapports de force qui finalement les dépassent et font d'eux les marionnettes des différents espaces : leur malléabilité font des enfants de véritables victimes, non seulement à cause des représentations culturelles ou des groupes armés, mais aussi des rapports de forces et d'intérêts qui influencent le fonctionnement des espaces à l'échelle mondiale.

⁴⁰⁵ *The Child Soldier's New Job*, Ellesøe Mads (dir.), Plus Pictures, 2016.

⁴⁰⁶ VERNA G., « Le comportement des ONG engagés dans l'aide humanitaire : selon leur culture d'origine et les pressions politiques subies » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, p. 29.

Bibliographie

ABO F.K., *Que reste-t-il de l'autorité en Afrique?*, Paris, L'Harmattan, 2008.

AMNESTY INTERNATIONAL, *In the firing line : War and children's rights*, PB170, London, Amnesty International United Kingdom, 1999.

ANNAN J., *et al.*, « Civil War, Reintegration, and Gender in Northern Uganda » in *Journal of Conflict Resolution*, n°55, 2011, pp. 877-908.

ARENDRT H., *Essai sur la Révolution*, Paris, Gallimard, 1967.

AYISSI L., « La complexité du statut de la victime dans la dialectique de la violence » in *Ethiopiennes* (en ligne), mis en ligne le en 2007, consulté le 08.12.2015, URL : <http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article1558>.

AYISSI A., et MAIA C., « Les filles-soldats: grandes oubliées des conflits en Afrique » in *Etudes*, Volume 7, Tome 401, 2004, pp. 19-29.

BAAS S., *From Civilians to Soldiers and from Soldiers to Civilians. Mobilization and Demobilization in Sudan*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2012.

BABIKER M.A., DAUBLAIN M. et VAHLAS A. (dir.), *Enfants-Soldats et Droits des enfants en situation de conflit et post-conflits*, Paris, L'Harmattan, 2013.

BEAH I., *A Long Way Gone*, London, Harper Perennial, 2008.

BENOIST J., « Logique de la stigmatisation, éthique de la destigmatisation » in *L'information psychiatrique*, Volume 83, n° 8, 2007, pp. 650-654.

BERGER P. et LUCKMANN T., *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2014.

BETANCOURT T., *et al.*, « Past horrors, present struggles : The role of stigma in the association between war experiences and psychosocial adjustment among former child soldiers in Sierra Leone » in *Social Science & Medicine*, Volume 70, 2010, pp. 17-26.

BINDER G., « Cultural Relativism and Cultural Imperialism in Human Rights Law » in *Buffalo Human Rights Law Review*, Volume 5, 1999, pp. 111-121.

BOLTANSKI L., *La souffrance à distance*, Paris, Editions Métailié, 2007.

BOLTANSKI L., « Nécessité et justification » in *Revue économique*, Volume 53, n° 2, 2002, pp. 275-289.

BOURDIEU P., *Die Männliche Herrschaft*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 2005.

BRAUMAN R., *Les limites de l'humanitaire* (en ligne), Médecins sans Frontières, mis en ligne le 01.08.2006, consulté le 06.10.2015, URL : <http://www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/2006-08-01-brauman-mancha.pdf>.

BREMS E., « Enemies or Allies? Feminism and Cultural Relativism as Dissident Voices in Human Rights Discourses » in *Human Rights Quarterly*, Volume 19, n° 1, 1997, pp. 136-164.

BROWN D. et DONINI A., *Rhétorique ou réalité? Placer les populations affectées au Coeur de l'action humanitaire*, Londres, ALNAP/ODI, 2014.

BROWSKY P., *et al.*, *Einführung in die Geschichtswissenschaft I. Grundprobleme, Arbeitsorganisation, Hilfsmittel*, Opladen, Westdeutscher Verlag GmbH, 5. Auflage, 1989.

BRUNEL S., « L'humanitaire, nouvel acteur des relations internationales » in *Revue internationale et stratégique*, Volume 1, n° 41, 2001, pp. 93-110.

BUREAU DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS, *Causes profondes du recrutement d'enfants*, consulté le 16.03.2017, URL : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/problematiques/causes-du-recrutement-denfants/>.

CASE P. *et al.*, « Providing Educational Support to Female Ex-Inmates : Project PROVE as a Model for Social Reintegration » in *The Journal of Correctional Education*, Volume 56, n° 2, 2005, pp. 146-157.

CASTEL R., « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation » in *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, 1994, pp. 11-27.

CHAMAK B., « Autisme et stigmatisation » in *L'information psychiatrique*, Volume 87, n° 5, 2011, pp. 403-407.

CHAPLEAU P., *Enfants-Soldats. Victimes ou criminels de guerre ?* Paris, Editions du Rocher, 2007.

CHÂTEL V., « Au-delà de la Vulnérabilité sociale, la Vulnérabilité symbolique » in CHÂTEL V. et ROY S. (dir.), *Penser la Vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, pp. 201-240.

CHENA S., « L'Ecole de Copenhague en Relations Internationales et la notion de "sécurité sociétale". Une théorie à la manière de Huntington » in *Revue Asylon(s)* (en ligne), n° 4, mai 2008, consulté le 24.03.2017, URL: <http://www.reseau-terra.eu/article750.html>.

CHICHE S., « Y a-t-il un éternel féminin ? » in *Sciences Humaines* (en ligne), mis en ligne mars 2012, consulté le 18.11.2015, URL : http://www.scienceshumaines.com/y-a-t-il-un-eternel-feminin_fr_28401.html.

CHILD SOLDIERS INTERNATIONAL, *Where are there child soldiers?*, consulté le 09.03.2017, URL : <https://www.child-soldiers.org/where-are-there-child-soldiers>.

CICR, *Histoire du CICR*, mis en ligne le 29.10.2010, consulté le 12.03.2017, URL : <https://www.icrc.org/fre/who-we-are/history/overview-section-history-icrc.htm>.

COLLOVALD A., « De la défense des 'pauvres nécessiteux' à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphose d'une cause politique » in *Politix*, Volume 14, n° 56, 2001, pp. 135-161.

DALLAIRE R., *They Fight Like Soldiers, They Die Like Children*, London, Arrow Books, 2011.

DARMON M., *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2010.

DAS V., « Violence, Gender, and Subjectivity » in *Annual Review of Anthropology*, n° 37, 2008, pp. 283-299.

DE MONTIGNY C., « Enfants au combat : génocide de l'enfance ? » in *Criminologie*, Volume 39, n° 2, 2006, pp. 77-95.

- DE TEMMERMAN E., *Aboke Girls. Children abducted in northern Uganda*, Kampala, Fountain Publishers, 2001.
- DIBWE DIA MWEMBU D., *La violence des jeunes dans la ville de Lubumbashi. Mémoire des victimes et des bourreaux*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- DIOUF M. et COLLIGNON R., « Les jeunes du Sud et les Temps du Monde : Identités, Conflits et Adaptation » in *Autrepart*, Volume 2, n° 18, 2001, pp. 5-15.
- DONNELLY J. « Cultural Relativism and Universal Human Rights » in *Human Rights Quarterly*, Volume 6, n° 4, 1984, pp. 400-419.
- DUBAR C., *La socialisation*. Paris, Armand Colin, 1995.
- DURKHEIM E., *L'éducation morale (Cours de sociologie dispensé à la Sorbonne en 1902-1903)* (en ligne), mis en ligne le 08.07.2008, consulté le 18.11.2015, URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/education_morale/education_morale.html.
- DRAPEAU M., « Les critères de scientificité en recherche qualitative » in *Pratiques psychologiques*, n° 10, 2010, pp. 81-82.
- EBERWEIN W.-D., « Le Paradoxe Humanitaire ? Normes et Pratiques » in *Cultures & Conflits* (en ligne), mis en ligne le 23.02.2006, consulté le 30.09.2016. URL : <http://conflits.revues.org/1916>.
- FASSIN D., « L'humanitaire contre l'état, tout court » in *Vacarne*, Volume 1, n° 34, 2006, pp. 15-19.
- FASSIN D., « La cause des victimes » in *Les Temps Modernes*, Volume 2, n° 627, 2004, p. 87.
- FDFA (Federal Department of Foreign Affairs), *FDFA Action Plan for the protection of children associated with armed forces or groups in armed conflict 2014-2016*, Bern, Swiss Federal Department of Foreign Affairs FDFA, 2014.
- FERME C.M., « 'Archetypes of Humanitarian Discourses' : Child Soldiers, Forced Marriage and the Framing of Communities in Post-Conflict Sierra-Leone » in *Humanity*, Volume 4, n° 1, 2013, pp. 49-71.
- FOUCAULT M., *L'Herméneutique du sujet. Cours au Collège de France (1981-1982)*, Paris, Hautes Etudes/Gallimard/Seuil, 2001.
- GAUTHIER M., « L'âge des jeunes : 'un fait social instable' » in *Lien social et Politiques*, n° 43, 2000, pp. 23-32.
- GOFFMAN E., *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de minuit, 1975.
- GÖNC K., *Addressin Sexual Violence in Peacebuilding. How could Disarmament, Demobilization and Reintegration Process make the Morning After Less Horrible ? Good Morning, Liberia !*, Saarbrücken, VDM Verlag, 2010.
- HAHN A., « La sociologie du conflit » in *Sociologie du Travail*, Volume 32, n° 3, 1990, pp. 375-385.
- HARALAMBOS M. et HOLBORN M., *Sociology. Themes and Perspectives*, London, Collins Educational, 1995.

HARRISON D., « La violence dans la communauté militaire » in *Criminologie*, Volume 30, n° 2, 1997, pp. 27-45.

HARRIS-SHORT S., « International Human Rights Law: Imperialist, Inept and Ineffective? Cultural Relativism and the UN Convention on the Rights of the Child » in *Human Rights Quarterly*, Volume 25, n° 1, 2003, pp. 130-181.

HOFFMANN F. et RINGELHEIM J., « Par-delà l'universalisme et le relativisme: La Cour européenne des droits de l'homme et les dilemmes de la diversité culturelle » in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, n° 52, 2004, pp. 109-142.

HONNETH A., « Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la 'Reconnaissance' » in *Revue du MAUSS*, Volume 1, n° 23, 2004, pp. 137-151.

HRW (Human Rights Watch), *No Place for Children. Child Recruitment, Forced Marriage, and Attack on Schools in Somalia*, ISBN 1-56432-867-8, Human Rights Watch, 2012.

HUYGHEBAERT P., « Les enfants dans les conflits armés : une analyse à l'aune des notions de vulnérabilité, de pauvreté et de capacité » in *Mondes en développement*, Volume 37, n° 146, 2009/2, pp. 59-72.

INSTITUTE FOR SECURITY STUDIES, Publications, *Monographs*, consulté le 09.01.15, URL : www.issafrica.org/pubs/monographs/.../Chap2.pdf.

JUHEM P., « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaire » in *Mots*, n° 65, 2001, pp. 9-27.

KUCKARTZ U., *Mixed Methods. Methodologie, Forschungsdesigns und Analyseverfahren*, Berlin, Springer, 2014.

KUHN A. *Sommes-nous tous des criminels ?*, Charmey, Les Editions de l'Hèbe, 2013.

LAHIRE B., « L'homme pluriel. La sociologie à l'épreuve de l'individu » in *Sciences Humaines* (en ligne), mis en ligne le 09.11.2010, consulté le 18.11.2015, URL : http://www.scienceshumaines.com/l-homme-pluriel-la-sociologie-a-l-epreuve-de-l-individu_fr_10644.html.

LEADER N., « The politics of principle : the principles of humanitarian action in practice, Londres, Overseas Development Institute » in *HPG Report*, n° 2, 2000.

MACHEL G., *Impact of armed conflict on children*, A/51/306, General Assembly, United Nations, 1996.

MARCHAL R. et MESSIANT C., « De l'avidité des Rebelles. L'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier » in *Critique internationale*, n° 16, 2002/3, pp. 58-69.

MARCHAND G., « Le handicap, enjeu de société » in *Sciences Humaines* (en ligne), mis en ligne le 01.03.2005, consulté le 18.11.2015, URL : http://www.scienceshumaines.com/le-handicap-enjeu-de-societe_fr_13809.html.

MARTUCELLI D., « Vulnérabilité existentielle et vulnérabilité sociale » in SOULET M.H. (dir.), *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l'éthique de la sollicitude*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2014.

MASSÉ R., « Valeurs universelles et relativisme culturel en recherche internationale: les contributions d'un principisme sensible aux contextes socioculturels » in *Autrepart*, Volume 4, n° 28, 2003, pp. 21-35.

McCALLIN M., « Child Development and Resilience » in NOSWORTHY D. (éd), *Seen but not Heard: Placing Children and Youth on the Security Governance Agenda*, Münster, LIT Verlag, 2009.

McKAY S., « Reconstructing fragile lives : Girl's social reintegration in northern Uganda and Sierra Leone » in *Gender & Development*, Volume 3, n° 12, 2004, pp. 19-30.

MILLER B.D. et RUDNICK L., « The Case for Situated Theory in Modern Peacebuilding Practice » in *Journal of Peacebuilding & Development*, Volume 5, n° 2, 2010, pp. 62-74.

MINUSS, *Mandat*, consulté le 22.03.2017, URL : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/missions/unmiss/mandate.shtml>.

MITTON K., « Irrational Actors and the Process of Brutalisation : Understanding Atrocity in the Sierra Leonean Conflict (1991-2002) » in *Civil Wars*, Volume 14, n° 1, 2012, pp. 104-122.

MONUSCO, *Mandat*, consulté le 22.03.2017, URL : <https://monusco.unmissions.org/mandat>.

NATIONS UNIES MAINTIEN DE LA PAIX, *Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)*, consulté le 13.03.2017, URL : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/ddr.shtml>.

NTUDA EBODE V. J., « Les enfants soldats dans les crises africaines : entre logique militaire et stratégies politiques » in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 222, 2006/2, pp. 111-119.

NZITA NSUAMI J., « *Kadogo* » *Si ma vie d'enfant soldat pouvait être racontée*, Paris, Éditions du Parc, 2014.

ODDEN G., et TONHEIM M. (éds), *Filles ex-soldats du Congo. La route cahoteuse de la réintégration*, Paris l'Harmattan, 2013.

OFFICE OF THE SPECIAL REPRESENTATIVE OF THE SECRETARY-GENERAL FOR CHILDREN AND ARMED CONFLICT, *Root Causes of Child Recruitment*, consulté le 16.03.2017, URL: <https://childrenandarmedconflict.un.org/effects-of-conflict/root-causes-of-child-soldiering/>.

OGA UKELO J., *Impasse en Ituri. Opération ARTEMIS, DDR et après ?*, Kinshasa, L'Harmattan, 2009.

OLIVIER DE SARDAN J.P., « De la nouvelle anthropologie du développement à la socio-anthropologie des espaces publics africains » in *Revue Tiers Monde*, n° 191, 2007, pp. 543-552.

OLIVIER DE SARDAN J.P., « La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique » in *Espace Temps*, n° 84-86, 2004, pp. 38-50.

PAILLÉ P., et MUCCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 3^{ième} édition, 2012.

PAILLÉ P., « Qualitative (Analyse) » in MUCCHIELLI A. (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin, 3^{ième} édition, 2009, pp. 202-205.

PIGNOT M., et al., *L'enfant Soldat. XIXe-XXIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2012.

PITEAU M., « A propos de 'De la justification' (L. Boltanski, L. Thévenot) » in *Revue française de sciences politiques*, Volume 42, n° 6, 1992, pp. 1023-1035.

QUEINNEC E., « La croissance des ONG humanitaires : une innovation devenue institution » in *Revue française de gestion*, Volume 8, n° 177, 2007, pp. 83-94.

QUEINNEC E., « L'ambivalence être/objet des organisations humanitaires : un objet de recherche pour les sciences de gestion » in *Revue internationale des sciences sociales*, Volume 3, n° 177, 2003, pp. 557-580.

QUEISER MORALES W., « Filles-soldats. L'autre face de l'exploitation sexuelle et de la violence basée sur le genre féminin » in *ASPJ Afrique & Francophonie*, 1^{er} trimestre, 2011, pp. 62-77.

RADIO OKAPI, « RDC : Antonio Guterres demande le renouvellement du mandat de la MONUSCO » in *Radio Okapi* (en ligne), mis en ligne le 19.03.2017, consulté le 22.03.2017, URL : <http://www.radiookapi.net/2017/03/19/emissions/magazine-un/rdc-antonio-guterres-demande-le-renouvellement-du-mandat-de-la>.

RICOEUR P., « L'intervention: entre la souffrance des victimes et la violence des secours » in *Esprit*, Volume 2, n° 199, 1994, pp. 154-159.

RIST G., *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

ROSEN M.D., *Armies of the Young : Child Soldiers in War and Terrorism*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2005.

RUBIN G., « L'économie politique du sexe : transactions sur les femmes et systèmes de sexe/genre » in *Les cahiers du CEDREF* (en ligne), mis en ligne le 26.01.2010, consulté le 18.11.2015, URL : <http://cedref.revues.org/171>.

RUTHERFORD L., « Women, Peace and Security. Examining the Impact of Resolution 1325 on UN Disarmament and Demobilization Programs » in *Queen's Policy Review*, Volume 1, n° 1, 2010, pp. 1-29.

RYFMAN P., « L'action humanitaire non gouvernementale : une diplomatie alternative ? » in *Politique étrangère*, Volume 3, 2010, pp. 565-578.

SAILLANT F., « Présentation : une anthropologie critique de l'humanitaire » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, pp. 25-44.

SALAS D., « L'inquiétant avènement de la victime » in *Sciences Humaines* (en ligne), mis en ligne le 01.12.2004, consulté le 18.11.2015, URL : http://www.scienceshumaines.com/l-inquietant-avenement-de-la-victime_fr_13788.html.

SCHREIER M., « Qualitative Content Analysis » in FLICK U. (éd.), *The SAGE Handbook of Qualitative Data Analysis*, London, Sage Publication Ltd, 2014, pp. 170-183.

SECURITY COUNCIL REPORT, *Children and Armed Conflict, Cross-Cutting Report*, n° 2., June 2015.

SHEPLER S. *et al.*, « Les filles-soldats : trajectoires d'après-guerre en Sierra Leone » in *Politique africaine*, n° 88, 2002, pp. 49-62.

SOMASUNDARAM D., « Child soldiers : understanding the context » in *BMJ*, Volume 324, 2002, pp. 1268-1271.

SOULET M.H., « La vulnérabilité, une ressource à manier avec prudence » in BURGOGNE-LARSEN L. (éd.), *La Vulnérabilité saisie par les juges en Europe*, Paris, Éditions Pedone, 2014.

TOURAINÉ A., *Nous, Sujets Humains*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

TOURÉ M., « La recherche sur le genre en Afrique : quelques aspects épistémologiques, théoriques et culturels » in SOW F. et SOKHNA GUËYE N. (dir.), *Genre et dynamiques socio-économiques et politiques en Afrique*, Dakar, Codesria, 2011, pp. 105-126.

UN DEPARTEMENT OF SOCIAL AND ECONOMIC AFFAIRS, Division for Social Policy and Development, *Peace dialogue*, consulté le 09.01.2015 URL : http://www.un.org/esa/socdev/sib/peacedialogue/soc_integration.htm.

UN DEPARTEMENT OF SOCIAL AND ECONOMIC AFFAIRS, Social Policy and Development Division, *Social integration*, consulté le 09.01.15, URL : <http://undesadspd.org/socialintegration/definition.aspx>.

UNDP (United Nations Development Programme), *Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-combatants. Practice Note*, consulté le 13.03.2017, URL : http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/crisispreventionandrecovery/focus_areas/livelihoods_and_economicrecovery/disarmament-demobilization-reintegration.html.

UNICEF, *Factsheet : Child Soldiers*, consulté le 10.01.15, URL : <http://www.unicef.org/emerg/files/childsoldiers.pdf>.

UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

UNSOM, *Mandate*, consulté le 22.03.2017, URL : <https://unsom.unmissions.org/mandate>.

VAN ACKER F. et VLASSENROOT K., « Les “Maï-Maï” et les fonctions de la violence milicienne dans l’est du Congo » in *Politique africaine*, n° 84, 2001, pp. 103-116.

VERNA G., « Le comportement des ONG engagés dans l’aide humanitaire : Selon leur culture d’origine et les pressions politiques subies » in *Anthropologie et Sociétés*, Volume 31, n° 2, 2007, pp. 25-44.

VIDAL C., « La brutalisation du champ politique ivoirien, 1990-2003 » in *Revue Africaine de Sociologie*, n° 7(2), 2003, pp. 45-57.

WESSELLS M., *Child Soldiers. From Violence to Protection*, Cambridge, Harvard University Press, 2006.

WIDMER E.D., KELLERHALS J. et LEVY R., « Quelle pluralisation des relations familiales ? Conflits, styles d’interactions conjugales et milieu social » in *Revue française de sociologie*, Volume 45, n° 1, 2004, pp. 37-67.

WUBIE H. et TSEGAW Z., *African Union Law Teaching Material* (en ligne), sponsored by the Justice and Legal System Research Institute, 2009, URL : <https://chilot.files.wordpress.com/2011/06/african-union-law.pdf>.

WUILLÈME T., « Michel Foucault, l’herméneutique du sujet », in *Questions de communication* (en ligne), vol. 1, 2002, mis en ligne le 01.03.2002, consulté le 10.03.2017, URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/6522>.

Filmographie

The Testimony, Block Vanessa (dir.), Atria Film et Escape Artists, 2015.

The Child Soldier's New Job, Ellesoe Mads (dir.), Plus Pictures, 2016.

Corpus de documents

ACDI (Agence canadienne de développement international), *Soutien aux anciens enfants soldats. Programmes et guide d'évaluation des propositions*, CD4-23/2005F-PDF, Gatineau, ACDI, 2005.

AMNESTY INTERNATIONAL USA, *Stories from children associated with fighting forces*, mis en ligne 2016, consulté le 29.09.2016, URL : <http://www.amnestyusa.org/our-work/issues/chil-soldiers/sotries-from-children-associated-with-fighting-forces>.

BANGRÉ H., « Les défis du nouveau chef de la Mission des Nations unies en RDC » in *Le Monde*, mis en ligne le 18.11.2015, consulté le 25.11.2015, URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/11/18/les-defis-du-nouveau-chef-de-la-mission-des-nations-unies-en-rdc-4812783_3212.html.

BANGRÉ H., « Pression internationale pour rapatrier en RDC les ex-combattants du M23 » in *Le Monde*, mis en ligne le 24.11.2015, consulté le 25.11.2015, URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/11/24/pression-internationale-pour-rapatrier-en-rdc-les-ex-combattants-du-m23_4816184_3212.html.

BASTICK M. and VALASEK K., *Gender and Security Sector Reform Training Resource Package*, ISBN 978-92-9222-100-3, Geneva, DCAF, 2009.

BASTICK M. and VALASEK K., *Gender and Security Sector Reform Toolkit*, Geneva, DCAF, OSCE/ODIHR, UN-INSRAW, 2008.

BERNAS A., « Des milliers d'enfants soldats toujours impliqués dans les guerres », in *RFI*, mis en ligne le 12.02.2016, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20160212-enfants-soldats-impliques-trentaine-conflits-daech-syrie-soudant-onu-reinsertion>.

BRAECKMAN C., « Bosco Ntaganda devant la Cour pénale internationale » in *Le carnet de Colette Braeckman*, mis en ligne le 01.09.2015, consulté le 19.09.2015, URL : <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2015/09/01/bosco-ntaganda-devant-la-cour-penale-internationale/>.

BRYDEN A., and SCHERRER V., « The DDR-SSR Nexus : Concepts and Policies » in BRYDEN A. and SCHERRER V. (éds.), *Disarmament, Demobilization and Reintegration and Security Sector Reform*, München, LIT Verlag, 2012, pp. 3-27.

BUREAU INTÉGRÉ DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME, *La situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo (RDC) au cours de la période de juillet à décembre 2006*, Division des Droits de l'Homme de la MONUC, Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Nations Unies, 2007.

BUREAU DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES ENFANTS ET LES CONFLITS ARMÉS, *#enfantspassoldat*, New York, Secrétariat de l'organisation des Nations Unies, 2016.

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1990.

- CHELPI-DEN HAMER M., *Réintégration socio-économique des ex-combattants, Région du Pool, République du Congo, Analyse Quantitative*, Washington, Banque internationale pour la reconstruction et le Développement / Banque mondiale, 2012.
- CHILD PROTECTION SUBCLUSTER, *Child Protection in Emergencies (CPiE) Monitoring Fact Sheet*, Geneva, CP Subcluster and UNICEF, 2016.
- CICR, *Standards professionnels pour les activités de protection, édition 2013*, Genève, CICR, 2013.
- CICR, *Child Soldiers and other children associated with armed forces and armed groups*, Geneva, CICR, 2012.
- COALITION TO STOP THE USE OF CHILD SOLDIERS, *Child Soldiers Global Report 2008 Summary*, ISBN 978095416245-0, Coalition to stop the use of child soldiers, 2008.
- Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990.
- CORI (Country of origin research and information), *CORI Country Report Democratic Republic of Congo ; Security Issues, April 2013*, Division of International Protection, UNHCR, 2013.
- CPRU (Conflict Prevention and Reconstruction Unit), *Child Soldiers : Prevention, Demobilization and Reintegration, Dissemination Notes*, Social Development Department, Worldbank, may 2002.
- DEMETRIADES J., *Bridge development-gender. Genre et Gouvernance, Boîte à Outils*, ISBN : 978 185864 576X, London, Institute of Development Studies, 2009.
- DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES, *Manuel de gestion des programmes DDR*, New York, Nations Unies, 2011.
- DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES, *La protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies*, New York, Nations Unies, 2011.
- DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES, *Désarmement, Démobilisation et Réintégration, Guide du cours à distance*, New York, Nations Unies, 2011.
- DIAGNE B., « En Afrique, le phénomène des enfants soldats reste une préoccupation » in *RFI*, mis en ligne le 12.02.2015, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20150212-afrique-le-phenomene-enfants-soldats-reste-une-preoccupation/>.
- ECI (Eastern Congo Initiative), *Landscape Analysis of Community-Based Organizations : Maniema, North Kivu, Orientale and South Kivu Provinces of Democratic Republic of the Congo. Full Report*, Seattle, Eastern Congo Initiative, 2011.
- EURAC (European Network for Central Africa), *EU support to security sector reform in the DRC. Towards an improved governance of Congolese security forces ?*, Bruxelles, EURAC, 2016.
- FINN A., JEFFERSON C., VUSIA S. and YIGA D., *Uganda Demobilization and Reintegration Projet Beneficiary Assessment*, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2012.
- GLOBAL PROTECTION CLUSTER WORKING GROUP, *Handbook for the Protection of Internally Displaced Persons*, Geneva, Global Protection Cluster (GPC), 2010.

GTPE (Groupe de travail sur la protection de l'enfance), *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans les interventions humanitaires (en ligne)*, 2012, mis en ligne le 07.05.2015, consulté le 11.11.2016, URL : http://cpwg.net/minimum_standards/minimum-standards-child-protection-humanitarian-action-cpwg-2012-french/.

HIMBERT S., *Protection de l'Enfance dans les Crises Humanitaires. Manuel méthodologique programmatique*, Lausanne, Terre des hommes, 2013.

HRW (Human Rights Watch), *'We Can Die Too' Recruitment and Use of Child Soldiers in South Sudan*, ISBN 978-1-6231-33092, New York, HRW, 2015.

HRW (Human Rights Watch), *No Place for Children. Child Recruitment, Forced Marriage, and Attacks on Schools in Somalia*, ISBN 1-56432-867-8, New York, HRW, 2012.

INTERAGENCY WORKING GROUP ON UNACCOMPANIED AND SEPARATED CHILDREN, *Alternative Care in Emergencies Toolkit*, London, Save the Children on behalf of the Interagency Working Group on Unaccompanied and Separated Children, 2013.

ISSAT (International Security Sector Advisory Team), *Operational Guidance Note : The Security and Justice Sector Reform Adviser*, Geneva, ISSAT, 2010.

ICG (International Crisis Group), *Sierra Leone : The state of security and governance. ICG Africa Report nr. 67*, Freetown/Brussels, ICG, 2003.

JANIER A., « Les enfants soldats face au défi de la réinsertion » in *Le Monde*, mis à jour le 12.02.2012, consulté le 15.04.2016, URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/02/12/les-enfants-soldats-face-au-defi-de-la-reinsertion_1640159_3212.html.

LAMB G., *Assessing the Reintegration of Ex-Combatants in the Context of Instability and Informal Economics. The cases of the Central African Republic, the Democratic Republic of Congo and South Sudan*, Washington, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2012.

LOREY M., *Child Soldiers. Care & Protection of Children in Emergencies. A Field Guide*, Save the Children Federation, 2001.

LUKANGYU ONESIPHORE B., BALEKEMBAKA MUSAFIRI A. et LODE K. (éds.), *Réinsertion des enfants soldats. Une expérience du Congo, SIK-rapport*, Stavanger-Oslo, Misjonshogskolens forlag, 2007.

McCONNAN I. and UPPARD S., *Children, not Soldiers. Guidelines for working with child soldiers and children associated with fighting forces*, ISBN : 1841870498, London, Save the Children, 2001.

MDRP (Multi-Country Demobilization and Reintegration Program), *Position Paper : Linkages between Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-Combatants and Security Sector Reform*, World Bank, 2003.

MONUSCO, *Les rescapées invisibles. Les filles dans les groupes armés en République Démocratique du Congo : 2009 à 2015*, MONUSCO, 2015.

MÜNGER C., « Der Kongo ist gefangen in seiner Geschichte » in *Tagesanzeiger*, mis en ligne le 26.11.2012, consulté le 18.09.2015, URL : <http://www.tagesanzeiger.ch/ausland/naher-osten-und-afrika/Der-Kongo-ist-gefangen-in-seiner-Geschichte/story/21296829>.

N'DIAYE B., « The Central African Republic » in BRYDEN A. and SCHERRER V. (éds.), *Disarmament, Demobilization and Reintegration and Security Sector Reform*, München, LIT Verlag, 2012, pp. 115-142.

NDUWIMANA D., *Reintegration of Child Soldiers in Eastern Democratic Republic of Congo : Challenges and Prospects. Occasional Paper Series, vol. 4, nr. 2*, Nairobi, IPSTC (International Peace Support Training Center), 2013.

NEPAD (The New Partnership for Africa's Development), *Cadre politique de reconstruction post-conflit en Afrique*, Secrétariat du NEPAD, 2005.

NOSWORTHY D., « Children's Security in Post-Conflict Peacebuilding » in NOSWORTHY D. and GYA G. (eds), *Investing in Children's Security, DCAF-ISIS Europe Joint Report, 2008*, DCAF and ISIS, 2008.

NOSWORTHY D., *Enfants soldats, Questions spécifiques*, ARC (Action for the Rights of Children), 2002.

Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of Children in Armed Conflict, adopté le 25 mai 2000, entrée en vigueur le 12 février 2002.

PERLMUTT B. J., *Maisha's story : Former child soldier reclaims his life in DR Congo*, UNICEF, consulté le 29.09.2016, URL : http://www.unicef.org/protection/drcongo_41224.html.

PERLMUTT B. J., *Masika's story : Child combatant in DR Congo recalls the emptiness of army life*, UNICEF, mis en ligne 11.10.2007, consulté le 04.11.2016, URL : https://www.unicef.org/protection/drcongo_41183.html.

PERLMUTT B. J., *Helping former soldiers plant seeds for the future in DR Congo*, mis en ligne le 02.10.2007, consulté 04.11.2016, URL : https://www.unicef.org/infobycountry/drcongo_41067.html.

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), *République Démocratique du Congo. Evaluation Environnementale Post-Conflit Synthèse à l'intention des décideurs*, ISBN 978-92-807-3227-6, Nairobi, PNUE, 2011.

POTI (Peace Operations Training Institute), *Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) : Principes d'intervention et de gestion au sein des opérations de maintien de la paix, Leçon 1 : L'approche des Nations Unies au DDR*, UN, 2007, accessible en ligne, URL : <http://www.peaceopstraining.org/fr/peacekeeper-training/>.

POURTIER G., « La réinsertion des enfants-soldats en RCA » in *RFI*, mis en ligne le 13.08.2013, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/emission/20130813-reinsertion-enfants-soldats-rca>.

Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés [Principes de Paris], 2007.

RAUPP J., « Die entwaffneten Kinder des Kongo » in *Tagesanzeiger*, mis en ligne le 02.09.2015, consulté le 18.09.2015, URL : <http://www.tagesanzeiger.ch/ausland/naher-osten-und-afrika/Die-entwaffneten-Kinder-des-Kongo/story/20762701>.

RDRC (Rwanda Demobilisation and Reintegration Commission), *Rwanda Demobilization and Reintegration Programme, Annual Activity Report*, Kigali, RDRC, 2013.

RFI, « RCA : des ex-enfants soldats de retour sur les bancs de l'école » in *RFI*, mis en ligne le 25.09.2015, consulté le 29.09.2016, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20150925-rca-ex-enfants-soldats-retour-bancs-ecole>.

RFI, « Enfants-soldats au Soudan du Sud : HRW critique l'inaction de l'Etat » in *RFI*, mis en ligne le 23.02.2015, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20150223-enfants-soldats-soudan-sud-hrw-critique-inaction-etat-enrolement-unicef-enlevement-adolescents>.

RFI, « Mettre fin au recrutement des enfants-soldats, c'est l'objectif d'une conférence régionale au Tchad » in *RFI*, mis en ligne le 07.06.2010, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20100607-mettre-fin-recrutement-enfants-soldats-est-objectif-une-conference-regionale-tchad>.

RFI, « RCA : entre 6000 et 10000 enfants-soldats dans des groupes armés » in *RFI*, mis en ligne le 19.12.2014, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20141219-rca-6000-10000-enfants-soldats-groupes-armes-save-children>.

RFI, « RCA : quand les enfants de Bangui 'jouent' à la guerre » in *RFI*, mis en ligne le 19.09.2014, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20140919-rca-quand-enfants-bangui-jouent-guerre-seleka-anti-bakala>.

RFI, « RDC : les rebelles ougandais de l'ADF recrutent-ils des enfants-soldats ? » in *RFI*, mis en ligne le 11.12.2015, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20151211-rdc-rebelles-ougandais-adf-recrutent-ils-enfants-soldats>.

RFI, « RDC : plus de 2500 enfants-soldats ont rendu les armes » in *RFI*, mis en ligne le 13.09.2013, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20130913-rdc-enfants-soldats-ntumba-mudingayi-ocha-reinsertion>.

RFI, « RDC : près de 600 enfants-soldats libérés depuis janvier 2015 » in *RFI*, mis en ligne le 06.08.2015, consulté le 24.01.2017, URL : <http://www.rfi.fr/afrique/20150806-rdc-pres-600-enfants-soldats-liberes-depuis-janvier-2015>.

SCHERRER V., « The Democratic Republic of the Congo » in BRYDEN A. and SCHERRER V. (éds.), *Disarmament, Demobilization and Reintegration and Security Sector Reform*, München, LIT Verlag, 2012, pp. 143-177.

SIGNER D., « Töte, um nicht getötet zu werden » in *Neue Zürcher Zeitung*, mis en ligne le 04.12.2015, consulté le 04.12.2015, URL : <http://www.nzz.ch/international/naher-osten-und-nordafrika/toete-um-nicht-getoetet-zu-werden-1.18657217>.

STEINVORTH D., « Tausende von Kindersoldaten in Einsatz » in *Neue Zürcher Zeitung*, mis en ligne le 12.05.2015, consulté le 04.12.15, URL : <http://www.nzz.ch/international/naher-osten-und-nordafrika/tausende-von-kindersoldaten-in-einsatz-1.18540993>.

TDRP (Transitional Demobilization and Reintegration Program), *Stabilization and Rehabilitation Needs in the Areas Affected by Lord's Resistance Army*, Washington, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2013.

UN, « The road from soldier back to child. Demobilization and rehabilitation are only the first steps », in *Africa Recovery* (en ligne), Volume 15, n° 3, october 2001.

UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS / DEPARTMENT OF FIELD SUPPORT, *Guidelines on Reinsertion Programmes, Ref. 2014.10*, United Nations, 2014.

UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS / DEPARTMENT OF FIELD SUPPORT, *Standard Operating Procedure. Monitoring and Evaluation for Disarmament, Demobilization and Reintegration*, Ref. 2010.23, United Nations, 2010.

UN DEPARTMENT OF PEACEKEEPING OPERATIONS, *Gender Resource Package for Peacekeeping Operations*, New York, United Nations, 2004.

UNDP (United Nations Development Programme), *Liberia Disarmament Demobilisation and Reintegration Programme (DDRR) Activity Report*, United Nations Development Programme Administered Trust Fund, 2004.

UNDP, Bureau for Crisis Prevention and Recovery, *How to Guide Monitoring and Evaluation for Disarmament, Demobilization and Reintegration Programmes*, New York, UNDP, 2009.

UNDP (United Nations Development Programme), *Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-combatants. Practice Note*, consulté le 13.03.2017, URL: http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/crisispreventionandrecovery/focus_areas/livelihoods_and_economicrecovery/disarmament-demobilization-reintegration.html.

UNICEF, *Examen stratégique décennal de l'étude Machel. Les enfants et les conflits dans un monde en mutation*, ISBN : 987-92-806-4363-0, New York, UNICEF, 2009.

UNICEF, *Former child soldiers trade guns for textbooks in rural Southern Sudan*, mis en ligne le 15.10.2007, consulté le 04.11.2016, https://www.unicef.org/education/sudan_41210.html.

UNICEF, *Guide to the optional Protocol on the involvement of children in armed conflict*, New York, UNICEF, 2003.

UNITED NATIONS INTER-AGENCY WORKING GROUP ON DISARMAMENT, DEMOBILIZATION AND REINTEGRATION, *The Integrated DDR Standards, Operational Guide and Briefing Note for Senior Managers* (en ligne), UNDDR, consulté le 25.03.2017, URL : <http://www.unddr.org/iddrs.aspx?&lang=fr>.

VERHEY B., *Going Home, Demobilising and reintegrating child soldiers in the Democratic Republic of Congo*, London, Save the Children, 2003.

VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES GERMANY, *Supporting Social Economic Reintegration of Children Affected by Conflict (SSERCAC) Progress Report*, New York, UNICEF, 2015.

WAR CHILD, *Hannah's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <http://www.warchild.org.uk/impact/stories/hannah>.

WAR CHILD, *Agnes's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/agnes-story>.

WAR CHILD, *Andrew's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/andrews-story>.

WAR CHILD, *Anne-Therese's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/impact/stories/anne-therese>.

WAR CHILD, *Bernadette's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/bernadettes-story>.

WAR CHILD, *Charles' story*, mis en ligne le 18.12.2012, consulté le 29.09.2016, URL : http://warchild.ca/justice/charles_story/.

WAR CHILD, *Lawrences' story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/lawrence-story>.

WAR CHILD, *Okello's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/okellos-story>.

WAR CHILD, *William's story*, mis en ligne en 2014, consulté le 29.09.2016, URL : <https://www.warchild.org.uk/what-we-do/impact/stories/williams-story>.

ZASLAWSKI V., « Alles, nur bitte kein Mitleid » in *Neue Zürcher Zeitung*, mis en ligne le 27.09.2013, consulté le 04.12.2015, URL : <http://www.nzz.ch/schweiz/alles-nur-bittekein-mitleid-1.18157161>.

Tables des figures

Table 1 : Nombre de documents selon le type et les acteurs	17
Figure 1 : Distribution des types de documents selon le pays traité.....	18
Figure 2 : Conditions et manières d'enrôlement.....	32
Figure 3 : Les points d'interconnexion des espaces.....	40
Figure 4 : Dynamique relationnelle.....	57
Figure 5 : Les directions des mesures internationales.....	67
Figure 6 : La complémentarité des mesures internationales.....	81
Figure 7 : Les enjeux du terrain dans l'établissement des mesures.....	100

Sigles et acronymes

AJ	Articles de journaux
ARC	Action for the Rights of Children
ARS	L'Armée de Résistance du Seigneur
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CPRU	Conflict Prevention and Reconstruction Unit
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées
DDR	Démobilisation, désarmement et réintégration
EURAC	Réseau européen pour l'Afrique Centrale
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
GP	Guides et outils pratiques
GTPE	Groupe de travail sur la protection de l'enfance
HRW	Human Rights Watch
IDDRS	Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration
MDM	Médecins du monde
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo
MSF	Médecins sans frontières
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RA	Rapports d'activité
RCA	République centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RFI	Radio France Internationale
RR	Rapports de recherche
SI	Standards internationaux
Tdh	Terre des hommes
TE	Témoignages
UN	United Nations
UNDDR	Centre de ressources sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration des Nations Unies
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSOM	United Nations Assistance Mission in Somalia
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

Annexes

Annexe 1 : La stratégie d'enquête

Concept	Quoi ?	Où ?	Comment accéder	Comment je motive ?	Comment récolter ?	Quand	Problèmes envisagés	Solutions envisagées
Saisir les caractéristiques individuelles influençant la socialisation au groupe.	<p>1. Caractéristiques individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Age • Genre • Statut socio-économique / Parcours individuel • Motivation personnelle • Conditions physiques • Conditions psychiques (troubles psychologiques) <p>Vulnérabilité : Quels sont les caractéristiques qui mettent les enfants dans une position vulnérable quant au « potentiel » de recrutement par des groupes armés ? Ont-ils des liens familiaux ? Région d'origine ? Quel âge, genre, physique ?</p>	<p>Différentes organisations nationales et internationales qui sont impliquées dans les programmes de réintégration des enfants soldats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes. • Maison de transition qui accueille les enfants démobilités • Rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, témoignages, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Archives organisations accessibles (ex. Tdh) pour obtenir des rapports • Demandes par E-Mail 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	07-12/2016	<p>Risque d'obtenir des résultats déjà traités ou d'avoir des organisations qui travaillent dans divers pays et qui fournissent des données de ces divers pays</p>	<p>Analyser en fonction de la question de recherche et prendre conscience des biais et des limites du travail</p>
	<p>2. Rôle occupé : Quel sont les rôles que les enfants soldats occupent au sein du groupe armé ? Quelle est leur fonction ? Sont les rôles distribués à partir de caractéristiques propres à un enfant ? Quelles sont les qualités rattachées à un rôle ? Différences selon l'âge ? Différences selon le physique ou le genre ? Quelle est l'importance de ce rôle pour le fonctionnement du groupe ? Quels sont les rôles les plus recherchés par le groupe armé ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porteurs • Domestique • Cuisine • Combattant • ... 	<p>Différentes organisations nationales et internationales qui sont impliquées dans les programmes de réinsertion des enfants soldats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes sans être acteur actif dans la réinsertion. • Rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, témoignages, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Bibliothèques • Archives organisations accessibles (ex. Tdh) pour obtenir des rapports • Demandes par E-Mail 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires. • Grille de lecture et d'analyse 	07-12/2016	<p>Risque d'obtenir que des rôles « standards » et non pas toutes les possibilités. Difficultés de trouver assez d'informations sur les rôles « moins connus » comme exemple les porteurs, les cuisiniers, etc.</p>	<p>Envisager de faire un questionnaire par mail avec des personnes des organisations pour compléter les informations récoltées.</p>

Comprendre les deux statuts d'un enfant soldat	<p>3. Socialisation au groupe : Quelles sont les méthodes les groupes armés appliquent pour transmettre la mentalité aux « nouveaux » enfants soldats ? Quelle formation pour quel rôle ? Y-a-t-il des rites? Y-a-t-il des moments « tournants » pour les enfants soldats (ex. moments de rupture de personnalité par des pratiques deshumanisantes) ? Quels sont les discours mis en place ? Comment les enfants soldats réagissent (à fur et à mesure) à ces discours ? Quelles sont les justifications données par les enfants soldats pour légitimer l'appartenance au groupe armé ? Y-a-t-il des relations amicales, etc. au sein du groupe ? Quels autres types de relations existent ? Y-a-t-il des contrôles qui s'effectuent et comment ? Comment les enfants soldats perçoivent le groupe ? Quel est le lien envers le groupe ? Combien de temps un enfant passe dans le groupe armé ? A-t-il du commettre des crimes contre la société civile ?</p>	<p>Différentes organisations nationales et internationales qui sont impliquées dans les programmes de réinsertion des enfants soldats. Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes sans être acteur actif dans la réinsertion. Rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, témoignages, etc.</p>	<p>Organisations actives dans des régions d'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Bibliothèques • Archives • Passer aux organisations accessibles pour obtenir des rapports • Demandes par E-Mail 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Des données pas mentionnées dans des rapports officielle</p>	<p>Demander des organisations pour des rapports intermédiaire notamment des psychologues / santé mentale, etc. Envisager de contacter des spécialistes et des professionnels travaillant sur cette thématique ou qui ont travaillé dans ce domaine. Compléter avec un questionnaire par mail s'ils sont à distance ou alors les rencontrer s'ils sont sur place.</p>
<p>1. Représentation collective des enfants soldats : Comment la société civile perçoit les enfants soldats ? Quelles sont les émotions liées aux ES ? Quelles sont les caractéristiques associées aux ES ? Quels sont les actes associés aux enfants soldats ? Est-ce qu'ils ont vécu une attaque par des ES ? Sont-ils (partie de la société) victimes des ES ? Que disent-ils sur les garçons dans les groupes armés ? Que disent-ils sur les filles dans les groupes armés ? Y-a-t-il une différence entre enfants soldats et soldats adultes ? Est-ce que le temps passé au sein du groupe joue un rôle ? Est-ce que les enfants soldats sont perçus comme responsable de leur acte ? Quelles sont les caractéristiques qui rendent l'enfant innocent et/ou coupable ? / victime/ bourreau ?</p>	<p>Différentes organisations nationales et internationales qui sont impliquées dans les programmes de réinsertion des enfants soldats. Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes sans être acteur actif dans la réinsertion. Evaluation du contexte, Rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, articles scientifiques, évaluation, témoignages, etc.</p>	<p>Organisations actives dans des régions d'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Littérature/Bibliothèques • Archives • Passer aux organisations accessibles pour obtenir des rapports • Prise de contact avec des experts / demande par E-Mail • Rapports d'évaluation du contexte autour des DDRR 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Difficulté d'accéder à ces rapports intermédiaires si on n'est pas sur place et qui sont très confidentiel. De plus difficile d'avoir l'avis ou les représentations de la société sur les enfants soldats.</p>	<p>Voir si je trouve ces données dans la littérature accessible sur internet / livres / rapports officielle etc. Essayer de recueillir les données dans ces travaux déjà publiés.</p>	

<p>2. Société : Reconnaissance en tant que victime : Quelles sont les mesures / programmes d'aide mis en place pour soutenir la société civile ? Capacity building ? Dans quel domaine ces programmes sont-ils mis en place (santé, éducation, etc.) ? Quels types d'infractions sont reconnus par ces programmes ? Y-a-t-il un discours des autorités ou des organisations internationales sur la société civile ? Comment est l'accès aux programmes mis en place ? Qui sont les bénéficiaires principaux (femmes, enfants, hommes, personnes âgées) ? Comment les membres de la société civile parlent-ils de leur situation ? Quelles sont les caractéristiques d'une victime ? Lien avec la responsabilité ? (exemple : « c'est sa faute parce que ... »)</p>	<p>• Représentant de la société civile (via témoignage, textes, etc.) • Représentant des organisations nationales et internationales et des organisations de « dénonciation » • Evaluation du contexte, • Politiques publiques, Lois, Programmes et mesures mis en place, Articles de journal, médias, rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, articles scientifiques, évaluation, témoignages, etc.</p>	<p>Organisations actives dans des régions d'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations internationales 	<p>Souligner les bénéficiaires pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Difficile de capter les sentiments individuels / psychologiques d'une victime et d'entendre leur voix.</p>	<p>Se limiter aux rapports officiels où la notion de victime est déjà définie selon des critères reconnus ou alors passer par des organisations qui se spécialisent dans la reconstruction des communautés post-conflit, mais aussi les associations d'aide juridique et d'aide aux victimes qui supportent les victimes à revendiquer leurs droits / aide/reconnaissance en tant que victime.</p>
--	--	---	--	--	---	-------------------	---	--

	<p>3. Enfant soldat : Reconnaissance en tant que victime : Quelles sont les pratiques / crimes que les enfants soldats ont du subir par le groupe armé ? Quelles contraintes pèsent sur les enfants soldats au sein du groupe ? Y-a-t-il des relations de dépendance / de force au sein du groupe, limitant le choix des enfants ? Quel traitement est reconnu comme crime par la société / loi / convention ? Quelles sont les conséquences de ces traitements ? Physique, psychologique, émotionnel, etc. ? Comment perçoit la société civile les traitements sur les enfants soldats ? Sont ces traitements connus ? Comment les organisations reconnaissent les maltraitements des ES ? Quelles mesures de soutien sont mises en place ? Quelles politiques adoptées ? Conventions internationales ? Comment les enfants soldats parlent de leur situation ? Se reconnaissent-ils en tant que victime ? Cette reconnaissance est en lien avec le rôle occupé au sein du groupe ?</p>	<p>Organisations actives dans des régions d'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Experts sur la question « children and armed conflicts » • Différentes organisations nationales et internationales qui sont impliquées dans les programmes de réinsertion des enfants soldats. • Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes sans être acteur actif dans la réinsertion. • Evaluation du contexte, Politiques publiques, Lois, Convention (CRC), Programmes et mesures mis en place, Articles de journal, médias, rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, articles scientifiques, évaluation, témoignages, etc. 	<p>Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations internationales 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	
	<p>4. Représentation collective de bourreau : Quels sont les crimes perçus comme non-pardonnable ? Quelle est la différence entre un criminel et un enfant soldat ? Quelles sont les caractéristiques qui font un bourreau ? Y-a-t-il une différence entre les crimes commis par un criminel « normal » et un enfant soldat ?</p>	<p>Organisations actives dans des régions d'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différentes organisations nationales et internationales qui sont impliquées dans les programmes de réinsertion des enfants soldats. • Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes sans être acteur actif dans la réinsertion. • Experts de DDRR / post-conflit • Evaluation du contexte, Politiques publiques, Lois, Convention (CRC), Programmes et mesures mis en place, Articles de journal, médias, rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, articles scientifiques, évaluation, témoignages, etc. 	<p>Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations internationales 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Difficulté de trouver ces données dans des rapports et des documents officiels.</p> <p>Essayer de dégager les crimes mentionnés dans les rapports et les valeurs qui y sont associées. Essayer de contacter des professionnels pour compléter les informations via un questionnaire (possibilité de créer un questionnaire en ligne et d'envoyer un lien aux personnes)</p>

<p>Comprendre les enjeux autour de la réconciliation et de la réinsertion</p>	<p>5. Stratégie de conscientisation au double statut : Comment les programmes de DDRR et les organisations nationales et internationales prennent en compte le travail de sensibilisation ? Y-a-t-il des activités de sensibilisation de la population ? Quelles sont ces activités ? Au-delà de la société ? Après des enfants soldats mêmes ? Comment les programmes prennent en compte le passé individuel des enfants lors de la sensibilisation ? Comment envisager les stratégies de réinsertion ?</p>	<p>Organisations actives dans des régions d'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations internationales 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Il n'est pas forcément clair si les organisations incluent cet aspect dans leurs stratégies de réinsertion, difficultés d'obtenir des rapports / documents des organisations (pas de réponses).</p>	<p>Même une absence de cette conscientisation est un résultat, relancer les personnes pour les rapports.</p>
<p>Comprendre les enjeux autour de la réconciliation et de la réinsertion</p>	<p>1. Saisir l'état de la société post-conflit (contexte général) : Quel est l'état des institutions publiques ? Accès au service de santé, éducation, alimentation, etc. ? Quel est l'état du gouvernement ? Quel type de gouvernement ? Classement par la communauté internationale ? Présence des organisations humanitaires ? Domaine d'intervention ? Y-a-t-il des politiques reconstructives mises en place ? Quel est l'état de la structure juridique ? Y-a-t-il un système de justice mis en place ? Taux de crimes ? Quelles sont les conditions de vie de la société ? Nombre de personnes déplacées ? Dénonciation des crimes commis par les bourreaux ?</p>	<p>Organisations actives dans des régions d'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations nationales et internationales • Politiques publiques • Lois 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Il n'est pas forcément clair si les organisations incluent cet aspect dans leurs stratégies de réinsertion, difficultés d'obtenir des rapports / documents des organisations (pas de réponses).</p>	<p>Même une absence de cette conscientisation est un résultat, relancer les personnes pour les rapports.</p>

<p>2. Représentation et les systèmes de valeur : Comprendre les représentations collectives liées aux filles et aux garçons. Quelles sont les caractéristiques associées aux filles (pureté, épouse, mère, etc.) ? Quelles sont les valeurs cachées derrière ces caractéristiques ? Quelles sont les contraintes de la société ? Quelles sont les images de femmes/hommes véhiculés par les institutions ? Y-a-t-il des programmes d' « empowerment » ? Quelle place prend l'enfant dans une famille/société ? A-t-il des tâches spécifiques ? Fonction / place dans la famille ? Place de l'enfant / fille / garçon dans les traditions et culture ? La souillure existe-elle ? Que représente un « bon garçon » ? Que veut dire une « bonne fille » ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes organisations nationales et internationales. • Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes sans être acteur actif • Si possible : représentant de la société civile • Des mouvements / collectifs de la société civile (association des femmes, etc.) • Evaluation du contexte, Politiques publiques, Lois, Programmes et mesures mis en place, Articles de journal, médias, rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, articles scientifiques, évaluation 	<p style="text-align: center;">Organisations actives dans des régions d'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations nationales et internationales • Politiques publiques • CDE 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Pas de réponses des « experts », difficultés de contacter des associations locales.</p> <p>Voir si je tro d'autres personnes ou une porte d'entrée. Fai des questionnaires courts et clairs Relancer « gentiment » et souligner l'utilité pour eux-mêmes.</p>
<p>3. Reconnaissance en tant que victime : Comprendre si et comment la société civile revendique d'être reconnue comme victime des conflits. Y-a-t-il des revendications publiques ? Quel est le discours des représentants de la société civile ? Y-a-t-il des demandes de justice, des accusations, des tribunaux ? Quelles sont les mesures mises en place pour soutenir les victimes ? Victime de quel type d'infraction ? Quels sont les besoins exprimés par la société civile ? Quelles sont les conséquences psychologiques du conflit sur la société civile ? Y-a-t-il une aide adéquate pour cela ? Comment soutenir une réconciliation ? Quelles sont les punitions pour les bourreaux ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes organisations nationales et internationales. • Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes sans être acteur actif • Les gouvernements • Des mouvements / collectifs de la société civile (association des femmes, etc.) • Evaluation du contexte, Politiques publiques, Lois, Programmes et mesures mis en place, Articles de journal, médias, rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, articles scientifiques, évaluation 	<p style="text-align: center;">Organisations actives dans des régions d'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations nationales et internationales • Politiques publiques 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Difficulté d'accéder à des rapports confidentiel</p> <p>Eventuellement mener un Skype / questionnaire pour accéder à des données. Essayer de trouver d'autres personnes de contact/ porte d'entrée.</p>

<p>4. Réconciliation : Comprendre le processus de réconciliation entre la société civile et les anciens enfants soldats, notamment avec les familles. Quelles sont les étapes d'une réconciliation ? Dans quelles mesures les deux parties sont des acteurs actifs ? Qui sont les acteurs qui encadrent le processus de réconciliation ? Quelles sont les difficultés ? Quel est le nombre des reconnections familles/anciens enfants soldats ? Y-a-t-il des statistiques sur le taux de récidive des anciens enfants soldats ? Quels sont les défis rencontrés après le reconnexion ?</p>	<p>• Différentes organisations nationales et internationales. • Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes sans être acteur actif</p> <p>• Les gouvernements • Des mouvements / collectifs de la société civile (association des femmes, etc.) • Evaluation du contexte, Politiques publiques, Lois, Programmes et mesures mis en place, Articles de journal, médias, rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, articles scientifiques, évaluation</p> <p>• Maison de transition</p>	<p style="text-align: center;">Organisations actives dans des régions d'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internet • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations nationales et internationales • Politiques publiques 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Difficile d'avoir la voix de la société civile</p>	<p>Essayer de faire ressortir cela à travers des rapports récoltés.</p>
---	---	---	--	---	-------------------	---	---

<p>5. Réinsertion : Comprendre les étapes et les préparations de la réinsertion. Quelles sont les activités des sensibilisations auprès de la population et des enfants soldats ? Quel est le discours mené ? Quels arguments mobilisés ? Par quel biais sont distribués les informations ? Quel rôle du gouvernement ? Quelles sont les activités concrètes au sein des programmes DDRR pour les enfants soldats (activités psychosociales, éducation, médical, etc.) ? Quelles sont les méthodes pour gérer le passé violent des deux parties ? Comment prendre en compte la diversité des passés des deux parties ? Comment gérer les tensions de réinsérer un bourreau dans une société de victimes ? Quel importance accordé à la reconnexion avec la famille pour une réinsertion réussite ? Quelles capacités sont considérées comme nécessaires pour envisager une réinsertion ? Taux de réussite ? Quelles sont les difficultés principales ?</p>	<p style="text-align: center;">Organisations actives dans des régions d'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différentes organisations nationales et internationales. • Egalement des organisations de « dénonciation » (ex. HRW) qui font des études sur les programmes sans être acteur actif • Les gouvernements • Des mouvements / collectifs de la société civile (association des femmes, etc.), des programmes de réinsertion • Evaluation du contexte, Stratégies des organisations de réinsertions, analyse des outils des organisations, Politiques publiques, Lois, Programmes et mesures mis en place, Articles de journal, médias, rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, articles scientifiques, évaluation, témoignages, etc. • Maison de transition 	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations nationales et internationales • Politiques publiques 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire. Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	<p>07-12/2016</p>	<p>Difficulté de connaître la réinsertion à « long terme », avoir la voix de la société civile</p>	<p>Essayer d'avoir des contacts avec des responsables des centres / des programmes</p>
---	--	--	--	---	-------------------	--	--

	<p>6. Programme de réinsertion : Comprendre les enjeux et les démarches effectués par les programmes de réinsertion. Quels sont les outils, les directives utilisés par les programmes de réinsertion ? Quels sont les enjeux majeurs, les points centraux des programmes ? Comment prennent-ils en compte le passé des enfants soldats ? Quelle marge de manœuvre ont-ils de prendre en compte des cas spécifiques ? Quelles sont les situations « typiques » ? Quels sont les besoins exprimés par les enfants soldats ? Quelles sont les spécificités de ces derniers (par rapport aux adultes) ? Combien d'enfant y-a-t-il dans un programme ? Combien de professionnels ? Quelles sont les activités dans le programme ? Les objectifs et les défis ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de réinsertion, centre de transition • Evaluation du contexte, Stratégies des organisations de réinsertions, analyse des outils des organisations, Politiques publiques, Lois, Programmes et mesures mis en place, Articles de journal, médias, rapports généraux sur les enfants soldats des organisations concernées, statistiques, informations contextuelles, articles scientifiques, site internet des organisations, livres, articles scientifiques, évaluation, témoignages, etc. 	Organisations actives dans des régions d'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Internet • Littérature/Bibliothèques • Archives • Organisations nationales et internationales • Politiques publiques 	<p>Souligner les bénéfices pour les organisations, notamment une analyse des programmes de réinsertion. Proposition d'une présentation des résultats obtenus à la fin du mémoire.</p> <p>Egalement souligner le traitement confidentiel des données et le respect de l'anonymat des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données secondaires • Grille de lecture et d'analyse 	07-12/2016	<p>Difficulté d'accéder aux documents</p>	<p>Essayer diverses organisations, peut-être avec un siège en suisse pour avoir une porte d'entrée, relancer régulièrement, etc. souligner le bénéfice pour les organisations d'avoir un travail portant sur cette thématique</p>
--	---	--	--	--	---	---	------------	---	---

Annexe 2 : Grille de lecture et d'analyse

Axes	Catégorie	Sous-catégorie I	Sous-catégorie II	Explication
Socialisation au groupe	Caractéristiques individuelles			âge, genre, statut socio-économique, motivation personnelle, conditions physiques, conditions psychiques, scolarisation, lien de parenté, famille en vie, lieu d'habitation (campagne/ville)
	Rôle occupé			Rôle occupé dans le groupe armé (soldat, porteur, cuisinier, femme de soldat, domestique, messenger, espion, bouclier, esclave sexuel, etc.)
	Recrutement			Comment les enfants se retrouvent au sein du groupe armé
	Socialisation au groupe	Pratiques d'apprentissage		Formation en tant que membre du groupe armé, utilisation des armes, apprentissage des méthodes de cuisiner, construire, entretenir la vie du groupe, apprentissage des techniques de guerre, exercice pratique, formation physique, apprentissage des règles, de la hiérarchie, du fonctionnement.
		Pratiques deshumanisantes		Abus sexuels, maltraitance physique et psychiques, forcer à commettre un premier crime (pillage, viol, exécution, etc.), Exécutions des membres de la famille, etc.
Double statut	Représentation des enfants soldats	Représentation comme victime		des victimes, des enfants, leurs filles et garçons: besoin d'aide, sont des êtres innocents, besoin de parents, d'une famille, d'une éducation, sentiment d'aide et de soutien, faire référence à ses propres enfants, penser en tant que mère/père/soeur/frère, etc., des enfants perdus, etc.
		Représentation genrée		Les filles mariées dans la brousse, honte, souillure, indigne, désrespect des parents, impudiques, etc. qu'est-ce qu'est un garçon.
		Contraintes individuelles		Sentiment de honte, de peur, de dégoût de soi-même qui va éviter que l'ES rentre, n'est pas digne de sa famille, crainte que personne ne l'accepte au retour. Traumatisme des ES: difficulté de ressentir de l'empathie, des émotions, de suivre les relations sociales hors groupe, méfiance manque de confiance, trouble de sommeil, dépendance de drogue, etc.
		Contraintes contextuelles		Contrôle social dans le groupe (hiérarchie, système de mérite, menace, isolation de la société, fermeture sur soi, endoctrinassions, orphelins, groupe armé comme famille, pertes de repère, situations d'instabilité politique du pays), etc. Dépendance au groupe, pour la nourriture, sécurité, hébergement,

				drogue, psychologiquement, etc.
		Mesures nationales et internationales		Mesures mises en place pour les enfants soldats
		Représentations comme bourreau		Danger potentiel, un risque, des traîtres, des bourreaux, des criminels, non-éduqué, souillure, une mauvaise personne, inhumain, irrémédiable, incivil, meurtrier, inutilité pour la société, charge pour la société, etc., sentiment de peur, de crainte, de vengeance et de punition, etc. Mais aussi représentation de bourreau des Groupes armés en général (sachant que les enfants en fait partie)
Victimisation de la société		Mesures nationales et internationales		Programme étatique / des organisations nationales et internationales visant à reconstruire des villages, programme de empowerment, capacity building, aide d'urgence à la société, nourriture, médicale, infrastructure, aide à plus long terme, reconstruction des communautés, des écoles, des pratiques génératrices de revenu, soutien médical et psychologique, soutien financier par le gouvernement pour des projets dans les communautés, accès à l'éducation, disponibilités des infrastructures, du matériel et des professionnels
		Besoins / Représentations	Femmes/filles	en lien avec la guerre (viol, VIH, perte d'enfants, maris, terres), etc.
			Hommes	Manque de revenu, perte de la famille, manque de travail, manger, maladie, etc.
			Enfants	Perte de parents, perte de repère, malnutrition, traumatisme, manque d'éducation, manque de travail, etc.
			Personnes âgées	Problèmes des personnes âgées (manque de soutien, manque d'aide médical, perte des proches), etc.
Représentation générale du bourreau				Type de crime impardonnable (meurtre, viol, mutilation, exécution, abus sexuel), crime plu léger/pardonnable (vol, messenger pour GA, espions, escroqueries), qui donne les ordres, responsabilité, motivation personnelle ou du groupe (motivation économique, meurtrière, raison individuelle, etc.), crime commis pour survivre (voler de la nourriture, des vêtements, etc.), type de victime du crime (femme, enfants, personnes âgées, innocents, homme) etc.
Sensibilisation / conscience au double statut		Sensibilisation du gouvernement		Sensibilisation du gouvernement aux enfants soldats et à l'impact du conflit sur la population civile et le gouvernement même
		Sensibilisation des ES / combattants		Travail de sensibilisation auprès des enfants démobilisés (informer sur leur

				droit, soutien psychologique, thérapie, tracer leur vécu, expliquer qu'ils sont aussi des victimes), etc.
		Sensibilisation de la société		Stratégie de sensibilisation de la société aux enfants soldats: taille des groupes, caractéristiques mis en avant par la sensibilisation (vulnérabilités des enfants, recrutements forcé/contraint, abus, soumission au groupe, violences subies, menaces, dépendance)
		Stratégies des institutions		Institutions impliqués dans la sensibilisation, ampleur des événements, fréquence, dans les lieux ruraux, dans les villes, sensibilisation aux droits de l'enfant, communication directe, utilisation des médias, prise en compte et sensibilisation aux abus sexuels, esclavage sexuel, souillage, traumatisme lié aux crimes, approche de santé mentale, échanges entre ES et société, traçage des familles des ES, favoriser le dialogue assisté, etc.
Réconciliation et réintégration	Aide aux victimes			<p>Mesures, aide et reconnaissance des victimes par le biais des diverses mesures mise en place (comme l'appareil juridique) qui permettent de demander justice et ainsi reconnaître la victime en tant que telle.</p> <p>Associations des femmes, de veuves, victimes de guerre, système d'entre-aide dans les communautés, activiste, lobbyiste, représentations dans le gouvernement, recours aux organisations non-gouvernementale, rapports et publications des ONG/OI, reconnaissance au niveau internationale, pression sur le gouvernement, accusations juridiques, procès juridiques (pour quel crime: viol, meurtre, pillage, etc.), responsabilisation des groupes armés (de l'état et des rebelles), soutien aux victimes (alimentaire, psychologique, financier, approche santé mentale, groupe de pairs, participation gratuite, soutien dans la reconstruction, etc.), Type de victime (vol, meurtre, abus sexuels, violence, viol, mutilation, etc.) accusation de crimes, mesures mises en place (identifier, témoignage, assistance juridique, protection juridique, anonymat, risque de stigmatisation, etc.), sanction des bourreaux, peine de prison, amende, travail d'intérêt, justice restauratrices, etc.</p>
	Société (post-) conflit	Déplacement		Déplacement de personnes, internes, externes, camps de réfugiés, etc.
		Criminalité		Taux de criminalité, nombre de vol, de braquage, menace, meurtre,

			<p> cambriolage, viol, enlèvement, enfants dans la rue, sans domicile, infanticide, abus de drogue, etc.</p>
		Accès aux besoins	<p> Accès à la SANTE (hôpital, suffisamment de personnel, infrastructure, nombre dans le pays, système de santé payable, accessibilité pour la pop rurale, éducation à la santé, information sur les maladies fréquentes, prévention, grosses chez les jeunes, VIH, avortement, chiffres officielles?, etc.),</p> <p> Accès à l'EDUCATION (Ecoles, professeurs, nombre d'écoles, distribution dans le pays, campagne/ville, conditions d'accès, frais d'inscriptions, possibilité d'envoyer à l'école -> force de travail en moins à la maison, etc.), Système SANITAIRE (accès à l'eau propre, connaissance des mesures hygiéniques, installation sanitaire de base, etc).</p> <p> ALIMENTATION (capacité d'alimenter, suffisamment de nourriture, champs à cultiver, diversification alimentaire, bétail, système d'entre-aide entre voisin, prix dans les villes, etc.)</p> <p> Système JURIDIQUE (accès à des assistants juridiques, accès à la justice, juges, tribunal, corruption, informations des gens sur leur droit, police fonctionnel, etc.)</p>
		Etat de gouvernance	<p> Forme du gouvernement (existant ou non, dictature, autocratie, gouvernement de transition, démocratie, organisation des élections, collaboration avec les institutions internationales, présence des organisations humanitaires, projet de reconstructions, projet de renforcement des communautés, développement des secteurs: agriculture, industrie, etc., alimentation, autosuffisance, etc.).</p>
	Démobilisation et réintégration	Stratégie de réintégration	<p> Stratégie d'avancement progressive vers la vie en société.</p> <p> 1/ Reconnaissance du passé, processus de réparation, demander le pardon, santé mentale, reconnaître ses actes, responsabilité, comprendre le rôle des groupes armée (recrutement, pratiques, idéologies, menaces, contrôle contrainte, violence, etc.)</p> <p> 2/ Formation scolaire, formation professionnelle, activité de groupe (sport, danse, théâtre, etc.)</p>

				<p>3/ Reconnexion avec la société, discours entre enfant et société, rencontre en groupe, travail d'intérêt commun, présence d'un programme près d'un village, etc., interactions quotidienne avec la population, prendre des utilités, fonctions</p> <p>Préparation de réinsertion: Phase de réinsertion institutionnalisée, organisation des séances, des thérapies, nombre de combattants dans le programme, nombre de filles etc. Mobilisation de la communauté, reconnexion avec la famille/proches/communauté, prise en compte de la tradition, la culture, pratiques génératrices de revenue.</p>
		Réconciliation		Ouverture des deux récits, échanges des peurs, des accusations, demander pardon, pardon des infractions commis, pardon d'avoir abandonner, pardonner les crimes commis, gestion de la réconciliation, parties impliqués, rôles des parties, besoins des parties, etc.
		Conditions contextuelles		Nécessité pour envisager une réinsertion (contexte, politique, présence des organisations, infrastructure, etc.)
		Discours officiels		Argument de réinsertion, argument sécuritaire, prévention de guerre, enfants comme victime, enfants comme future, droits de l'homme, protection, circulation des informations par évènements, radios, journaux, communiqués, etc.
	Programme de réintégration	Difficultés		Incapacité de trouver des familles, impossibilité de pardonner, orphelins, exclusion de la famille, honte, peur, jugement, stigmatisation, etc., difficulté organisationnelle, financières, etc. Difficultés entre les deux groupes (ES, société), sentiment de vengeance, haine, frustration, peur, regret, culpabilisation, etc.
		Abus récoltés		Abus récoltés parmi les enfants soldats comme victime.
		Objectifs		Objectifs de réinsertion à long terme, réinsertion politique, économique et social
		Organisation		Structures, indicateurs, organisations Organisation qui gère quoi, quelles sont les directives utilisé, formations du personnels aux spécificités des ES (genre, violence, culture, tradition, contexte, etc.),
Autre				Autres informations

Déclaration sur l'honneur

Je déclare sur mon honneur que j'ai accompli mon mémoire de Master seule et sans aide extérieure non autorisée.



Charlotte Gisler

Genève le 27 juin 2017

CHARLOTTE GISLER

Née le 02.02.1991

Rue Jean-Gutenberg 3 – 1201 Genève – Suisse
charlotte.gisler@gmail.com | +41 79 435 51 58

FORMATION

- 2014 -2017 UNIVERSITE DE FRIBOURG, Fribourg, Suisse
Master spécialisé en Ethique, Responsabilité et Développement
- 2010 – 2014 UNIVERSITE DE GENEVE, Genève, Suisse
Bachelor en Sociologie
Travail de Bachelor: **La prison, agent de socialisation**

STAGES ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- 01/2017 – présent **Terre des hommes, Lausanne (CH)**
Consultante bénévole en recherche
Sujet : Etablissement d'un guide de bonnes pratiques en matière de justice juvénile en Afrique de l'Ouest.
- 09/2014 - présent **Prison Research Group, Université de Berne, Berne (CH)**
Assistante-étudiante de recherche
Sujet : 1) Evaluation d'une Fondation oeuvrant pour le maintien du lien familiale malgré la prison. 2) Mandat de recherche par l'UNRISD sur l'aide sociale et les politiques de réhabilitation des détenus au Canada, en Norvège, en Malaisie et au Japon.
- 07/2015 – 02/2016 **Fondation DiDé (Dignité en Détention), Kigali (RW)**
Evaluation d'un projet de développement dans le cadre du Master à l'Université de Fribourg
Sujet : Evaluation d'un projet de développement qui vise à améliorer la santé mentale des détenus mineurs au Rwanda.
- 02/2013 – 12/2015 **Pilet & Renaud, Genève (CH) : Traductrice pour correspondances AL/FR**
- 03/2015 – 10/2015 **Université de Berne, Département de droit pénal et de Criminologie, Berne (CH)**
Assistante-étudiante de recherche qualitative
Sujet: Evaluation de la LAVI (loi sur l'aide aux victimes) mandaté par l'OFJ.
- 10/2014 – 04/2015 **Université de Genève, Centre interfacultaire de gérontologie (CIG) Genève (CH) : Assistante-étudiante de recherche**
Sujet : Des couples sans enfants : raisons et enjeux.
- 09/2014 – 03/2015 **Cashgate SA, Genève (CH) : Collaboratrice dans le recouvrement**
- 10/2012 – 06/2014 **Genève Crédit & Leasing, Genève (CH) : Collaboratrice dans le recouvrement**
- 06/2013 – 01/2014 **Université de Lausanne, Faculté des sciences politiques et sociales, Lausanne (CH): Assistante-étudiante de recherche**
Sujet : Lives - NCCR

- 07/2013 – 12/2013 **Université de Genève, Département Ethique biomédical, Genève (CH) :**
Assistante-étudiante de recherche
 Sujet : Swiss-CHAT
- 10/2011 – 10/2012 **Université de Genève, Centre interfacultaire de gérontologie, Genève (CH) :**
Assistante-étudiante de recherche
 Sujet : Grand Âge : Vivre-Leben-Vivere (VLV) (IP213)
- 07/2009 – 03/2010 **Von Ballmoos AG, Horgen (CH) :** *Collaboratrice temporaire en comptabilité et administration*

PUBLICATIONS

GISLER C., PRUIN I. and HOSTETTLER U., *Lessons from Successful Experiences with Welfare, Rehabilitation and Reintegration of Prisoners*, Geneva, UN Research Institute for Social Development, (forthcoming).

ISENHARDT A., GISLER C. und HOSTETTLER U., Arten und Anordnungshäufigkeit von Disziplinarsanktionen im Schweizer Straf- und Massnahmenvollzug, in NEUBACHER F., BÖGELEIN N. (Hrsg.), *Krise – Kriminalität – Kriminologie*, Mönchengladbach, Godesberg GmbH, 2016.

ENGAGEMENT VOLONTAIRE

- 03/2016 – présent **Ligue Suisse des droits de l'Homme (LSDH) (CH) :** Visites de détenus en prison pour communiquer leurs droits et apprendre sur les conditions de détentions

AUTRES COMPETENCES

- | | |
|--------------|--|
| Informatique | Microsoft Office, Microsoft SharePoint, SPSS, Atlas Ti, LimeSurvey, MAXQDA, Unipark, Citavi, EndNote |
| Langues | Allemand: Langue maternelle
Français: Langue maternelle
Anglais: Couramment (TOEFL iBT 99 points en 2014)
Swahili : Connaissance de base |

Résumé

La vulnérabilité des enfants en fait des êtres humains qui ont besoin d'être protégés afin de pouvoir grandir dans les meilleures conditions, de développer un pouvoir agir et un savoir-faire essentiel dans notre société et ceci, pour faire face aux risques qui peuvent se manifester tout au long d'une vie. Si, le besoin de protection renvoie à la fragilité, cette perception semble être moins appropriée aux enfants soldats, qui commettent des atrocités contre les populations civiles, voire même contre leur propre communauté et famille. Même si les organisations internationales reconnaissent ces enfants soldats comme des victimes du conflit et des groupes armés, la population civile qui subit ces attaques ont plutôt tendance à les percevoir comme des bourreaux et des malfaiteurs qui contribuent à la situation d'instabilité et d'insécurité d'une région ou d'un pays.

Cette tension entre deux représentations contraires des enfants soldats doit être prise en compte par les programmes de réintégration destinés aux enfants soldats et ceci, afin de restaurer la violation des droits de l'enfant qui découle de leur enrôlement en tant qu'enfant soldat. La prise en compte de ces représentations contraires constitue également une condition pour la réussite de la réintégration à long terme. Pour ce faire, des efforts multidimensionnels sont mis en place et s'adressent à la population civile, aux acteurs gouvernementaux, aux groupes armés et aux forces armées, ainsi qu'aux enfants soldats. Il s'agit des efforts de sensibilisation et d'information, des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) ainsi que des réformes politiques qui adressent les sources mêmes du conflit, afin de prévenir le (re-)recrutement des enfants.

Par les collaborations et les relations interdépendantes entre les différents acteurs de l'espace international, national et du terrain, les programmes de réintégration participent à inclure les représentations socioculturelles dans les cadres opérationnels des DDR afin de faire face aux représentations stigmatisantes de la population civile qui peuvent entraver les efforts de réintégration des enfants soldats. C'est par des efforts de sensibilisation multidimensionnels que les programmes de réintégration prennent en compte les représentations locales et cherchent à les rendre plus propices aux retours des enfants dans leur communauté, et ceci en informant la population civile quant aux droits de l'homme ainsi qu'en luttant contre l'impunité des gouvernements qui participe à rendre les locaux plus vulnérables, ce qui s'ajoute à leur situation de victime du conflit.

Mots-clés : Enfants soldats, réintégration à long-terme, culture d'impunité, sensibilisation, droits de l'homme